



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 110 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 7 juin 2005
Partie A

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 7 juin 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

•(1000)

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le dixième rapport du Comité permanent de la Citoyenneté et de l'Immigration, intitulé « La révocation de la citoyenneté: Une question d'application régulière de la Loi et de respect de la Charte des droits ».

L'actuelle Loi sur la citoyenneté a été promulguée en 1977, avant l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, qui est entrée en vigueur le 17 avril 1982.

Les principales raisons pour lesquelles les tentatives précédentes pour promulguer une nouvelle Loi sur la citoyenneté au cours des 36^e et 37^e législatures ont échoué résidaient dans l'absence d'un accord sur les modifications proposées à la révocation de la citoyenneté. C'est pour cette raison que le comité a consacré un rapport portant exclusivement sur cette question controversée.

Aux termes de la Loi sur la citoyenneté actuelle, la citoyenneté peut être révoquée lorsqu'une personne obtient sa citoyenneté ou sa résidence permanente en faisant une fausse déclaration ou en dissimulant de façon intentionnelle des faits essentiels.

À la suite d'un examen par la Cour fédérale, dans le cadre duquel un juge doit simplement reconnaître qu'il est plus que probable que la personne a obtenu sa citoyenneté de façon inappropriée, le Cabinet fédéral doit émettre le décret de révocation.

À l'heure actuelle, il n'est même pas permis d'en appeler d'une décision d'un juge de la Cour fédérale suivant laquelle, selon la prépondérance des probabilités, l'individu a obtenu frauduleusement sa citoyenneté.

Le comité recommande des modifications plutôt radicales au processus actuel de révocation. Le comité recommande un processus exclusivement judiciaire et une norme de preuve plus élevée. Nous avons déterminé que la perte possible de la citoyenneté est tellement importante pour la personne concernée que la fraude doit être prouvée au-delà de tout doute raisonnable devant un tribunal pénal.

Les membres du comité représentant les quatre partis ont reconnu que le processus actuel de révocation était inacceptable et que nous

devions adopter un système qui demande au gouvernement de respecter l'application régulière de la loi et les dispositions juridiques de la Charte canadienne des droits et libertés, en particulier les articles 7 à 14.

Nous avons recommandé de mettre sur pied un processus complet d'appel et d'appliquer des protections légales conférées par la Charte; les mêmes droits dont jouirait une personne accusée de vol à l'étalage.

Ces recommandations quant à des modifications à l'actuelle Loi sur la citoyenneté vont dans le sens de l'engagement pris par le gouvernement dans le discours du Trône d'octobre 2004, où on dit qu'on va « soutenir la Charte des droits et libertés et défendre l'inclusion avec vigueur ».

La ministre précédente a déclaré qu'elle déposerait une nouvelle Loi sur la citoyenneté en février 2005. Il est évident que cela ne s'est pas produit et nous demandons au gouvernement de respecter ses engagements précédents, y compris ceux contenus dans le discours du Trône, et de déposer un nouveau projet de loi sur la citoyenneté qui va bien refléter la valeur que les Canadiens accordent à leur citoyenneté.

•(1010)

COMPTES PUBLICS

M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 13^e rapport du Comité permanent des comptes publics concernant le Rapport sur les plans et priorités 2005-2006 du Bureau du vérificateur général du Canada.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse à ce rapport dans les 120 jours qui suivent.

J'ai aussi l'honneur de présenter le 14^e rapport du Comité permanent des comptes publics concernant le chapitre 1, La sécurité des technologies de l'information du Rapport de février 2005 du vérificateur général du Canada.

[Français]

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport dans les 120 jours qui suivront.

* * *

[Traduction]

AFFAIRE DU GOUVERNEMENT N^O 14

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Les crédits

Que, durant le débat d'aujourd'hui sur l'affaire du gouvernement n° 14, le Président ne sera pas autorisé à recevoir les appels au quorum, les motions dilatoires ou les demandes de consentement unanime.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre que la motion soit adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD) demande à présenter le projet de loi C-403, Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Toronto—Danforth.

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui le projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à modifier le nom de ma circonscription électorale, Toronto—Danforth, en le remplaçant par Danforth—East York—Riverdale.

Tout le monde connaît la localité de Danforth, réputée pour ses restaurants grecs et pour son caractère communautaire. Pour ce qui est d'East York, municipalité très importante et seul bourg canadien pendant de nombreuses années, elle a été abolie après qu'un référendum eut montré que les citoyens de Toronto voulaient conserver ces collectivités. Cette municipalité a été abolie en vertu d'une loi provinciale qui était manifestement antidémocratique.

Il n'en demeure pas moins qu'East York vit toujours dans le cœur et l'esprit de ses habitants et nous réinstaurons son identité au moyen de la désignation de cette circonscription électorale fédérale. Évidemment, cette désignation fait pendant à celle de Beaches—East York, qui comprend l'autre moitié de cette merveilleuse collectivité. De nombreuses personnes âgées et de nombreux anciens combattants vivent à East York et sont très fiers de ce qu'ils ont réalisé et bâti au fil des années.

Quant à Riverdale, il s'agit d'une collectivité historique de Toronto, mais qui en a été séparée durant de nombreuses années par la rivière Don; aujourd'hui, elle est partie intégrante de la vie urbaine et nous sommes disposés à la reconnaître par ce nouveau nom. Nous espérons que le projet de loi sera adopté avant les prochaines élections.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LES PRODUITS DE SANTÉ NATURELS

M. Jim Gouk (Colombie-Britannique-Southern Interior, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition pour la liberté en matière de santé. Des citoyens canadiens de ma circonscription, et surtout de la partie sud de l'Okanagan, souhaitent que la Loi sur les aliments et drogues soit modernisée par le Parlement et qu'elle tienne compte des droits inhérents des Canadiens à la liberté de choix éclairé et à l'accès aux produits médicamenteux non médicinaux de leur choix, droits qui sont garantis par les articles 1, 2, 7 et 15 de la Charte des droits et libertés.

Ils prient le Parlement d'abroger les interdictions désuètes qui empêchent de vanter les vertus véridiques de thérapies non médicinales pour prévenir, traiter ou guérir certains problèmes de santé, en adoptant le projet de loi C-420. Ils ont raison de s'inquiéter.

C'est une bataille de tous les instants juste pour continuer d'avoir accès à ces produits de santé naturels.

J'espère que le Parlement, et le gouvernement en particulier, vont cesser de porter ainsi atteinte à la liberté de choix des citoyens et qu'ils vont accepter d'adopter sans délai ce projet de loi d'initiative parlementaire.

• (1015)

L'IMMIGRATION

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, je présente une pétition portant la signature de milliers de résidents de ma circonscription et de partout au pays. Ces pétitionnaires attirent notre attention sur le fait que, en signant la Convention de 1951 des Nations Unies relative au statut des réfugiés et la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Canada s'est engagé à respecter les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés. Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement d'insister auprès du gouvernement pour qu'il mette immédiatement sur pied la Section d'appel des réfugiés dont le Parlement a approuvé la création en 2002 en adoptant la nouvelle Loi sur l'immigration et le statut des réfugiés.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION-LA SANTÉ

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC) propose:

Que, puisqu'il faut élaborer dès maintenant une stratégie nationale pour réduire les coûts humains et économiques de plus en plus lourds du cancer, des cardiopathies et des maladies mentales, la Chambre demande au gouvernement de financer intégralement et de mettre en œuvre, en symbiose avec les provinces et tous les intervenants, la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer ainsi que d'élaborer et d'appliquer sans délai une stratégie nationale d'ensemble sur les maladies mentales et les cardiopathies, le Canada étant un des rares pays développés à ne pas avoir de plan d'action national pour réduire l'incidence des maladies mentales et des maladies du cœur.

—Monsieur le Président, le Parti conservateur dépose aujourd'hui ce qui pourrait devenir un changement historique dans la façon dont le gouvernement du Canada lutte contre le cancer, les maladies mentales et les cardiopathies.

Il est évident qu'une stratégie nationale s'impose à cet égard. Des mesures doivent être prises à l'échelle du pays afin de réduire les coûts humains et économiques élevés qu'entraînent ces trois grandes maladies. Les coûts relatifs à ces stratégies ne pourront qu'être minimes en comparaison.

Les crédits

Cette stratégie devrait être mise sur pied par des experts du domaine et non par des bureaucrates. Le Canada tire de l'arrière par rapport à bon nombre d'autres pays développés en ce qui a trait à une stratégie nationale de lutte contre les maladies. Des Canadiens ont déjà perdu la vie en raison du manque de leadership du gouvernement à cet égard.

Notre plan respecte l'autonomie des provinces et des territoires. Ces stratégies permettront aux provinces de communiquer entre elles, de partager leurs connaissances et leurs meilleures pratiques et d'avoir accès aux compétences spécialisées disponibles au pays et à l'étranger.

Le Conseil pour la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer a un modèle de stratégies pouvant servir pour d'autres maladies. Nous croyons savoir que la Fondation des maladies du coeur et les organismes qui s'occupent de santé mentale se serviront de la stratégie mise au point pour la lutte contre le cancer comme modèle pour l'établissement de leurs propres programmes.

Les administrateurs de ces stratégies seront tenus de rendre des comptes dès le départ. Il n'y aura pas plus de fondations gouvernementales: le financement sera fondé sur résultats.

Le Canada est particulièrement bien placé pour progresser rapidement dans la mise en oeuvre d'une stratégie de lutte contre le cancer, parce qu'il peut aisément avoir accès aux meilleures pratiques étrangères et améliorer la vie des gens par l'échange d'information. Chaque province est, en définitive, un laboratoire où des essais peuvent être faits.

Quoi qu'elle en dise, l'Agence de santé publique du Canada n'a pas de stratégie nationale de lutte contre le cancer. Aucun fonds n'y a été affecté. Les conservateurs prennent l'initiative à l'égard de cette important problème de santé, pendant que les libéraux évitent de prendre des décisions qui s'imposent.

Pendant que les libéraux sont embourbés jusqu'au cou dans les scandales de corruption et de camouflage, les conservateurs ont un plan pour les Canadiens. Le Parti conservateur se soucie de leur santé et de leur bien-être, et il ne les sacrifiera pas pour des raisons idéologiques ou politiques.

Notre projet, qui porte le sceau de la transparence et de la responsabilité, contraste vivement avec l'apathie libérale. Notre plan engage réellement des fonds dans la lutte contre diverses maladies, tandis que les libéraux prétendent qu'ils le font. D'ailleurs, rien ne permet de mesurer les résultats des sommes modestes qu'ils ont débloquées

Pourquoi voulons-nous une stratégie nationale? Au lieu d'appliquer au Canada un ensemble hétéroclite de politiques, il est plus logique d'optimiser les avantages en regroupant et en ciblant les ressources des intervenants à la grandeur du Canada. Ces maladies touchent tous les Canadiens.

Nous reconnaissons également qu'en raison du tabou qui frappe les maladies mentales, il est important d'engager un dialogue constructif sur la question. Le seul fait que les gens évitent de penser aux maladies mentales ou d'en parler ne justifie pas qu'on ne s'y attaque pas. Le Parti conservateur prend l'initiative dans le dossier de la santé mentale et des troubles mentaux.

Les libéraux n'ont tenu aucun compte des coûts humains et économiques de ces maladies. À long terme, le cancer, les maladies mentales et les cardiopathies nous coûteront des dizaines de milliards de dollars, voire des centaines de milliards. Il est important de mettre ces stratégies en oeuvre immédiatement. Les libéraux ont eu 12 ans pour le faire et n'ont pas agi.

Les libéraux ont démontré un grave manque de leadership et de responsabilité à l'égard de ces problèmes, en particulier dans leurs modèles de financement. Par exemple, à l'heure actuelle, il est impossible de savoir comment est dépensé l'argent affecté à la lutte contre le cancer. Au lieu d'appliquer une stratégie nationale, les libéraux ont acheté des groupes de défense d'intérêts avec des sommes modestes. Cette approche s'est révélée peu efficace. Ils invoquent comme prétexte que les stratégies axées sur une maladie en particulier sont inefficaces et que seule une stratégie de lutte contre les maladies chroniques donnera des résultats.

• (1020)

En bref, c'est tout simplement ridicule. En réalité, des stratégies spécifiques à certaines maladies fonctionnent remarquablement bien dans nombre de pays, dont la Grande-Bretagne, la France et bien d'autres pays de l'Union européenne. Ces politiques figurent à l'avant-plan du cadre stratégique des gouvernements en matière de santé.

Les libéraux soutiennent qu'à cause de la complexité des relations fédérales-provinciales, il serait trop difficile de mettre en oeuvre, à l'échelle nationale, des stratégies à l'égard de certaines maladies. Toutefois, l'Union européenne a été en mesure de coordonner de telles stratégies dans nombre de pays différents. Nous devrions certainement être capable d'en faire autant au Canada.

Il est intéressant de noter que le conseil de la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer, ou SCLC, a réuni tous les intervenants qui luttent contre le cancer et a obtenu leur appui. Le ministre de la Santé libéral a promis au conseil de la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer un financement de 26 millions de dollars dans le budget de cette année et un financement accru au cours des années subséquentes. Or, une semaine plus tard, le jour même de la présentation du budget, pas un sou n'a été accordé au titre de la stratégie de lutte contre le cancer. Le gouvernement n'a pas respecté la promesse du ministre de la Santé faite aux intervenants de la lutte contre le cancer, ce qui n'est malheureusement pas étonnant de la part des libéraux.

Nous demandons qu'un financement d'approximativement 260 millions de dollars sur cinq ans soit attribué à la stratégie de lutte contre le cancer. Ce financement ferait du Canada un leader mondial dans la lutte contre le cancer.

Il y a deux semaines à peine, l'Agence de santé publique du Canada, ou ASPC, qui siège au conseil de la SCLC et qui finance la stratégie du groupe, s'est abstenue d'approuver le plan. Essentiellement, elle paie pour avoir des conseils sur le cancer et refuse ensuite de les accepter. Même les experts du cancer qui travaillent à l'ASPC ne peuvent dire ni sur quoi reposent ces décisions, ni quel est le plan.

Le Parti conservateur appuie le leadership de l'Association canadienne pour la santé mentale, de la Société canadienne du cancer, de la Canadian Alliance on Mental Illness and Mental Health et de la Fondation des maladies du coeur du Canada. Au lieu de créer un autre niveau de bureaucratie, ces groupes auraient dû prendre l'initiative de développer et de mettre en oeuvre des stratégies spécifiques pour certaines maladies. Ils sont dans une bien meilleure position que les fonctionnaires du gouvernement pour ce faire. Ces groupes sont composés d'experts dans leurs domaines respectifs et comptent sur la participation de milliers de bénévoles.

Les crédits

Nous demandons au gouvernement de mettre en oeuvre ces stratégies globales telles qu'elles sont présentées, et non en sélectionnant uniquement les éléments qui lui conviennent et en les mettant en place de façon ponctuelle. Des stratégies globales s'imposent maintenant. Tout ce qu'il faut, c'est la volonté politique de financer ces plans.

Les fonds nécessaires pour mettre en oeuvre les plans sont relativement minimales par rapport aux coûts à long terme associés aux maladies mentales, au cancer et aux maladies du coeur. Les libéraux ont dépensé près de 20 milliards de dollars ces deux derniers mois, mais n'ont rien fait pour lutter adéquatement contre des maladies qui toucheront la vie de tous les Canadiens et qui pèseront lourdement sur les ressources du gouvernement dans les prochaines décennies. Plus les libéraux attendent, plus les coûts à long terme seront élevés pour le Canada.

À quoi pouvons-nous nous attendre d'une stratégie nationale sur le cancer? Nous obtiendrons: une stratégie nationale de prévention du cancer; des changements au système qui entraîneront des investissements plus importants dans les soins de soutien et les soins palliatifs; une meilleure surveillance et une analyse améliorée; un système commun de données et de technologie qui facilitera l'établissement de normes nationales; une base de données nationale centralisée des lignes directrices en matière de médecine clinique; une base de données nationale de ressources humaines; un programme de recherche à long terme.

J'aimerais prendre quelques instants pour souligner le rôle joué par le sénateur Forrestall dans les mesures sur le cancer et la recherche sur le cancer. Malheureusement, le sénateur est malade. J'espère qu'il retrouvera la santé sous peu et qu'il poursuivra sa lutte au Parlement.

Comme je partage mon temps de parole avec mon collègue de Yellowhead, je ne pourrai entrer dans les détails, mais l'essentiel c'est que nous avons la chance de faire une bonne chose pour les Canadiens. Nous pouvons et nous devons nous attaquer maintenant à la crise du cancer, à la crise en santé mentale et à la crise des maladies du coeur, car plus nous attendons plus la situation se détériorera.

• (1025)

Les libéraux ont eu l'occasion de mettre en oeuvre une stratégie nationale et ils ne l'ont pas fait. Toutes les associations de lutte contre le cancer peuvent le confirmer. Même si les libéraux refusent de le reconnaître, c'est le Parti conservateur du Canada qui assure le leadership dans ce dossier.

Il me tarde de collaborer avec les intervenants en vue d'assurer la bonne santé des Canadiens aujourd'hui et demain.

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député, qui est le porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, d'avoir abordé ce sujet. Nous savons tous que les soins de santé sont généralement la première préoccupation des Canadiens.

J'aurai l'occasion d'en parler plus en profondeur plus tard, mais nous pouvons avancer des arguments afin de voir si nous devrions accorder directement des fonds pour des maladies ou des stratégies précises, ou si nous devrions établir un fonds général et des fonds de recherche concurrentielle examinée par des pairs.

Nous investissons des sommes considérables, surtout dans la recherche sur les maladies cardiovasculaires et sur le cancer, par l'entremise de l'Institut de recherche en santé du Canada et de ses instituts spécialisés, par l'entremise de la Fondation canadienne pour l'innovation et par l'entremise des organismes de recherche. De bien

des façons, les ressources financées par le gouvernement fédéral font avancer ces stratégies.

Est-ce la bonne façon de faire, ou devrions-nous avoir des fonds dédiés? Nous pourrions en débattre, mais le problème des fonds dédiés est qu'il faut faire un choix entre les maladies. Je ne crois pas qu'il y ait bien des maladies qui ne méritent pas de financement. Bon nombre de groupes travaillent en vue d'obtenir des fonds. Il y a donc un processus concurrentiel en place; j'y reviendrai plus tard.

Là où mon point de vue rejoint celui du député, c'est que notre pays échoue sur le plan des maladies mentales. Je ne serai pas partisan au point de nommer un parti, un ordre de gouvernement ou un échelon gouvernemental en particulier, car il s'agit d'une question très difficile. C'est un sujet tabou d'un bout à l'autre du pays et les structures interprovinciales appropriées ne sont pas nécessairement en place.

Si je devais avoir une crise cardiaque dans n'importe quelle province, je recevrais les soins appropriés, et je me soucierais ensuite de quelle province devrait payer. Si je devais subir un traumatisme mental, je ne suis pas convaincu que je recevrais les mêmes soins partout. Nous devons travailler ensemble.

Bien des gens, comme Michael Wilson, conseillaient le ministre de la Santé. Beaucoup de gens travaillent là-dessus partout au Canada. Je crois que nous devons en faire plus, à tous les échelons du gouvernement. J'aimerais savoir ce qu'en pense le député.

• (1030)

M. Steven Fletcher: Monsieur le Président, le député soulève une question intéressante. Quelle est la meilleure approche: avoir des stratégies axées sur des maladies en particulier ou tout mettre dans le même panier comme les libéraux semblent le faire?

La réponse est très claire. Les stratégies axées sur des maladies en particulier fonctionnent. Elles fonctionnent dans le monde industrialisé, en France, en Irlande, en Nouvelle-Zélande, en Australie, au Royaume-Uni, et dans l'Union européenne. Le Canada est déphasé par rapport à d'autres pays à cet égard. Par ailleurs, les stratégies axées sur des maladies en particulier favoriseront la transparence et la responsabilisation.

Le député fait valoir qu'il faudra choisir les maladies. En fait, combinés, le cancer, les cardiopathies et les maladies mentales touchent probablement la vie de chaque Canadien ou presque. Ces maladies n'ont pas été choisies au hasard. Elles ont un effet considérable sur les Canadiens.

Voici une stratégie visant le cancer prête à être mise en oeuvre. Tous les intervenants et toutes les provinces l'ont avalisée. Il ne manque que le financement. Le gouvernement libéral refuse de financer la stratégie. On verra ce qui se passera.

Je défie le gouvernement de donner tort aux intervenants du domaine du cancer en finançant leurs programmes. Les Canadiens seront agréablement surpris de voir des résultats concrets et de constater que leur argent est dépensé à très bon escient.

Je fais plus confiance aux organismes tiers indépendants et à leurs intervenants pour mettre en oeuvre cette stratégie qu'à des bureaucrates assujettis à la manipulation politique des ministres. De plus, ce que suggère le député n'implique aucune transparence ni responsabilisation réelle.

Les crédits

La stratégie que nous proposons sera transparente. Il faudra rendre des comptes. Nous en aurons pour notre argent. J'invite le député à reconsidérer sa position et à appuyer les milieux canadiens du cancer et de la santé mentale ainsi que la Fondation des maladies du cœur. Ils nous appuient. Ils ne sont pas favorables au plan des libéraux, mais plutôt à celui des conservateurs, parce que c'est leur plan.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, je suis honoré d'appuyer cette motion. Il importe que, dans cette Chambre, nous parlions d'autre chose que de sexe et de corruption, des sujets qui semblent avoir monopolisé l'attention et discrédité chacun d'entre nous qui représentons les Canadiens. Il importe que nous parlions de ce qui les touche de près, de ce qui suscite leur compassion, de ce qui aura une incidence pour eux-mêmes, leurs enfants, leurs petits-enfants et les générations à venir.

Avant d'aborder la question des soins de santé, il importe de bien comprendre comment les phénomènes démographiques vont se répercuter sur notre système de soins de santé, ce système dont nous sommes si fiers et que nous voulons tellement protéger et améliorer.

Au cours de la dernière décennie, nous avons vu le gouvernement libéral non seulement réduire le financement de ce système mais le discréditer au point où les listes d'attente ont doublé. Notre système manque de ressources humaines, de telle sorte que 75 p. 100 des médecins du Canada refusent de prendre de nouveaux patients. Nous constatons une pénurie d'infirmières. Il nous en faut 100 000 dans les quelques prochaines années pour que soit regarni le milieu de travail de nos hôpitaux.

Compte tenu de la situation désastreuse de notre système de soins de santé à l'heure actuelle, la situation est grave. Avant même d'amorcer un dialogue et d'élaborer des solutions, nous devons bien comprendre les perspectives à long terme, étant donné que la question des soins de santé sert parfois de ballon politique. On l'envisage en segments de quatre ans selon le cycle électoral en espérant se servir des soins de santé pour gagner les prochaines élections. Cette pratique doit cesser. Au Canada, nous ne pouvons nous permettre ce luxe.

Quand on pense à la génération du baby-boom, il importe de souligner que les pressions qu'elle exercera sur le système de santé ne commenceront à se faire sentir que dans dix ans et s'intensifieront jusqu'en 2040 environ. Il faut le souligner pour que tous à la Chambre le comprennent afin de pouvoir l'expliquer aux Canadiens. Si nous ne comprenons pas ce qui nous attend, nous ne pourrions pas prendre les décisions voulues pour résoudre le problème.

Depuis un demi-siècle, nous gérons le système de santé en parant toujours au plus pressé, les patients faisant la queue à la porte de nos hôpitaux. Nous devons adopter un autre mode de gestion. Nous devons passer à une démarche proactive et songer davantage à faire de la prévention. C'est pour cela qu'il est important d'examiner la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui. C'est pour cela que nous l'avons présentée à la Chambre afin que nous puissions tenir un sain débat et penser, d'une manière proactive, à ce que nous allons faire relativement au cancer, aux maladies mentales, aux maladies cardiaques et aux accidents cérébrovasculaires.

Il importe de mentionner ce qu'il est advenu des accords de la santé de 2003-2004 depuis deux ans. Le gouvernement les a mis en oeuvre, mais il a fait bien peu de chose relativement à l'accord de 2003. En fait, nous avons souscrit à l'accord de 2003, mais nous avons constaté que les gouvernement fédéral et provinciaux sont revenus sur un grand nombre d'engagements pris dans cet accord.

J'ignore ce qui est le plus exaspérant: sont-ce les résultats du sondage sur l'accord de 2004 ou les 100 000 \$ que le gouvernement

a dépensés pour sonder les électeurs sur ce qu'ils pensaient de l'accord de 2004? Le cynisme des électeurs, qui a été révélé dans ce sondage, était prévisible, compte tenu du nombre d'engagements pris dans l'accord de 2003 qui ont été reniés par tous les signataires.

Quoi qu'il en soit, nous savons qu'il y a eu érosion de la confiance du public à l'égard du système de soins de santé, comme en témoigne clairement le sondage dont les résultats ont paru hier ou avant-hier. Ce n'est pas surprenant, mais c'est frustrant. Ce sondage nous apprend que, selon la population canadienne, l'accord de 2004 ne résoudra pas le problème. Il ne s'agit pas du remède faisant effet pendant toute une génération que le premier ministre a promis aux Canadiens. Ce n'est rien d'autre qu'un jeu politique comme on en a vu dans le passé et comme on en voit encore aujourd'hui, où des gens se servent des soins de santé pour remporter des élections. Il est temps que ça cesse.

● (1035)

La motion parle de la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer. Je suis frappé de voir jusqu'à quel point la Société canadienne du cancer a bien défini cette stratégie. En fait, on peut dire que la question passionne littéralement cet organisme. Le gouvernement libéral nous dira qu'il est en train d'appliquer la stratégie, qu'il en est question dans le discours du Trône et qu'il y a des sommes de prévues dans le budget à cette fin, mais il n'en est rien. Croyez-le ou non, une personne de la Société canadienne du cancer a fait 10 heures d'automobile une journée pour venir m'expliquer la stratégie dans mon bureau de circonscription.

Cette personne m'a dit qu'il y a seulement quelques années, un Canadien sur quatre était atteint du cancer au cours de sa vie. Aujourd'hui, c'est un Canadien sur trois. Dans quelques années, ce sera un Canadien sur deux. Ces statistiques sont épouvantables lorsqu'on connaît la courbe démographique et ses répercussions sur notre système de soins de santé en ce début de XXI^e siècle. Nous devons comprendre cette réalité, sinon nous n'arrivons pas à résoudre aucun problème.

La stratégie à suivre est celle de la prévention. Combien de décès dus au cancer pouvons-nous prévenir dans un avenir prévisible? Avant d'épuiser les ressources pour résoudre le problème, il faut arrêter de l'aggraver. Ce que je veux dire par là? Que faisons-nous des problèmes d'excédent de poids? Que faisons-nous devant le mauvais état de santé attribuable au mode de vie? Que faisons-nous pour assurer la salubrité de l'eau, de l'air et des sols? Quelles seront les conséquences pour notre société en matière de soins de santé?

J'ai à mon actif 20 ans d'expérience dans le système de santé de ma province, l'Alberta. Dans toutes les provinces, la façon d'aborder la santé mentale est une catastrophe.

Lorsque je siégeais à l'administration régionale de la santé, en Alberta, il y a une donnée que j'ai trouvée absolument renversante: les maladies mentales étaient la première cause d'hospitalisation. Ce ne sont ni le cancer, ni les maladies cardiaques. On ne mesure pas la gravité des problèmes de santé mentale.

Les crédits

Selon une étude publiée en juin dernier, 24 000 décès survenus dans nos établissements de soins actifs ont été causés par des événements indésirables, la plupart du temps des problèmes de médicaments. L'une des principales causes de consommation de médicaments est un stress excessif, la pression qui s'exerce sur les gens. C'est pourquoi le nombre de personnes qui prennent des benzodiazépines, des antidépresseurs et des somnifères explose littéralement. Tant que nous n'arrêterons pas de penser qu'il y a un médicament pour chaque problème, nous ne pourrons jamais régler ces problèmes.

Il faut songer à une stratégie nationale. Il faut comprendre comment prévenir les maladies. Nous devrions peut-être envisager de ralentir le rythme de vie de notre société et d'alléger le stress et les pressions auxquels l'individu est soumis. Cela nous permettrait de gérer certains problèmes de façon plus proactive.

J'ai trouvé intéressantes les questions de mon collègue libéral sur les raisons qui justifierait l'adoption d'une stratégie nationale pour gérer certains problèmes.

Chaque année, trois mille bébés naissent avec le syndrome d'alcoolisation foetale. Le Comité de la santé a traité de cette question récemment. Nous avons présenté une motion et en avons débattu à la Chambre. Nous avons envoyé à Santé Canada une directive indiquant que d'ici le 2 juin, nous souhaitons disposer d'une stratégie d'ensemble sur les moyens de prévenir le syndrome de l'alcoolisation foetale.

À la dernière réunion du Comité de la santé, Santé Canada a présenté une solution. Ce fut l'exemple le plus navrant des mesures que ce ministère prendrait pour remédier à la situation. Cela n'avait rien à voir avec la prévention et cela n'avait guère de rapport avec la question qui avait été posée. Cette directive avait été envoyée à Santé Canada non seulement par le Comité de la santé, mais aussi par la Chambre des communes.

Lorsque je vois ce type d'approche de la part de Santé Canada, et lorsque je vois cette approche faible de la problématique des soins de santé et de notre système de soins de santé de la part du gouvernement libéral, je dois admettre qu'un problème grave se pose dans notre pays.

C'est avec plaisir que j'appuie la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je mets au défi chacun des députés de comprendre exactement sa teneur. Je les mets au défi de voter en faveur de la motion. S'ils votent contre elle, ils disent qu'ils ne se soucient pas d'une stratégie nationale. S'ils votent contre elle, ils indiquent qu'ils ne croient pas qu'il faille choisir la voie de la prévention. S'ils votent contre elle, ils indiquent qu'ils veulent faire des soins de santé un enjeu politique au lieu d'examiner des solutions. Il est très important que nous comprenions ce qui nous est soumis.

● (1040)

Lorsque j'ai parlé de la courbe démographique, je n'ai pas fait mention du degré d'obésité chez nos enfants d'âge scolaire. Ils vont commencer à avoir des problèmes de coeur, d'accident cérébral vasculaire, de cancer et de diabète à compter de l'âge de 30 et de 40 ans, et non pas à 50, 60 et 70 ans. Cela aura des répercussions sur notre système de soins de santé au même moment où la courbe démographique en aura aussi. Si nous faisons une lecture réaliste des faits, nous devons comprendre la nécessité d'envisager des solutions fondées sur la prévention. Il nous faut placer les gens au centre de notre système de soins de santé et édifier un système axé sur les besoins des patients. Si nous ne le faisons pas, nous laisserons tomber nos compatriotes et le système de soins de santé. Les libéraux les laissent tomber depuis une décennie. Le moment est venu de les

chasser du pouvoir. Le moment est venu de nous occuper des soins de santé de la manière qui convient, et c'est là l'approche dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, c'est un plaisir que de poser une question au député sur cet important dossier. Il y a deux ans, j'ai déposé une motion semblable ayant trait aux contaminants de l'environnement, à la santé et à la prévention. Un amendement du Bloc à la motion avait été adopté et appuyé par tous les partis à la Chambre des communes. Ensuite, nous avons voté sur la motion principale et celle-ci avait été rejetée, de façon serrée, parce que les députés de l'Alliance et certains libéraux avaient voté contre. C'était regrettable, étant donné que la prévention était vraiment une priorité dans la motion, notamment en ce qui a trait au cancer.

J'aimerais poser une question au député au sujet d'un point important qu'il a soulevé, soit la prévention. J'aimerais savoir si, selon lui, notre pays accorde l'attention voulue à l'environnement, et en particulier à la pollution et à son lien avec la santé humaine.

Je sais que l'OCDE a fait état du fait que le Canada perdait des milliards de dollars au niveau de la production en raison de l'incidence des contaminants environnementaux sur la santé. Le cancer, comme on le mentionne dans la motion, est un problème important lié à cette situation.

Le député pourrait-il nous dire ce que, selon lui, nous devrions faire relativement au lien entre la santé humaine, le cancer et les contaminants? Hier, nous avons mentionné un certain nombre de villes affectées par le smog. Que proposerait le député afin de réduire les répercussions du smog sur la santé? Quelle devrait être la priorité selon lui?

● (1045)

M. Rob Merrifield: Monsieur le Président, les questions que pose le député me donnent l'occasion d'expliquer à la Chambre et aux Canadiens les convictions de notre parti à cet égard.

Nous estimons que nous devons nous efforcer d'assainir l'air, les sols et l'eau. C'est indispensable. Nous devons faire beaucoup mieux que par le passé.

Or, nous faisons cela en éliminant le monoxyde d'azote, le dioxyde de soufre et quelques-uns des contaminants dangereux qui se dégagent des cheminées de nos usines et des tuyaux d'échappement des véhicules. Nous ne faisons pas cela en adoptant des mesures de réduction du CO₂, un enjeu du protocole de Kyoto, qui vise à modifier la richesse au lieu d'éliminer les contaminants au Canada. Nous ne réglons pas le problème en achetant des crédits de carbone du Chili ou de la Russie. Nous le réglons en luttant contre les polluants qui se trouvent dans notre atmosphère. C'est ainsi que nous sauvons les Canadiens.

Je suis consterné de voir que le parti d'en face estime que le protocole de Kyoto constitue la solution. Deux partis, en face, semblent croire que le protocole constitue la solution aux problèmes de smog qui assaillent Toronto. Le protocole de Kyoto n'a rien à voir avec le smog et tout à voir avec le CO₂. La situation est difficile à cerner, mais ces partis ont dupé les Canadiens en leur faisant croire que le protocole réglerait le problème.

Malheureusement, il ne le réglerait pas. L'idée est bonne, mais les moyens sont mauvais. Le protocole coûtera terriblement cher aux Canadiens, au lieu de susciter les changements climatiques qu'il nous faut pour sauver la vie de Canadiens.

Les crédits

Lorsqu'il s'agit de la santé des humains et d'une société, le député a parfaitement raison. Nous devons assainir les choses. Nous devons assainir l'air, l'eau et les sols. Nous pouvons le faire avec quelques-unes des technologies.

Le député a demandé expressément comment il serait possible de régler le problème du smog à Toronto. Nous ne pouvons pas le régler en éliminant le CO₂. Nous pouvons le régler en ayant des véhicules plus efficaces, en mettant à profit des avancées technologiques comme l'utilisation de carburants de remplacement des combustibles fossiles. Nous commençons à assister à quelques-unes de ces avancées dans notre secteur de l'automobile, avec les véhicules hybrides, par exemple.

J'estime que de nouvelles technologies beaucoup plus avancées que celles que nous connaissons aujourd'hui feront leur apparition. Nous devrions nous tourner vers ces technologies et y investir notre argent. Nous devrions effectuer de la recherche dans ce secteur pour faire ce qu'il faut pour les Canadiens, afin que nous puissions préserver leur santé, bâtir notre économie, avoir le meilleur pays au monde et poursuivre sur cette lancée au cours du XXI^e siècle et plus tard.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, après être devenu député, je suis devenu membre du Comité de la santé, en janvier 1994. Le premier témoignage que j'ai entendu a été celui de fonctionnaires de Santé Canada. Ils ont souligné que 75 p. 100 des dépenses en santé visaient à traiter des problèmes tandis que seulement 25 p. 100 servaient à la prévention. Ils arrivaient à la conclusion que le système ne pourrait pas durer.

Par conséquent, je ne pense pas qu'il y ait lieu de se surprendre de la situation dans laquelle nous nous retrouvons. Il y a eu des faux départs, notamment avec le Forum national sur la santé. Selon ce forum, il y avait suffisamment d'argent dans le système, mais il était mal dépensé. Par la suite, la position a été inversée et on apprenait qu'il fallait plus d'argent. Cependant, nous attendons toujours les résultats.

Je félicite le député d'avoir présenté la motion. Elle porte sur un sujet important, particulièrement si l'on tient compte de ce que le député appellerait peut-être la frustration face à Santé Canada.

Cependant, les gens vivent maintenant plus vieux qu'autrefois. Ce n'est pas tant qu'ils vivent des vies plus saines, c'est plutôt que les progrès en médecine et en pharmacologie ont permis aux gens de surmonter bien des problèmes de santé autrefois mortels. Par conséquent, il existe différentes approches par rapport à un style de vie sain.

Je crois fermement aux vertus de la prévention. Le député croit-il qu'il serait temps d'adopter une attitude un peu plus stricte envers Santé Canada, qui ne semble pas être arrivé à la même conclusion, et de s'assurer que les paroles des parlementaires sont entendues, bien sûr, mais aussi qu'on y donne suite?

• (1050)

M. Rob Merrifield: Monsieur le Président, voilà une des frustrations ressenties par tous les députés ces derniers temps: le manque de respect pour les votes pris à la Chambre. Nous avons palpé cette frustration au sein du Comité de la santé sur la question du syndrome d'alcoolisation foetale. Et ce n'est pas la seule; il y en a bien d'autres.

Cela montre même le manque de respect de la Chambre elle-même. Il n'est pas uniquement question du manque de respect et du cynisme que les Canadiens éprouvent à l'égard de la Chambre et du

comportement récent des députés. La situation doit changer, sinon la démocratie va s'écrouler.

Mais comment se pencher sur la prévention et comment envoyer un message plus clair au ministère de la Santé, ce qui était l'essence de la question si je ne m'abuse? Si la motion fait l'objet d'un vote unanime, le message sera clair pour le gouvernement. Si nous voulons une stratégie nationale, nous devons être vigilants. Nous devons envoyer un message à Santé Canada.

Je trouve formidable que le ministre de la Santé soit ici présent. J'espère qu'il interviendra et qu'il se réjouira de cette initiative. C'est à lui de jouer. Je l'exhorte à ne pas se contenter de voter pour la motion, mais à agir. Les Canadiens ont besoin de cette mesure et elle doit être mise en oeuvre. On doit cesser de faire de la basse politique sur le dos des soins de santé et commencer à agir dans l'intérêt des Canadiens. C'est pour cela qu'ils nous ont élus à titre de représentants. C'est un honneur pour nous de les représenter dans ce dossier. Tous les députés doivent en être mieux convaincus et comprendre que nous sommes ici pour parler en leur nom.

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, cette question me préoccupe au plus haut point à titre de ministre de la Santé.

Je remercie le député d'en face de l'avoir abordée par le biais d'une motion. Le député a parfaitement raison de souligner les coûts humains et économiques des maladies chroniques graves, comme le cancer, les cardiopathies et les maladies mentales.

Rares sont les familles qui n'ont jamais été touchées à un moment ou à un autre par la douleur, l'angoisse, la peur et la tragédie que provoquent pareilles maladies dévastatrices. Le gouvernement du Canada et moi-même comprenons que, lorsque les Canadiens doivent livrer cette bataille, ils ne devraient jamais être laissés à eux-mêmes. Ils ont besoin, à juste titre, de notre aide. La caractéristique d'une société compatissante, c'est qu'elle aide ses citoyens dans les moments où ils en ont le plus besoin.

Nous pouvons et nous devons le faire. Par la même occasion, nous devons soutenir le partage des connaissances pour garantir la mise en application des résultats de la recherche de manière à ce que, au fil du temps, ils contribuent à réduire les souffrances en ouvrant la voie à une détection plus précoce et à une meilleure gestion.

Ce sont là quelques-uns des principes de notre nouvelle Stratégie intégrée sur les modes de vie sains et les maladies chroniques. Les stratégies de cette nature sont mises au point par la nouvelle Agence de santé publique du Canada.

Grâce à un investissement important inclus dans le budget fédéral de février dernier, la stratégie permet de regrouper les divers programmes déjà en place pour alléger le fardeau des Canadiens vivant avec une maladie chronique, d'axer les efforts sur ces programmes et de s'en inspirer.

Même si elles ne font pas les manchettes en règle générale, il n'en demeure pas moins que les maladies non infectieuses ou chroniques tuent plus de Canadiens chaque jour que toutes les nouvelles maladies transmissibles combinées. Nous savons que 82 p. 100 des décès et 74 p. 100 des handicaps sont attribuables aux maladies chroniques.

Les coûts, sur le plan de la qualité de vie, sont inestimables. Dans la mesure où il est possible de mettre un prix sur la souffrance, nous pouvons dire que les maladies chroniques coûtent environ 70 milliards de dollars par année à notre économie.

Les crédits

Certes, n'importe qui peut être affligé d'une maladie chronique, mais le fardeau n'est pas le même pour tous. Certains groupes, par exemple les personnes à faible revenu et les autochtones, sont plus susceptibles d'avoir des troubles cardiaques, d'être diabétiques ou obèses, d'avoir le cancer et de vivre avec une maladie mentale que le reste de la population.

Beaucoup de maladies chroniques sont en grande partie évitables. Pourtant, de plus en plus de Canadiens ne sont pas suffisamment actifs ou ne mangent pas aussi sainement qu'ils le devraient pour prévenir les éventuelles maladies chroniques.

Les maladies chroniques sont souvent qualifiées d'épidémie silencieuse. Nous, au gouvernement du Canada, nos partenaires dans les provinces et les territoires ainsi que les secteurs de la santé et sans but lucratif, entendons clairement le cri de détresse. Nous l'entendons et nous agissons.

Au fil des années, Santé Canada a travaillé avec ses partenaires pour parer aux nombreux besoins urgents créés par les maladies chroniques. Je sais que mes collègues examineront quelques-uns des nombreux programmes ciblés issus de nos multiples partenariats fructueux tels que l'Initiative canadienne en santé cardiovasculaire et la Stratégie canadienne sur le diabète.

Permettez-moi de vous entretenir pendant quelques instants des programmes de lutte contre le cancer que nous avons mis en place ou qui verront le jour. Il y a d'abord la Stratégie intégrée sur la vie saine et les maladies chroniques. Comme nous le savons, 300 millions de dollars sur cinq ans sont prévus dans le budget qui a été déposé à la Chambre. Une partie importante de cette somme financera des activités visant précisément le cancer qui s'inscriront dans le cadre de la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer.

Il y a aussi les Instituts de recherche en santé du Canada. Ils ont contribué 94 millions de dollars à la recherche sur le cancer en 2003-2004, et 93 millions de dollars en 2004-2005 outre les 12 millions versés aux chaires de recherche sur le cancer.

Le budget de 2005 prévoit une subvention ponctuelle de 10 millions de dollars pour la recherche sur le cancer en reconnaissance du Marathon de l'espoir de Terry Fox.

●(1055)

L'Initiative canadienne sur le cancer du sein obtiendra quatre millions de dollars par année pour appuyer la recherche, les soins et les traitements, l'enseignement professionnel, les programmes de dépistage précoce et l'accès à l'information pour les femmes.

L'Alliance canadienne pour la recherche sur le cancer du sein reçoit trois millions de dollars par année afin d'appuyer des recherches de qualité sur tous les aspects de la maladie.

Il existe à l'heure actuelle beaucoup d'autres programmes.

Nous sommes également pleinement engagés sur un certain nombre de fronts très importants avec l'Alliance pour la prévention des maladies chroniques au Canada.

Le gouvernement du Canada investit également de façon intensive dans la recherche sur les causes et les traitements possibles pour diverses conditions chroniques. Dans le domaine du diabète, par exemple, les Instituts de recherche en santé du Canada ont dépensé 28 millions de dollars en 2003-2004 seulement.

Depuis 1997, la Fondation canadienne pour l'innovation a versé 27 millions de dollars pour soutenir la recherche sur le diabète dans les universités et les hôpitaux de recherche, alors que six chaires de recherche du Canada se spécialisent dans cette maladie seulement.

La maladie mentale est souvent oubliée en tant que maladie chronique, mais elle peut être aussi catastrophique et débilite pour les familles canadiennes. J'ai fait de la santé mentale l'une de mes priorités personnelles et j'ai récemment nommé l'honorable Michael Wilson en tant que conseiller spécial pour la santé mentale en milieu de travail. J'ai demandé à mes collègues au Cabinet de nommer un haut fonctionnaire au sein de leur portefeuille pour aider à coordonner les activités et les politiques fédérales dans le domaine de la santé mentale en milieu de travail.

Je pense que nous pouvons tous nous entendre pour dire que la portée et l'importance des initiatives soulignent l'engagement du gouvernement du Canada de contrôler la prévalence des maladies chroniques. Cependant, nous comprenons également qu'il y a de très bonnes raisons pour intégrer nos efforts, pour poursuivre nos progrès tout à fait louables et pour créer de puissantes synergies. En fait, c'est l'approche adoptée dans le budget de 2005 qui vient appuyer les investissements précédents en affectant 300 millions de dollars sur cinq ans à une stratégie intégrée sur la vie saine et les maladies chroniques. Je pourrais ajouter que cette approche est appuyée par l'accord de septembre 2004 des premiers ministres sur les soins de santé.

Cette stratégie va comprendre une série d'activités pour promouvoir une bonne alimentation et encourager l'activité physique et le maintien d'un poids santé qui peuvent aider à contrôler les maladies chroniques. Je le répète, elle comprend également une série d'activités complémentaires portant sur des maladies particulières dans les domaines du diabète, des maladies cardiovasculaires et du cancer.

Ainsi, le financement pour la Stratégie canadienne sur le diabète passera de 15 millions de dollars à 18 millions de dollars par année. De plus, l'Initiative autochtone sur le diabète sera élargie et améliorée. Son financement passera de 25 millions de dollars au cours de la première année pour atteindre 55 millions de dollars à échéance, dans le cadre d'un programme de 700 millions de dollars pour la santé des Autochtones sur lequel on s'est également entendu lors de la réunion des premiers ministres de 2004.

Cet investissement servira à prévenir le diabète, à promouvoir la santé et à améliorer le traitement et la surveillance.

Je suis confiant que la stratégie intégrée en matière de modes de vie sains et de maladies chroniques est la voie à suivre. Elle se traduira par l'amélioration de la santé de tous les Canadiens et la viabilité accrue de notre système de santé dans l'avenir.

Ce qui m'inspire confiance, c'est que la stratégie comporte une approche novatrice s'appuyant sur trois piliers interdépendants. Premièrement, elle fait la promotion de la santé en traitant des conditions qui mènent à la mauvaise alimentation, à l'inactivité physique et à une masse pondérale malsaine. J'ai personnellement engagé la lutte contre ces trois facteurs et je fais de l'exercice presque chaque jour depuis trois mois.

Deuxièmement, la stratégie vise à prévenir les maladies chroniques par une action intégrée axée sur les grands états chroniques et les facteurs de risques qui y correspondent.

Troisièmement, la stratégie nous fournit des plateformes de dépistage précoce et de gestion des maladies chroniques.

Nous sommes très fiers, et à juste titre, de penser que les Canadiens figurent parmi les gens les plus en santé au monde. Ils bénéficient d'un système de santé parmi les meilleurs. Il ne fait aucun doute que ce système peut être amélioré et, selon moi, c'est ce que visent tous les Canadiens.

Les crédits

●(1100)

Dans une société riche, on s'attend aujourd'hui à vivre longtemps et en santé; mais, ironiquement, la longévité et la prospérité comportent leurs inconvénients. Cela ne veut pas dire que nous devons perdre du terrain en ce qui concerne notre sort enviable en matière de santé. Cela signifie que nous devons nous concentrer sur des priorités. Nous devons reconnaître que les maladies chroniques constituent une menace réelle et croissante pour notre population.

Nous devons agir. Nous devons, tous ensemble, nous attaquer aux conditions sous-jacentes à l'origine des maladies chroniques. Nous devons tous travailler en partenariat, les gouvernements, les professionnels de la santé, les chercheurs, le secteur sans but lucratif, tous ceux qui ont un intérêt commun à maintenir une population en santé ainsi qu'un système de santé viable. Nous devons oeuvrer tous ensemble et de façon concertée à établir les liens entre surveillance et observation continue, prévention et promotion de la santé, partage des connaissances et meilleures pratiques, et enfin, dépistage précoce et amélioration de la gestion des maladies.

Tels sont les éléments clés de notre stratégie intégrée en matière de modes de vie sains et de maladies chroniques. Je suis convaincu qu'ils vont nous pointer dans la bonne direction vers une meilleure santé pour tous les Canadiens.

Encore une fois, je félicite le député d'en face du bien-fondé de ses préoccupations et du fait d'avoir porté à notre attention cette question urgente. Bien que nous fassions des progrès sur la voie que j'ai décrite, la motion mérite d'être étudiée justement dans le contexte de l'orientation adoptée.

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, je suis déçu, pas nécessairement de ce que le ministre a dit, mais de ce qu'il n'a pas dit. Le ministre ne nous a pas dit que le gouvernement voterait en faveur de la motion, qui vise à financer intégralement et à mettre en oeuvre la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer.

Le ministre doit comprendre que les organismes à but non lucratif dans le domaine du cancer, les organismes dont il a fait mention, crient sur tous les toits que le gouvernement ne les écoute pas. Ce qu'il faut retenir de la conférence de presse que le gouvernement a donnée ce matin et de tous les commentaires qu'il a faits depuis, c'est qu'il n'écoute pas les intervenants dans le domaine du cancer. S'il les écoutait, il mettrait en oeuvre la stratégie.

Il y a deux semaines, l'Agence de santé publique du Canada s'est abstenue d'appuyer le plan financier quinquennal du conseil, ce qui montre encore plus le manque d'appui du gouvernement pour la motion. On m'a dit que le ministre s'était engagé, dans le dernier budget, à accorder le plein financement à la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer; or, pour une raison inconnue, le financement a été réduit. Le ministre pourrait peut-être nous dire pourquoi?

Nous savons que des fonctionnaires fédéraux jettent le blâme des réductions budgétaires sur d'autres fonctionnaires fédéraux, mais tout le monde sait que la décision a été prise par le premier ministre et son Cabinet. Le ministre est donc responsable de ne pas financer intégralement et mettre en oeuvre la stratégie.

Partout dans le monde, il a été démontré que la bonne approche est celle des stratégies axées sur des maladies précises. Des pays au profil démocratique semblable à celui du Canada, comme l'Australie et le Royaume-Uni, ont mis en oeuvre de telles stratégies. Je vais poser une question simple au ministre: le gouvernement acceptera-t-il de financer intégralement et mettre en oeuvre la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer, oui ou non?

●(1105)

L'hon. Ujjal Dosanjh: Monsieur le Président, le député adore les réponses très simples.

Permettez-moi de revenir à l'accord de 2004. Les premiers ministres ont tous convenu, en se fondant sur les conseils reçus de leurs administrations, que nous devrions avoir une stratégie intégrée sur la vie saine et les maladies chroniques. Cette stratégie recevra 300 millions de dollars supplémentaires, répartis sur les cinq prochaines années, soit 60 millions de dollars de plus par année.

Évidemment, l'argent ne suffit jamais. On peut toujours investir beaucoup plus d'argent. Nous devons nous pencher sur une foule de questions concernant la vie saine et nous attaquer aux facteurs de risque communs dans la stratégie intégrée sur les maladies. Nous devons aussi prendre des mesures et lancer des projets visant des maladies précises. Tout doit être fait parallèlement. Nous élaborons actuellement cette stratégie à plusieurs volets.

Si le député examine tout cela, il verra, à mon avis, que nous abordons les points soulevés par les ONG ou le secteur à but non lucratif en termes de stratégie autonome. C'est une décision qui a été prise dans le cadre du budget à l'époque. Nous tenons à ce que les facteurs de risque communs soient abordés de façon intégrée dans la stratégie sur les maladies chroniques à l'aide de certaines des initiatives visant des maladies particulières que nous prendrons également.

M. Jim Gouk (Colombie-Britannique-Southern Interior, PCC): Monsieur le Président, comme c'est curieux que le ministre insiste sur le fait que nous soyons sur la bonne voie. C'est très à propos.

La lutte contre le cancer ne devrait pas dépendre des efforts d'un jeune homme héroïque qui a perdu sa jambe et finalement sa vie à cause du cancer. Elle devrait dépendre du gouvernement et du Parlement. La stratégie des libéraux me fait penser à un service de pompiers qui, confronté à un feu de broussailles, décide d'envoyer une personne armée d'un petit extincteur plutôt que d'envoyer toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires pour éteindre l'incendie. Pour ne pas avoir bien fait les choses dès le début, il finit invariablement par perdre le contrôle de la situation ainsi qu'une grande partie de la forêt, des emplois et des taxes et créer des problèmes environnementaux.

Il serait intéressant de savoir si le gouvernement a fait une analyse coûts-avantages. Par exemple, s'il investissait de grosses sommes d'argent, quel avantage en retirerait-il en termes d'économies pour le système de soins de santé, de revenus et de taxe, qui autrement seraient perdus, et à toutes ces autres choses?

En ce qui concerne l'argent disponible, récemment, le gouvernement a présenté un budget en affirmant que c'était tout ce dont il disposait. Pourtant, quelques semaines plus tard, les libéraux ont trouvé 4,6 milliards de dollars supplémentaires. Je ne vais même pas commencer à parler de la valeur des projets qu'ils ont ciblés avec cet argent supplémentaire, mais ils avaient 4,6 milliards de dollars, vraisemblablement pour leur permettre de remplir leur engagement. D'après les chiffres que j'ai vus, s'ils investissaient une grande part de cet argent au lieu de parler d'investir des centaines de millions de dollars ou même quelques millions — je pense que le ministre a parlé d'un financement supplémentaire de 60 millions de dollars — s'ils investissaient des centaines de millions de dollars, on en épargnerait des centaines de milliards à long terme.

Les crédits

Une analyse coûts-avantages a-t-elle été effectuée? Si oui, pourquoi le gouvernement n'envisage-t-il pas sérieusement de prendre un véritable engagement dans la lutte contre les problèmes de santé de nos citoyens et de s'attaquer au problème une fois pour toute, dans l'intérêt des économies à long terme et aussi de la qualité de vie?

• (1110)

L'hon. Ujjal Dosanjh: Monsieur le Président, il est clair, comme je l'ai mentionné dans mon intervention, que les maladies chroniques nous coûtent environ 70 milliards de dollars par année, chiffre qui peut englober la perte de productivité.

Il faut reconnaître que des stratégies autonomes ne constituent peut-être pas le meilleur moyen de venir à bout du problème. Les premiers ministres en ont convenu, car l'accord qu'ils ont signé accorde un place de choix à une stratégie intégrée de lutte contre les maladies chroniques. Je crois savoir que les professionnels qui oeuvrent dans le domaine s'entendent généralement pour dire qu'un grand nombre de ces maladies, dont le cancer, ont des facteurs de risque communs. Il est donc important de nous doter d'une stratégie intégrée de lutte contre la maladie et de moyens d'intervention intégrés à l'égard de plusieurs de ces maladies, auxquels s'ajouteraient, comme je l'ai signalé, des mesures visant des maladies particulières dont il faut s'occuper. C'est important.

Il ne fait aucun doute qu'il faut faire la promotion de la santé publique en général partout au pays, plutôt que traiter des problèmes. Il faut veiller à promouvoir des modes de vie sains. S'inscrivent dans cette stratégie l'éducation, la sensibilisation et la promotion des modes de vie sains.

Personnellement, je m'efforce de mener une vie saine. Je m'entraîne presque tous les jours depuis trois mois à la salle d'exercice de l'édifice Confédération. Chacun d'entre nous doit prendre ce genre d'engagement personnel.

M. Jim Gouk: Je préférerais que vous restiez signer des chèques.

L'hon. Ujjal Dosanjh: Monsieur le Président, je ne comprends pas ce qui dérange tant le député d'en face dans le fait que je mène une bataille personnelle dans ce domaine. Il est important que tous les Canadiens participent. C'est pourquoi nous voulons mettre en oeuvre une stratégie canadienne visant à favoriser l'adoption de saines habitudes et à prévenir les maladies chroniques.

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Des discussions ont eu lieu entre les partis et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour me permettre de proposer l'amendement amical suivant à la motion à l'étude. L'amendement est ainsi formulé: « Que l'on ajoute, après le mot « provinces », les mots « les territoires et les municipalités ».

[Français]

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à mon tour. Contrairement à ce qu'a laissé sous-entendre notre collègue du NPD, il n'y a pas d'accord entre les partis, puisque le Bloc québécois n'est pas en faveur de cet amendement.

[Traduction]

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, sans vouloir entreprendre un débat, je signale que j'ai parlé au Bloc québécois et que ce parti a accordé son consentement.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le consentement n'est pas acquis.

Nous poursuivons avec les questions et observations. Le député de Hochelaga a la parole.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, je sais que le temps fuit. Je voudrais simplement poser une question au ministre. Tantôt, nous aurons l'occasion d'expliquer, par l'entremise de ma collègue de Laval, pourquoi nous ne sommes pas favorables à cette proposition des conservateurs.

En fait, le fond du problème ne constitue-t-il pas justement un problème? La situation serait peut-être moins problématique si nous étions dans un système politique beaucoup plus fonctionnel que celui dans lequel nous évoluons depuis quelques années. C'est le gouvernement fédéral qui a des ressources, mais ce sont les provinces qui ont des besoins importants, particulièrement en matière de santé. Ce domaine est le poste inflationniste le plus important des gouvernements.

De 1994 à 1999, le gouvernement a coupé de manière unilatérale et substantielle dans les paiements de transfert. Pour atteindre les objectifs que nous proposent les collègues conservateurs, ne serait-il pas plus simple d'augmenter considérablement les paiements de transfert et de laisser les provinces articuler elles-mêmes leurs stratégies en matière de lutte contre le cancer et de prévention des maladies mentales et cardiovasculaires?

• (1115)

[Traduction]

L'hon. Ujjal Dosanjh: Monsieur le Président, c'est justement ce que nous avons fait en septembre dernier. Nous avons ajouté 42 milliards de dollars sur dix ans aux paiements de transfert. De ce fait, les montants versés aux provinces dépassent maintenant largement ce qui était recommandé par M. Roy Romanow dans son rapport.

Outre l'augmentation des paiements de transfert, j'estime que nous devons également nous occuper d'éducation et de sensibilisation en matière de prévention et de promotion de la santé publique à l'échelle de l'ensemble du pays. L'enveloppe de 300 millions de dollars consacrée à la stratégie intégrée de lutte contre les maladies et à la stratégie de promotion de saines habitudes de vie fait partie de notre effort de respecter les obligations qui nous incombent à l'égard des Canadiens.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole en cette journée d'opposition officielle.

D'abord, je voudrais rendre hommage aux bénévoles dans les différentes communautés au Québec, comme au Canada anglais. Ces bénévoles oeuvrent dans le secteur du cancer, de la santé mentale et des maladies cardiovasculaires. Maintes fois, cela prend la forme d'un engagement à titre d'aidants naturels et permet une extraordinaire manifestation de solidarité dans les communautés.

Durant mon discours, j'essaierai d'être le plus nuancé possible. En effet, je ne voudrais pas que l'on pense que le Bloc québécois n'est pas préoccupé par la question de la santé mentale, par le cancer et par les maladies cardiovasculaires.

Dans les prochaines années, une personne sur cinq risque d'être affligée de problèmes de santé mentale. On conçoit évidemment que cela existe à divers niveaux, mais il y a tout de même une personne sur cinq qui est à risque.

Les crédits

À l'instant, au Canada, à toutes les huit minutes, on diagnostique une personne atteinte du cancer, soit le cancer du sein, du côlon ou autre. Cela est proprement effroyable et inquiétant, mais c'est la réalité.

Quant aux maladies cardiovasculaires, on sait bien que c'est aussi un fléau. On pourrait demander aux députés, qui ont perdu un être cher en raison des maladies cardiovasculaires, de lever la main et plusieurs la lèveraient. En effet, je suis convaincu que la plupart d'entre nous connaissent une personne décédée des suites de cette maladie.

Cependant, je crois que nos amis les conservateurs ont identifié cette problématique en ayant une mauvaise grille d'analyse. Je soumetts respectueusement que ce que nous proposons les conservateurs ne permettra pas de régler concrètement les problèmes sur le terrain.

D'abord, je voudrais relire la proposition pour nos concitoyens qui se joignent à nous. Ensuite, je vais vous dire pourquoi le Bloc québécois ne pourra pas appuyer cette motion. Cette motion est proposée par le député de Charleswood—St. James—Assiniboia, mon collègue, le porte-parole des conservateurs en matière de santé, député du Manitoba, monarchiste et attachant. Voilà comment j'ai tendance à le définir.

Il propose:

Que, puisqu'il faut élaborer dès maintenant une stratégie nationale pour réduire les coûts humains et économiques de plus en plus lourds du cancer, des cardiopathies et des maladies mentales, la Chambre demande au gouvernement de financer intégralement et de mettre en oeuvre, en symbiose avec les provinces et tous les intervenants, la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer ainsi que d'élaborer et d'appliquer sans délai une stratégie nationale d'ensemble sur les maladies mentales et les cardiopathies, le Canada étant un des rares pays développés à ne pas avoir de plan d'action national pour réduire l'incidence des maladies mentales et des maladies du coeur.

D'abord, je souligne que la motion part certainement d'un bon naturel. Bien sûr, nous vivons à une époque où les maladies chroniques font des ravages en ce qui a trait à la productivité et la morbidité. Cependant, je ne peux pas m'empêcher de souligner que, parmi les 10 lignes de la motion, il y a quatre fois le mot « national ». Lorsque le député de Charleswood—St. James—Assiniboia fait mention du mot « national », il parle évidemment du Canada. On peut alors se poser légitimement la question suivante. Le type de stratégie que le député invite à mettre en oeuvre doit-elle trouver naturellement son impulsion depuis Ottawa?

• (1120)

Je crois qu'il ne fait aucun doute, pour tous les députés du Bloc québécois, que cette stratégie ne peut pas trouver son impulsion depuis le gouvernement fédéral.

Si notre collègue avait proposé que l'on augmente les paiements de transferts et que l'on invite les provinces à réserver des fonds pour la lutte contre le cancer, pour les maladies mentales et, bien sûr, pour toute la question des maladies cardiovasculaires, le Bloc québécois se serait évidemment fait un ardent promoteur de cette proposition et de cette motion. Je crois cependant qu'il faut prendre acte que ce n'est pas le cas.

Plus tôt, j'ai eu le plaisir de m'entretenir à l'impromptu avec les porte-parole de la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer et de l'Association canadienne pour la santé mentale. Le discours était un peu différent.

Si l'objectif recherché était qu'il y ait un lieu de coordination où des représentants de toutes les provinces et territoires pourraient s'asseoir autour d'une même table et échanger de l'information sur la façon de diagnostiquer, sur les modalités de prévention et les

thérapies disponibles, au nom d'un robuste bon sens et d'une certaine générosité, le Bloc québécois ne pourrait pas s'y opposer. Cependant, ce n'est pas de cela qu'on parle; on parle de la mise en oeuvre d'une stratégie nationale.

Il faut quand même reconnaître que cela vient d'une volonté de donner plus de place au gouvernement fédéral en matière de santé. Toutefois, on ne peut pas isoler la proposition devant nous de la question nationale. C'est vraiment le coeur du discours du Bloc québécois. On ne peut pas, d'un côté, dire que l'on souhaite respecter les prérogatives des provinces et, d'un autre côté, inviter le gouvernement fédéral à avoir une stratégie nationale. C'est irréconciliable. Il y a une sorte d'antinomie, de paradoxe.

Je sais que les conservateurs aiment bien dire qu'ils sont des « provincialistes » dans la tradition du XIX^e siècle et qu'ils veulent respecter les compétences des provinces. Je ne demande qu'à les croire, mais à la lecture de la proposition devant nous, je ne peux pas souscrire à l'idée que c'est là une manifestation, une émanation d'un respect des compétences et d'une volonté de respecter les provinces.

C'est le cadre général qui nous amène à voter contre la proposition. Je voudrais vous parler d'une petite expérience que j'ai vécue il y a quelques années. Évidemment, je n'ai plus 20 ans. Depuis 1993, je siège en cette Chambre et je suis porte-parole en matière de santé depuis 1999. Je crois d'ailleurs être le doyen des porte-parole en matière de santé. Je ne crois pas que dans les autres partis, il y ait une plus grande longévité que la mienne au Comité permanent de la santé.

Je ne prétends pas non plus incarner la stabilité au Bloc québécois en cette période qui s'annonce mouvementée. C'est un autre débat, et ne nous égarons pas.

Cela étant dit, il y a quelques années, le ministre de la Santé de cette époque, Allan Rock — député d'Etobicoke-Centre, avec qui vous avez vous-même siégé, monsieur le Président —, dans un geste de non-partisanerie, avait été nommé représentant du Canada à l'ONU par le gouvernement du Canada. Vous vous le rappellerez. Allan Rock, qui n'était pas une mauvaise personne, avocat de son état, était venu au Comité permanent de la santé. À cette époque, M. Charbonneau, député d'Anjou—Rivière-des-Prairies, — circonscription maintenant rebaptisée Honoré-Mercier —, dans un deuxième geste de non-partisanerie, avait été nommé par le gouvernement à l'UNESCO. M. Charbonneau, qui était secrétaire parlementaire du ministre de la Santé — M. Rock à l'époque —, avait demandé au Comité permanent de la santé d'étudier toute la question des maladies mentales.

On sait évidemment que ces maladies sont une problématique importante et seront même l'une des plus importantes problématiques des prochaines années. S'il est vrai qu'un de nos concitoyens sur cinq souffrira de problèmes de santé mentale dans les prochaines années, à des degrés variables allant d'une douce dépression à des maladies plus sévères, il faut évidemment s'en préoccuper.

• (1125)

Donc, j'étais contre cette proposition.

Le Comité permanent de la santé a commencé ses travaux et a entendu des témoins de Santé Canada. Sait-on combien de fonctionnaires de Santé Canada étaient en mesure de nous parler des initiatives du ministère de la Santé à Ottawa en matière de maladies mentales? En tout et partout, dans un grand comité plénier, il y avait trois fonctionnaires qui détenaient une expertise et qui, à temps plein, avaient investigué en matière de santé mentale.

Les crédits

Pourquoi dis-je cela? Ce n'est pas que ces fonctionnaires ne soient pas compétents ou qu'ils ne fassent pas leur travail au mieux de leurs capacités. Par contre, peut-on s'imaginer sérieusement que le gouvernement fédéral, dont ce n'est pas la responsabilité, puisse lui-même donner l'impulsion dans des problématiques aussi importantes que les maladies mentales ou cardiovasculaires ou le cancer?

Ceux qui donnent des soins, ceux qui posent des diagnostics, ceux qui connaissent les thérapies médicamenteuses et ceux qui acquièrent les technologies de détection dans les centres hospitaliers font tous partie des éléments d'une stratégie.

Je veux bien qu'on me parle d'une stratégie, mais en quoi consiste cette stratégie? D'aval en amont, une stratégie inclut tout d'abord la prévention. La prévention traite des déterminants de la santé, dont l'environnement, l'alimentation, l'activité physique, les loisirs, la gestion du stress. On trouve des réponses à toutes ces variables dans les compétences provinciales.

Une stratégie nationale, si l'on doit en avoir une, commence avec la prévention. Or, aucun des grands déterminants de la prévention ne se rattache à un domaine de compétence du gouvernement fédéral.

Après la prévention, on pose le diagnostic. Il faut identifier, parmi un échantillonnage de la population, ceux qui sont atteints, de manière latente ou active, par les trois maladies dont j'ai parlé. Mais qui fait la prévention? C'est tout d'abord un CLSC, puis un centre de soins de longue durée, une urgence ou un hôpital. En quoi le gouvernement fédéral peut-il être utile à la prévention ou à la détection?

Si l'on va plus loin dans une stratégie, après les étapes de la prévention et de la détection, évidemment, il y a l'étape du curatif. Si l'on doit recevoir des soins, où les reçoit-on? C'est bien sûr dans un centre hospitalier. Ces soins, comment nous sont-ils offerts? Ils sont offerts par des professionnels de la santé. Qui accréditent, par l'intermédiaire des ordres professionnels, les professionnels de la santé? Ce sont les provinces. Qui rend disponibles les médicaments? Je reviendrai plus tard sur la stratégie du gouvernement fédéral visant la création d'un formulaire national en matière de médicaments. Il existe déjà des formulaires pour les thérapies disponibles.

Le gouvernement du Québec et l'opposition officielle étudient la question. D'ailleurs, je prendrai quelques instants pour offrir mes meilleurs vœux de succès à Mme Louise Harel, députée de Hochelaga-Maisonneuve, maintenant leader de l'opposition à l'Assemblée nationale. C'est la première femme à accéder à de telles responsabilités. Je ne veux pas m'égarer, mais la raison pour laquelle je parle de Mme Harel, c'est qu'elle est porte-parole du Parti québécois en matière de santé. La Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale étudie présentement une politique sur les médicaments. Or, qui décide d'inscrire les médicaments sur les listes de remboursement? Ce n'est certainement pas le gouvernement fédéral.

On voit donc la douce incohérence qui s'est malheureusement emparé — de façon temporaire, je l'espère — des conservateurs. Ceux-ci donnent à penser que cette Chambre pourrait mettre en oeuvre une stratégie nationale. Par contre, parmi les grandes composantes d'une telle stratégie, allant de la prévention à la détection, en passant par le curatif et l'hospitalisation, aucune responsabilité ne nous permet de penser que le gouvernement fédéral pourrait faire oeuvre utile dans un tel domaine.

• (1130)

Le meilleur service que pourrait rendre le gouvernement fédéral, c'est celui d'augmenter les paiements de transfert.

Plus tôt, le ministre de la Santé —, j'ai failli l'enregistrer, mais je comprends que cela pourrait lui porter malheur —, est venu dire qu'au cours des 10 prochaines années, on augmentera le financement fédéral à hauteur de 42 milliards de dollars. Bravo! Nous n'avons pas peur de saluer ce geste. S'il y a plus d'argent dans le système de santé, c'est meilleur pour tout le monde. Toutefois, il faut bien savoir que même avec cette contribution, le fédéral participe pour moins de 25 p. 100 au fonctionnement du système de santé.

Je vous rappelle que, peu importe leur allégeance politique — il y avait des conservateurs, des néo-démocrates, des souverainistes et des libéraux —, lorsque tous les premiers ministres se sont réunis — soit depuis 2001 —, ils ont demandé que le gouvernement fédéral contribue à hauteur de 25 p. 100 au financement des soins de santé.

Tel est le caractère insidieux du fédéralisme canadien. À chaque période, on a utilisé des thèmes pour faire du « nation building ». La santé est la priorité majeure de nos concitoyens. Bien sûr, ils sont tous préoccupés par cette question. Aujourd'hui, on ne parle plus du troisième âge, mais du quatrième âge. Dans nos communautés, il n'est pas rare de rencontrer des gens de 80, 85 ou 90 ans qui sont comme des petits jeunes. Ils sont très en forme et actifs dans leur communauté.

On a d'ailleurs des exemples dans notre caucus, entre autres en la personne du député de Champlain. Il fait partie du troisième âge, mais c'est un homme extrêmement dynamique, vigoureux et en santé. Pourquoi? Parce qu'il a fait attention à son alimentation, il n'a pas commis d'excès et il gère bien son stress. C'est le secret que je partage avec vous, monsieur le Président, pour que vous vous rendiez aux troisième et quatrième âges.

En résumé, nous ne pouvons pas appuyer la motion des conservateurs, même si elle part d'un bon naturel. Nous sommes bien sûr préoccupés par toute la question des maladies chroniques. Oui, les questions de cancer, de maladies mentales et cardiovasculaires figurent parmi les priorités en matière de prévention, de recherche et de traitements. Ce sont d'ailleurs des domaines qui ont été identifiés dans l'entente de 2004. Cependant, nous ne croyons pas que l'impulsion doive venir du gouvernement fédéral.

Je vous rappelle que depuis quelques années, le gouvernement fédéral utilise la santé pour faire du « nation building ». Quelle est l'inspiration du gouvernement fédéral? Il ne s'agit pas seulement de celui-ci. C'est à regret que je dois dire qu'à ce sujet, mes amis du NPD, si progressistes en d'autres lieux, ont complètement suivi le gouvernement fédéral et le rapport Romanow. Quelle est la bible du gouvernement fédéral? C'est le rapport Romanow. Que souhaite ce rapport? C'est écrit en toutes lettres. Ce rapport veut que l'on mette fin à l'existence de dix systèmes de santé pour n'en avoir qu'un seul.

C'est tellement vrai que ledit rapport a poussé l'audace tellement loin qu'il a demandé à ce qu'il y ait un seul système de reconnaissance des médicaments, assorti d'un formulaire unique partout au Canada. N'est-ce pas insidieux?

En terminant, puisque l'on me fait signe que mon temps de parole s'écoule, je dis que nous ne pourrions pas appuyer cette motion des conservateurs. Nous leur demandons de pousser la logique du respect des provinces jusqu'au bout et de ne pas demander au gouvernement fédéral de prendre le leadership d'une stratégie nationale, alors qu'il n'est pas le joueur habilité pour ce faire.

Les crédits

•(1135)

[Traduction]

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, d'un porte-parole en matière de santé à l'autre, je ne suis pas certain que le député a eu le temps de respirer au cours de son intervention et je lui signale que l'air est bon pour la santé et qu'il devrait en prendre une bouffée. Il a peut-être mal compris ce qu'on essaie de faire.

Ce document qui présente une stratégie nationale, plus précisément la stratégie de lutte contre le cancer, ne vient pas du Parti conservateur. Il a été réalisé par les principaux intervenants de la lutte contre le cancer, y compris ceux du Québec. Cette stratégie présente les conseils d'un groupe d'experts indépendant. Elle laisse aux provinces le choix de participer ou de se dissocier, le cas échéant, et elle respecte l'autonomie des gouvernements provinciaux en ce qui a trait à la prestation des soins de santé. Elle met l'accent sur les résultats et, dans la plupart des cas, est gérée à l'échelon local.

Cette stratégie n'a pas été mise au point à Ottawa et ne sera pas gérée par le gouvernement fédéral. Néanmoins, nous demandons à ce dernier de la financer, mais de laisser les intervenants, les gens et le conseil la mettre en oeuvre. C'est assez différent de ce que le député a décrit.

Il s'agit d'une stratégie nationale mais non fédérale. La question nous touche tous de près. Nous partageons de nombreux défis. Le fait que le député soit à la Chambre aujourd'hui indique que les citoyens du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de l'Alberta, entre autres, partagent nombre de préoccupations communes et que le cancer est au nombre de celles-ci.

J'essaie simplement de dire que, mis à part le financement, le gouvernement fédéral ne participera pas vraiment à la stratégie. La bureaucratie a montré son incapacité à mettre en oeuvre une stratégie nationale. En rejetant la stratégie, le gouvernement libéral a fait preuve de mépris à l'égard des intervenants de la lutte contre le cancer.

Comme la stratégie sera une initiative indépendante, je me demande si le député est prêt à reconnaître que l'autonomie provinciale sera respectée et à admettre que cela servirait l'intérêt général. Cette stratégie sauvera des vies, la vie de certains de ses électeurs, la vie de gens qui votent pour lui. Je suis certain qu'il ne veut pas les perdre.

Je demande au député de bien vouloir reconsidérer la question et de nous aider à mettre en oeuvre cette stratégie qui aidera tout le monde.

•(1140)

[Français]

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je le rassure sur mon débit respiratoire: tout va bien, ma santé est bonne. Je le remercie de s'en préoccuper.

Cependant, les mots veulent dire quelque chose. On peut amender la proposition, s'il le souhaite. La motion parle d'« une stratégie nationale pour réduire les coûts humains » et demande au gouvernement fédéral « de financer intégralement et à mettre en oeuvre », puis ajoute « avec [...] les intervenants ». Le libellé de la motion tel qu'il nous est soumis a pour principe initial que l'impulsion, le leadership et la mise en oeuvre d'une stratégie émanent tout d'abord du gouvernement fédéral. Je pense qu'il faut le reconnaître.

Notre collègue dit que ce sont les provinces qui seront responsables d'opérer le tout. Nous pouvons amender la motion en

ce sens. Si la motion invitait le gouvernement fédéral à rétablir les paiements de transfert, de sorte que les provinces, dans leur maîtrise d'oeuvre, élaborent des stratégies pour la lutte contre le cancer, les maladies mentales et cardiovasculaires, nous aurions été en faveur.

Je demande à notre collègue s'il a reçu l'appui de l'Assemblée nationale. Je ne pense pas que le gouvernement de Jean Charest, ni le Parti québécois, ni l'ADQ donneraient leur appui à une telle motion. Je suis un député du Québec et je me fais le porte-parole d'un consensus de l'Assemblée nationale. Je demande le strict respect des compétences, particulièrement les compétences sacrées comme l'éducation et la santé. Je serais très surpris que l'Assemblée nationale, saisie d'un tel libellé, y donne son appui.

[Traduction]

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Monsieur le Président, je sais que les députés de ce côté-ci sont déçus que nos collègues du Bloc refusent d'appuyer cette initiative concernant la mise en oeuvre d'une stratégie nationale de lutte contre le cancer.

Je veux poser au député une question dans une autre optique. Il a parlé de l'ex-ministre de la Santé, Alan Rock, et de M. Charbonneau, qui était son secrétaire parlementaire à l'époque et qui avait alors présenté une motion afin qu'on étudie toute la question des maladies mentales. C'est un sujet qui nous préoccupe beaucoup et que nous abordons dans le cadre d'une stratégie nationale.

Le député, qui fait partie du Comité de la santé depuis longtemps, sait que ce comité est actuellement saisi d'un projet de loi concernant la réglementation des produits de santé naturels. Je sais que bien des Canadiens s'expliquent mal l'accueil qu'a réservé Santé Canada à un traitement à base de vitamines et d'un produit minéral appelé Empowerplus, qui a été mis au point en Alberta et qui semble fort prometteur pour le traitement des maladies mentales.

Ce traitement était tellement prometteur que les conclusions de quatre examens par des pairs ont été publiées à cet égard. Le gouvernement de l'Alberta a investi plus d'un demi-million de dollars dans cette étude. Le traitement soulageait certains sujets souffrant notamment de troubles bipolaires lorsque les autorités de Santé Canada ont décidé de mettre un terme à l'étude qui était menée à l'Université de Calgary et qui était en train de prouver l'efficacité du traitement.

Des agents de la GRC sont allés faire une descente dans la petite entreprise qui fabriquait le produit en question, à Raymond, en Alberta. Ils ont saisi les ordinateurs de l'entreprise et ont communiqué avec 3 000 Canadiens qui bénéficiaient de ce produit et qui avaient recouvré leur santé mentale. On a dit à ces gens de recommencer à prendre leurs médicaments utilisés en psychiatrie, sous la surveillance de leur médecin, et d'avoir un suivi psychiatrique adéquat alors qu'ils se portaient très bien, bon nombre avec la bénédiction de leur médecin.

Qu'il soit question des effets d'Empowerplus sur les problèmes de santé mentale ou de ceux de l'acide folique sur les cardiopathies, cet acide étant un des principaux mécanismes de défense contre l'homocystéine qui constitue un des facteurs de risque les plus élevés en matière de cardiopathie et qui endommage les parois des vaisseaux sanguins, à cause de dispositions désuètes de la Loi sur les aliments et drogues, des paragraphes 3(1) et 3(2) ainsi que de certaines parties de l'annexe A de cette loi, nous ne pouvons parler aux Canadiens des avantages de produits simples et non brevetables qui présentent peu de danger et qui sont susceptibles de les aider à réduire les facteurs de risque auxquels ils s'exposent.

Les crédits

Le député est-il d'accord pour dire qu'il est important d'examiner tous les moyens possibles de promouvoir la santé et la prévention ainsi que le bien-être des Canadiens en établissant toute stratégie nationale visant à promouvoir le bien-être de nos concitoyens dans ces domaines?

•(1145)

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, je peux être d'accord avec notre collègue pour dire que dans la panoplie des options qui s'offriraient aux consommateurs, il arrive que des produits naturels peuvent avoir un effet extrêmement salutaire. Quant à l'articulation du projet de loi, je lui soumetts respectueusement qu'il y avait quelques difficultés.

Cependant, profitons de cet exemple. Pendant plusieurs mois, nous avons étudié un projet de loi d'un autre collègue — qui n'est pas le projet de loi sur les aliments de santé naturels et les produits de santé naturels —, sur le syndrome de l'alcoolisme foetal. Nous avons eu le même réflexe.

Autour de la table du comité, des gens ont demandé une stratégie nationale pour le syndrome de l'alcoolisme foetal. Lorsque l'on a regardé les composantes de cette stratégie, on s'est rendu compte que la responsabilité et l'expertise du gouvernement fédéral ne dépassaient guère le stade de l'information.

En effet, ils avaient fait imprimer des dépliants et les avaient acheminés aux différentes corporations professionnelles. Ces dépliants contenaient des informations relatives à la prévention du syndrome. Cependant, au-delà de ce stade, lorsque l'on se retrouve dans le cabinet d'un médecin au sujet de l'articulation d'un médicament et de la stratégie de guérison, ce n'est pas le gouvernement fédéral qui peu le faire.

Je pense que cela n'est pas différent pour le syndrome de l'alcoolisme foetal que ce l'est pour les maladies mentales, pour le système cardio-vasculaire ou pour le cancer. Le gouvernement fédéral peut éventuellement inviter les gens à s'asseoir autour d'une table, à procéder à l'échange d'informations, mais on n'a pas besoin d'une stratégie nationale pour ce faire.

Le meilleur système et le meilleur service que le gouvernement fédéral peut rendre, c'est celui d'augmenter les paiements de transfert, comme toutes les provinces le lui demandent depuis bientôt 10 ans.

[Traduction]

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, le NPD donnera son appui à la motion, et je remercie le député de Charleswood St. James—Assiniboia de l'avoir présentée à la Chambre. La motion donne lieu à un débat très vigoureux sur une question qui est très importante aux yeux des Canadiens.

Je ne lirai pas la motion au complet, mais seulement une partie:

[...] la Chambre demande au gouvernement [...] d'élaborer et d'appliquer sans délai une stratégie nationale d'ensemble sur les maladies mentales et les cardiopathies [...]

Au début de la motion, il est question de la nécessité d'appliquer une stratégie nationale de lutte contre le cancer.

Le député a parlé d'une coalition regroupant un certain nombre d'organismes qui ont consacré beaucoup d'énergie pendant plusieurs années à cette stratégie. Dans un rapport intitulé *Établissement du cadre d'élaboration d'une stratégie canadienne globale de lutte contre le cancer*, la coalition cerne un certain nombre de facteurs qu'il est essentiel d'intégrer à une stratégie nationale: prévention, dépistage, diagnostic, traitement, soins de soutien et soins palliatifs.

Je sais que d'autres députés vont parler de divers aspects de cette stratégie nationale. J'aimerais, moi, me concentrer sur la prévention et le bien-être.

Dans le rapport, on peut lire:

Pour lutter véritablement contre le cancer, il faut non seulement chercher des traitements, voire des cures efficaces, mais également essayer de le prévenir et d'augmenter le taux de survie ainsi que la qualité de vie parmi les personnes qui en sont atteintes. Il faut intervenir tant individuellement, auprès des personnes, que collectivement, auprès des populations.

Il s'agit de l'un des passages les plus importants de ce document.

Après avoir examiné la stratégie et après en avoir parlé à un certain nombre de protagonistes de la lutte contre le cancer, j'ai été consterné de constater, entre autres, que la présente discussion se répète depuis des années et des années. On aurait cru qu'en 2005, à titre de députés, nous serions non pas en train de passer une journée complète à discuter de cette question très importante, mais plutôt en train de nous féliciter pour les résultats obtenus dans le cadre de la lutte contre le cancer.

Pour me préparer au débat d'aujourd'hui, j'ai consulté un document intitulé *Cancer Care in Canada*, publié par la Cancer Advocacy Coalition of Canada. J'ai parlé il y a un instant de ma consternation. Or, cette coalition a produit un rapport intitulé *Report Card 2003*, dans lequel on peut lire l'important passage suivant:

Depuis l'année 2000, la Cancer Advocacy Coalition of Canada [...] demande un portrait fidèle de la dure réalité touchant les victimes du cancer au pays. Année après année, nous répétons sans nous lasser qu'il est impossible de gérer ce qui n'est pas mesuré.

Ce groupe a évalué les provinces du Canada. Il a utilisé diverses mesures: le taux de mortalité, qui a permis de classer les provinces; les temps d'attente en 2002; le financement par habitant; les taux d'accroissement du financement; et la transparence et la reddition de comptes.

Les temps d'attente, par exemple, vont d'inacceptables à acceptables, en passant par médiocres. Nous n'avons aucun moyen uniforme d'évaluer les temps d'attente à l'échelle des provinces, de recueillir l'information ni de rendre des comptes aux Canadiens. Dans le document, le groupe a fait remarquer que, bien souvent, on mêlait les pommes et les oranges.

Ce qui m'intéresse le plus, c'est la transparence et la reddition de comptes au niveau fédéral — comment le fédéral dépense son argent pour les soins de santé — comme au niveau provincial — comment les provinces rendent des comptes au gouvernement fédéral au sujet de l'argent dépensé.

L'analyse de la reddition de comptes par les provinces indique que l'information fournie va d'inacceptable à accessible, en passant par médiocre. Il y a même un cas pour lequel la cote est « exceptionnel ». La transparence et la reddition de comptes en Ontario sont exceptionnelles. Malheureusement, dans ma province, la Colombie-Britannique, elles sont simplement acceptables.

L'une des difficultés associées à la lutte contre le cancer et à la prévention de cette maladie, c'est que souvent nous ne savons pas ce que nous mesurons, nous ne savons pas comment recueillir l'information et nous ne disposons pas d'un cadre cohérent pour en parler.

Les crédits

● (1150)

Avant de parler de prévention et de mieux-être, je vais revenir sur les propos de mon collègue bloquiste. Il s'est reporté au rapport Romanow et il a laissé entendre que le gouvernement fédéral avançait peu à peu dans la mise en oeuvre de ce rapport. Je ne suis pas d'accord.

Le gouvernement fédéral a dit qu'il avait comblé ce qu'on a appelé l'écart Romanow en injectant des fonds dans les soins de santé pour les dix prochaines années. En s'engageant à accorder un financement, on a comblé un écart, mais, pour les nombreuses autres initiatives proposées dans le rapport Romanow, c'est l'inertie totale. On n'y a accordé aucune attention.

Le rapport final de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada traite expressément de la prévention et du mieux-être, et c'est dans cet excellent contexte que nous pouvons parler de stratégie de prévention du cancer. Le rapport parle de ce qu'il faut attendre du vieillissement de la population. Nous savons que, dans le cas du cancer, l'âge est un facteur qui joue. Selon les tendances démographiques, la proportion des Canadiens âgés de 60 ans et plus devrait passer de 17 à 28,5 p. 100 d'ici 2031.

Lorsque nous parlons de la nécessité d'une stratégie nationale, il faut dire que non seulement nous voyons des cancers chez les moins de 60 ans, mais aussi qu'il y a dans la pyramide démographique un très important renflement qui se manifestera ces prochaines années. Si nous ne prenons pas les devants en élaborant une stratégie en conséquence, notre système médical aura de graves difficultés sur les bras.

Le rapport Romanow dit encore que, d'après une grande partie des observations faites à l'étranger, une modeste croissance économique devrait permettre à la plupart des pays de gérer la croissance de la population âgée et d'accroître leurs dépenses en soins de santé. Il ne faut pas oublier que des pays qui ont déjà une population âgée plus importante que celle du Canada dépensent nettement moins et obtiennent des résultats comparables à ceux du Canada sur le plan de la santé.

Romanow a également parlé des besoins et de la pérennité du système. Selon lui, les résultats du Canada se comparent favorablement à ceux d'autres pays. Les faits permettent de penser que nous nous attaquons assez bien aux facteurs qui influent sur l'état général de santé des Canadiens. Il y a néanmoins des domaines où il y a place pour des améliorations et où il y a de graves disparités sur les plans des soins et des résultats en matière de santé dans certaines régions.

Il est évident qu'il y a encore beaucoup à faire pour réduire ces écarts et lutter contre certains facteurs qui ont une incidence sur la santé des Canadiens, comme le tabagisme, l'obésité et l'inactivité. Je parlerai davantage de ces déterminants de la santé dans quelques instants.

Le commissaire Romanow a fait des recommandations très précises en vue de donner davantage de poids à la prévention. La recommandation 22 prévoit que:

La prévention des maladies et des accidents et la promotion de la santé devraient être pleinement intégrées aux soins de santé primaires, l'objectif premier étant de faire du Canada un chef de file mondial dans la lutte contre le tabagisme et l'obésité.

La recommandation 23 prévoit que:

Tous les gouvernements devraient adopter et mettre en oeuvre la stratégie mise au point par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du sport, des loisirs et de l'activité physique en vue de favoriser l'activité physique au Canada.

En ce qui a trait à la promotion de la santé, nous savons qu'une grande partie des facteurs qui mènent les gens aux soins intensifs ou

exigent des traitements contre le cancer sont directement liés à d'autres facteurs, comme le mode de vie. Dans son rapport, le commissaire Romanow souligne que plus de 90 % des décès imputables au cancer du poumon et de 30 % des décès attribuables aux autres formes de cancer pourraient être prévenus dans une société de non-fumeurs. Ces chiffres viennent de Statistique Canada. Ils n'ont pas été créés de toute pièce.

Nous prenons évidemment des mesures dans ce sens et je félicite bon nombre d'organismes sans but lucratif, comme Médecins pour un Canada sans fumée, de leurs efforts en vue de faire du Canada un société sans fumée. Il est évident qu'il y a plusieurs éléments de prévention qui doivent être incorporés dans la stratégie pan-canadienne, et c'est d'ailleurs une chose que la coalition a vivement recommandée.

Le commissaire poursuit en disant que l'incidence des déterminants de la santé et des habitudes de vie est bien connue des pouvoirs publics et des organisations de la santé. Là où le bât blesse, c'est lorsqu'il s'agit de traduire cette connaissance en mesures concrètes qui ont des effets réels sur les individus et les collectivités. Traduire en pratique les connaissances théoriques est tout un défi.

● (1155)

Les Canadiens en ont assez des rapports. Ils en ont assez des promesses qui n'aboutissent à rien de concret.

On dispose de davantage de données sur le tabagisme et elles renvoient aux causes principales des problèmes de santé. On lit ceci dans le rapport Romanow:

Selon les estimations, le tabagisme gruge notre économie d'une somme de plus de 16 milliards de dollars par an, notamment 2,4 milliards en soins de santé et 13,6 milliards de dollars en productivité perdue due à la maladie et la mort précoce.

Il est évident que, si nous élaborions une stratégie nationale, nous parlerions de ces facteurs et les y intégrerions.

Je reviens à la coalition parce qu'elle a fait du bon travail dans l'élaboration d'un système de prévention du cancer pour le Canada. En janvier 2002, un groupe de travail sur la prévention, relevant de l'organisme Stratégie canadienne de lutte contre le cancer, a produit un rapport. Je tiens à mentionner quelques principes soulignés dans ce rapport parce qu'ils pourraient être des facteurs importants à inclure dans une stratégie nationale. On trouve ceci dans ce rapport:

Un système de prévention du cancer devrait inclure les principes suivants:

Les crédits

1. Une approche de la santé publique tournée vers la population qui tient compte des déterminants de la santé

Les facteurs de risque du cancer sont répandus et se manifestent tôt. La santé publique est notre meilleur véhicule pour atteindre les personnes saines dans leur collectivité au moyen d'interventions conçues pour diminuer ces facteurs de risque.

2. Intégration et coordination

Les facteurs de risque du cancer sont communs à d'autres graves maladies non transmissibles. La collaboration permet d'économiser et accroît les possibilités d'apprendre. Il y a beaucoup d'organismes qui sont actifs dans la lutte contre le cancer et leur coordination est essentielle pour accroître l'efficacité et créer une synergie.

3. Accent sur la mise en valeur du potentiel à l'échelle communautaire et sur le réseautage

Les initiatives les plus prometteuses comportent des interventions multiples dans divers lieux à l'échelle communautaire avec des mesures de soutien aux niveaux provincial et national.

4. Reddition de comptes

Le financement est nécessaire pour amener les partenaires à la même table, mais cela doit se faire de façon responsable, ce qui nécessite que les participants se conforment à une série de normes pour recevoir des fonds. La collecte de données normalisées est nécessaire pour mesurer l'efficacité des activités dans l'atteinte d'objectifs à court terme.

5. Durabilité

Il faudra du temps et de la détermination pour mettre un système en place. Il faut un organisme de mise en oeuvre ayant des responsabilités claires et des ressources suffisantes pour assurer un leadership fort.

Ce sont là des principes essentiels qui devraient servir de guides à l'élaboration de cette stratégie nationale. Ils ont été conçus au terme de consultations pancanadiennes auprès non seulement de fournisseurs de soins de santé et de professionnels de la santé, mais encore de porte-parole des organismes luttant contre le cancer. Ces cinq principes clés contribueraient largement à régler nombre de problèmes qui doivent l'être au niveau communautaire, par exemple.

Nous savons que nombre de ces stratégies et de ces idées sont créées au niveau fédéral et développées au niveau provincial, mais que c'est au niveau communautaire que leur effet se fait sentir. Je constate avec plaisir que les principes de cette stratégie sont centrés en partie sur le renforcement des capacités communautaires parce que c'est là que nous devons concentrer nos forces.

Il y a un autre élément dans ce document qui est vraiment important. En ce qui concerne l'établissement d'un système de prévention du cancer, le document énonce que:

Les estimations varient, mais la plupart des experts s'entendent pour dire que des modes de vie plus sains aident à prévenir au moins la moitié des cas de cancer et des décès causés par le cancer. Parmi ces modes de vie plus sains, on compte la réduction de l'exposition au tabac, une consommation élevée de légumes et de fruits, la protection contre la surexposition au soleil, un niveau suffisant d'activité physique pour maintenir une masse corporelle saine et la réduction à l'exposition environnementale et professionnelle aux carcinogènes.

Quand j'entends pareilles informations selon lesquelles on peut prévenir la moitié des cas de cancer et des décès causés par le cancer en prenant ces précautions, je me demande pourquoi nous n'avons pas déjà pris des mesures à cet égard aujourd'hui.

J'ai parlé du tabac un peu plus tôt, mais ce document porte aussi sur le tabac parce que c'est une des causes du cancer.

• (1200)

J'ai abordé la question du tabac plus tôt, mais ce document s'intéresse aussi au tabac, qui est un des facteurs de risque. Il dit que la sensibilisation à l'égard d'un mode de vie plus sain ne suffit pas pour induire le changement. Il ne suffit pas de sensibiliser, dans les écoles, les enfants aux dangers du tabac alors qu'ils voient leurs parents fumer à la maison, que l'on tolère la cigarette dans les endroits publics ou au centre sportif local et que le prix des cigarettes est trop bas pour les décourager de commencer à fumer. L'environnement social, y compris la politique publique, doit appuyer le choix d'un mode de vie sain.

De toute évidence, de bons esprits se sont réunis pour discuter du fait qu'il importe de ne pas se pencher uniquement sur le traitement, et il s'agit là d'un grand pan de la stratégie sur le cancer, mais qu'il est essentiel de se pencher sur la prévention. On doit se pencher sur les aspects du mode de vie. On doit s'attacher à sensibiliser la population en général ainsi que les fournisseurs de soins de santé et les praticiens en particulier à un aspect essentiel de la question, l'aspect préventif.

Je me permets de dévier un peu du sujet de la prévention pour aborder certains des défis auxquels nous sommes confrontés lorsque nous parlons des systèmes d'information qui appuieraient une stratégie nationale. L'Alliance sur les temps d'attente pour l'accès en temps opportun aux soins de santé a publié récemment un rapport préliminaire intitulé *Plus jamais d'attente! Pour une meilleure gestion des temps d'attente grâce aux points de repère et aux pratiques exemplaires*. Ce rapport couvre un sujet plus vaste que la stratégie sur le cancer, mais lorsqu'on parle de l'accès en temps opportun aux soins de santé, on parle de personnes qui sont atteintes du cancer et de plusieurs facteurs qui déterminent leur entrée dans le système de soins de santé.

Le rapport énonce des principes sur les temps d'attente médicalement acceptables. Un des problèmes que nous avons constatés dans le cadre de notre étude est que l'on ne fait pas d'efforts adéquats en vue de recueillir des données. On ne fait pas d'efforts adéquats en vue d'analyser les données recueillies et on parle souvent de facteurs qui ne sont pas compilés de la même façon d'un océan à l'autre, si bien que l'on ne peut même pas faire d'études comparatives aux quatre coins du pays.

Il y a plusieurs mois, lorsque nous avons étudié le projet de loi C-39, nous avons discuté de la reddition de comptes dans le système de soins de santé. Un facteur déterminant aux fins de cette responsabilisation est de disposer des renseignements nécessaires. Lorsque nous parlons de programmes et de services, nous parlons de ce que nous mesurons. Si nous ne savons même pas ce que nous mesurons, comment pouvons-nous savoir ce que nous obtenons? Le rapport porte sur les temps d'attente médicalement acceptables, et je vais paraphraser ce document.

On y mentionne qu'il faut des points de repère qui s'appliquent dans tout le pays, de façon à éviter des choses telles que les doubles emplois. Il faut optimiser les économies d'échelle. Les auteurs du rapport disent que les points de repère ayant trait aux temps d'attente doivent être fixés suivant un processus continu. La vie n'est pas statique au Canada; par conséquent, un processus continu est nécessaire afin de revoir les points de repère et leur importance.

Les praticiens doivent apporter une contribution continue et utile au sein de la collectivité, et un grand nombre d'entre eux font état du fait que nous tous établissons les statistiques liées à la politique. C'est une bonne chose que la politique soit élaborée à Ottawa, mais il faut que les praticiens et la collectivité participent de façon permanente à ce genre d'initiative. La responsabilité et la transparence du secteur public sont extrêmement importantes. Je vous lis un passage du rapport:

[...] les Canadiens doivent constater des résultats tangibles en termes de réduction des temps d'attente pour les services de santé liés aux cinq secteurs prioritaires.

Les crédits

Nous parlons constamment de responsabilité et de transparence. Pourtant, nous continuons de voir un voile opaque couvrir les activités de Santé Canada et d'autres ministères fédéraux, comme l'ont montré les journalistes de toutes les régions du pays il y a environ deux semaines, au sujet de l'accès à l'information. La transparence et la responsabilité sont fondamentales pour que nous obtenions ce que nous voulons avec l'argent que nous dépensons. Les points de repère en matière de temps d'attente et les objectifs provinciaux de réduction des temps d'attente doivent pouvoir être respectés.

La santé mentale est un dossier important et, dans le document de consultation élaboré par l'Association canadienne pour la santé mentale, on parle de questions telles que les logements à prix abordable.

En conclusion, nous appuyons la motion et j'exhorte tous les députés à en faire autant. J'aimerais proposer un amendement à la motion. Après consultation de mon collègue, le député de Charleswood—St. James—Assiniboia, je propose:

Que les mots « les territoires et les municipalités » soient ajoutés après le mot « provinces ».

• (1205)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député de Charleswood—St. James—Assiniboia accepte-t-il l'amendement?

M. Steven Fletcher: Je l'accepte.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Questions et observations.

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le NPD de son appui à cette motion.

Plus tôt aujourd'hui, nous avons entendu le ministre de la Santé dire que les stratégies visant expressément des maladies données ne constituaient pas la voie à suivre; pourtant, le gouvernement a bel et bien une stratégie visant expressément une maladie donnée, à savoir le diabète. En outre, il a été démontré dans l'ensemble du monde développé que les stratégies propres à une maladie donnée sont très importantes. Le ministre a également parlé d'un montant de 300 millions de dollars pour les maladies chroniques, dont une part de 90 millions de dollars est déjà désignée pour une autre maladie précise. Cela ne laisse donc qu'une maigre pitance pour cette stratégie.

Je me demande si la députée néo-démocrate pourrait nous mettre au courant des raisons pour lesquelles elle est d'avis que les libéraux semblent se dérober et pour lesquelles ils n'ont pas mis en oeuvre cette stratégie. Franchement, c'est une excellente stratégie. Les travaux ont déjà été faits. Il ne reste plus qu'à la mettre en oeuvre. Les libéraux ont eu de nombreuses années pour le faire et ils ne l'ont pas fait, et ils avancent des prétentions, du type de celles que nous avons entendues ce matin, qui ne sont tout simplement pas vraies.

La députée pourrait-elle informer la Chambre des raisons qui l'incitent à penser que les libéraux manquent de franchise à l'égard des Canadiens concernant ces stratégies nationales?

Mme Jean Crowder: Monsieur le Président, la question du député va droit au coeur du problème.

Lorsqu'il est question d'une stratégie spécifique à une maladie, il est intéressant d'examiner quels en seraient les effets, surtout en ce qui concerne la prévention. Je reviens à la prévention en disant qu'il est très difficile de concevoir qu'une stratégie exhaustive, spécifique à une maladie, et axée sur des styles de vie en particulier, ne pourrait pas être bénéfique et nous protéger contre d'autres maladies.

Si nous pouvions trouver un moyen de faire de cette stratégie un modèle au Canada, nous pourrions probablement avoir une incidence sur un certain nombre d'autres facteurs. Non seulement cela permettrait de réaliser des économies dans le système de santé et d'accroître la productivité économique, mais nous pourrions devenir un leader national dans l'élaboration de stratégies, de moyens de recherche et d'autres moyens pour appliquer cette stratégie.

Pourquoi n'en sommes-nous pas là? C'est une très bonne question. Au cours des derniers mois, nous avons entendu parler à plusieurs reprises du bon travail qui a été accompli dans un certain nombre de dossiers, et la stratégie de prévention du cancer est certes un excellent exemple du travail considérable qui a été réalisé. Nous avons été témoins de résultats de ce genre dans d'autres secteurs comme l'équité en matière d'emploi et la lutte contre la violence faite aux femmes, qui ont donné lieu à des études, à des rapports et à des consultations. Ce qui fait défaut, c'est la volonté politique et la détermination nécessaires pour promouvoir ces initiatives.

Beaucoup de gens deviennent très cyniques lorsqu'ils entendent le gouvernement annoncer des initiatives dans le budget et le discours du Trône et qu'il ne prend aucune mesure concrète à cet égard. Dans le cas qui nous occupe, il aurait l'occasion de prendre des mesures concrètes.

• (1210)

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, à propos du député de Charleswood—St. James—Assiniboia qui m'a invité à changer de position plus tôt, son invitation est prématurée parce que je ne sais même pas si nos positions sont différentes.

Je pense que le débat qui se déroule actuellement est un exemple de débat idéal à la Chambre des communes. Je remercie la députée de ses commentaires et de son discours. Je pense que nous pouvons avoir des opinions divergentes ou envisager différentes façons d'accomplir les mêmes objectifs, débattre de la question, proposer diverses idées, nourrir le processus, et, avec un peu de chance, arriver à une solution satisfaisante.

Permettez-moi de demander ceci à la députée. Penchons-nous sur la question de la stratégie intégrée, sur les 300 millions de dollars consacrés à la promotion de saines habitudes de vie et à la prévention des maladies chroniques, qui semblent englober les trois maladies mentionnées dans la motion du député, notamment le cancer, les maladies cardio-pulmonaires et, dans une autre mesure, les maladies mentales. Il parle aussi d'autres maladies auxquelles nous sommes souvent confrontés. Qu'il s'agisse du diabète ou des problèmes de vision ou d'ouïe, de diabète juvénile, de la sclérose en plaques, de la dystrophie musculaire ou d'autres, il faut investir beaucoup dans la recherche.

Si nous devons financer, avec des ressources limitées, certaines stratégies axées sur certaines maladies précises, ne prenons-nous pas le risque, dans certains cas, par exemple, de répéter le travail réalisé dans le cadre de chaque stratégie individuelle plutôt que de regrouper les tâches? Ou ne prenons-nous pas le risque d'avoir des ressources limitées dues à un financement concurrentiel — comme c'est le cas avec les Instituts de recherche en santé du Canada — pour des maladies qui ne sont pas aussi médiatisées ou dont on n'entendrait peut-être jamais parler, tout en gardant la possibilité de trouver des remèdes ou des meilleurs traitements grâce à une recherche adéquatement financée dans le cadre d'un système concurrentiel soumis à un examen par des pairs, comme c'est le cas dans les IRSC et ses instituts? Bien sûr, ils font de la recherche sur le cancer, les maladies cardiaques et toutes les autres maladies.

Les crédits

Une fois de plus, je remercie la députée de sa contribution et je lui pose ces questions précises.

Mme Jean Crowder: Monsieur le Président, c'est l'éternelle histoire de la charrue et des boeufs. Nous avons beaucoup parlé, depuis quelques années, d'élaborer une stratégie intégrée et beaucoup discuté de questions de santé publique et de leur importance pour les Canadiens, mais il n'est pas ressorti grand-chose de tout cela.

Pourquoi ne pas adopter une stratégie relative à une maladie particulière qui fournira un cadre permettant de faire face à certains autres problèmes dans notre système de soins de santé? Une stratégie novatrice pourrait être bénéfique dans le cas d'autres maladies particulières telles que le diabète ou les maladies mentales. Un cadre comme celui-là pourrait assurer le leadership recherché. Une telle stratégie pourrait favoriser des synergies; elle pourrait avoir des retombées dans le système de santé dont nous bénéficierions tous.

J'ai parlé précédemment de la recherche innovatrice et du développement économique. Nous aurions peut-être besoin d'un modèle qui nous permettrait de régler certains de ces autres problèmes.

• (1215)

[Français]

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je suis en faveur de la motion principale et de l'amendement. Je veux toutefois soulever un point supplémentaire. Je ne voudrais pas qu'on laisse ce débat se tenir aujourd'hui sans parler d'un problème que je considère comme majeur dans notre société occidentale, soit l'embonpoint.

L'embonpoint est relié de très près aux maladies cardiovasculaires et, dans une certaine mesure, également au cancer. Ce n'est toutefois pas le cas dans tous les domaines. On sait qu'il existe un lien entre l'incidence de cancers comme celui de la prostate chez les hommes et l'excès de poids. Ce n'est pas forcément vrai dans tous les cas, bien sûr, et je ne prétendrai pas le contraire. Quoi qu'il en soit, l'embonpoint est lié directement à l'incidence de diabète, non pas le diabète juvénile, mais l'autre.

À mon avis, tout débat entourant la santé doit avoir parmi ses composantes le problème de l'obésité ou de l'embonpoint, dont souffre la société occidentale, notamment le Canada. En effet, nous avons tendance à manger de ces aliments qualifiés de fast-food. On doit se pencher sur la question.

J'inviterais ma collègue à réagir à la proposition suivante. Par le passé, des annonces publicitaires incitaient la population canadienne à l'exercice physique, notamment celles de ParticipACTION. On a un peu délaissé cela ces temps-ci. Je pense que l'on doit revenir à la charge quant à ce dossier. En effet, c'est absolument crucial pour la santé des Canadiens et des Canadiennes.

[Traduction]

Mme Jean Crowder: Monsieur le Président, si l'on veut parler d'obésité et d'embonpoint, il serait opportun de rappeler à la Chambre que le NPD a présenté une motion sur les gras trans, l'un des facteurs dont il faut tenir compte dans les régimes, entre autres.

Je suis d'accord avec le député: c'est crucial. Je manque de temps pour aborder la question des déterminants sociaux de la santé dans une perspective plus générale. Il reste que nous devons prendre des dispositions à l'égard de certains des aspects du mode de vie des Canadiens qui nuisent à leur santé et ce, non seulement en ce qui concerne le cancer, mais également le diabète, mais pas le diabète juvénile, comme le député le signalait à juste titre.

Quand on parle de programmes comme ParticipACTION, une stratégie nous permet d'élaborer une vision et les objectifs précis qui la sous-tendent, puis de nous assurer que les mesures que nous prenons y contribuent.

Il conviendrait de bien faire le tour de la question de ce qu'une telle stratégie devrait comporter. Des programmes axés sur un mode de vie sain tels que ParticipACTION devraient en faire partie, et nous devons nous assurer que toutes les autres mesures que nous prendrons appuient ce genre de programmes.

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue de Hastings.

«Vous avez le cancer». Voilà quatre mots de la langue française que personne ne veut entendre. Cette courte phrase a souvent, trop souvent, modifié le cours de l'existence de nombreux Canadiens et les a complètement bouleversés. Elle a trop fréquemment des conséquences dévastatrices et correspond à une sentence de mort.

Pour bien des gens, cette phrase évoque une peur si accablante et si paralysante qu'ils sont souvent incapables de la prononcer. Au cours des 20 prochaines années, on estime que cette phrase sera adressée à 1,45 million de Canadiens. Un de ces Canadiens pourrait être votre conjoint, un de vos parents, un frère ou une soeur, un ami intime ou un de vos enfants.

Le cancer ne fait pas de discrimination. Il ne voit pas les différences de religion, d'origine ethnique ou de langue. Il ne fait pas non plus de distinction en fonction de la taille ou de la forme, de l'âge ou du sexe. Le statut social et financier importent peu. Le cancer peut frapper n'importe qui. Tout le monde craint un verdict de cancer.

Les ramifications de ces quatre mots sur la santé physique n'ont d'égal que les dégâts considérables qu'ils causent à la santé mentale des victimes. Le moment où une personne apprend qu'elle fait l'objet d'un diagnostic de cancer ou qu'un être cher en est atteint s'inscrit de façon indélébile dans sa mémoire. Les victimes de cancer ne sont plus jamais les mêmes après avoir entendu ces quatre mots. Le temps et les relations qu'elles ont avec leur entourage prennent un nouveau sens. Elles réfléchissent à des questions qui, jusque là, ne leur venaient que rarement à l'esprit. On ne médite vraiment sur le sens de l'existence qu'au moment où celle-ci risque de brusquement prendre fin.

Après un diagnostic de cancer, pour de nombreuses personnes, les traitements énergiques qui suivent généralement—radiothérapie, chimiothérapie ou chirurgie—ne font qu'ajouter à l'angoisse. La pléthore d'effets secondaires associés à ces traitements—fièvre, nausée, perte des cheveux, vomissements, infections et fatigue extrême—rendent effectivement la recherche de la guérison aussi difficile que le diagnostic.

Ce ne sont pas seulement les victimes elles-mêmes qui sont touchées par ces quatre mots. Le diagnostic a des répercussions sur les proches, et en particulier sur les membres de la famille. Il crée une onde de choc qui augmente inévitablement le degré de stress à mesure que notre destin nous échappe et que les changements physiques se répercutent dans les relations familiales. Les familles se demandent à qui il faut annoncer la nouvelle. Elles ne savent pas quels sont les prochains pas à faire. Elles se demandent ce qui va se passer dans tel ou tel cas. Elles font de leur mieux pour fournir à la personne atteinte de cancer le soutien affectif nécessaire et pour aviver son espoir, de manière à combattre la peur que les quatre mots redoutables engendrent.

Les crédits

Pour reprendre les paroles du Dr Barbara Whyllie, directrice générale de la Société canadienne du cancer, « le cancer atteint tout le monde dans notre société ».

Cause première des décès prématurés au Canada, le cancer fait 68 000 morts chaque année au pays. Il raccourcit ainsi de 950 000 années au total les vies d'êtres chers que leur famille et leurs proches ne retrouveront jamais. Selon le rapport de lutte contre le cancer publié en 2004 en Saskatchewan, dans ma province, le cancer cause la mort de 2 215 êtres chers par année. En outre, à cause principalement de l'augmentation de la mortalité attribuable au cancer du poumon, le nombre de décès causés par le cancer a augmenté de 39 p. 100 parmi les femmes depuis 1983. Et la situation ne fait que s'aggraver.

Selon le Dr Whyllie, nous sommes à la veille d'une épidémie de cancer sans précédent au Canada. Au cours des trois prochaines décennies, on prévoit que près de six millions de Canadiens entendront les quatre mots « vous avez le cancer ». Pire encore, la moitié d'entre eux en mourront. Il est fort probable que nous aurons tous une victime parmi nos proches ou que nous serons nous-mêmes des victimes. Mais comment expliquer cette augmentation?

• (1220)

Premièrement, l'incidence du cancer augmentera avec le vieillissement de la génération des baby-boomers au Canada.

Deuxièmement, la croissance démographique au Canada s'accompagnera d'une augmentation du nombre de cas de cancers diagnostiqués. Le coût financier de cette situation imminente, quoique d'importance secondaire comparé à l'immense douleur morale des personnes touchées, est néanmoins atterrant.

Au cours des 30 prochaines années, ces quatre mots coûteront au Trésor près de 176 milliards de dollars en soins de santé directs, et lui feront perdre plus de 248 milliards en recettes fiscales. En outre, on estime qu'au cours de la même période, le Canada pourrait perdre environ 14 milliards de dollars en productivité de Canadiens atteints des cancers les plus communs, à savoir les cancers du poumon, du sein, de la prostate et le cancer colorectal. Le Canada doit agir immédiatement et mettre en oeuvre une stratégie pour prévenir une telle tragédie nationale.

La Chambre devrait écouter le conseil de l'Organisation mondiale de la santé et se conformer à la résolution adoptée en mai dernier, qui invite tous les États membres à oeuvrer, en collaboration avec l'OMS, à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un vaste programme de lutte contre le cancer. Les programmes de ce genre peuvent éviter à des milliers de Canadiens d'avoir à entendre ces quatre petits mots.

Au cours de la dernière décennie, des pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ont élaboré et financé des plans nationaux de lutte contre le cancer.

En 1985, l'Union européenne a lancé un audacieux programme intitulé L'Europe contre le cancer, qui avait pour objectif de réduire de 15 p. 100 en l'an 2000 le nombre de décès attribuables au cancer. Ce plan d'action, mis en oeuvre avec la collaboration de spécialistes, d'organismes bénévoles de lutte contre le cancer, de professionnels de la santé et d'employés de la fonction publique, était principalement axé sur la prévention, le dépistage et l'éducation.

Bien que cet objectif ambitieux n'ait pas été atteint à la grandeur de l'Union européenne, un rapport publié dans les *Annales de l'oncologie* faisait état d'une réduction de 10 p. 100 du nombre de décès attribuables au cancer chez les hommes et de 8 p. 100 chez les femmes.

En outre, quelques pays de l'Union européenne, dont l'Autriche, la Finlande, l'Italie et le Luxembourg, ont atteint ou frôlé l'objectif de 15 p. 100 de réduction.

Le Canada, quant à lui, accuse un retard déplorable par rapport à d'autres pays en ce qui concerne la création d'un programme de lutte contre le cancer. Le docteur Whyllie a déclaré:

Le Canada est l'un des rares pays industrialisés à ne pas avoir déployé de stratégie de lutte contre le cancer.

Nous payons aujourd'hui le prix de notre négligence par le sacrifice de trop nombreuses vies humaines [...]

[...] en matière de lutte contre la maladie, l'approche canadienne est à la fois erratique, rudimentaire et davantage motivée par l'opportunisme politique que par le contexte médical.

Il est navrant de constater que la prévention du cancer est aussi sous-financée que fragmentée au Canada.

Il faut que les choses changent, et rapidement.

Il est essentiel que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership pour mettre en oeuvre et financer la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer. La stratégie, qui est une approche très large et coordonnée à l'égard de la lutte contre le cancer au Canada, va nous permettre de nous assurer que nous sommes prêts à faire face à l'épidémie sans précédent de cancer qui est sur le point de frapper le Canada.

La Stratégie canadienne de lutte contre le cancer sera une stratégie nationale favorisant la démarche soutenue, coordonnée, globale et concertée dont le Canada a besoin pour combattre l'épidémie de cancer à venir.

Chaque province sera en mesure de créer, de manière autonome, son propre système de gestion des soins contre le cancer à partir d'une base de données et de connaissances constituée à l'échelle nationale et partagée entre toutes les parties intéressées.

De cette manière, les Canadiens, peu importe où ils habitent, auront rapidement accès à l'information sur les toutes dernières nouveautés concernant le cancer. La stratégie permettra de réduire les doublons, de combler les lacunes et d'assurer le partage des ressources limitées.

Cependant, le succès d'une stratégie nationale dépend de la capacité du gouvernement fédéral de promouvoir une démarche coordonnée et ciblée à l'égard du traitement du cancer.

Nous devons toujours être conscients du fait qu'il s'agit d'une question de vie et de mort. En fait, pendant le temps qui s'est écoulé depuis que j'ai commencé mes observations, une personne au Canada a succombé au cancer et deux autres personnes ont appris qu'elles avaient le cancer.

• (1225)

[Français]

M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Monsieur le Président, je viens d'entendre un discours qui me donne l'opportunité de réagir. En effet, nous discutons d'une motion importante et grave, mais, en même temps, je ne voudrais pas que les personnes qui nous écoutent soient trop déprimées.

Effectivement, le cancer est une chose dont on parle de plus en plus. Compte tenu du fait que l'espérance de vie de la population est de plus en plus grande, nous allons en entendre parler encore davantage à l'avenir. Je peux vous dire que je fais partie des gens atteints. Il y a trois ans, j'ai appris que j'avais un cancer. Quatre autres députés près de moi ont également appris qu'ils avaient un cancer durant ces trois années et tous les quatre, y compris moi-même, nous nous en sommes sortis.

Les crédits

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas pousser la recherche. Je voulais juste ajouter ce témoignage. Au moment où nous nous parlons, je pense à une personne que je connais très bien qui découvre, vers midi aujourd'hui, la gravité de son cancer et quelles sont les mesures qu'elle devra prendre. Il ne faut donc pas que ce mot nous fasse si peur. Il faut vaincre le cancer et il est possible de le faire. Je suis d'accord avec le fait que la motion d'aujourd'hui pourrait ajouter des possibilités pour prévenir ces maladies.

Cela me donne aussi l'occasion de poser une question à ma collègue. Nous parlons de l'importance du déséquilibre fiscal. Quand nous discutons d'un dossier aussi important que celui d'aujourd'hui, nous devrions nous rendre compte qu'il est plus que temps que le gouvernement fédéral donne à ceux qui ont la responsabilité de la santé l'argent dont ils ont besoin. La santé est au coeur d'un dossier important. Cela est vrai aussi pour l'éducation et pour d'autres choses.

La motion dont nous discutons aujourd'hui demande au gouvernement fédéral, jusqu'à un certain point, de prendre la place des provinces, alors qu'elle devrait demander au gouvernement fédéral de redonner l'argent à ceux qui ont le mandat de maintenir la santé. Elle devrait aller en ce sens et nous irions plus vite vers la réalisation de l'objectif que nous poursuivons.

• (1230)

[Traduction]

Mme Lynne Yelich: Monsieur le Président, je remercie le député de partager avec nous son histoire, car c'est exactement l'objet de mon discours. À ce moment-ci, une personne reçoit probablement la nouvelle qu'elle a peut-être le cancer et une autre personne meurt de la maladie. On diagnostique de plus en plus de cancers et s'il est vrai qu'on réussit de mieux en mieux à les traiter, il n'en demeure pas moins qu'il y a une augmentation marquée des diagnostics et des types de cancer.

En ce qui concerne le déséquilibre fiscal, je ne pense pas à une stratégie simplement pour les provinces, mais à une stratégie nationale pour que nous puissions partager les renseignements. Le cancer ne connaît pas de frontières et il ne faut donc pas que chaque province crée sa propre base de données et effectue ses propres recherches sans les partager. Tout le monde doit travailler ensemble à une stratégie nationale pour qu'ensuite, chaque province puisse peut-être offrir les services.

Il n'est pas simplement question de la prestation des services. Il est également question de la recherche, de la science et des maladies qui ne connaissent pas de frontières. En tant que pays, nous devons être un chef de file, à l'instar d'autres pays, en nous dotant d'une stratégie nationale. Je ne pense pas que, individuellement, les provinces puissent faire face à l'ampleur de la tâche.

M. Daryl Kramp (Prince Edward—Hastings, PCC): Monsieur le Président, je remercie la députée de Blackstrap d'avoir partagé avec moi le temps qui lui était alloué cet après-midi.

La santé et la sécurité de nos concitoyens doit demeurer la priorité absolue du gouvernement. Je défends ce point de vue depuis la première journée de ma campagne électorale et je continuerai de le faire jusqu'au jour où je quitterai la Chambre. J'ai toujours été déterminé à rendre les soins de santé meilleurs et plus accessibles, non seulement pour les citoyens du comté de Prince Edward et de la circonscription de Prince Edward—Hastings, mais pour tous les Canadiens, et je continuerai de l'être.

J'aimerais beaucoup pouvoir prendre la parole à la Chambre aujourd'hui et déclarer à tous les Canadiens que le Parlement les a

bien servis, que nous maîtrisons parfaitement la situation et que leurs soins de santé sont de la plus haute qualité, accessibles à tous et entre bonnes mains. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Certaines mesures relatives aux soins de santé sont efficaces, mais le manque de direction précise de notre système de soins de santé entraîne des inégalités et des échecs généralisés. Par exemple, dans ma circonscription, Prince Edward—Hastings, environ 15 000 citoyens n'ont pas accès à un médecin de famille et les taux de problèmes cardiaques, d'accidents cérébrovasculaires, d'anévrismes et de cancer sont parmi les plus élevés au Canada.

Pourtant, comme la majorité des Canadiens, j'ai écouté lorsque notre premier ministre, avant les élections, a promis plus de 40 milliards de dollars. Il a dit que cela réglerait tous les problèmes pour la prochaine décennie. En fait, aucun financement, promis ou réel, ne pourra résoudre les problèmes du système de santé, à moins qu'il y ait un vrai plan, axé sur des résultats mesurables, accompagné d'une garantie claire de reddition de comptes.

Un vieil adage me vient en tête: « Mieux vaut prévenir que guérir ». C'est un peu simpliste, mais je crois que c'est l'approche que nous devrions adopter. Tant de professionnels de la santé, exceptionnels et dévoués au bien-être de la société, sont prisonniers d'un système trop bureaucratique, surmené, contradictoire et inefficace. Pourquoi? Parce qu'il n'existe aucun plan général sur la façon de travailler et collaborer efficacement.

La qualité des soins de santé dans notre pays est loin d'être uniforme. C'est inacceptable. Des professionnels de la santé souffrent d'épuisement professionnel. C'est inacceptable. Notre système de soins de santé, qui faisait partie des trois meilleurs au monde et qui était une source de fierté, a maintenant glissé aux environs du 30^e rang. C'est inacceptable.

Avant d'arriver à Ottawa pour siéger en tant que député au Parlement, j'ai eu la merveilleuse occasion de présider la section de Madoc de la Société canadienne du cancer. J'ai appris de première main l'importance d'une stratégie pour lutter contre les maladies comme le cancer. Mes amis à l'unité du comté de Hastings-Prince Edward de la Société canadienne du cancer attendent avec impatience une stratégie nationale qu'ils pourront enfin mettre en place à l'échelon régional.

Je suis heureux de constater que la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer prévoit la création d'une stratégie nationale de prévention du cancer. Bien qu'il soit en place depuis 12 ans, le gouvernement libéral n'a pas encore mis en place une stratégie nationale de lutte contre le cancer, les maladies mentales et les cardiopathies.

Nous discutons aujourd'hui de la motion d'opposition du Parti conservateur concernant la nécessité d'adopter une stratégie nationale pour réduire la souffrance et les coûts économique liés au cancer, aux maladies du coeur et aux maladies mentales. Cette motion ne règlera pas tous les problèmes de notre système de santé, loin de là, mais elle donnera le ton et l'orientation des modalités de reddition de comptes et des améliorations mesurables à prévoir.

Dans le peu de temps qui m'est accordé aujourd'hui, permettez-moi d'associer quelques chiffres à ces souffrances inutiles.

En dépit des 14 milliards de dollars dépensés en soins de santé au Canada l'année dernière, 710 000 Canadiens vivent avec le cancer. Au cours des 12 derniers mois seulement, environ 140 000 d'entre eux ont appris qu'ils souffraient d'une forme de la maladie et quelque 70 000 en mourront. Beaucoup de circonscriptions au pays ne comptent pas autant de personnes.

Les crédits

Les statistiques sur la santé mentale sont toutes aussi troublantes. Plus de 4 000 personnes par année se suicident au Canada, y compris nos jeunes et les membres les plus vulnérables de la société. Et nous savons que des milliers de suicides ne sont jamais déclarés.

•(1235)

D'ici 2020, la dépression et les maladies mentales devraient devenir la cause qui occasionne les plus lourdes pertes de productivité en milieu de travail. Les maladies cardiovasculaires entraînent plus de 70 000 décès par an et coûtent à elles seules plus de 18 milliards de dollars par an à l'économie. Les coûts à long terme du cancer, des maladies mentales et des maladies cardiovasculaires se chiffreront par centaines de milliards de dollars.

Depuis mon arrivée à Ottawa, j'attends du gouvernement qu'il présente aux Canadiens un plan pour les soins de santé, un cadre, un plan légitime qui améliorera le système de façon stratégique, coordonnée et structurée. Les libéraux ont plutôt signé des ententes particulières, des ententes ponctuelles avec les provinces. Pourtant, lorsqu'ils continuent à promettre ou à dépenser encore de l'argent pour les soins de santé sans avoir de vraie stratégie à long terme, les libéraux semblent plus soucieux de leur image politique que des résultats concrets à obtenir pour les êtres humains. J'insiste, il n'y aura de résultats positifs que lorsque nous aurons une orientation ferme et un plan solide.

Comme le Canada est l'un des rares pays industrialisés qui ne soit pas doté d'un plan d'action national en matière de pathologies mentales et cardiaques, je demande respectueusement à mes collègues de tous les partis de donner aux personnes la priorité sur la politique et d'appuyer avec enthousiasme cette initiative, cette motion des conservateurs visant à établir une stratégie nationale claire et un calendrier de mise en oeuvre.

Des millions de Canadiens, dans nos circonscriptions, en dépendent. Je crois honnêtement qu'il est temps que le Parlement accorde la priorité à la santé et à la sécurité de tous les Canadiens.

•(1240)

[Français]

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier le député de son excellente présentation.

[Traduction]

Lorsque le député parle d'une stratégie en matière de santé dans tous les secteurs du domaine de la santé, je le comprends. Je me permettrai de lui rappeler certains faits au sujet desquels je l'invite à réfléchir et à s'exprimer.

Ses observations sur les ententes ponctuelles conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces, à savoir si ces ententes constituent un plan ou non, sont discutables. L'an dernier, par exemple, 13 administrations se sont réunies. Dix provinces, trois territoires et les premières nations ont négocié les besoins du secteur de la santé à l'échelle du pays pour la période visée.

Nous avons un plan décennal de 41 milliards de dollars. J'invite le député à s'arrêter sur les éléments suivants de notre plan et de nos efforts de planification. Nous avons établi des jalons concernant les listes d'attente et avons prévu 5,5 milliards de dollars à cette fin. Les provinces feront rapport tous les ans sur le plan. Différents volets du plan sont assortis de calendriers, notamment l'élaboration d'une stratégie nationale sur les médicaments.

En ce qui concerne la reddition de comptes, les provinces présenteront des rapports, mais nous avons aussi les indicateurs de l'Institut canadien d'information sur la santé, et le Conseil de la santé

du Canada saura regrouper ces éléments pour donner une perspective nationale.

Deux examens parlementaires sont également prévus dans le cadre de la stratégie décennale, soit l'engagement de 10 ans du gouvernement fédéral à l'égard des 13 administrations. Nous convenons de cette façon que l'évolution ne sera pas nécessairement parfaite. À chacun de ces jalons, nous verrons si une réorientation s'impose, et voilà où interviendra le Parlement.

Nous examinons la question des ressources humaines dans le domaine de la santé, et elles constituent une grande partie du plan. Le député a parfaitement raison. Dans de nombreuses circonscriptions, comme la mienne, il manque de médecins et d'autres professionnels de la santé, qu'il s'agisse de techniciens, d'infirmières ou de pharmaciens, entre autres. Le besoin est là, et le plan prévoit des fonds et des mesures pour collaborer avec les provinces en vue d'augmenter le nombre de places dans les facultés de médecine. Le député se souviendra peut-être, comme moi, quand ces places ont été rétablies dans les programmes de soins infirmiers.

Tout se trouve, de façon organisée, dans la stratégie.

M. Daryl Kramp: Monsieur le Président, pour faire suite aux commentaires de mon vis-à-vis, je dirais que nous avons quelque chose en commun. Nous sommes à peu près du même âge, ce qui nous place presque dans la cohorte du baby boom. C'est vraiment là un problème.

Je remercie le député d'avoir parlé de l'initiative portant sur la table ronde sur la santé. C'est un départ.

Toutefois, que s'est-il passé il y a douze ans? Il y a maintenant un groupe de baby-boomers qui approche de la retraite. D'ici 2008-2009, il y aura une crise au pays. Des millions de personnes cesseront d'être des citoyens productifs. Nous ne verserons pas autant d'impôts. Les recettes du gouvernement diminueront, mais la demande à l'égard du système de soins de santé s'accroîtra de façon importante. Nous arrivons à l'âge où toutes ces terribles maladies commencent à nous atteindre.

Le gouvernement parle beaucoup, mais il ne prend pas beaucoup de mesures concrètes. Je suis heureux de voir qu'une initiative a été lancée. Je crois toutefois que cela ne sera pas suffisant. Nous avons besoin d'une stratégie nationale. Le gouvernement doit en faire sa principale priorité.

Nous ne pouvons plus nous permettre de dire qu'un jour nous ferons face à ce problème et que nous y verrons à ce moment-là. Nous nous dirigeons vers une catastrophe. Le gouvernement doit reconnaître qu'il est urgent de mettre sur pied une stratégie nationale, que tous les intervenants doivent en être conscients et que nous devons agir.

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec la ministre de l'État à la Santé publique.

[Français]

Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir fournir à mes honorables collègues des renseignements plus précis sur les mesures prises par le gouvernement pour prévenir et traiter les maladies qui touchent la vie de nombreux Canadiens, à savoir le cancer, les maladies cardiovasculaires et les maladies mentales.

Les crédits

[Traduction]

Ces maladies sont tellement courantes au Canada que, selon moi, il n'y aucun député ici qui n'ait pas encore été touché, soit directement soit dans sa famille, par le cancer, les maladies cardiovasculaires ou la maladie mentale. Ce sont les maladies de notre société au XXI^e siècle. Nous ne sommes pas les seuls à affronter les défis qu'elles posent. Tous les pays y sont confrontés.

Elles nous posent un défi parce qu'elles dépendent en partie de notre mode de vie, de notre alimentation, de notre niveau d'activité physique et du fait que nous fumons ou non. Cela signifie que, comme gouvernement soucieux du bien-être et de la bonne santé de ses citoyens, nous devons encourager les Canadiens à faire des choix sains dans leur vie quotidienne et nous devons chercher à modeler la société de manière à ce que les bons choix, les choix sains, soient les plus faciles à faire.

Pour réussir, nous devons recourir à une approche qui nous permette d'atteindre les foyers, les collectivités, les lieux de travail et les écoles. Nous devons aussi travailler en partenariat avec d'autres ministères, d'autres instances et des organisations non gouvernementales.

• (1245)

[Français]

Le gouvernement s'emploie actuellement à atteindre ces objectifs. Notre stratégie intégrée sur les modes de vie sains et les maladies chroniques est axée sur la promotion de la santé et la prévention des maladies grâce à une saine alimentation et à la pratique de l'activité physique. Cette stratégie met l'accent sur les conditions qui favorisent une mauvaise alimentation, l'inactivité et l'excédent de poids.

[Traduction]

Quelle seront les répercussions sur le cancer?

[Français]

Au Canada, l'incidence du cancer augmente considérablement en raison du vieillissement de la population.

[Traduction]

Au cours de la seule année 2005, on aura diagnostiqué le cancer chez 150 000 Canadiens. En tout, 70 p. 100 des victimes actuelles du cancer mourront.

[Français]

Le budget de 2005 prévoit un investissement de 300 millions de dollars sur cinq ans pour une stratégie intégrée sur les modes de vie sains et les maladies chroniques visant à promouvoir de saines habitudes de vie afin de prévenir des maladies chroniques comme le cancer. La stratégie montre la voie à suivre en matière de prévention, de dépistage précoce et de gestion, favorisant ainsi la réduction de ces chiffres accablants.

Le budget prévoit également l'allocation de 10 millions de dollars à la Fondation Terry Fox pour la recherche sur le cancer afin de souligner le 25^e anniversaire du Marathon de l'espoir Terry Fox.

[Traduction]

L'Institut du cancer, qui fait partie des Instituts de recherche en santé du Canada, permet aux grands organismes qui financent la recherche sur le cancer de coordonner leurs activités dans le cadre d'une stratégie concertée de lutte anticancéreuse. En 2003-2004, le gouvernement du Canada a appuyé cette stratégie en y investissant 94 millions de dollars.

[Français]

La dimension humaine du cancer justifie à elle seule un tel investissement de la part du gouvernement. Toutefois, nous devons également reconnaître le fardeau financier imposé par la maladie. En 1998 seulement, le cancer a coûté plus de 14 milliards de dollars aux Canadiens, et l'on s'attend à ce que ce chiffre continue d'augmenter.

Qu'en est-il des maladies cardiovasculaires?

[Traduction]

Comme pour le cancer, on peut très bien prévenir les maladies cardiovasculaires. Nous connaissons le coût humain de celles-ci. Quant au coût assumé par notre système de santé, il est également faramineux. On l'évalue à environ 7 milliards de dollars par année, ce qui constitue un énorme fardeau pour le système de santé du Canada. En outre, on estime à 12 milliards de dollars les autres coûts indirects annuels imputables aux maladies cardiovasculaires, notamment en perte de revenu et de productivité.

Voilà qui explique toute l'importance de la stratégie intégrée en matière de modes de vie sains et de maladies chroniques. Les mêmes facteurs de risques peuvent nous rendre vulnérables au cancer, aux crises cardiaques et aux accidents vasculaires cérébraux.

L'Agence de santé publique du Canada travaillera de concert avec les provinces, les territoires et les intéressés à mettre en place des approches novatrices et intégrées visant à prévenir les maladies chroniques, y compris les maladies cardiovasculaires, et à lutter contre les facteurs de risques courants que nous connaissons trop bien: la surcharge pondérale, la mauvaise alimentation et l'inactivité physique.

[Français]

Le gouvernement a également joué un rôle de premier plan dans l'activité canadienne en santé cardiovasculaire et a pris part à d'autres activités dont la trousse Coeur en santé, la Coalition canadienne pour la prévention et le contrôle de l'hypertension artérielle et des politiques globales pour le dépistage de l'hypertension artérielle. Il a en outre collaboré avec l'Alliance pour la prévention des maladies chroniques au Canada.

[Traduction]

Le gouvernement s'attaque à une autre question de santé dont les répercussions sur les personnes sont particulièrement dévastatrices, compte tenu des préjugés qui l'entourent. Il s'agit bien entendu de la santé mentale et de la maladie mentale.

• (1250)

[Français]

Nous sommes conscients qu'il reste encore beaucoup à faire pour régler les questions de santé mentale au pays. Notre bien-être en tant que société et notre système de santé publique exigent que nous portions une attention particulière aux questions de santé mentale.

Je sais que le ministre de la Santé a fait de la santé mentale sa principale priorité. Il a notamment nommé un conseiller spécial, l'honorable Michael Wilson, chargé d'examiner cette question dans le milieu de travail et a demandé la création d'un groupe de travail interministériel pour mieux coordonner les politiques relatives à la santé mentale au gouvernement fédéral.

Les crédits

[Traduction]

La Stratégie pancanadienne intégrée en matière de modes de vie sains, qui est appuyée par les partenaires provinciaux et territoriaux, nous aidera à élaborer une approche coordonnée pour la problématique de la santé mentale. Bien que cette stratégie mette actuellement l'accent sur la nutrition, l'activité physique et le poids santé, ce sont des aspects qui ne peuvent faire autrement qu'avoir des répercussions sur la santé dans son ensemble, y compris la santé mentale. En matière de santé physique, le corps et l'esprit sont indissociables.

Il en va de même en matière de santé mentale. C'est pourquoi on envisage de mettre l'accent sur le domaine de la santé mentale dans des phases subséquentes de la Stratégie pancanadienne intégrée en matière de modes de vie sains.

[Français]

Une mauvaise santé mentale et les maladies mentales, comme d'autres maladies chroniques, imposent un fardeau important aux individus et aux familles qui en sont affectés.

Le gouvernement fédéral reconnaît ces effets néfastes et concentre ses efforts sur les conditions susceptibles de favoriser une bonne santé mentale ainsi que de provoquer ou aggraver une maladie mentale. Ces conditions sont particulièrement présentes en milieu de travail. C'est pourquoi le ministre de la Santé a récemment annoncé son appui à la recherche sur la santé mentale en milieu de travail au moyen d'un investissement de 3,2 millions de dollars.

[Traduction]

Les maladies chroniques comme le cancer, les maladies cardiovasculaires et la maladie mentale ne sont pas nouvelles pour notre société, mais de nouvelles approches s'imposent. Nous savons qu'elles peuvent être évitées pour l'essentiel et nous savons que leur prévention passe par l'innovation et l'opiniâtreté.

[Français]

Nous continuerons de travailler en partenariat avec les administrations provinciales et territoriales ainsi qu'avec d'importants organismes de bienfaisance dans le domaine de la santé. Pour être efficaces, nous devons faire preuve à la fois de détermination et de compassion. C'est ainsi que nous pourrions y arriver.

[Traduction]

Un intervenant nous disait tout à l'heure que l'incidence de cancer et de maladies cardiovasculaires était considérable dans sa circonscription. Il existe un certain nombre de circonscriptions et de localités qui ont les mêmes caractéristiques un peu partout au Canada. C'est le cas dans ma province et dans ma circonscription. En nous interrogeant sur les causes, nous allons inévitablement mettre le doigt sur des facteurs liés au travail, au secteur industriel et à l'environnement.

Dans la vallée de l'Annapolis, par exemple, en dépit de l'absence de grandes cheminées et d'industrie lourde, nous constatons l'une des plus fortes concentrations au monde d'ozone en surface, et ce en raison de la géographie et d'émissions nocives qui proviennent d'autres régions du Canada et des États-Unis. Lorsque nous étudions ces maladies et les facteurs liés à une vie saine, il faut donc considérer tous les facteurs, y compris l'environnement.

Par rapport à la stratégie, les 41 milliards de dollars que nous avons affectés à la santé sont importants, tout comme les sommes que nous affectons à la recherche. La stratégie particulière visant les maladies dont a parlé le député de Charleswood—St. James—Assiniboia est également importante. C'est aussi le cas de l'environnement et des conditions sociales. Il nous faut selon moi

une approche pleinement intégrée visant tous les aspects: l'aspect social, l'aspect physique et, bien entendu, celui du milieu de travail.

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, il est très perturbant que les libéraux disent une chose et agissent autrement. Il a été fait mention ce matin d'un montant de 300 millions de dollars pour un programme relatif aux maladies chroniques, mais, en vérité, nous demandons au gouvernement de s'engager à financer et à mettre en oeuvre la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer. Je n'ai pas entendu le ministre, le secrétaire parlementaire ou toute autre personne influente au sein du gouvernement dire qu'ils allaient financer la stratégie.

Ce matin, le ministre a éludé les questions et a laissé entendre que les stratégies visant des maladies particulières ne constituaient pas la bonne façon de faire; pourtant, il y a une stratégie qui vise expressément le diabète. Il a été démontré que ce type de stratégie donne de bons résultats dans le monde entier, notamment en Nouvelle-Zélande, en Australie, au Royaume-Uni et ainsi de suite, mais le ministre ne reconnaît pas ce fait.

Le député a parlé de la concertation avec les intervenants, mais la Société canadienne du cancer et de nombreux organismes de lutte contre cette maladie ont indiqué qu'ils n'ont pas reçu le soutien qu'ils avaient demandé au gouvernement et, qu'en fait, on les avait trompés et bernés.

Avant aujourd'hui, avant que la Chambre ne soit saisie de la motion du Parti conservateur, de ma motion, le gouvernement n'avait prêté aucune attention à cette affaire. Je me demande si le député pourrait nous dire si le gouvernement appuiera la motion conservatrice et en assurera le suivi? Oui ou non?

● (1255)

L'hon. Robert Thibault: Monsieur le Président, lorsque j'ai pris la parole à la Chambre ce matin, j'ai félicité le député de Charleswood—St. James—Assiniboia d'avoir présenté sa motion et suscité ce débat. Je peux lui dire que je vais certainement appuyer sa motion. Je crois que c'est très important.

La question qui se pose toujours, invariablement, à la fin d'un débat est la suivante: comment allons-nous y arriver? Je crois que nous soutenons tous le principe sous-tendant ce que le député nous propose. Je crois que ce qu'il met de l'avant correspond à la préoccupation première des Canadiens, à savoir les soins de santé. Je le remercie d'avoir obligé la Chambre à se pencher sur une question aussi importante.

Je lui rappelle également qu'il y a d'autres maux pour lesquels de la recherche et des stratégies sont nécessaires. Nous devons adopter une approche globale. Nous devons examiner nos ressources et déterminer l'utilisation que nous en ferons. Il ne fait pas de doute que les questions de la santé mentale, du cancer et des soins coronariens sont primordiales.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NDP): Monsieur le Président, je veux profiter de l'occasion pour demander au député de Nova-Ouest quel est le point de vue de son parti, le parti ministériel, sur l'isolant Zonolite, qui contient de l'amiante et qui cause le cancer.

Puisque le député de Charleswood—St. James—Assiniboia nous donne l'occasion de discuter du cancer dans un contexte global, je veux signaler cette menace flagrante pour les Canadiens. Les maisons de plus de 350,000 propriétaires renferment du Zonolite qui, comme je viens de le mentionner, contient de l'amiante et cause le cancer. Le gouvernement n'a montré aucune intention de présenter des mesures pour aider les propriétaires à vérifier si leurs maisons renferment cette substance cancérigène connue et à l'enlever, le cas échéant.

Les crédits

Ma question au député de Nova-Ouest a trait à cette situation. Comment le gouvernement peut-il dire qu'il prend des mesures pour prévenir le cancer causé par des facteurs environnementaux s'il ne s'occupe pas du problème le plus flagrant au pays, problème qui existe dans les maisons d'un grand nombre de Canadiens?

L'hon. Robert Thibault: Monsieur le Président, je n'ai pas la prétention d'être un spécialiste de ce domaine, mais je crois savoir que le risque est lié à la façon dont l'isolant est installé et au fait qu'il y ait ou non des fuites. Je sais que le ministre est très préoccupé par ce dossier, tout comme le ministre du Travail et du Logement. Je pense qu'il serait préférable de poser la question au ministre du Travail et du Logement. Cela dit, je ferai part au ministre de la Santé des préoccupations du député.

[Français]

L'hon. Carolyn Bennett (ministre d'État (Santé publique), Lib.): Monsieur le Président, l'honorable député a soulevé la question d'une stratégie nationale de lutte contre les maladies. Je suis d'accord avec lui. Il est très important d'avoir une vraie stratégie pour démontrer quoi, quand et comment.

Nous avons commencé par la stratégie intégrée sur les modes de vie sains, les maladies chroniques et la Stratégie canadienne sur le diabète.

[Traduction]

L'année dernière, il était très stimulant d'entendre les premiers ministres évoquer la promotion de la prévention en même temps que la viabilité de notre précieux système de santé public. Les premiers ministres ont mis l'accent sur trois aspects: une stratégie intégrée de lutte contre les maladies; la sélection d'objectifs de santé publique pour le Canada; et l'hygiène à l'école, qui est probablement le meilleur endroit où mettre l'accent sur ces risques modifiables.

En tant que Canadiens, il est important que nous comprenions qu'il est temps de remettre la santé dans notre système de santé. Nous devons reconnaître que la santé des Canadiens ne relève pas d'un seul ministère. Elle doit engager tous les ministères, dans toutes les provinces et tous les territoires.

Nous devons également examiner les déterminants de la santé, comme la pauvreté, la violence, l'environnement, le logement, l'équité et l'éducation. Lorsque nous regardons les chiffres en fonction de ces déterminants, nous constatons qu'il existe des disparités inacceptables dans les résultats concernant la santé.

Il est extrêmement important que nous intégrions les risques modifiables communs aux cardiopathies, au cancer, aux maladies du poumon et à bien d'autres maladies. Nous pourrions faire beaucoup mieux si nous adoptons une stratégie intégrée, au lieu de stratégies parallèles spécifiques à chaque maladie.

Le premier ministre a fait preuve de leadership en créant l'Agence de santé publique du Canada et en désignant un médecin hygiéniste en chef du Canada. Il a entrepris de renouveler l'engagement de Tommy Douglas au sujet de l'objectif ultime de l'assurance-maladie, à savoir prévenir la maladie avant qu'elle n'apparaisse, au lieu de simplement tenter de soigner les gens lorsqu'ils sont malades. C'est ce que David Butler-Jones, le médecin hygiéniste en chef du Canada, appelle la responsabilité morale, à savoir que nous devons tous prévenir l'évitable.

Nous voulons nous assurer que, à mesure que nous progresserons, nous préviendrons tous les cancers et les maladies du coeur évitables chez tous les Canadiens. Il est important que nous prévenions toutes sortes de maladies du poumon et que nous bâtissions une société qui

prévient les maladies mentales et qui appuie la santé mentale afin que les personnes ne se retrouvent pas en difficulté.

Chaque année au Canada, plus des trois quarts des décès sont attribuables à un des quatre groupes de maladies chroniques: les affections cardiovasculaires, le cancer, le diabète et les troubles respiratoires. La moitié des Canadiens souffrent d'une maladie chronique. Les facteurs de risque qui entraînent ces maladies, comme l'inactivité physique et la mauvaise alimentation, augmentent. Les inégalités dans l'état de santé des différents groupes au sein de la population s'accroissent, tout comme le fardeau qu'entraînent les maladies évitables, les incapacités et les décès.

Ces maladies sont très faciles à prévenir. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, on pourrait éviter 90 p. 100 des cas de diabète de type II chez les adultes, 80 p. 100 des maladies du coeur et de 30 à 50 p. 100 des cas de cancer en réduisant les facteurs de risque comme le tabagisme, l'inactivité physique et la mauvaise alimentation. Il ne suffit pas que les gens changent leurs habitudes pour prévenir les maladies ou améliorer leur santé une fois qu'ils sont malades. Il faut que la société au complet change pour que les choix sains soient les plus faciles à faire.

Le meilleur exemple d'approche globale pour réduire les facteurs de risque, c'est la lutte antitabac. La proportion de fumeurs dans la population a changé radicalement ces trente dernières années. Aux actions individuelles sont venus se greffer les efforts du gouvernement, des ONG, des professionnels de la santé et des chercheurs. Ceux-ci offrent des interventions individuelles, des programmes de soutien communautaires, des campagnes de marketing social, une politique fiscale, et des lois et règlements.

C'est un exemple de stratégie réussie. En 1985, 35 p. 100 des Canadiens fumaient. L'an dernier, seulement 20 p. 100 fumaient. Nous savons que la réduction du tabagisme a eu des effets considérables sur les maladies du coeur, le cancer du poumon et les autres maladies causées par le tabac.

Il existe deux approches différentes, deux types de stratégies globales pour lutter contre les maladies chroniques et les blessures. Il y a les stratégies intégrées, sur lesquelles les premiers ministres nous ont demandé de nous concentrer. Ces stratégies visent plusieurs facteurs de risque ou maladies. Il y a aussi les stratégies axées sur une seule maladie ou un facteur de risque en particulier. Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada utilisent les deux types de stratégies, conformément à l'approche approuvée par l'OMS.

Les stratégies axées sur les maladies chroniques importantes comme le diabète, le cancer et les maladies du coeur en sont à différentes étapes de conception. À ce jour, une seule, la Stratégie canadienne du diabète, a reçu un financement appréciable de la part du gouvernement fédéral, soit 30 millions de dollars par année.

• (1300)

Les stratégies nationales s'établissent par la collaboration entre les gouvernements et un large éventail d'intervenants. Elles s'articulent autour d'actions coordonnées de l'amont vers l'aval, en commençant par la promotion de la santé et la prévention de la maladie, en passant par le dépistage le plus tôt possible des maladies, leur traitement et la lutte contre leur aggravation et en terminant par la prestation de soins palliatifs aux mourants.

Les crédits

Ces stratégies viendront en outre servir de complément à un programme relatif à la santé et à l'environnement. Alors que nous débattons cette motion aujourd'hui, nous devons prendre conscience de l'extraordinaire importance d'avoir une stratégie canadienne de lutte contre le cancer, car ce dernier constitue une des principales causes de l'incapacité prématurée au Canada.

Nous reconnaissons la collaboration des coalitions à l'élaboration de la stratégie de lutte contre le cancer. Nous devons maintenant veiller à ce que suffisamment de fonds soient consacrés à la promotion de la prévention et aussi à la détermination des causes de certaines maladies. Nous nous intéressons maintenant à l'incidence possible de la fumée secondaire sur le cancer du sein. Il est important de pouvoir déterminer les causes, pour pouvoir ensuite passer à la prévention ainsi qu'au dépistage précoce et au traitement.

Nous devons nous concentrer sur les pratiques qui doivent être améliorées, comme la mammographie. Il est inacceptable que la majorité des Canadiennes âgées de plus de 50 ans ne passent toujours pas de mammographie alors que nous savons que cela peut influencer sur la durée de leur vie.

Comme le fabuleux Ian Shugart me l'a dit ce matin, il y a des choses que nous savons que nous faisons, des choses que nous savons que nous ne faisons pas, des choses que nous savons que nous faisons, mais que nous ne connaissons pas assez, et des choses que nous ne savons tout simplement pas. Nous devons examiner toutes ces choses-là en faisant de la recherche afin de toujours financer ce qui marche et de cesser de financer ce qui ne marche pas. Nous devons nous doter de la capacité d'une vraie surveillance pour déterminer les causes, les déterminants et les risques ainsi que leur lien avec les maladies du coeur.

Il me tarde de travailler avec tous les partenaires, particulièrement avec nos collègues des provinces et des territoires, dans le cadre de discussions sur les dollars déjà investis dans des stratégies sur le tabagisme et les dollars réservés pour la stratégie sur les listes d'attente, stratégies qui concernent tant le cancer que les maladies du coeur. Nous devons être au fait des investissements dans la stratégie sur le cancer, dans la stratégie intégrée et dans les stratégies sur les temps d'attente et le tabagisme de manière à pouvoir élaborer rapidement une approche globale.

Lorsque nous évaluons les besoins en matière de santé mentale, question que le député a abordée, nous devons nous attacher à la façon dont le gouvernement fédéral doit s'y prendre pour faire un meilleur travail. La nomination de Michael Wilson par le ministre de la Santé est superbe, car elle fait de nous, en tant que fonction publique du Canada, un exemple pour tous les employeurs. Nous devons nous attaquer aux enjeux de la santé mentale et définir les moyens que nous prendrons à l'échelle interministérielle dans les domaines pour lesquels nous avons une responsabilité directe: nos anciens combattants, nos militaires, le service correctionnel, la GRC ainsi que la fonction publique.

Il importe d'aller de l'avant et d'élaborer une stratégie sur les maladies du coeur, bien qu'il s'agisse d'un domaine où nous obtenons davantage de résultats grâce à la lutte contre le tabagisme. Nous avons fait un travail remarquable au Canada sur le front de la prévention des maladies cardiovasculaires et de la lutte contre ces maladies. L'adoption du budget de 2005 est essentielle pour que les 300 millions de dollars alloués aux stratégies intégrées puissent être mis à contribution.

● (1305)

[Français]

Le budget 2005 pousse plus loin les investissements initiaux dans l'Agence de santé publique du Canada et prévoit 300 millions de dollars sur cinq ans pour une stratégie intégrée sur les modes de vie sains et les maladies chroniques.

[Traduction]

Il sera extrêmement important de travailler en coopération avec les provinces, les territoires, le secteur bénévole, les fournisseurs de soins de santé et les citoyens canadiens qui savent qu'ils ont aussi voix au chapitre en matière de politique de santé. Nous voulons aller de l'avant. Le budget doit être adopté. Nous nous attellerons ensuite à la tâche avec nos partenaires.

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, je me réjouis que la ministre reconnaisse l'importance de stratégies axées expressément sur certaines maladies et qu'elle trouve cela souhaitable, notamment en ce qui concerne le cancer. Je lui signale toutefois que ses propos contredisent carrément ce qu'a dit le ministre de la Santé.

Celui-ci a expliqué pendant 20 minutes à la Chambre ce matin que les stratégies axées expressément sur certaines maladies n'étaient pas la solution. Il nous a longuement expliqué que le modèle concernant les maladies chroniques était celui dont il fallait s'inspirer. Il n'a pas tenu compte du fait que la motion demande du financement pour la mise en oeuvre de la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer, financement qui sera de l'ordre d'environ 250 millions de dollars sur les cinq prochaines années. Sur les 300 millions de dollars dont la ministre a parlé, 90 millions de dollars sont déjà affectés. Il n'y a donc pas de fonds déjà prévus pour cette stratégie particulière.

Pourquoi cette contradiction? Le gouvernement assurera-t-il le financement et la mise en oeuvre de toute la stratégie dont il est question dans la motion et acceptera-t-il qu'elle soit mise en oeuvre de manière indépendante?

● (1310)

L'hon. Carolyn Bennett: Monsieur le Président, je ne vois aucune contradiction entre les propos du ministre de la Santé et les miens. Nous disons que du travail a déjà été fait dans le passé au sujet de stratégies particulières. Les premiers ministres des provinces, les ministres de la Santé et l'OMS ont dit qu'il nous faut faire une pause et mettre au point une stratégie intégrée afin de déterminer ce que nous pourrions tous faire ensemble et ce qui ne peut se faire que dans le cadre d'une stratégie axée expressément sur une maladie.

Des éléments comme les liens de causalité, la détection précoce et certains aspects de gestion sont déjà en place, mais nous devons nous assurer que nous obtenons les meilleurs résultats possible, pour chaque dollar dépensé, lorsqu'il s'agit d'encourager la prévention. Il faut d'abord et avant tout une stratégie intégrée. Nous devons travailler avec des partenaires comme ceux qui ont participé à la coalition de lutte contre le cancer, afin d'examiner ce qui existe déjà et ce qui reste à faire.

Il est extrêmement important de comprendre que cela doit se faire et se fera en collaboration avec nos collègues des provinces et des territoires. C'est ainsi que cela doit se faire. J'ai comme l'impression que la vérificatrice générale ne voudra pas que nous confions cela à un organisme indépendant.

Les crédits

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, je suis curieuse d'entendre ce que la députée a à dire au sujet de la maladie mentale chez nos jeunes. Les statistiques sont renversantes. On estime qu'entre 10 et 20 p. 100 des jeunes Canadiens souffriraient de maladie mentale. Au Canada, seulement un jeune sur cinq qui aurait besoin de services en santé mentale en reçoit.

Je pense aussi aux parents d'enfants schizophrènes qui nous ont demandé de l'aide. Cette maladie est gravement invalidante et frappe le plus souvent des jeunes de 16 à 30 ans, qui n'ont nulle part où aller. Il est clair qu'il faudrait une stratégie nationale. On a totalement négligé les maladies mentales dans notre province, bien sûr, mais ailleurs au Canada aussi. Où cela se retrouvera-t-il dans le rapport de Michael Wilson?

L'hon. Carolyn Bennett: Monsieur le Président, nous regardons tout d'abord le premier rapport Kirby comme étant un bon énoncé de ce qu'il y a à faire au Canada. Nous attendons avec impatience le rapport final à l'automne.

Le travail que Michael Wilson fera auprès du ministre de la Santé portera surtout sur la santé mentale au sein de la fonction publique canadienne et sur le rôle du gouvernement fédéral auprès des gens dont il s'occupe directement.

J'espère que la députée comprend qu'il n'y a probablement pas de question plus complexe que les questions de santé mentale, et pas seulement sur le plan des traitements, mais surtout en ce qui concerne le soutien et les services nécessaires ainsi que la souplesse dont il faut faire preuve pour apporter aux gens l'aide dont ils ont besoin quand ils en ont besoin. Nous travaillerons de concert avec nos vis-à-vis provinciaux et territoriaux et aussi avec les Autochtones pour concevoir les programmes qui nous permettront de faire changer les épouvantables statistiques concernant la santé mentale.

• (1315)

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole en faveur de la motion qui propose d'élaborer une stratégie nationale contre les maladies chroniques majeures que sont les cardiopathies, le cancer et la maladie mentale.

Ma propre famille a été durement touchée par certaines de ces maladies. Il y a une quarantaine d'années, alors que je n'étais encore qu'un jeune homme, ma mère a été frappée par le cancer, auquel elle a succombé après une année de courageux combats. Ce fut ma première expérience de ce que le cancer peut faire à une personne, au corps d'une personne. Il s'agit sans conteste de l'une des maladies les plus insidieuses que nous connaissions. Le cancer gruge littéralement le corps. Quarante ans plus tard, j'ai peine à croire que nous ne sachions toujours pas réellement ce qui cause le cancer, ni comment le prévenir.

Je signale que je partagerai mon temps de parole avec le député de New Westminster—Coquitlam.

Ce fut ma première expérience du cancer comme tel. Deux décennies plus tard, ma famille a de nouveau été éprouvée par la maladie. Au cours d'une période de deux à trois ans, mon père a subi deux crises cardiaques, qui ont été suivies d'un accident vasculaire cérébral. Comme tout le monde le sait ou devrait le savoir, il s'agit d'une forme de maladie cardiovasculaire. Mon père a finalement succombé après avoir été immobilisé à l'hôpital pendant environ deux ans. J'ai vu sa qualité de vie se détériorer. C'était un homme extrêmement actif. Mes deux parents étaient des gens actifs.

Jamais je n'oublierai les effets de ces maladies sur ces deux personnes dynamiques, ni ma relative incapacité à atténuer leur

souffrance. C'est un sujet qui me tient beaucoup à cœur. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour prévenir ces graves maladies.

Il y a quatre ou cinq ans, mon frère, qui n'a que 13 mois de plus que moi, a subi un accident cérébral vasculaire, heureusement mineur. Il s'est à peu près complètement rétabli. Cela fait partie de l'histoire de ma famille. Un des aspects à prendre en compte dans une stratégie globale de prévention de ces graves maladies, c'est leur cause. Aucun des membres de ma famille ne montrait les symptômes caractéristiques de la maladie cardiaque ou des accidents cérébraux vasculaires. Aucun ne fumait, aucun n'avait de problèmes de cholestérol ou d'excédent pondéral, comme c'est le cas des candidats à la crise cardiaque. Nous n'avions aucune de ces caractéristiques.

Le 12 janvier dernier, j'ai eu une crise cardiaque; c'est la première fois que j'ai été touché de si près par la maladie cardiaque. Je ne m'y attendais pas du tout. J'ai passé cinq jours à l'hôpital. Je prends maintenant des médicaments qui me permettront probablement de vivre une longue vie et d'être en santé pendant les 30 ou 40 prochaines années, mais une fois de plus, je ne m'attendais pas du tout à ce qu'une telle chose m'arrive. Je n'avais pas vraiment de problème de cholestérol et je n'avais évidemment pas de problème de poids. Ma pression artérielle, d'après mon cardiologue, était celle d'un athlète de 16 ans. Personne n'aurait pu le prédire, à part le fait qu'il y a des cas de maladie cardiaque dans ma famille.

Je comprends comment ces maladies affectent la vie des gens. Je vais raconter une petite histoire drôle pour ne pas qu'on croie qu'il n'y a que des tragédies dans ma vie. J'ai eu une crise cardiaque le jour de la visite à Regina de notre chef de parti. Je l'ai rencontré à l'aéroport vers midi. J'étais censé l'accompagner dans l'une de ses premières activités, mais je lui ai dit que je le rencontrerais plus tard parce que j'avais quelque chose à faire.

Je me suis rendu à l'hôpital, où on m'a dit que j'étais en pleine crise cardiaque. On m'a envoyé en chirurgie. Je tiens à féliciter tout le personnel infirmier et médical, ainsi que mon cardiologue. En 14 minutes, ils ont effectué une angioplastie et m'ont installé une endoprothèse vasculaire. C'était une opération hallucinante, mais ce qui est drôle, c'est que notre chef n'en savait rien jusqu'à ce qu'il apprenne, plus tard dans la journée, que j'avais eu une crise cardiaque.

• (1320)

Le plus drôle est qu'on a rapporté dans les journaux le lendemain matin que le chef du PCC était en visite à Regina et qu'un député local avait subi une crise cardiaque. Je ne suis pas sûr que les médias aient réellement saisi l'importance de sa visite ou la gravité de ma maladie, mais cela nous a bien fait rire tous les deux.

Étant donné que des membres de ma famille ont été frappés par la maladie, je crois ardemment dans la nécessité d'élaborer une stratégie nationale relatives aux grandes maladies. C'est ce que demande la motion.

Les crédits

Il a été démontré à l'échelon international qu'une stratégie nationale peut fonctionner si elle est appliquée globalement. Nous en avons des exemples au Royaume-Uni, en Autriche, en Australie et en Finlande où, après avoir adopté une stratégie nationale de prévention des maladies chroniques graves comme le cancer et les maladies cardiovasculaires, ces pays ont connu une chute radicale du taux d'incidence de ces maladies.

Pourtant, le Canada est toujours sans stratégie. Nous en parlons depuis des années, mais nous ne faisons rien. Dans notre pays, le meilleur au monde à mon avis, où tant de personnes meurent chaque année de maladies cardiovasculaires ou du cancer, c'est une honte que de se croiser les bras et de ne pas prendre les moyens qui se sont révélés efficace ailleurs dans le monde.

J'en profite toutefois pour suggérer que nous devons saisir l'occasion qui nous est présentée d'investir dans une stratégie nationale qui fonctionnerait, qui permettrait de prévenir les maladies et de soigner nos malades, et ainsi sauver des vies. Voilà la réalité. Cette stratégie sauverait des vies. Je ne crois pas que l'on puisse attribuer une valeur financière aux vies de Canadiens que nous pouvons sauver. Nous ne devrions pas être en train de débattre cette question aujourd'hui. Il y a des années que nous aurions dû passer aux actes.

Il est peut-être trop tard pour sauver des gens comme mon père et ma mère, mais il n'est pas trop tard pour sauver les générations futures. Je ne cherche pas à protéger ma propre santé, bien que ma santé soit très importante pour moi. Je veux protéger la santé de mes fils. Nous avons de nombreux cas de maladies du coeur et de cancer dans notre famille. Je veux que mes fils, mes petit-fils et mes petites-filles vivent dans un environnement qui leur permettra de prévenir ces maladies avant qu'elles ne les affectent.

Nous n'en savons pas assez sur le cancer et nous n'en savons très certainement pas assez sur les maladies du coeur pour déterminer ce qui cause ces grandes maladies.

Tout le monde a toujours pensé que les maladies du coeur, par exemple, étaient attribuables aux indicateurs que j'ai mentionnés plus tôt, notamment l'embonpoint ou un taux de cholestérol élevé. Il s'agit très certainement d'indicateurs. À bien des égards, les fumeurs sont plus susceptibles d'avoir des crises cardiaques et de développer des cardiopathies. Cependant, ce ne sont pas les seuls indicateurs. Aucun de ces indicateurs ne s'applique à moi. Aucun de ces indicateurs ne s'applique aux membres de ma famille. Pourtant, nous avons développé ces maladies. Pourquoi? Personne ne peut me le dire.

Nous devons élaborer une stratégie qui regroupera les principaux intervenants et les organisations comme la Société canadienne du cancer et la Fondation des maladies du coeur. Nous devons les amener, de façon coordonnée, à échanger de l'information en vue de trouver de nouvelles idées qui seront communiquées aux Canadiens à l'échelle du pays. Ce groupe pourrait donner des conseils aux Canadiens pour prévenir les maladies du coeur et le cancer, et mettre en place un environnement de recherche pour répondre aux questions que nous posons depuis longtemps. Quelles sont les causes du cancer? Quelles sont les causes des cardiopathies chroniques?

Nous ne devrions pas débattre de la question. Nous devrions faire front commun en tant que parlementaires et déclarer qu'il faut aller de l'avant. Faisons le nécessaire. Débloquons les fonds. Ne contestons pas. Ne débattons pas. Ce n'est pas une question politique. C'est une question de vie ou de mort.

●(1325)

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam, PCC):

Monsieur le Président, le Parti conservateur a présenté pour débat la motion ci-après, parrainée par son porte-parole en matière de santé, le député de Charleswood—St. James—Assiniboia. La motion dit:

Que, puisqu'il faut élaborer dès maintenant une stratégie nationale pour réduire les coûts humains et économiques de plus en plus lourds du cancer, des cardiopathies et des maladies mentales, la Chambre demande au gouvernement de financer intégralement et de mettre en oeuvre, en symbiose avec les provinces et tous les intervenants, la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer ainsi que d'élaborer et d'appliquer sans délai une stratégie nationale d'ensemble sur les maladies mentales et les cardiopathies, le Canada étant un des rares pays développés à ne pas avoir de plan d'action national pour réduire l'incidence des maladies mentales et des maladies du coeur.

La solution aux problèmes de santé mentale commence par l'amélioration du bien-être émotionnel et passe par le traitement et la prévention de maladies ou des troubles mentaux graves. Un milieu qui contribue au maintien et à l'amélioration de la santé mentale est un milieu qui respecte la dignité humaine et qui suscite chez les individus le sentiment de pouvoir prendre en main leur destinée.

Au Canada, la planification et la prestation des services en santé mentale relèvent d'abord de la compétence des provinces. Le gouvernement fédéral collabore avec les provinces, principalement par l'entremise de l'Agence de santé publique du Canada. Ces intervenants cherchent à élaborer des services de santé mentale coordonnés et efficaces.

La santé mentale est une composante importante de la santé dans son ensemble. Tout comme pour notre santé physique, nous pouvons prendre diverses mesures pour soigner et améliorer notre santé mentale, ainsi que celle de notre entourage et de notre milieu.

Nous gardons à l'esprit qu'une personne au moins sur cinq aura une maladie mentale au cours de sa vie, que 4 000 personnes environ se suicident chaque année au Canada, et que, en 2020, la dépression sera devenue la cause la plus coûteuse de perte de productivité en milieu de travail liée à l'incapacité. Les besoins en soins, en traitement, en réadaptation, en services d'intégration communautaire et de soutien vont bien au-delà de ce qui est disponible dans la plupart des milieux.

On constate malheureusement que la promotion de la santé mentale et la prévention de la maladie mentale sont peu prioritaires parmi les initiatives du gouvernement en matière de soins de santé. À cause des préjugés liés à la maladie mentale et du manque de sensibilisation du public à cet égard, on évite d'en discuter et on n'arrive pas à élaborer une approche coordonnée visant à trouver des solutions et à venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

Le Canada ne dispose pas d'un système national de cueillette et de diffusion d'information permettant de déterminer avec exactitude l'incidence et la prévalence de la maladie mentale ou d'évaluer les programmes, les services et les politiques en santé mentale que finance le contribuable. Le Canada ne s'est pas doté d'un programme de recherche national cohérent en santé mentale. Contrairement à la plupart des autres pays développés, le Canada n'a pas de plan d'action national en santé mentale.

Les crédits

Nous devons promouvoir la santé mentale en faisant des choix de styles de vie éclairés et en prenant soin de notre corps. Il faut inciter tous les Canadiens à prendre en main leur vie et leur santé mentale. La bonne santé mentale nous rend en mesure de composer de façon constructive avec le stress et les défis de l'existence et nous permet de profiter plus facilement de toute la gamme des possibilités qui nous permettent d'enrichir nos vies et celle des personnes qui nous entourent.

Durant beaucoup trop longtemps, l'opprobre rattaché à la maladie mentale a fait en sorte que ceux qui en étaient atteints ont souffert en silence pendant que la société ne répondait que de façon très insuffisante à leurs besoins. Mais nous sommes maintenant à une autre époque. On considère la maladie mentale comme une maladie chronique, à l'instar du cancer et des maladies cardiovasculaires. N'importe qui peut en être atteint et on peut la traiter avec succès, comme les autres maladies. Les personnes qui composent avec la maladie mentale et ceux qui les aident et les soignent méritent notre sollicitude, notre acceptation et notre respect. Ils méritent également leur juste part des budgets de santé.

Tous les Canadiens sont touchés par les maladies mentales, qui ont un effet important sur les relations, l'éducation, la productivité et la qualité de vie en général. En fait, environ 20 p. 100 de la population souffriront d'une maladie mentale au cours de leur vie. Les 80 p. 100 restants verront un membre de leur famille, un ami ou un collègue souffrir d'une maladie mentale. Avec suffisamment d'attention et de ressources, la vie des personnes touchées par les maladies mentales peut être grandement améliorée.

Divers rapports sur les maladies mentales au Canada ont été rédigés afin de sensibiliser les gouvernements, les organismes non gouvernementaux, les entreprises, les écoles, les milieux de travail et les universités aux maladies mentales. Ces rapports décrivent les principales maladies mentales ainsi que leur incidence, leur prévalence, leurs causes, leurs effets, leur prévention, leur traitement et le stigmate social qui leur est associé. Les décideurs devront prêter une oreille plus attentive afin de concevoir des politiques et des services visant à améliorer la qualité de vie des personnes souffrant de troubles mentaux.

Les chercheurs recommandent que la première étape de l'élaboration d'un système de surveillance des maladies mentales au Canada soit de regrouper les données existantes. Nous avons besoin de plus de ressources afin d'étudier les maladies mentales et ainsi avoir de bonnes données canadiennes facilement disponibles, notamment sur l'hospitalisation et la mortalité, et des études provinciales.

Cependant, les données sur l'hospitalisation ont leurs limites. Bon nombre de facteurs autres que la prévalence et la gravité de la maladie peuvent influencer sur l'admission à l'hôpital et sur la durée du séjour. De plus, la majorité des personnes atteintes de maladies mentales sont soignées dans la collectivité plutôt qu'à l'hôpital, et un grand nombre peut ne pas être soigné du tout dans le système de soins de santé actuel.

• (1330)

L'utilisation de médicaments modernes humanise les soins en santé mentale. Les données venant des hôpitaux psychiatriques provinciaux permettraient d'avoir encore une meilleure idée de la question, mais ces données ne se trouvent souvent pas par type de maladie. Nous avons besoin de renseignements de qualité pour commencer à combler les lacunes, afin d'obtenir des assises plus complètes sur lesquelles planifier et évaluer les politiques, les programmes et les services en matière de santé mentale.

Pour les Canadiens, c'est très simple. Nous sommes en faveur de la Loi canadienne sur la santé. Cependant, nous nous préoccupons avant tout du sort des Canadiens dans le besoin qui souffrent à l'heure actuelle, alors que le système est incapable de répondre à leurs besoins.

Je m'inquiète des milliers de gens qui ne peuvent trouver un médecin de famille avec lequel établir une relation thérapeutique permanente. Cette relation positive à elle seule permet, dans une large mesure, d'éviter la santé mentale. L'établissement d'une relation de qualité avec un médecin de famille est un aspect de la psychoprophylaxie.

Les conservateurs souscrivent aux cinq principes de la Loi canadienne sur la santé: l'universalité, l'intégralité, l'accessibilité, la gestion publique et la transférabilité. Ce sont des valeurs et des points de référence. Ils ne doivent pas par ailleurs devenir des règles qui constituent des obstacles à la guérison ou à la capacité des Canadiens de s'occuper de leurs voisins et des souffrances dans nos collectivités.

Ces principes sont le fondement même des soins de santé publics au Canada. Même si ces idéaux ne sont pas respectés tous les jours, nous pouvons essayer de faire beaucoup mieux. Les progrès scientifiques et les innovations qu'on doit à nos chercheurs médicaux et à d'autres pays doivent être intégrés dans les soins quotidiens. Nous avons encore des politiques administratives qui empêchent de vraiment bien aider les patients et d'apaiser les souffrances, parce que la politique passe avant les soins et la bureaucratie, avant la guérison. Le Canada pourrait faire beaucoup mieux.

Notre système public, ainsi que notre histoire, deviennent une garantie sociale d'accès aux soins de santé en fonction des besoins et non de la capacité de payer. Nous soutenons la prestation publique et le financement public. Les Canadiens n'ont pas voulu d'un système de santé entièrement privatisé il y a une quarantaine d'années. Nous essayons collectivement de prendre soin les uns les autres. Cependant, les socialistes préféreraient également que nous souffrions tous ensemble et que certains meurent même, tant qu'une bureaucratie et un mode de fonctionnement demeurent. Nous ne devons jamais permettre que le système passe avant les gens, car nous savons que le socialisme nuit aux gens, surtout dans le domaine de la santé.

Nous n'avons pas un système américain et nos innovations ne sont pas des répliques de cela. La comparaison est erronée. Les Américains ont le meilleur système de santé du monde pour beaucoup de citoyens, mais il ne s'adresse pas à tous.

Il ne faudrait pas nous retrouver dans une situation où nous pouvons tous peut-être obtenir des soins, mais qui sont médiocres et pas vraiment de niveau international. Quoi qu'il en soit, nous devons veiller à ce que personne ne doive faire faillite pour obtenir des soins. Le problème maintenant est de déterminer le type de soins à offrir et à quels niveaux, surtout dans le domaine de la santé mentale.

Le premier ministre a montré, dans sa propre situation personnelle, que les cliniques de santé privées, à but lucratif, ont un rôle à jouer. Les hôpitaux catholiques, l'Armée du Salut et d'autres établissements témoignent du rôle complémentaire que les cliniques de santé privées, sans but lucratif, peuvent jouer dans le système de santé. Encore une fois, le premier ministre en est le meilleur exemple, à savoir que nous pouvons étendre la privatisation dans une certaine mesure et aider à garder les fonds de la santé au Canada, sans abroger la Loi canadienne sur la santé ou y porter préjudice.

Les crédits

En tant qu'habitants du Canada, nous n'oublions jamais que notre pays est d'une richesse inimaginable pour bien des gens de ce monde. Le droit à la propriété privée, le système d'entreprise privée, qui permet la création d'entreprises privées à but lucratif, et la promotion de marchés libres et concurrentiels ont largement contribué à créer la richesse nécessaire pour payer les soins de santé que nous désirons.

En raison de notre situation privilégiée, nous pouvons exiger beaucoup, et avec raison, de nous-mêmes et de notre gouvernement. Notre régime d'assurance-maladie peut être un égalisateur social, dans le sens positif du terme, s'il est bien géré. Il incarne les valeurs conservatrices canadiennes que sont l'équité, l'égalité, la justice et la compassion.

Je demande aujourd'hui au gouvernement du Canada d'avoir la patience, la ténacité et la vision à long terme nécessaires pour tirer des enseignements des autres pays et pour être davantage déterminé à améliorer notre système de santé publique par rapport à ceux des autres pays. Pour cela, il doit investir considérablement dans les services de santé mentale.

Les conservateurs ont le plan et la vision nécessaires pour mener ce projet à bon port, au profit de la génération actuelle et de celle qui suivra. Le pays et les Canadiens n'attendent pas moins.

[Français]

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole au sujet de la motion de mon collègue conservateur. Malgré que je ne sois pas d'accord avec la motion telle que libellée, je comprends les préoccupations du député. Lorsque l'on parle de la santé des Canadiens et des Québécois, cela est toujours difficile. Ce sont des sujets traumatisants et dramatiques pour les familles, les enfants et les parents. Il est toujours difficile d'aborder ces sujets sans tenir compte de ces personnes.

Vous me connaissez maintenant. Comme vous le savez, j'ai été moi-même victime d'un cancer il y a cinq ans. J'avais la conviction et la certitude de recevoir de l'aide des gens qui m'entouraient, du système de santé dont je pouvais bénéficier, des organismes communautaires qui pouvaient m'assurer un soutien et un suivi. Si je n'avais pas eu la certitude de ce soutien autour de moi, je ne sais pas comment je serais passée au travers.

Je suis l'une des chanceuses qui ne sont pas décédées des suites de la maladie. Je peux vous garantir, lorsque cela m'est arrivé, que les premières heures et les premières minutes où l'on apprend un tel diagnostic sont très inquiétantes. Cela est très perturbant.

Comme je vous l'indiquais, nous avons du soutien au Québec. Pour moi, cela a été immédiat. Aussitôt que l'on a su que c'était un cancer très envahissant, on a agi immédiatement. En deux semaines, j'avais commencé les traitements. Je n'avais plus un seul cheveu sur la tête. La chimiothérapie intensive était commencée. Je suis également passée par l'opération et par la radiothérapie. Cela a duré un an. Aujourd'hui, je m'en suis sortie assez bien, merci. Comme vous pouvez le constater, je suis en bonne santé.

Au delà de tout cela, quand on pense à de tels sujets, on doit s'assurer d'être bien soutenu, comme je l'ai été dans mon milieu. On doit s'assurer que les personnes qui souffrent de telles afflictions soient aussi bien soutenues dans leur milieu. Pour que cela se fasse, il faut s'assurer que les provinces — et non pas le gouvernement fédéral — aient l'argent afin de développer les stratégies. Si on se fie au le gouvernement fédéral pour développer une stratégie nationale, on risque alors de manquer le bateau.

Pour étayer mon propos, je donne seulement quelques exemples.

En 1999, il y a eu la stratégie pour la prévention de l'alcoolisme foetal comprenant la création d'initiatives nationales sur l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisme foetal. En 2001, ce fut l'analyse de la situation. En 2001, il y a eu un guide sur les meilleures pratiques concernant le syndrome d'alcoolisme foetal. En 2003, il y a eu un cadre d'action pour l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisme foetal. En 2004-2005, il y a eu des tables rondes sur une stratégie pour lutter contre l'abus d'alcool et de drogues. En juin 2005 — on vient de recevoir cela au Comité de la Santé —, Santé Canada nous revient avec un historique des actions et un autre cadre d'action. Beaucoup de millions ont été dépensés et peu d'actions ont été entreprises.

On peut parler aussi d'un autre exemple, soit le registre des armes à feu. Même si cela ne relève pas du domaine de la santé — mais cela peut atteindre la santé de plusieurs —, on a vu non pas des millions de dollars mais 1,186 milliard de dollars qui ont été dépensés. Rien n'a encore été réglé.

En ce qui a trait à la stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme, le budget de 2004-2005 s'élevait à 22,22 millions de dollars et le budget de 2005-2006 à 19,177 millions de dollars, alors que la problématique n'est pas réglée. On diminue les montants que l'on a investis. Pourtant, le taux de tabagisme chez les Inuits est de 72 p. 100; chez les Métis, il est de 57 p. 100; et chez les Amérindiens, il est de 56 p. 100. On dit que 54 p. 100 des jeunes Autochtones de 11 à 19 ans fument et que 65 p. 100 des jeunes Autochtones de 20 à 24 ans fument encore. Ces stratégies sont très importantes. Pourtant, on ne leur accorde pas toute l'importance qu'il faudrait.

Lorsque la ministre de la Sécurité publique nous parlait tout à l'heure, elle a fait référence à un fonds pour les maladies chroniques. Dans ce fonds, 300 millions de dollars ont été déposés. Pas un sou n'a encore été utilisé afin de permettre aux maladies comme le diabète juvénile, le cancer et tous les autres types de maladies de pouvoir être enrayerés.

• (1335)

La santé des premières nations est un sujet qui me tient particulièrement à coeur. En tant que femme et mère, je trouve que l'on ne fait pas assez attention à cela. On en parle souvent, mais on dirait que l'on *pay lip service to it*. C'est une expression anglophone que l'on utilise beaucoup pour dire que l'on ne fait que parler de la situation, mais que l'on ne fait rien pour la régler.

En 2004-2005, le budget alloué à la stratégie pour la santé des communautés autochtones était de 3 166 300 000 \$. En 2005-2006, étrangement, il a diminué à 2 855 685 000 \$, et ce, malgré la volonté annoncée d'aider la santé des premières nations. Même M. Phil Fontaine, chef de l'Assemblée des Premières Nations, a dit ceci:

Au lieu d'allouer davantage de financement pour améliorer la santé « peu enviable » des Autochtones et renforcer le rôle que peuvent jouer les gouvernements des Premières Nations dans la prestation de soins de santé, ce budget retient des fonds grandement nécessaires. Par exemple, les Premières Nations dépendent désespérément de la couverture offerte par les Services de santé non assurés. Or, ce programme sera amputé de 27 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

Selon le communiqué de l'Assemblée des Premières Nations:

Le chef national a également fait remarquer que le budget comprenait plusieurs autres coupures relatives au financement des soins de santé aux Autochtones. On y trouve notamment l'élimination du Système d'information sur la santé des Premières Nations, propriété partielle des Premières Nations en Ontario, par des coupures de 36 millions de dollars sur trois ans et la redistribution de 75 millions de dollars compris dans le financement de 400 millions de dollars déjà annoncé pour les placements en amont et l'amélioration de programmes comme le renouvellement du financement de l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones.

Les crédits

Ce ne sont que quelques exemples que je donne, mais ceux-ci démontrent à quel point il est important que ce soient les provinces et les territoires eux-mêmes qui détiennent le pouvoir sur la façon de dépenser l'argent nécessaire pour enrayer les maladies dont on parle.

Parlant de stratégie, je peux parler d'une stratégie nationale du Québec. Il y a déjà plusieurs années, nous avons entrepris de nous attaquer à ces maladies. Bien sûr, nous avons encore des difficultés à surmonter et des problèmes à résoudre. Cependant, ces problèmes seraient beaucoup moindres si le déséquilibre fiscal n'existait pas et si nous avions la somme qui nous revient du gouvernement fédéral. C'est 55 millions de dollars par semaine qu'il nous manque. Avec une somme pareille, nous pourrions régler tous les problèmes de santé de nos concitoyens et concitoyennes.

Si toutes les provinces et tous les territoires avaient ce qui leur revient, mais dont ils sont privés en raison du déséquilibre fiscal, on n'aurait pas à parler de stratégies nationales. Il est très important de se rappeler que, toutes les fois que l'on demande de l'argent au gouvernement fédéral pour des stratégies nationales, ce n'est pas de son ressort ou de sa responsabilité. Les stratégies en matière de santé, d'éducation et de services de garde d'enfants doivent revenir aux provinces et aux territoires. Il ne faut pas l'oublier.

Je ne doute pas du tout de la bonne volonté de mon collègue ayant présenté cette motion. Je sais à quel point la santé est importante pour lui.

Cependant, comme je le disais, au Québec, nous avons développé des programmes très importants qui répondent en grande partie aux besoins de notre population, par exemple le programme de prévention de la maladie, de dépistage, d'investigation et de diagnostic. Il y a également des programmes concernant les traitements, le soutien à l'adaptation et à la réadaptation et les soins palliatifs de fin de vie, pour ce qui est du cancer.

Aussi, au Québec — je suis certaine que c'est la même chose dans plusieurs autres provinces —, plusieurs entreprises d'importance ont reconnu leurs responsabilités sociales et l'importance de s'investir socialement. Par exemple, je ne nommerai qu'une seule entreprise du Québec oeuvrant pour le cancer, et que je connais bien. Cette entreprise investit beaucoup dans le programme Belle et bien dans sa peau, qui est dirigé par la Société canadienne du cancer.

• (1340)

La compagnie Sanofi-aventis investit des millions de dollars tous les ans pour permettre à des femmes comme moi, ayant souffert du cancer, de développer des façons de se sentir quand même belles et biens dans leur peau.

Ce n'est pas seulement une question de gouvernement fédéral ou de stratégie nationale; c'est vraiment une question de survie pour des programmes qui existent à l'échelle provinciale et territoriale. On doit nous donner les moyens en réinvestissant dans les provinces et les territoires, en nous redonnant l'argent qui nous revient afin de nous permettre de mieux faire face à tous les problèmes concernant le cancer, à toutes les maladies cardio-vasculaires et aux problèmes de santé mentale.

Ces derniers sont un autre domaine qui me touche énormément. Dans ma circonscription, plusieurs personnes âgées qui vivent des problèmes de santé mentale sont à la recherche de logement. La population vieillit et l'on se rend compte qu'une grande partie des personnes qui ont des problèmes de santé mentale ne bénéficient plus des services spécifiques qui leur étaient dédiés auparavant. Auparavant, ces personnes ne vivaient pas aussi longtemps et elles étaient à la charge des familles ou vivaient dans des institutions.

À présent, avec la désinstitutionnalisation, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale vivent bien souvent dans des milieux non conçus pour elles. Elles habitent bien souvent dans des milieux où elles n'ont aucun outil pour vivre dans la dignité et dans le respect. En outre, elles ont beaucoup de difficultés à s'adapter et à trouver un environnement qui leur convient. Lorsqu'elles vieillissent, cela est encore plus difficile.

Plutôt que d'investir dans des résidences où ces personnes pourraient mieux vivre, on les interne dans des résidences avec des personnes âgées, beaucoup plus âgées, avec lesquelles elles ont malheureusement peu en commun, créant des dissensions.

Au lieu d'engager cet argent dans une stratégie nationale, je préfère qu'il soit affecté à une stratégie où l'on le réinvestira, où l'on le redonnera aux provinces de façon à ce qu'elles puissent faire leurs devoirs envers leurs citoyens et leurs citoyennes.

• (1345)

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de ses propos et de sa bienveillance au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes.

Je reconnais comme elle que les compétences en matière de santé sont, bien sûr, de nature provinciale. J'arrive de Saint John, au Nouveau-Brunswick, où des professionnels en matière de livraison de services de santé se regroupent. Il y a trois associations nationales pancanadiennes de toutes les provinces, de tous les territoires, incluant le Québec. Ces gens reconnaissent la nécessité de se regrouper pour voir s'il y a des points communs sur lesquels ils peuvent travailler.

Au niveau national et pancanadien, lorsque l'on regarde des stratégies de traitements, en recherche et en services, il y a là une occasion de se regrouper, d'élaborer des stratégies afin d'éviter le doublement de la recherche et du développement. C'est là une occasion de connaître les meilleures pratiques qui existent dans n'importe quelle province ou localité. Il faut se regrouper pour échanger à ce sujet. Il peut y avoir coordination à l'échelle nationale en tenant compte, bien sûr, des compétences de toutes les juridictions, afin de revoir toute la question de la recherche et du financement.

Il y a des provinces, des territoires ou des localités qui pourraient avoir moins de ressources que d'autres, moins la capacité de payer. C'est le cas des provinces de l'Atlantique et c'est le cas souvent au Québec, où le gouvernement fait des transferts financiers.

Je pense que la députée doit reconnaître que lorsque nous avons élaboré le plan de 10 ans en matière de santé, le gouvernement du Québec a signé l'accord. Il a signé l'entente.

La députée serait-elle d'accord pour dire qu'il y aurait moyen, concernant cette stratégie nationale, disons pour les maladies chroniques par exemple, d'avoir une démarche nationale, une démarche pancanadienne, respectant bien sûr les compétences des juridictions provinciales.

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le président, je remercie mon collègue du Comité permanent de la Santé et secrétaire parlementaire du ministre de la Santé.

Les crédits

Même si je le redis 100 fois, vous savez que nous sommes contre les stratégies nationales. Tout ce qui n'est pas du ressort du gouvernement fédéral devrait, sans aucune condition, être considéré comme étant de responsabilité provinciale et territoriale. À moins que l'on ne parle de la santé des autochtones, des vétérans ou des soldats et des soldates, la santé n'est pas de compétence fédérale; elle est de compétence provinciale. Il est alors certain que je ne suis pas d'accord avec une stratégie nationale, quelle qu'elle soit.

• (1350)

M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Monsieur le Président, encore une fois, j'ai apprécié le discours de ma collègue de Laval.

Je ne sais pas si, un jour, on réussira à faire comprendre au gouvernement fédéral que les fonds qu'il veut distribuer par la porte d'en arrière pour tous les services doivent aller directement aux provinces.

Ma collègue a mentionné jusqu'à quel point on dépend des services quand on est malade. Chez nous, j'ai vécu la même expérience qu'elle. Entre la détection de ma maladie, le cancer, et l'opération finale, il s'est écoulé un maximum de deux mois. Quand cette période se prolonge, c'est parce qu'on manque d'argent, et non parce qu'on manque de compétences. Quand est-ce que le gouvernement fédéral se rentrera dans la tête que cet argent ne lui appartient pas? Il appartient aux provinces, qui détiennent les compétences pour développer et faire avancer le domaine de la santé.

Je voudrais poser une question à ma collègue de Laval concernant les plans pancanadiens. J'ai déjà été porte-parole en matière agricole. À l'époque, on nous a leurrés avec un projet pancanadien de sécurité pour les agriculteurs. Tous les agriculteurs au Québec regrettent ce plan. En effet, aucun plan pancanadien ne fonctionne.

Je voudrais que ma collègue élabore sur les services de santé disponibles au Québec pour montrer jusqu'à quel point nous sommes près de la population québécoise.

Mme Nicole Demers: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Saint-Maurice—Champlain.

Il faut dire que certaines problématiques en santé au Québec, qui sont causées par le déséquilibre fiscal, doivent encore être réglées. Après plusieurs négociations, le gouvernement fédéral a accordé 800 millions de dollars en santé, mais ce montant ne s'avère pas suffisant pour répondre à tous les besoins. Malgré tout, je crois que nous avons effectivement le meilleur système de santé qui existe par rapport au Canada et aux États-Unis. C'est sans parler de l'Europe, où les systèmes de santé sont très différents.

Le Québec s'est doté d'un système de santé près du peuple, notamment grâce aux CLSC, aux organisateurs communautaires, aux travailleurs sociaux, aux médecins, aux infirmiers et aux infirmières. Ce sont des personnes qui travaillent près du peuple et qui peuvent donner les soins de première ligne.

Nous avons également un système ambulancier très professionnel. Maintenant, les gens suivent des cours pour devenir encore plus professionnels et être mieux à même de sauver des vies.

Nos hôpitaux offrent des soins exceptionnels, notamment en oncologie et en gériatrie. Nous avons des hôpitaux désignés en différents soins de santé. Par exemple, à Sherbrooke, on fait des études spécifiques sur la gériatrie. À Laval, l'hôpital est renommé comme un des meilleurs hôpitaux en oncologie, en natalité et en prénatalité. Nous offrons vraiment des soins exceptionnels.

Nous avons aussi l'assurance-médicaments et l'assurance-maladie. Ainsi, chaque citoyen et citoyenne paie le moins possible pour des

services qui devraient être universels. Cependant, à cause du déséquilibre fiscal, on a dû commencer à payer un peu puisque les soins de santé coûtent trop cher.

Malgré tout, nos soins de santé sont encore les meilleurs, ceux qui coûtent le moins cher et ceux qui sont le plus près du peuple.

[Traduction]

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, je remercie la députée de ses commentaires. Toutefois, je crains qu'elle ait mal compris ce que suppose la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer.

La stratégie respecte l'autonomie des provinces et le fait que les provinces ont la responsabilité des soins de santé. Les provinces peuvent adhérer ou non à la stratégie. Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui l'administrerait, mais les intervenants. Le gouvernement fédéral ne ferait que la financer.

La députée du Bloc devrait relire la stratégie relative au cancer que je propose et prêter une attention particulière à la page 15. À la lumière de ces nouveaux renseignements, et compte tenu qu'il ne s'agit pas d'une stratégie nationale au sens où l'entend le Bloc, mais d'une stratégie qui profitera à tous les citoyens du pays, la députée serait-elle disposée à la considérer sous cet angle?

• (1355)

[Français]

Mme Nicole Demers: Monsieur le Président, bien sûr, j'ai lu très attentivement le texte de cette motion. C'est la raison pour laquelle je m'y suis objectée avec autant de véhémence.

Cependant, je suis certaine que si mon collègue relisait sa motion, il verrait qu'il est écrit, et je cite:

[...] la Chambre demande au gouvernement de financer intégralement et de mettre en oeuvre, en symbiose avec les provinces et tous les intervenants, la Stratégie canadienne [...]

On ne parle pas de responsabilité des provinces, mais de responsabilité fédérale. Si le député était d'accord pour enlever cette partie, je pense qu'on pourrait s'entendre sur le fond. En effet, sur le fond, il est certain que nous devons avoir l'argent nécessaire pour pouvoir subvenir aux besoins de nos concitoyens et concitoyennes.

[Traduction]

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question pour la députée. Il s'agit d'une stratégie nationale qui prévoit de fortes sommes pour la prévention et, comme la députée l'a dit, le Québec offre plein de bonnes choses à ses habitants. Je suis toujours surpris que le Québec ne veuille pas transmettre ses connaissances au reste du pays.

Étant donné la nature de cette assemblée et celle du gouvernement fédéral national, qui est de servir tous les Canadiens, étant donné que l'air que nous respirons et que l'eau que nous buvons présentent une quantité infinie de risques liés au cancer, pourquoi la députée n'est-elle pas favorable à une stratégie qui aiderait l'ensemble des Canadiens à vivre sainement et à ne pas contracter le cancer? Qui ne voudrait pas appuyer une telle initiative?

Article 31 du Règlement

[Français]

Mme Nicole Demers: Monsieur le Président, il est certain que je veux que tout le monde vive en santé le plus possible. Il est certain que je veux que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, comme tous les Québécois et toutes les Québécoises, reçoivent le maximum de services possible. Toutefois, encore une fois, ce n'est pas en acceptant que le gouvernement fédéral s'ingère dans les responsabilités des provinces et des territoires que nous allons obtenir ce résultat. Il n'en est pas question.

Je dirais à mon collègue que si l'on veut venir voir ce qui se passe au Québec et les programmes que l'on a, on peut le faire. Des centaines de personnes viennent tous les ans étudier nos programmes parce qu'ils trouvent que ce sont les meilleurs. Si mon collègue veut faire la même chose, il est le bienvenu.

Je suis certaine que mes collègues de l'Assemblée nationale vont l'accepter et l'accueillir avec beaucoup de gentillesse. Ils vont lui montrer tous les programmes que nous avons. Ne vous inquiétez pas, nous sommes prêts à partager nos connaissances et notre savoir avec l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, parce que nous sommes une nation qui aime le Canada, malgré tout ce qu'on peut dire.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DARTMOUTH

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, le week-end dernier, dans ma circonscription, se sont tenus le dîner de homard et les enchères au bénéfice de l'Hôpital général de Dartmouth.

L'événement, organisé par la fondation de l'hôpital, a attiré plus de 800 personnes et a été rendu possible par le dur travail des bénévoles et les généreux donateurs de Dartmouth.

Il y a 20 ans, 16 000 \$ avaient été recueillis au premier dîner et, cette année, la fondation a récolté plus de 100 000 \$, au profit des patients et de l'Hôpital général de Dartmouth, un des meilleurs hôpitaux communautaires du Canada.

La fondation a amorcé une campagne de financement pour faire l'acquisition d'un nouveau tomodynamomètre afin de remplacer de toute urgence celui que possède actuellement l'hôpital. Ce nouveau tomodynamomètre est à la fine pointe de la technologie et il sera utilisé pour diagnostiquer un certain nombre de maladies.

L'hôpital comprend l'une des meilleures salles d'urgence de l'Est du Canada, qui est dirigée de main de maître par le D^r Todd Howlett. L'Hôpital général de Dartmouth constitue l'exemple par excellence d'institution pratiquant une médecine communautaire. Il a été construit grâce à la participation communautaire et continue de faire partie intégrante de la collectivité de Dartmouth—Cole Harbour.

Je félicite tous les professionnels de l'hôpital...

• (1400)

Le vice-président: Le député de Vegreville—Wainwright a la parole.

* * *

LE NATIONAL SPELLING BEE

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, le mois dernier, Finola Hackett, une jeune femme

déterminée de ma circonscription, celle de Vegreville—Wainwright, a gagné le tout premier CanWest CanSpell National Spelling Bee, une compétition d'épellation mettant aux prises plus de 80 000 étudiants qui a commencé au mois de janvier.

En plus d'être la première à voir son nom inscrit sur la coupe CanSpell, Finola a mis la main sur une bourse d'études de 10 000 \$ et a obtenu le droit de participer à une prestigieuse compétition annuelle, la 78^e Scripps National Spelling Bee, à Washington, aux États-Unis. C'est une remarquable réalisation.

Des millions d'enfants du monde entier ont pris part à des compétitions d'épellation locales dans l'espoir d'atteindre le niveau que seuls Finola et 273 champions de compétitions d'épellation ont pu atteindre.

Puis, Finola, qui est âgée de 13 ans, a fait preuve d'un grand calme et d'un grand savoir, jeudi dernier, et a fait honneur à tout le Canada en se classant 11^e à la compétition de Washington.

Je suis très fier de Finola, de ses parents, de ses enseignants et de tous ceux qui l'ont aidée dans ses succès.

Félicitations Finola. Tofield, l'Alberta et le Canada sont fiers de toi.

* * *

LA JOURNÉE DE L'AIR PUR

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, le 8 juin sera la Journée de l'air pur. Cette journée fait partie de la Semaine canadienne de l'environnement, au cours de laquelle on fait la promotion des activités propres à préserver notre environnement. La Journée de l'air pur vise spécialement à sensibiliser les gens à la pollution de l'air et aux changements climatiques.

Il est important que nous nous employions à améliorer la qualité de l'air pour assainir l'environnement, dans notre intérêt et celui des générations à venir. La pollution de l'air est particulièrement dommageable pour les jeunes enfants, les personnes âgées et les gens atteints de maladies respiratoires et cardiovasculaires.

En tant que député de Toronto, une ville qui est constamment assaillie par la pollution de l'air, je crois qu'il est essentiel de sensibiliser les gens aux problèmes écologiques tels que la pollution de l'air, de manière à protéger notre planète pour les générations à venir.

* * *

[Français]

LA MAISON CLAIRE-FONTAINE

M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Monsieur le Président, le gîte touristique La Maison Claire-Fontaine, situé à La Tuque, a été couronné pour la troisième année consécutive Lauréat régional des Grands Prix du tourisme québécois dans la catégorie Hébergement-gîte.

Ce gîte entre parfaitement dans la tradition de la Haute-Mauricie, terre natale de Félix Leclerc. Le Haut-Saint-Maurice est un coin de pays qui émerveille par son immense étendue, ses richesses naturelles telle que la rivière Saint-Maurice, et son potentiel récréotouristique.

Ce gîte, classifié quatre soleils, est une magnifique résidence construite en 1917. L'accueil personnalisé de ses hôtes, Marie-Josée Hébert et Eddy Georges, est à l'origine de nombreux témoignages élogieux et contribue à alimenter la fierté de la population du Haut-Saint-Maurice sur le plan touristique.

Félicitations à Marie-Josée et à Eddy!

* * *

CYNTHIA MATHIEU

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de féliciter Mlle Cynthia Mathieu à qui il a été décerné un certificat de niveau argent du programme Le Prix du Duc d'Édimbourg Défi Jeunesse Canada.

Les lauréats sont honorés pour avoir relevé des défis personnels dans quatre secteurs distincts: le service communautaire, l'expédition, le conditionnement physique et l'habileté.

Cette jeune femme de Fabreville, dans la circonscription de Laval—Les Îles, s'est principalement distinguée au sein de l'Escadron 687 où elle assure des tâches administratives et enseigne la musique. Elle s'implique aussi auprès des personnes âgées en les aidant dans leurs activités de loisirs.

Cynthia Mathieu est l'exemple d'une jeune femme déterminée et impliquée dans la vitalité de sa communauté.

Nous vous remercions de votre dynamisme et bonne continuité, Cynthia!

* * *

[Traduction]

LE CRIME ORGANISÉ

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, comme le dit le proverbe, « il n'y a rien de nouveau sous le soleil ». Cette constatation s'applique à notre gouvernement, qui est responsable de lutter contre le crime et de veiller sur les bons citoyens de notre pays.

Alors, pourquoi donc l'application de la loi et le maintien de l'ordre se détériorent-ils?

Prenons le temps de regarder le tableau dans son ensemble. Les fusillades à partir de voitures en marche, les guerres de gangs, le télémarketing frauduleux, le vol d'identité, le trafic de drogues et la prostitution juvénile, pour ne nommer que ces problèmes-là, prolifèrent un peu partout. Ce qui est alarmant, et qui devrait nous inquiéter énormément, c'est que le crime organisé blanchit chaque année entre 5 et 17 milliards de dollars issus de ces activités. De l'argent sale dans des mains sales.

Ces fléaux persistent-ils parce que certaines personnes en position d'autorité sont de connivence avec de sombres figures du monde interlope ou parce que les politiciens font semblant de ne pas voir les activités du crime organisé? Quelle que soit la réponse à cette question, notre système judiciaire et notre dispositif d'application de la loi sont compromis, et les résultats sont dévastateurs.

Il n'y a rien de nouveau dans le fait que des politiciens ne s'acquittent pas de leur devoir. Nous, les députés, devrions quitter un peu nos fauteuils confortables pour nous attaquer au problème du crime organisé avant qu'il ne soit trop tard.

Article 31 du Règlement

● (1405)

DALHOUSIE, NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai été invité à participer, à Dalhousie, au Nouveau-Brunswick, à une cérémonie rendant hommage à 108 personnes qui se sont distinguées par leur contribution au développement de cette région. Cette cérémonie s'inscrivait dans le cadre des célébrations marquant le centenaire de la Ville de Dalhousie.

[Français]

La contribution des citoyens envers leur communauté est certes primordiale afin de permettre à nos régions de demeurer dynamique et de poursuivre sur la voie du développement. Les personnes qui furent reconnues lors de cette célébration de samedi dernier ont toutes contribué à faire de leur communauté un endroit où il fait bon vivre.

[Traduction]

Je félicite les personnes qui ont été honorées à cette occasion à Dalhousie et je remercie tous les résidents de ma circonscription qui contribuent au développement de leur collectivité.

* * *

[Français]

LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Robert Vincent (Shefford, BQ): Monsieur le Président, du 1^{er} au 7 juin se tient la Semaine québécoise des personnes handicapées. Cette neuvième édition, sous le thème « Ensemble, tout le monde y gagne », a pour objectif de favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées.

L'Office des personnes handicapées du Québec s'évertue à éliminer les obstacles à l'intégration des personnes souffrant d'un handicap. Toutefois, l'organisme et le gouvernement ne peuvent à eux seuls suffire à la tâche. Nous devons, toutes et tous, comme citoyens, changer notre attitude et être plus sensibles à cette problématique importante.

Au nom des députés du Bloc québécois, je tiens à remercier les intervenantes et intervenants du milieu de la santé, l'Office québécois des personnes handicapées ainsi que toutes celles et tous ceux qui travaillent de près ou de loin à améliorer le bien-être de ces personnes. Je pense notamment aux familles et aux aidants naturels qui vivent au quotidien auprès d'une personne souffrant d'une incapacité physique ou intellectuelle.

* * *

[Traduction]

LA SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens assurent l'intendance d'une grande partie de l'environnement naturel de la planète. Les générations futures, au Canada comme dans le monde entier, comptent sur notre aptitude à préserver un patrimoine naturel qui comprend des écosystèmes sains abritant des habitats productifs et protégés, de l'eau et de l'air sains, et une grande diversité d'espèces.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement du Canada encourage la préservation de notre environnement naturel. Le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril sert à financer des projets favorisant la conservation des habitats et l'intendance. Le Programme des dons écologiques offre des incitatifs fiscaux aux Canadiens qui souhaitent faire don de terres écosensibles.

Outre ces programmes fédéraux, il y a dans ma circonscription, Etobicoke—Lakeshore, des organisations locales de conservation et des personnes comme Christina Sharma, M. Fisenko, Carole Goyette et bien d'autres qui assurent la maîtrise d'oeuvre des efforts en matière d'intendance d'un bout à l'autre du pays. J'invite tous les Canadiens, en cette Semaine de l'environnement, à protéger notre avenir naturel par des moyens concrets.

* * *

KAMLOOPS—THOMPSON—CARIBOO

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, ma circonscription, Kamloops—Thompson—Cariboo, est l'hôte d'un grand nombre d'événements très intéressants. D'une superficie de plus de 44 000 kilomètres carrés, elle est plus grande que certains petits pays et tout aussi diversifiée.

Au cours de la dernière semaine de relâche, j'ai assisté au bal historique des Clinton. Il s'agit d'une tradition qui remonte à 1867. Cette année, les rôles de M. et Mme Clinton étaient interprétés par Doris Ilingworth et Frank Campbell.

Au nord, à Clearwater, j'ai participé au défilé annuel du May Day à bord d'un char, puis à l'inauguration du centre de formation des services d'urgence de 100 Mile House.

À Kamloops, le dîner et la vente aux enchères de l'industrie du camionnage de South Central pour l'hôpital Royal Inland ont été un grand succès. J'ai lancé le concours d'agilité des chiens de la Colombie-Britannique et du Yukon, auquel plus de 300 chiens de toutes les régions de l'Amérique du Nord ont participé. Le Parlement pourrait bénéficier d'un cours dispensé par leurs maîtres.

J'ai eu l'honneur de passer en revue les Cadets royaux de l'Air canadienne, et j'ai eu l'occasion de rencontrer le chef Richard LeBourdais de la bande de Whispering Pines, avant l'ouverture du circuit hors route de Kamloops.

Je tiens à rendre hommage à tous les bénévoles et organisateurs qui donnent si généreusement de leur temps et qui mettent à contribution leurs talents afin de faire de ces événements un franc succès.

* * *

LE JOHN F. KENNEDY BUSINESS CENTRE

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, le 19 avril 2005, j'ai eu l'honneur d'assister au lancement du site Internet du John F. Kennedy Business Centre, situé à Saint-Michel. Pendant cette cérémonie, une plaque a été remise à tous les partenaires commerciaux en guise de remerciement du soutien remarquable qu'ils ont accordé au centre.

Le John F. Kennedy Business Centre est une école pour adultes relevant de la Commission scolaire English-Montréal, dont le mandat est d'offrir des services de qualité aux personnes ayant besoin de formation. Le gouvernement du Québec délivre des diplômes de formation professionnelle à la fin de chaque session.

Grâce à ses liens étroits avec diverses firmes et entreprises, le centre peut offrir des modules d'alternance travail-études, suivis de

services actifs de placement. Plus de 85 p. 100 des diplômés du centre obtiennent immédiatement un emploi.

J'aimerais féliciter l'administration du John F. Kennedy Business Centre d'avoir mis au point une formule en vertu de laquelle le système scolaire oeuvre en coopération étroite avec le milieu des affaires pour former les étudiants en fonction des besoins.

J'aimerais également féliciter les enseignants de leur engagement et les étudiants, qui cherchent activement à réaliser le rêve canadien d'une vie meilleure grâce à un meilleur emploi et à une meilleure éducation.

* * *

● (1410)

L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE TORONTO

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, ces derniers mois, j'ai demandé la fermeture de l'Administration portuaire de Toronto et le transfert de ses terrains et éléments d'actif à la Ville de Toronto. Aujourd'hui, je renouvelle cet appel.

En mai, le gouvernement libéral a donné à l'Administration portuaire de Toronto un montant de 35 millions de dollars, soi-disant au titre d'une entente sur la non-construction d'un pont de 22 millions de dollars vers l'aéroport de Toronto Island. Un chroniqueur du *Globe and Mail*, John Barber, a demandé à juste titre comment il pouvait maintenant en coûter 35 millions de dollars pour ne pas construire un pont dont la construction devait coûter 22 millions de dollars. C'était une bonne question.

L'Administration portuaire est un gouffre financier. Ses états financiers pour 2004, qui sont maintenant disponibles, révèlent que l'aéroport a généré des ressources lamentables de 1,4 million de dollars, mais qu'il a engagé des dépenses de 5,3 millions de dollars.

J'affirme une fois de plus que nous devrions mettre fin à l'hémorragie de nos impôts et fermer cette entreprise inutile, qui gaspille de l'argent.

* * *

L'AUTISME

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, tous les enfants sont spéciaux. Tous ont des besoins particuliers. La seule chose qui les distingue, c'est que certains ont des besoins particuliers plus évidents que d'autres.

C'est le cas des enfants des familles Rodrigues et Zaffino, dans ma circonscription, et de milliers d'autres familles en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada. Ces familles ont des enfants très spéciaux, des enfants autistes.

Il y a de l'espoir pour ces familles. Il existe un traitement, la thérapie Lovaas, qui, depuis 30 ans, a donné des résultats cliniques spectaculaires chez 47 p. 100 des enfants traités, et des améliorations mesurables chez presque tous.

Toutefois, l'horrible réalité est que la Cour suprême du Canada a confirmé le point de vue du gouvernement de la Colombie-Britannique et du gouvernement libéral fédéral, selon lequel l'État n'a pas à aider les familles à assumer les coûts élevés de cette remarquable thérapie.

Les tribunaux et les gouvernements peuvent avoir raison sur le plan légal tout en se trompant lourdement du point de vue humain.

Je demande aux députés de tous les partis de participer aux efforts en vue de trouver des solutions pour les familles canadiennes qui ont des enfants autistes. Ces enfants sont vraiment spéciaux.

* * *

[Français]

BERNARD LANDRY

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les Patriotes, BQ): Monsieur le Président, je désire rendre hommage à Bernard Landry, cet homme hors du commun qui a présidé aux destinées de la circonscription de Verchères depuis plus de 10 ans et qui a consacré l'essentiel de sa vie au développement et au rayonnement international du Québec.

Aujourd'hui, nous nous voyons soudainement privés des services d'un grand homme ayant toujours eu à coeur le mieux-être de ses concitoyens.

Il faut reconnaître que le monde politique est souvent bien ingrat. Après avoir servi sa nation et sa patrie avec tant de dévouement, de loyauté et de détermination pendant plusieurs décennies, voilà qu'il se retire dignement, après que les militants du Parti québécois lui aient manifesté un appui qui, quoique très largement majoritaire, n'a pas été à la hauteur des formidables aspirations qu'il entretenait pour le Québec et de la tâche colossale à laquelle il conviait sa formation politique pour les réaliser.

Le départ de M. Landry laissera un vide immense au sein de la classe politique québécoise. Je me console toutefois en me rappelant qu'il a réitéré sa volonté indéfectible de continuer à militer pour faire en sorte que le Québec accède enfin au concert des nations.

Merci pour tout, monsieur Landry.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, je viens tout juste de recevoir une lettre d'une électricienne, Mme Carol Sleeva, de Canora, en Saskatchewan. J'aimerais vous en citer un extrait:

Mon fils de 16 ans, Travis, s'est suicidé, le 6 décembre 2004, après avoir subi pendant plusieurs mois le harcèlement d'un groupe d'étudiants à l'école. Dans la lettre qu'il a laissée, il a écrit, notamment, qu'il ne pouvait tout simplement plus supporter les confrontations. Je vous écris dans l'espoir que vous puissiez transmettre au Parlement une requête urgente: moderniser la Loi sur les jeunes contrevenants pour faire de l'intimidation une infraction au Code criminel. La GRC pourra ainsi commencer à mettre un terme à ce crime haineux. La Loi sur les jeunes contrevenants n'a clairement aucun effet dissuasif sur les jeunes contrevenants; en fait, ces derniers s'en moquent. Nos enfants doivent pouvoir aller à l'école ou ailleurs au sein de la communauté et s'y sentir en sécurité, sans avoir à subir le harcèlement de la part de ceux qui se comportent en voyous dans notre société.

J'ai déjà entrepris des démarches en vue de déposer le « projet de loi Travis » à la Chambre des communes. Nous devons, de toute urgence, modifier la Loi sur les jeunes contrevenants et déployer une stratégie concertée pour mettre un terme au grave problème de l'intimidation au Canada.

* * *

L'ORDRE DU CANADA

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, la gouverneure générale du Canada a investi, hier, Son Altesse l'Aga Khan du titre de Compagnon honoraire de l'Ordre du Canada afin de reconnaître sa générosité, sa bienveillance et son rôle de guide spirituel.

Questions orales

En tant que chef du réseau Aga Khan Development Network, Son Altesse est responsable d'une organisation qui se voue à la recherche de solutions mondiales à long terme aux problèmes causés par la pauvreté, la faim, l'analphabétisme et la mauvaise santé dans les pays en développement.

En avril, le gouvernement du Canada a salué l'établissement chez lui du Centre mondial pour le rayonnement du pluralisme en partenariat avec le réseau Aga Khan Development Network. Le centre se vouera à la recherche et à la promotion du dialogue sur les questions entourant la diversité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse et s'attachera à la promotion des valeurs pluralistes et à l'établissement de centres semblables aux quatre coins du monde.

Je sais que tous les Canadiens et que tous les députés se joignent à moi pour féliciter l'Aga Khan pour les efforts continus qu'il déploie afin d'améliorer le sort de millions de gens dans les pays en développement.

* * *

● (1415)

LES CONVERSATIONS ENREGISTRÉES

M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD): Monsieur le Président, dans l'affaire concernant les discussions entre le ministre de la Santé, le chef de cabinet du premier ministre et le député de Newton—Delta-Nord, la confusion règne et les accusations pleuvent. Toutes sortes d'allégations et de contre-allégations sont lancées au sujet du contenu des discussions et de l'authenticité des enregistrements.

Le gouvernement estime que toute information devrait être transmise à la GRC et au commissaire à l'éthique. Pourtant, il n'y a pas eu de diffusion publique du registre des appels, du relevé des réunions, de la correspondance ou des courriels liés à cette affaire. Aucune information n'a été transmise au commissaire à l'éthique ou à la GRC. On n'a même pas offert de diffuser cette information.

Le premier ministre peut fournir des éclaircissements sur ces questions en ordonnant tout simplement à son ministre et à son personnel de diffuser toute l'information sur cette affaire.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, selon un article paru dans le *Hill Times*, le premier ministre a nommé un ministre responsable de la réforme démocratique et une ministre responsable du renouveau démocratique.

Étant donné qu'il ne semble pas y avoir de programmes dans l'un ou l'autre des domaines, le premier ministre pourrait-il nous expliquer la différence entre les deux?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, toute la réforme de notre mode de fonctionnement est, sans aucun doute, une question qui doit être examinée et l'importance du renouveau devient très claire lorsqu'on voit la façon dont l'opposition traite la Chambre. Les députés de l'opposition lancent constamment des allégations, des insinuations et des huées à l'heure actuelle.

En fait, tous ceux qui ont besoin d'un exemple montrant la nécessité d'un renouveau démocratique n'ont qu'à voir la façon dont l'opposition agit en ce moment-même.

*Questions orales***LE BUDGET**

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je propose au premier ministre de nommer un troisième ministre et les libéraux pourront un jour rédiger une description de travail.

Le premier ministre a promis des dépenses de plus de 26 milliards de dollars pour essayer d'acheter des votes et de s'accrocher au pouvoir. La dernière fois que les libéraux et les néo-démocrates ont formé une alliance et qu'ils se sont lancés dans de folles dépenses de ce genre, ils ont nui à l'économie pour les deux décennies suivantes.

Sur quoi les libéraux s'appuient-ils pour croire que les Canadiens, et notamment les électeurs libéraux, veulent des politiques financières du NPDP?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme d'habitude, le député se trompe dans ses chiffres. Le montant de 26 milliards de dollars est un chiffre fictif qu'on retrouve sur son site web, mais qui n'a rien à voir avec la réalité.

Ensuite, c'est notre gouvernement qui a réussi à équilibrer le budget après 27 années de financement déficitaire. C'est notre gouvernement qui a offert aux Canadiens huit budgets équilibrés consécutifs. C'est encore lui qui a fait passer notre pays du dernier rang des pays du G7 au premier rang et qui a offert aux Canadiens le meilleur bilan financier depuis 1867, et cela ne changera pas.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, nous savons maintenant comment le gouvernement entend conserver le budget équilibré. Il va déclarer que toutes ces promesses sont simplement le fruit de l'imagination des gens.

[Français]

Aujourd'hui, trois partis de cette Chambre ont encore dénoncé le déséquilibre fiscal dans un rapport de comité. Les premiers ministres du Québec, de l'Ontario et d'autres provinces ont dénoncé le déséquilibre fiscal.

Est-ce que le premier ministre est prêt à s'engager à rencontrer le Conseil de la fédération pour identifier une solution viable à long terme face à ce problème national grandissant?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, tous les ordres de gouvernement ont accès fondamentalement aux mêmes principales sources de recettes fiscales. En fait, les provinces ont accès à certaines sources qui échappent au gouvernement fédéral. Je pense aux loteries, qui rapportent gros, et aux redevances sur les ressources naturelles.

Tous les ordres de gouvernement ont leur propre autonomie financière et ils peuvent prendre les décisions qui leur conviennent en matière de dépenses et de recettes. La dette supportée par le gouvernement fédéral est deux fois plus importante que la dette combinée de toutes les provinces et ces dernières ont des recettes supérieures à celles du gouvernement fédéral.

● (1420)

LE BUDGET

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, si tous les gouvernements provinciaux imposaient le contribuable comme le gouvernement fédéral le fait, la faillite ne tarderait pas.

La prestigieuse OCDE prédit que les dépenses effrénées du premier ministre, inspirées par le NPDP, provoqueront une hausse des taux d'intérêt. Cela veut dire que les Canadiens paieront des intérêts plus élevés sur leurs prêts hypothécaires et leurs soldes de carte de crédit, et que la valeur de leur maison risque de fléchir.

Pourquoi faut-il que les simples citoyens subissent de plein fouet les conséquences des manœuvres flagrantes auxquelles ce premier ministre flasque a eu recours pour acheter des votes et soutenir son gouvernement corrompu et tricheur?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, l'amertume du député est palpable. Aux Canadiens d'en juger. Les politiques du gouvernement ont permis d'avoir des taux d'inflation et d'intérêt faibles et stables.

Avec la Banque du Canada, nous avons établi une politique qui maintient le taux d'inflation dans une fourchette de 1 à 3 p. 100. Il restera dans cette zone, si bien que les taux d'intérêt resteront faibles et stables.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, voyons ce que disent quelques experts. Ils prédisent une hausse des taux d'intérêt.

Selon Nesbitt Burns, l'adoption des deux projets de loi d'exécution du budget contraindra la Banque du Canada à relever les taux d'intérêt. Marc Lévesque, stratège principal chez Valeurs mobilières TD, soutient que les généreuses promesses de dépenses que le premier ministre a multipliées pour obtenir le soutien du NPDP inciteront la Banque du Canada à relever les taux d'intérêt plus rapidement.

Au lieu de laisser les simples citoyens écopier, le premier ministre donnera-t-il la priorité aux intérêts des Canadiens plutôt qu'à ses efforts désespérés pour s'accrocher au pouvoir?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, répéter une prémisse fautive ne la rend pas plus vraie. La différence dans l'ensemble des dépenses, avant et après le projet de loi C-48, fait en tout 1 p. 100. Compte tenu de la latitude que laissait le cadre proposé le 23 février, il y a une marge très large pour absorber de nouvelles dépenses qui, je le répète, représentent à peine 1 p. 100.

Le gouvernement du Canada offre depuis plus de dix ans la performance la plus responsable, financièrement, de l'histoire de notre pays. Nous allons tenir le cap.

* * *

[Français]

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le 31 mai dernier, à une question concernant les discussions qui ont eu lieu entre son chef de cabinet et un député conservateur, le premier ministre déclarait ici, en cette Chambre: « [...] il est absolument clair qu'aucune offre n'a été faite, mais plutôt qu'une offre a été sollicitée. » Voilà ce qu'il disait.

Je demande au premier ministre à quel moment il a su que le député sollicitait une offre auprès de son chef de cabinet dans le but de traverser cette Chambre. Était-ce pendant les tractations entre le député conservateur et son chef de cabinet, ou après, c'est-à-dire une fois les négociations rendues publiques?

L. très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le chef du Bloc parle d'enregistrements qui ont été retouchés. Je peux lui dire que nous avons agi sur la base qu'aucune offre ne sera faite. Contrairement à l'opposition, nous ne lançons pas gratuitement des accusations de malversation contre l'opposition.

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, ce n'est pas gratuit. Je reprends ses paroles. Le premier ministre déclarait, et je le cite lui-même: « [...] il est absolument clair qu'aucune offre n'a été faite, mais plutôt qu'une offre a été sollicitée. » C'est lui qui a dit cela.

Je lui demande s'il l'a su avant ou après. Dans un cas, il aurait dû appeler la GRC; dans l'autre, c'est son chef de cabinet qui aurait dû le faire. Quand l'a-t-il su? Je reprends ses paroles. Ce n'est pas gratuit. Je n'accuse personne. Je reprends ce qu'il a dit. Qu'il s'explique, maintenant.

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a dit avoir été informé du fait que le député de Newton—Delta-Nord voulait changer de parti. Il a dit qu'aucune offre ne devait être faite et qu'aucune offre n'a été faite.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre refuse de dire quand il a été mis au courant de l'offre de sollicitation faite par le député. Mais une chose est sûre, c'est qu'il ne peut pas prétendre que son chef de cabinet, lui, ne savait pas, puisque après la sollicitation, il a engagé des négociations. On a donc la preuve que son chef de cabinet savait et qu'il n'a pas cru bon d'en prévenir la GRC.

Le premier ministre ne pense-t-il pas qu'il serait hautement justifié de réclamer la démission de son chef de cabinet devant la démonstration d'un manque de jugement aussi flagrant?

• (1425)

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, la réponse est non.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, ici, en cette Chambre, la vice-première ministre nous a fait la leçon en nous indiquant la marche à suivre en pareille matière, affirmant qu'il est du devoir de quiconque est au courant qu'un acte criminel pourrait être commis d'en prévenir la GRC.

Cela s'applique-t-il au chef de cabinet du premier ministre? Comme le chef de cabinet a manifestement manqué à son devoir, ne devrait-il pas démissionner sur-le-champ?

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit maintes fois à la Chambre, il appartient à la GRC de décider s'il y a matière à enquête dans cette affaire. Si le député d'en face a des

renseignements, il devrait les fournir à la GRC. En fait, je l'invite à le faire.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NDP): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Aujourd'hui est la Journée de l'air pur au Canada, mais c'est une véritable tragédie puisque l'air dans nos collectivités est de plus en plus pollué et de plus en plus difficile à respirer.

Selon une étude du conseil de la santé de Toronto, la pollution tue 822 personnes à Toronto, 818 à Montréal, 368 à Ottawa et 258 à Windsor.

Le problème du smog ne sera pas réglé par les beaux discours. Il ne le sera pas non plus par les mesures volontaires. En fait, les spécialistes de la santé conviennent qu'il faudra des mesures énergiques.

Le premier ministre admettra-t-il que sa façon de faire ne donne pas de résultat et qu'il faut des mesures obligatoires...

Le Président: Le ministre de l'Environnement a la parole.

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, il est vrai que le smog constitue un problème très grave. C'est pourquoi le Canada lutte avec tant d'énergie pour le régler. C'est pourquoi, par exemple, la norme applicable au taux de soufre dans l'essence diesel fera réduire les émissions de diesel de 97 p. 100. Par exemple, en 2010, le règlement applicable aux émissions des moteurs des véhicules routiers fera diminuer ces émissions de 90 p. 100. Il est vrai qu'il faut faire plus, mais nous faisons beaucoup de choses très importantes pour les Canadiens.

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NDP): Des mots, monsieur le Président, ce ne sont que des mots. J'aimerais savoir quels mots le gouvernement a à dire aux gens qui doivent, en ce moment même, se rendre dans les salles d'urgence parce que leurs enfants ne peuvent pas respirer ou parce que des personnes âgées ne peuvent pas respirer.

Voyons quelques rapports récents sur la qualité de l'environnement. Les émissions toxiques sont en hausse au Canada, tandis qu'elles sont en baisse aux États-Unis. Les émissions de gaz à effet de serre augmentent plus vite que l'économie ne progresse. Selon tous les indicateurs, le smog mortel empire et amène d'importants groupes de protection de l'environnement ainsi que le *Globe and Mail* à affirmer que le plan du gouvernement libéral lié au Protocole de Kyoto est nettement insuffisant. Que faut-il au premier ministre pour commencer à contraindre les pollueurs à réduire leurs émissions polluantes au Canada?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je laisse les mots au NPD. Les libéraux agissent. Par exemple, nous avons un règlement sur le taux de soufre dans l'essence, un règlement sur le taux de soufre dans le carburant diesel, un règlement sur les émissions des moteurs des véhicules routiers, de nouvelles lignes directrices sur les émissions à la source dans la production de thermo-électricité, un règlement sur les particules et les précurseurs de l'ozone et une liste de produits toxiques.

Nous avons beaucoup de règlements, mais par-dessus tout, nous avons une vision et c'est de faire avancer en harmonie la protection de l'environnement et l'économie sous le leadership du premier ministre actuel.

*Questions orales***LE BUDGET**

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, l'OCDE a sonné l'alarme, dénonçant les dépenses inconsidérées de la coalition libérale-néo-démocrate qui, selon elle, risque d'entraîner une flambée des taux d'intérêt, ce qui se traduirait inévitablement par une réduction du niveau de vie de tous les travailleurs canadiens et de toutes les familles canadiennes.

Combien de signaux d'alarme faudra-t-il envoyer avant que le premier ministre comprenne qu'il doit mettre un terme à ses ententes avec ces dilapidateurs?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, sous la gouverne des prédécesseurs du parti de notre collègue, la performance économique du Canada était telle que des observateurs internationaux avaient affirmé que le Canada risquait de devenir un pays du tiers monde. C'est là l'héritage que les conservateurs nous ont légué.

Nous avons fait disparaître cet héritage. Nous avons équilibré le budget. Nous avons déposé huit budgets excédentaires consécutifs. Nous avons le meilleur rendement financier de tous les pays du G7, et rien de tout cela ne changera.

• (1430)

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, selon Don Drummond, un ancien sous-ministre des Finances, le revenu net des Canadiens n'a pas augmenté depuis l'arrivée de l'actuel gouvernement au pouvoir. À mon avis, c'est assez accablant.

Une augmentation de 2 p. 100 des taux d'intérêt sur une hypothèque de 200 000 \$ entraînerait une augmentation des paiements hypothécaires de 230 \$ par mois. Ce serait catastrophique pour les travailleurs canadiens. Le premier ministre mettra-t-il un terme à son entente avec les néo-démocrates pour que les Canadiens puissent payer leur hypothèque?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, d'après les remarques formulées par notre collègue, je comprends qu'il est un grand partisan des politiques budgétaires américaines. Je tiens toutefois à lui faire remarquer que les taux d'intérêt augmentent aux États-Unis, alors qu'au Canada, ils restent faibles et stables.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, en février, le gouvernement a présenté son budget et proclamé que les baisses d'impôt étaient nécessaires pour attirer les investissements. Les libéraux ont conclu un marché de 4,6 milliards de dollars avec le NPD et parcouru le pays pour annoncer des dépenses de 26 milliards de dollars. La communauté des gens d'affaires a de quoi s'inquiéter de notre situation financière.

Le ministre va-t-il avouer qu'il est prêt à dilapider les fonds publics pour acheter la conscience des électeurs?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député répète le montant de 26 milliards de dollars. Encore une fois, il fait erreur. Ce montant est simplement le fruit de l'imagination des webmestres qui travaillent pour le Parti conservateur. Il est inexact.

En réalité, nous investissons dans l'enseignement postsecondaire, le logement, l'environnement et l'aide étrangère. Parmi les dépenses

prévues dans ces quatre secteurs, quelles sont celles auxquelles le député s'oppose?

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, le ministre des Finances ne devrait pas s'imaginer que nous sommes les seuls à le dire. Il devrait écouter le Conseil canadien des chefs d'entreprise et le président de la Chambre de Commerce du Canada, qui estime que « c'est un euphémisme de dire que le gouvernement a perdu la maîtrise des dépenses de programmes ». Il devrait tenir compte d'un article du magazine *The Economist*, selon lequel le premier ministre « semble avoir fait fi de toute restriction financière ».

Comment le ministre peut-il faire cadrer avec son budget ces dépenses outrancières de 26 milliards de dollars que le gouvernement a annoncées pour acheter des votes?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, à cet égard, je recommande au député de consulter la page 294 du plan budgétaire. Il constatera la souplesse qui y est prévue sur le plan financier.

Je lui signale aussi que le gouvernement trouve très précieux et importants les conseils des dirigeants et des représentants de Bay Street, mais aussi l'opinion des citoyens ordinaires en ce qui concerne l'enseignement postsecondaire, le logement abordable, l'aide étrangère et l'environnement. L'opinion de ces gens-là aussi est importante.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, après avoir voté en faveur de la création d'une caisse autonome d'assurance-emploi il y a quelques semaines à peine, alors qu'elle était députée conservatrice, la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences affirme qu'une caisse autonome n'est plus nécessaire, maintenant qu'on lui en a expliqué le fonctionnement.

Doit-on comprendre des propos de la ministre qu'en réalité, ce n'est pas vraiment par conviction qu'elle pense ainsi, mais c'est plutôt parce qu'on lui a dit que, dorénavant, c'est de cette manière qu'elle devrait penser?

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, nous suivons les conseils de la vérificatrice générale, qui estime que ces fonds devraient demeurer dans les comptes publics.

[Français]

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, hier, la ministre a découvert que la caisse fonctionnait bien. Ce n'est pas le fonctionnement de la caisse qui ne va pas, c'est l'utilisation que l'on en fait.

Lorsqu'un délit est commis et que l'on saisit une auto, on ne la saisit pas parce qu'elle ne fonctionne pas bien, on la saisit parce qu'un délit a été commis avec celle-ci. C'est la même chose en ce qui concerne la caisse.

La ministre admettra-t-elle qu'il n'y a rien qui explique son virage à 180 degrés dans le dossier de la caisse d'assurance-emploi, sinon qu'elle était prête à tout faire pour obtenir...

Questions orales

Le Président: La ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences a la parole.

• (1435)

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, le Comité du développement des ressources humaines a proposé un certain nombre de recommandations afin de renforcer l'indépendance de la Commission de l'assurance-emploi. Celles-ci ont été prises en considération et il en a été tenu compte dans le projet de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-43, afin de renforcer l'indépendance de la commission, d'améliorer et de rendre plus transparente la détermination des taux de cotisation et de faire en sorte que la commission ait davantage de comptes à rendre.

* * *

[Français]

L'INFRASTRUCTURE

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre rappelle régulièrement qu'il souhaite respecter les compétences des provinces, mais se comporte de façon tout à fait différente dans la réalité.

Comment le premier ministre peut-il prétendre respecter les gouvernements du Québec et des provinces, alors qu'il exige l'accord des municipalités quant aux critères de répartition des produits de la taxe sur l'essence avant de verser les sommes, quelque montant que ce soit?

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, j'ai souvent indiqué que la question de la distribution des fonds est toujours entre les mains du gouvernement du Québec, en collaboration avec les municipalités et le gouvernement du Canada. Nous avons déjà une étroite collaboration en ce qui concerne les infrastructures et nous allons continuer dans la même voie.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral se livre à un chantage éhonté à l'endroit du Québec et des provinces en les soumettant à l'approbation de leurs municipalités pour toucher les montants provenant du transfert d'une partie de la taxe sur l'essence.

Comment le premier ministre peut-il se servir de l'argent du déséquilibre fiscal pour rendre les gouvernements du Québec et des provinces dépendants de l'accord de leurs propres créatures constitutionnelles que sont les villes? Ne s'agit-il pas là d'une ingérence tout à fait inacceptable?

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas du tout le cas. Nous travaillons en étroite collaboration avec le gouvernement du Québec. Nous consultons les villes, mais nous attendons que le gouvernement du Québec trouve une formule d'allocation pour ses municipalités. De cette façon, nous pourrions aller de l'avant, en partenariat.

* * *

[Traduction]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, la manoeuvre concernant le loyer d'un édifice vide dépasse les bornes. Des sources on ne peut plus fiables ont présenté

aujourd'hui à mon bureau des preuves documentées révélant que, deux mois avant qu'un bail ne soit signé, les contribuables ont commencé à payer le loyer d'un édifice vide à Gatineau. C'est exact. Le premier paiement remonte au 1^{er} décembre 2003, et le bail n'a été signé que le 28 janvier 2004.

Pourquoi l'actuel ministre des Finances, à l'époque ministre des Travaux publics, a-t-il payé un demi million de dollars de loyer à un libéral...

Le Président: Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, en premier lieu, il faut reconnaître que ce bail a été signé et que ce contrat a été accordé au terme d'un processus d'appel d'offres juste, ouvert et transparent, sous la supervision d'un observateur neutre, KPMG.

De plus, il est important de reconnaître qu'hier, à la Chambre, le député s'en est pris au nouveau Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs. Ce code d'éthique est en fait appuyé par les sénateurs conservateurs. Le député est donc en décalage par rapport aux membres de son propre parti qui siègent au Sénat. Je leur suggère de se concerter et d'aborder cette importante question demain à la réunion de leur caucus.

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui était ministre des Travaux publics à l'époque où le gouvernement a commencé à payer un loyer pour un édifice vide avant même d'avoir signé un bail. Pourquoi le ministre a-t-il payé un demi million de dollars à l'entreprise d'un sénateur libéral, sans qu'un bail ait été signé?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je précise que le bail a été signé avant que le propriétaire de l'entreprise en question ne devienne sénateur.

Par surcroît, j'attire l'attention du député sur ce que le sénateur David Angus a dit au sujet du nouveau Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs. Voici donc l'opinion d'un sénateur conservateur: «Ce code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs est un document remarquable». Le sénateur a précisé que ce code est le fruit d'efforts considérables et d'une réflexion mûre et approfondie de la part de ses honorables collègues. Il a même ajouté: «Ce nouveau code est nettement supérieur à celui qui a été adopté plus tôt cette année à l'autre endroit».

J'espère que demain, à la réunion du caucus, le député parlera à ses collègues du Sénat et leur demandera de se mettre sur la même longueur d'ondes.

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, le ministre évite la question. Le 31 mai, le ministre des Travaux publics a avoué au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires que le locateur, d'affiliation libérale, avait enfreint la Loi sur le Parlement du Canada en louant son édifice au gouvernement.

Ce qu'il n'a pas dit, c'est que les contribuables ont payé un loyer pendant des mois avant la signature du bail. Ce gouvernement a-t-il comme pratique courante de dépenser l'argent des contribuables avant de signer des contrats ou s'agit-il d'un traitement préférentiel accordé à un collègue libéral?

Questions orales

●(1440)

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je vais préciser, comme je l'ai fait au comité, que lorsque nous, en tant que ministère, avons été informés de la situation, j'ai demandé qu'une lettre soit envoyée à Alexis Nihon. La lettre disait simplement:

Nous voudrions être informés des arrangements que vous avez pris pour respecter les conditions du bail. Veuillez nous informer des mesures correctives prises pour faire en sorte que vous respectiez l'article 25.10 du bail.

Nous avons agi. L'article 25.10 renvoie à l'article 14 du code parlementaire. Ce code n'existe plus. Nous avons un nouveau code d'éthique et nous avons bon espoir, en fait, que tous les...

Le Président: Le député de Vegreville—Wainwright a la parole.

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement ne passe à l'action que lorsqu'il est pris en flagrant délit. Il a fallu que l'opposition sonne l'alarme et signale l'infraction à la Loi sur le Parlement du Canada. Ceux qui enfreignent cette loi sont passibles d'une amende de 200 \$ par jour. Dans le cas présent, cette amende s'élèverait maintenant à 110 000 \$. Quand le gouvernement percevra-t-il cette amende auprès du collègue libéral en question?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le député n'est pas à jour dans ce qu'il avance. L'amende de 200 \$ par jour dont il parle n'existe plus. Elle était prévue à l'article 14 qui a été remplacé par le code de déontologie approuvé en 2003 ainsi que par le Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs que les sénateurs conservateurs appuient.

Si les députés d'en face veulent se plaindre de la conduite d'un sénateur, ils devraient s'entretenir avec les sénateurs conservateurs de la possibilité de déposer leur plainte auprès du commissaire à l'éthique du Sénat.

* * *

LE BUDGET

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, l'enseignement postsecondaire et la formation professionnelle occupent une place de plus en plus importante dans l'économie mondiale. Pour être concurrentiels dans l'économie d'aujourd'hui, nous devons investir dans l'avenir du Canada afin d'avoir accès à une main-d'oeuvre compétente. Je crois que le projet de loi C-48 est un pas dans cette direction et que la plupart des Canadiens en conviennent.

Cela étant, le ministre des Finances pourrait-il dire aux Canadiens ce que nous perdrons à cet égard si la Chambre n'adopte pas ce projet de loi?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord féliciter le député de Dartmouth—Cole Harbour. Il a joué un rôle déterminant à la présidence du caucus ministériel sur l'éducation postsecondaire et la recherche. En fait, c'est en partie grâce à son travail que le gouvernement a décidé de consacrer un milliard de dollars de plus à la recherche scientifique dans le budget du 23 février. Ce montant vient s'ajouter aux cinq milliards par année que le gouvernement investit déjà dans l'éducation et les études supérieures. Le projet de loi C-48 apporte un autre milliard et demi de dollars sur deux ans, plus particulièrement au titre de l'aide aux étudiants.

LES RESSOURCES NATURELLES

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Elle porte sur la très sérieuse nécessité d'exercer le plus de pressions possible sur Washington au sujet du détournement des eaux du Devils Lake. Nous n'avons plus que quelques semaines. Le premier ministre a dit qu'il a communiqué avec le président des États-Unis. Peut-il nous dire quand il prévoit recevoir une réponse du président ou de Condoleezza Rice? Nous devons le savoir, car s'ils opposent une fin de non-recevoir au renvoi de la CMI, nous devons pouvoir élaborer un plan de rechange.

Le premier ministre peut-il nous dire où en est ce dossier?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je partage l'opinion du député au sujet de la gravité de cette mesure. Je suis également d'avis qu'il faut exercer le plus de pressions possible.

J'ai soulevé ce sujet important auprès du président lorsque je me suis entretenu avec lui la semaine dernière. Je lui ai demandé d'appuyer son commissaire à l'environnement, qui est très au courant du dossier, à la suite des discussions que le gouvernement a eues avec lui.

Le président du Conseil du Trésor est constamment en contact, tout comme moi, avec le premier ministre du Manitoba. Je peux dire à la Chambre que nous prenons ce dossier très au sérieux et que nous exerçons toutes les pressions possibles.

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, nous voulons savoir non pas ce que le gouvernement a fait, mais ce qu'il compte faire, et quand il prévoit recevoir une réponse du président des États-Unis.

Ce dossier ne concerne pas que le Manitoba. Il se répercute sur tous les dossiers qu'a traités antérieurement la CMI. Si on autorise la mise en branle de ce projet sans l'intervention de la CMI, les Grands Lacs pourraient être touchés, des deux côtés de la frontière, sans qu'il y ait de renvoi à la CMI.

Cela créera un précédent terrible non seulement pour l'écosystème du Manitoba, mais également pour les différends en général au sujet des eaux limitrophes.

●(1445)

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je crois que cette question est excellente. Nous partageons tous cette opinion. Nous devons faire valoir très fermement notre position à nos amis les Américains. Nous avons un traité qui doit être respecté. Le lac Winnipeg est un des lacs les plus magnifiques au monde, et nous devons le protéger.

C'est pourquoi je tiens d'intenses négociations avec bon nombre de mes collègues, ainsi qu'avec le CEQ et M. Connaughton pour veiller à ce qu'en fin de compte les États-Unis agissent comme il convient.

* * *

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, des paiements de location ont été faits 10 mois à l'avance pour un édifice vide, des paiements effectués sans contrat; le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux avoue que le bail a été brisé et la loi, enfreinte; quand j'ai pincé les libéraux en train d'enfreindre la loi, le Cabinet a annulé cette loi, tout cela pour un autre ami libéral.

Questions orales

Est-ce qu'au scandale des commandites s'ajoutera le scandale de la location?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait savoir que la Chambre a approuvé et appuyé le nouveau code de conduite du Sénat. De surcroît, les sénateurs conservateurs ont appuyé le nouveau code de conduite. En effet, le sénateur Angus et d'autres en ont parlé très favorablement.

Il y a un nouveau code d'éthique au Sénat, dont l'application est surveillée par un nouveau conseiller en éthique indépendant. L'article 14 n'est plus applicable. En effet, il convient de noter que le nouveau code régissant les conflits d'intérêt est inspiré du rapport Oliver-Milliken qui a été présenté en...

Le Président: Le député de Nepean—Carleton a la parole.

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, nous ne parlons pas d'un code pour le Sénat. Il s'agit de savoir pourquoi le gouvernement a commencé à payer le loyer à un de ses amis libéraux 10 mois avant que des employés canadiens occupent l'immeuble et deux mois avant qu'un contrat ait été établi.

Je demande au ministre des Finances, qui était ministre des Travaux publics à l'époque, s'il est habituel de déboursier avant la signature d'un contrat.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. L'honorable ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le contrat irrévocable, le contrat qui a été établi à la suite d'un appel d'offres concurrentiel, remontait à deux ans avant l'époque dont parle le député. Ça s'est passé avant.

Le député devrait comprendre, parce qu'on le lui a expliqué, que le délai de 10 mois était une conséquence de la fusion de deux agences gouvernementales. Le Groupe Alexis Nihon a mis l'immeuble à la disposition du gouvernement à la date prévue et en respectant le budget, remplissant ainsi ses obligations contractuelles envers le gouvernement.

Il s'agissait d'une question interne qui n'avait pas à pénaliser un entrepreneur externe, en l'occurrence, le Groupe Alexis Nihon.

* * *

LES GARDERIES

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral est en train de créer un système de garderies à deux volets, un pour les parents qui peuvent trouver une place dans une garderie gérée par le gouvernement et ouverte de neuf à cinq, et l'autre pour ceux qui sont obligés de se débrouiller seuls, surtout les parents qui travaillent en dehors des heures normales de bureau. Ce système de garderies à deux volets n'offre pas de choix ni de possibilités à la majorité des Canadiens.

Comment un chef de famille monoparentale à faible revenu qui travaille le soir peut-il profiter du système de garderies que proposent les libéraux?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, ce système donne aux provinces et aux territoires des montants supplémentaires énormes qu'ils peuvent investir dans les secteurs qu'ils jugent prioritaires, selon les

principes dont nous avons convenu. Je suis convaincu que ces secteurs prioritaires pour les provinces comprendront les régions rurales et éloignées. Je suis également certain que la souplesse fera également partie des priorités.

Un des avantages du système d'éducation préscolaire et de garde d'enfants est qu'il ne s'agit pas d'un système à très grande échelle comme l'éducation. Nous pouvons répondre plus efficacement aux besoins de moindre envergure.

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, chaque parent devrait avoir le choix de s'occuper de ses enfants comme il le désire. Un programme universel de garderies ne donne aucun choix et est injuste pour certains parents.

Quand le ministre reconnaîtra-t-il que tous les parents méritent d'avoir des choix et que toutes les familles méritent d'avoir les mêmes avantages économiques?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de ramener la députée environ 13 mois en arrière pour lui expliquer où en était le système d'éducation préscolaire et de garde d'enfants. À part le Québec, aucune province n'était prête à investir massivement dans l'éducation préscolaire et la garde d'enfants. Cela n'intéressait visiblement pas le parti de la députée. Quand ce parti a eu à faire un choix, il a décidé de concevoir un plan selon lequel les familles à faible revenu recevraient 320 \$ par enfant. Ce n'est pas ce que j'appelle un choix.

* * *

● (1450)

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, encore une fois, on apprend que des membres de la marine canadienne sont présentement à l'hôpital d'Halifax, et ce, suite à un incendie survenu hier soir à bord d'une frégate de patrouille, soit le NCSM *Toronto*. Comme pour l'enquête qui a entouré l'incendie du sous-marin *Chicoutimi*, la marine canadienne refuse de donner le nombre précis de marins hospitalisés, ainsi que leur état de santé.

La marine nous gardant dans l'ignorance, le ministre de la Défense nationale peut-il nous dire quel est l'état de santé exact des membres de l'équipage du NCSM *Toronto*?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, cet après-midi, j'ai rencontré les responsables de la marine. Je peux rassurer l'honorable député et tous les députés de cette Chambre à ce sujet. Il y a eu un incendie sur le bateau *Toronto* qui a provoqué certains dommages. Quelques personnes ont été amenées à l'hôpital, mais tout le monde est en bon état de santé. Il n'y a pas de dommages extravagants. Tout est en ordre pour le moment.

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le ministre a-t-il l'intention de mettre à quai l'ensemble des frégates de classe Halifax jusqu'à la conclusion de l'enquête sur cet incendie, comme il l'a fait pour le sous-marin *Chicoutimi* suite, justement, à l'incendie qu'il a subi?

Questions orales

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Certainement pas monsieur le Président. La nature de cet incendie et les dommages encourus ne sont pas du tout du même ordre que ce qui s'est passé sur le *Chicoutimi*, heureusement. Le bateau en question était dans le port. Il est dommage que cela soit arrivé, mais je peux assurer la Chambre que le *Toronto* pourra tout à fait retourner en mer. Il n'y a pas de problème. Il n'y a aucune raison pour retenir ce bateau au port.

* * *

[Traduction]

LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, avant de devenir libérale, la ministre responsable du renouveau démocratique a coparrainé le projet de loi C-261, qui vise à abaisser l'âge du vote à 16 ans. Elle a même parcouru le pays pour en vanter les mérites.

Je voudrais lui demander, maintenant qu'elle est ministre, si elle appuie toujours le projet de loi C-261 et l'idée d'abaisser l'âge du vote à 16 ans.

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, le projet de loi dont il parle fera l'objet d'une deuxième heure de débat demain. S'il est patient, il constatera demain quelles sont les intentions de vote sur cette question.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, je devine que la ministre va voter en faveur du projet de loi en m'appuyant sur le fait que sa photo figure sur la première page du site www.vote16.ca, et qu'on trouve aussi sur ce site la citation suivante dont elle est l'auteur:

Le nouveau Canada représente l'avenir et en abaissant l'âge du vote on franchit une étape qui donne une bouffée d'air frais à notre processus politique.

J'ajouterais que le premier ministre semble avoir trouvé la solution au déficit démocratique en créant un excédent de ministres responsables de la réforme démocratique. Permettez-moi de demander à celui qui est responsable du renouveau électoral s'il va prendre des mesures sans délai à partir des recommandations du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant la réforme électorale.

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, il y avait là deux questions. Pour la première, la réponse reste inchangée: qu'il attende que nous votions et il verra le résultat.

Pour ce qui est de la réponse du gouvernement au comité, nous attendons le rapport. Nous espérons que le comité va faire rapport à la Chambre et lui recommander, conformément à sa demande unanime, un processus de consultation des Canadiens au sujet de la réforme démocratique et du renouveau démocratique, qui englobe la réforme électorale. Le gouvernement prendra assurément au sérieux les recommandations du rapport.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

Mme Ruby Dhalla (Brampton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le ministre des Transports et le gouvernement de l'entente bilatérale sur le transport aérien que le Canada a conclue

récemment avec la Chine. Cependant, il ne faut pas oublier que l'économie de l'Inde connaît elle aussi une croissance rapide. L'Inde et le Canada entretiennent des relations solides, sur le plan tant économique que social.

Le ministre des Transports pourrait-il dire à la Chambre où en est l'entente bilatérale Canada-Inde sur le transport aérien?

● (1455)

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire que les relations entre le Canada et l'Inde sont très fructueuses ces temps-ci. Le mois dernier, nous avons célébré le retour des vols réguliers d'Air-India au Canada et, aujourd'hui, nous avons conclu une entente avec l'Inde. Nous allons multiplier par cinq le nombre de vols aller-retour par semaine dans chaque pays, pour le porter à 35. Cette entente améliorera grandement les relations entre le Canada et l'Inde. Elle sera bénéfique pour les deux pays.

* * *

LE MARIAGE

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a rompu sa promesse de faire tenir des audiences publiques en bonne et due forme par le comité au sujet du projet de loi sur le mariage homosexuel et cela lui a fait perdre un membre de son caucus. À présent, désespéré, il fait de nouvelles promesses afin de calmer d'autres dissidents libéraux.

Pourquoi le premier ministre ne se contente-t-il pas de respecter ses anciennes promesses et de garantir des audiences publiques en bonne et due forme et un vote libre pour tous les députés libéraux, y compris les membres du Cabinet, au lieu de formuler un nouveau lot de promesses?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous avons tenu des audiences publiques en bonne et due forme. Je souligne au député que l'ancien Comité de la justice et des droits de la personne a entendu plus de 500 témoins, s'est rendu dans 12 villes canadiennes et a reçu 300 mémoires. Tous ces éléments ont été incorporés par renvoi aux témoignages recueillis par le comité actuel, et les audiences se poursuivent en ce moment.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, l'ancien comité est celui dont le gouvernement libéral a interrompu les travaux pour éviter un vote sur la question.

Le projet de loi sur le mariage homosexuel n'offre aucune protection aux organisations religieuses et aux agents publics préoccupés par le changement de la définition du mariage. Hier, le premier ministre a tenté de conclure une entente secrète garantissant ces protections dans le but d'empêcher d'autres députés de quitter son caucus.

Le premier ministre va-t-il faire part à tous les Canadiens de la teneur de cette nouvelle entente, ou s'agit-il encore d'une promesse en l'air pour procurer un peu plus de temps à son gouvernement?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, toute idée d'entente secrète provient du site web du député ou est le fruit de son imagination. Il n'y a pas eu de telles ententes. Toutes les discussions se déroulent ouvertement. Toutes les réunions du caucus donnent lieu à des échanges suivis. Nous poursuivrons ce processus.

Décision de la présidence

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean-Yves Roy (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Monsieur le Président, l'incertitude que laisse planer le ministre de la Défense nationale dans le dossier du Centre d'instruction d'été des cadets de Cap-Chat est tout à fait irresponsable. Le centre est en péril et risque la fermeture, si rien n'est fait à court terme, ce qui entraînera la perte de 70 emplois dans une région déjà très durement touchée par le chômage.

Comme il s'y est déjà engagé, qu'attend le ministre pour rencontrer des intervenants du milieu qui souhaitent dissiper l'incertitude entourant l'avenir du Camp de cadets de Cap-Chat?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer le député et tous les membres de la Chambre que les responsables de nos forces armées sont très actifs pour préserver le rôle de nos cadets dans le système canadien. Ils travaillent avec les responsables du camp de Cap-Chat, de même que des autres camps, afin de s'assurer que nos cadets ont un lieu où travailler et apprendre durant l'été. Ce qui est très bien pour le pays, pour les Québécois et les Québécoises, c'est la nature de nos forces armées et la discipline qui y existe.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Elle concerne un problème qui touche un grand nombre de Canadiens et qui prend de l'ampleur à un rythme alarmant.

Selon la Société canadienne du cancer, on recensera au Canada environ 149 000 nouveaux cas de cancer et 69 500 décès dus au cancer en 2005. En moyenne, chaque semaine, 2 865 Canadiens recevront un diagnostic de cancer et 1 337 mourront de cette maladie. Le cancer est la première cause de décès prématuré au Canada; il continue de faire un nombre incalculable de victimes chez les Canadiens.

Le ministre pourrait-il nous dire quelles sont les mesures prises par le gouvernement fédéral pour lutter contre cette maladie dévastatrice?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le dernier budget prévoyait l'affectation de 300 millions de dollars à une stratégie nationale intégrée de lutte contre les maladies. Nous sommes résolus à mettre davantage l'accent sur la lutte contre le cancer et à accroître la collaboration dans ce dossier.

L'an dernier, les Instituts de recherche en santé du Canada ont investi 94 millions de dollars dans la recherche sur le cancer. Nous avons versé 10 millions de dollars à la Fondation Terry Fox pour la recherche sur cette maladie.

Depuis 1999, nous travaillons, de concert avec les gouvernements des provinces et des territoires, des ONG et des groupes de soutien, à l'élaboration d'une stratégie de lutte contre le cancer. En 2002, nous avons publié un plan d'action énonçant des priorités.

● (1500)

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, loin de s'éclaircir, les choses s'embrouillent encore davantage dans le dossier de la contamination de l'eau par des matières polluantes sur la base de Valcartier et dans la municipalité voisine de Shannon. Le ministère de la Défense nationale refuse de rendre public un rapport préliminaire et le ministère de l'Environnement garde secret un rapport concernant l'habitat des poissons de la Jacques-Cartier qui est peut-être menacé.

Qu'attend le gouvernement pour rendre publics ces deux rapports afin de rassurer les citoyens? Ils sont en droit d'avoir l'heure juste sur la situation.

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député sait fort bien que nous avons travaillé avec la communauté autour de la base en question. Nous avons fourni de l'eau potable à toutes les maisons ayant des problèmes. Nous collaborons avec la communauté et nous essayons de trouver exactement d'où viennent ces problèmes. Nous allons travailler avec la communauté pour rectifier la situation. Nous avons déjà donné de l'argent à la municipalité et nous continuerons nos efforts, malgré ce genre d'accusation tout à fait mal fondée.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le Président: Je tiens à informer les députés que, conformément à l'article 128 du Règlement, la Chambre se réunira demain, le mercredi 8 juin, entre 13 heures et 14 heures, pour étudier la motion d'initiative ministérielle n° 15 relative à une résolution prévoyant que le paragraphe 36(2) du Règlement de pêche de l'Ontario de 1989 soit abrogé. Cette résolution figure dans le deuxième rapport du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, présenté à la Chambre le lundi 9 mai.

[Français]

Je demande aux honorables députés de prévenir leurs collègues que le débat aura lieu demain, entre 13 heures et 14 heures.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT**L'ENQUÊTE DU COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

Le Président: Hier, après la période des questions, plusieurs députés ont invoqué le Règlement à propos d'une déclaration que j'avais faite au sujet d'une enquête entreprise par le commissaire à l'éthique sur le député de Newton—Delta-Nord et le ministre de la Santé.

[Français]

J'aimerais répondre à ces rappels au Règlement dans une seule déclaration et le faire le plus rapidement possible, vu que cela a des répercussions immédiates sur la façon dont les députés traiteront de ces questions dans les jours à venir.

Décision de la présidence

[Traduction]

Le pouvoir de la présidence à l'égard du travail du commissaire à l'éthique est très limité. Lorsque le commissaire me fait savoir qu'une enquête a été entreprise en vertu de son mandat, j'en informe officiellement les députés pour qu'ils puissent régler leur conduite en conséquence.

Comme je l'ai dit hier, je fais alors de mon mieux, dans la limite de mes pouvoirs, pour appliquer le moratoire sur les observations portant sur l'objet de l'enquête, comme le commissaire le demande et comme le prévoit notre Règlement. Mes compétences ne s'étendent pas au-delà des délibérations qui se déroulent à la Chambre et peut-être aussi dans les comités, lorsque les comités en font rapport à la Chambre.

Je ne peux offrir aucun réconfort au député d'Abbotsford ni à celui de Delta—Richmond-Est pour ce qui peut se passer hors de cette enceinte. Le Président ne dispose d'aucun moyen non plus pour donner suite aux inquiétudes que le député d'Edmonton—Sherwood Park a exprimées au sujet de la possibilité que le commissaire à l'éthique soit en situation de conflit d'intérêts.

[Français]

L'honorable député d'Elmwood—Transcona a cité le paragraphe 72.05(5) de la Loi sur le Parlement du Canada, qui offre une protection expresse contre le fait que le travail du commissaire « [ait] pour effet de restreindre de quelque façon les pouvoirs, droits, privilèges et immunités de la Chambre des communes et des députés ».

[Traduction]

Je suis tout à fait d'accord avec le député. Cependant, à mon avis, en adoptant ces modifications de la Loi sur le Parlement du Canada en même temps que le Code régissant les conflits d'intérêts des députés, qui fait maintenant partie du Règlement de la Chambre, celle-ci a décidé d'être régie par le commissaire à l'éthique à certains égards.

Cette règle est analogue à la convention relative aux affaires en instance: quand une affaire est devant un tribunal, la Chambre doit attendre que le tribunal ait rendu sa décision avant de discuter publiquement de la question durant ses travaux.

De même, lorsqu'une question fait l'objet d'une enquête par le commissaire à l'éthique, les députés ne peuvent en discuter afin que l'enquête puisse se poursuivre sans intervention publique de la part des députés.

La présidence n'a pas le pouvoir d'agir sur ce qui se passe à l'extérieur de la Chambre, dans les médias de la capitale ou dans les circonscriptions des députés. Chacun des députés doit agir en son âme et conscience. Les règles ont été portées à l'attention de la Chambre. Je compte que les députés les respecteront dans leur conduite à l'extérieur de la Chambre.

Je sais que ce sont des questions difficiles pour tous les députés et qu'elles n'appellent pas des solutions simples. Le système n'est peut-être pas parfait, mais il est celui que la Chambre a adopté dans le cadre de son Règlement et que la présidence a la responsabilité d'appliquer.

Je demande la collaboration de tous les députés pour que notre travail puisse être accompli avec tout le sérieux et toute l'équité auxquels s'attendent les Canadiens.

Je remercie la Chambre de son attention et j'espère que cela clarifie la question soulevée par les députés hier.

● (1505)

[Français]

PRIVILÈGE

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le vice-président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée par l'honorable secrétaire parlementaire du ministre du Développement social particulièrement chargée de l'économie sociale au sujet de certains commentaires faits par l'honorable député de Portage—Lisgar pendant la période des questions orales du vendredi 20 mai dernier, par lesquels il a critiqué l'ancien président de Postes Canada, M. André Ouellet, et l'honorable ministre des Pêches et des Océans.

[Traduction]

J'aimerais remercier la députée d'avoir soulevé cette question, ainsi que le président du conseil du Trésor, le ministre des Pêches et des Océans, le leader adjoint de l'opposition officielle à la Chambre et la députée de Calgary—Nose Hill pour leurs interventions.

Au cours de la période des questions du 20 mai dernier, le député de Portage—Lisgar a posé une question comportant un commentaire à l'égard de l'ancien président de Postes Canada, qui a témoigné devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires le 17 mai 2005.

À la suite de la réponse de l'honorable ministre des Pêches et des Océans, le député a posé une question complémentaire, dans laquelle il indiquait, à l'égard du ministre, et je cite, que : « tout cambrioleur a besoin d'un bon complice qui agit de l'intérieur ». Il a poursuivi en accusant le ministre, et je cite, d'être « le complice des tactiques d'évitement fiscal de M. Ouellet. »

Après la période des questions, la secrétaire parlementaire s'est levée, a dit être d'avis que les commentaires touchant M. Ouellet et le ministre étaient non parlementaires et a demandé au député de les retirer.

Lors de son intervention, le leader adjoint de l'opposition officielle à la Chambre a fait remarquer que le député de Portage—Lisgar avait fait, au sujet de l'ancien président de Postes Canada, des commentaires sardoniques similaires à l'extérieur de la Chambre et qu'il s'agissait, et je cite, de « langage politique ».

L'honorable président du Conseil du Trésor s'est inscrit en faux contre cette intervention, affirmant que le député avait accusé le ministre des Pêches et des Océans de complicité et de fraude. La députée de Calgary—Nose Hill a réfuté cet argument, indiquant qu'aucune accusation n'avait été formulée. Finalement, le ministre des Pêches et des Océans a soutenu que les commentaires qui le visaient étaient inappropriés.

Le vice-président a décidé d'examiner les bleus et, au besoin, de faire rapport à la Chambre.

[Français]

À mon avis, il y a ici deux aspects sur lesquels il faut se pencher : d'abord les commentaires désobligeants sur des personnes qui ne sont pas à la Chambre, ensuite les commentaires inappropriés visant des députés.

[Traduction]

Comme le fait remarquer le Marleau-Montpetit dans *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, à la page 524, il existe une tradition de longue date de la Chambre voulant que l'on fasse preuve de prudence lorsqu'on fait allusion à des personnes ou des groupes, en particulier quand ceux-ci ne peuvent se défendre.

Dans le passé, lorsqu'un député faisait un commentaire considéré comme non parlementaire ou inapproprié, le Président lui demandait de le retirer ou de le reformuler. Au cours de la présente session, la présidence a été appelée à plusieurs reprises à rendre une décision sur du langage non parlementaire. Je renvoie les honorables députés plus précisément aux décisions du 4 novembre 2004, du 4 mai 2005 et, plus récemment encore, du 11 mai 2005.

Je souhaite traiter tout d'abord des commentaires visant l'ancien président de Postes Canada. Comme l'indique le Marleau-Montpetit aux pages 503 et 504 :

L'un des principes fondamentaux de la procédure parlementaire est que les délibérations de la Chambre des communes se déroulent à la manière d'une conversation libre et polie.

Le Président a souvent rappelé aux honorables députés que la liberté de parole est l'un des plus importants privilèges que nous possédons. Cette liberté reste toutefois subordonnée à l'obligation d'en user de façon responsable. Les députés ont le droit d'exercer leur liberté de parole, mais la présidence les a exhortés, tout comme elle l'a fait le 11 mai dernier, à modérer leurs propos, qu'ils soient de nature politique ou non, lorsqu'ils visent des personnes qui ne siègent pas à la Chambre et qui n'ont donc pas la possibilité de s'y défendre. Comme l'indique le Marleau-Montpetit à la page 524 :

Les députés devraient s'abstenir dans la mesure du possible de nommer par leur nom des gens qui ne sont pas à la Chambre et qui ne peuvent donc pas répliquer et se défendre.

• (1510)

[Français]

Le deuxième aspect soulevé par la question de privilège de l'honorable secrétaire parlementaire vise les commentaires qui remettaient en question l'intégrité du ministre des Pêches et des Océans. Comme le savent les honorables députés, l'article 18 du Règlement interdit les propos irrévérencieux ou offensants à l'encontre d'un député. Ainsi que le précise le Marleau-Montpetit à la page 522 :

Les remarques adressées directement à un autre député qui mettent en doute son intégrité, son honnêteté ou sa réputation sont antiréglementaires. Un député sera prié de retirer toute remarque injurieuse, allégation ou accusation d'irrégularité dirigée contre un autre député.

[Traduction]

L'un des fondements de nos traditions parlementaires est le respect de l'intégrité de tous les députés. Au cours des dernières semaines, les agissements de la Chambre ont été scrutés à la loupe, plus encore qu'à l'habitude, et si je me fie au courrier qu'a reçu le Président à cet égard, le public ne tolère pas les comportements irrespectueux de leurs représentants élus.

Dans une décision rendue le 11 décembre 1991, que l'on retrouve aux pages 6141 et 6142 des Débats, le Président Fraser a exhorté les députés à respecter les conventions et les traditions de la Chambre et à se conduire avec la courtoisie qui sied aux représentants élus des

Recours au Règlement

Canadiens. Il a fait remarquer que des allégations non fondées peuvent avoir un effet débilisant continu sur l'échange équitable d'idées et de points de vue. Toutes les paroles prononcées dans cette enceinte ont une diffusion considérable et instantanée et laissent une impression durable.

Le Président Fraser a souligné que, bien que les paroles puissent plus tard faire l'objet d'un démenti et que les allégations ou les insultes qu'elles comportent puissent être retirées, contredites ou expliquées ou faire l'objet d'excuses, l'impression qu'elles laissent n'est pas toujours facile à faire disparaître. Il a ajouté ce qui suit :

La Présidence veut souligner qu'un élément important de cette courtoisie consiste à s'abstenir d'attaquer autrui personnellement. Il y a de bonnes raisons à cette règle. D'abord, d'une manière générale, le respect de la personne est le fondement de notre société. Puis, il y a peu de choses plus susceptibles d'empoisonner l'atmosphère de la Chambre que des attaques personnelles en série, puisqu'elles laissent toujours un relent d'animosité et de malaise.

Comme l'a mentionné le Président dans sa décision du 4 novembre 2004, les sentiments partisans peuvent s'exprimer plus vivement pendant la période des questions et les députés aiment se lancer des pointes. Tous les députés apprécient la vivacité des échanges durant la période des questions, mais je demande aux honorables députés de bien vouloir choisir leurs mots de façon plus judicieuse et d'éviter les attaques personnelles contre d'autres députés afin d'éviter d'entacher leur propre réputation ainsi que celle de la Chambre.

Dans le cas présent, même si je conclus que la question de privilège n'est pas fondée à première vue, j'estime que les commentaires faits par l'honorable député de Portage-Lisgar à l'égard du ministre des Pêches et des Océans ont dépassé les limites permises. Je demande donc à l'honorable député de retirer ses paroles.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC) : Monsieur le Président, je ne voudrais en aucun cas discréditer ou dénigrer le ministre des Pêches et Océans. Je tiens à préciser que mes remarques ne le visaient nullement. Elles étaient dirigées à l'endroit du ministre responsable de Postes Canada et du ministre du Revenu national. Cela dit, j'accepte votre décision sans équivoque et je retire mes commentaires.

Le vice-président : Je remercie le député de Portage—Lisgar et les autres personnes concernées.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

PROJET DE LOI C-259—LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC) : Monsieur le Président, je prends la parole pour commenter le recours au Règlement formulé hier par le secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

Hier, le secrétaire parlementaire a fait un recours au Règlement après la période des questions, contestant mon projet de loi d'initiative parlementaire C-259, tel qu'amendé et renvoyé à la Chambre, en soutenant qu'il était irrecevable.

Cela ne m'a pas surpris. Le gouvernement s'est opposé à ce projet de loi dans chaque tribune à presque toutes les occasions, même si ce texte a été adopté en deuxième lecture le 31 janvier sans opposition et avec l'appui de nombreux députés de tous les partis.

Recours au Règlement

En vérité, le gouvernement s'oppose à mon projet de loi d'initiative parlementaire sous quelque forme que ce soit. Si son libellé était identique à celui du libellé initial en deuxième lecture, le gouvernement dirait qu'il ne s'applique pas aux montres. Il n'est donc pas inclusif et, de ce fait, il n'est pas conforme à l'application de la taxe d'accise aux bijoux.

Le gouvernement a dit de ce projet de loi, tel qu'amendé en comité, qu'il se situe à l'extérieur de son champ d'application d'après le texte de la deuxième lecture à la Chambre des communes, car il élargit le projet de loi et vise les montres comme étant des bijoux.

En guise de réponse, j'aimerais tout d'abord corriger la déclaration faite hier par le secrétaire parlementaire du ministre des Finances voulant que le projet de loi C-259, tel que renvoyé à la Chambre des communes, abroge la taxe d'accise sur les bijoux, les montres et les horloges. Cela n'est pas exact. Les horloges en sont exclues par le libellé de mon projet C-259 amendé. Il est extraordinaire que le secrétaire parlementaire ait pu se tromper à ce point.

L'argument central qu'avance le secrétaire parlementaire du ministre des Finances est que les montres sont définies de manière distincte des bijoux dans la Loi sur la taxe d'accise. Le projet de loi serait donc irrecevable, parce qu'il traite des bijoux dans le texte original, et non des montres.

Je soumetts à votre attention qu'il y a dans la Loi sur la taxe d'accise un libellé clair qui comprend les montres comme étant des bijoux. Le paragraphe 23.11 et l'article 43, que je vais citer, soutiennent clairement la notion selon laquelle il est voulu que le terme bijoux comprenne les montres en donnant l'énumération suivante: « la montre, l'horloge, la bague, la broche ou autre article de bijouterie... » Si les montres n'étaient pas censées être incluses dans cette énumération d'articles de bijouterie, le texte aurait été libellé comme suit: « [une personne...] est réputée, pour l'application de la présente partie, avoir fabriqué ou produit la montre ou horloge, la bague, la broche ou autre article de bijouterie au Canada ». Cette construction aurait clairement exclu les montres de l'énumération des articles de bijouterie, mais cela n'a pas été fait.

Le projet de loi C-259 porte sur l'article 5 de la Loi sur la taxe d'accise, qui compte trois paragraphes. Quant à la question de savoir si l'article 5 définit le mot bijou séparément, je dirai que ce n'est clairement pas le cas. Selon le conseiller législatif, le terme n'est, dans le pire des cas, pas défini. Par conséquent, le comité pouvait très bien décider si oui ou non l'amendement proposé au projet de loi C-259, dont il a été fait rapport à la Chambre, était recevable.

Le conseiller législatif a examiné si l'amendement était recevable, tant avec le personnel de mon bureau qu'en comité. Je suis convaincu que le Président voudra aussi demander conseil, à moins qu'il ne l'ait déjà fait.

Le conseiller législatif était présent au comité et a été consulté. Il serait juste de dire que, en présentant sa position, le conseiller a été soumis à de fortes pressions et a donc très bien choisi ses mots.

Je peux citer la dernière réunion du comité où le projet de loi C-259 modifié a été adopté. C'était à la réunion du 19 mai dernier.

•(1515)

En tant que parrain du projet de loi et en tant que témoin, j'ai déclaré:

Je voudrais maintenant demander au conseiller législatif, qui est ici aujourd'hui, à ma demande, d'expliquer comment le mot « bijou » est un mot qui n'est pas défini en termes juridiques.

M. Doug Ward, conseiller législatif, juriste et conseiller parlementaire auprès de la Chambre des communes, a déclaré:

Il est clair que la loi ne contient pas de définition du mot « bijou », aussi ce mot prend-il le sens courant. Il n'y a vraiment rien d'autre à ajouter à ce sujet.

Plus tard, à la même réunion, M. Jean-François Lafleur, greffier à la procédure, a déclaré:

Lorsque nous discutons d'un amendement à un projet de loi, la première règle, c'est que l'amendement respecte l'article du projet de loi à l'étude. Dans le cas qui nous occupe, le projet de loi C-259, il s'agit d'une modification à l'article 5 de l'annexe I de la Loi sur la taxe d'accise. Dès lors, tout l'article 5 est ouvert et pas uniquement l'alinéa 5c). C'est la première règle.

La deuxième règle, comme la présidence l'a déclaré et comme vous le disiez...

Il faisait allusion au député de Mississauga-Sud.

[...]il y a encore la question de la portée du projet de loi. C'est la deuxième règle.

L'amendement [du député de l'Île de Vancouver-Nord] est tout à fait conforme à la première règle, en ce sens que c'est un amendement à un article déjà ouvert. Il n'y a aucun problème à cet égard.

En ce qui concerne toute la question de la portée du projet de loi, excusez-moi de me répéter, et je sais que vous pourriez ne pas apprécier cela. Je comprends parfaitement que l'objet du projet de loi est d'éliminer la taxe d'accise sur les bijoux, mais la définition de bijoux devrait être claire. Cela nous permettrait de déterminer précisément quels sont les paramètres de la portée du projet de loi. Mais dans ce cas-ci, la définition n'est pas du tout claire, selon moi. On a essayé de parvenir à une définition, mais cela n'a pu être fait. C'est la conclusion que j'ai tirée après quelques consultations.

Voilà qui résume ma pensée. Le Comité des finances a examiné tous les arguments et il a choisi d'amender le projet de loi et de le renvoyer à la Chambre. Le manque de clarté du libellé de la Loi sur la taxe d'accise, qui est démontré par cette discussion et ce recours au Règlement, est un cauchemar pour l'industrie également.

Par exemple, trois différentes vérifications de l'Agence des douanes et du revenu du Canada d'un même ensemble d'activités commerciales par la même entreprise ont conduit à trois résultats bien différents: une nouvelle cotisation ou facture fiscale de plusieurs millions de dollars dans le premier cas, une cotisation révisée d'environ un demi-million de dollars dans le deuxième cas et un crédit de la part du gouvernement dans le troisième cas. C'est du domaine public.

L'adoption du projet de loi C-259, tel qu'amendé et renvoyé à la Chambre et dont la Chambre sera saisie à l'étape du rapport aujourd'hui, mettrait un terme à cette confusion. En votant pour dire que la version amendée de mon projet de loi respectait la portée du projet de loi et était conforme aux avis du conseiller législatif, le comité a maintenant placé la Chambre des communes dans la même position. Je ne peux comprendre pourquoi le conseil donné à la Chambre des communes serait différent de celui donné au Comité des finances.

Je demande au Président de rejeter la demande du secrétaire parlementaire du ministre des Finances de juger le projet de loi C-259 irrecevable. Ce projet de loi est tout à fait conforme au Règlement et je demande au Président de rendre une décision en ce sens.

Les crédits

● (1525)

PROJET DE LOI C-259—LOI SUR LA TAXE D'ACCISE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Comme l'a dit le député d'Île de Vancouver-Nord, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a soulevé hier un rappel au Règlement relatif à un amendement au projet de loi C-259, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (suppression de la taxe d'accise sur les bijoux), dont il a été fait rapport par le Comité permanent des finances. Les députés de Peace River et de Mississauga-Sud ont également présenté des observations à ce sujet. Le député d'Île de Vancouver-Nord nous a maintenant formulé ses remarques et je l'en remercie.

La question soulevée vise essentiellement à savoir si le comité a outrepassé ses pouvoirs en amendement un projet de loi par l'adoption de modifications allant au-delà de la portée de celui-ci.

Comme le soulignent Marleau et Montpetit dans *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, aux pages 661 et 662, les amendements apportés par un comité peuvent, et je cite:

[...] faire l'objet d'une contestation sur le plan de la procédure au moment où la Chambre reprend l'étude du projet de loi à l'étape du rapport. La recevabilité des amendements est alors examinée par le Président de la Chambre, qu'il soit invité à le faire à la suite d'un rappel au Règlement ou qu'il le fasse de sa propre initiative.

Pour éliminer la taxe d'accise sur les bijoux, le projet de loi C-259 modifie l'alinéa 5c) de l'annexe I de la Loi sur la taxe d'accise. Cet alinéa prévoit que seront taxés:

[...] [les] articles communément ou commercialement dénommés bijoux, véritables ou faux, y compris les diamants et autres pierres précieuses ou fines destinés à l'usage personnel ou à la parure, les produits de l'orfèvrerie, sauf les articles plaqués ou en argent pour la préparation ou le service des aliments ou breuvages [...]

L'article visé comporte également deux autres alinéas, qui prévoient la taxation d'autres objets, tels que les horloges, les montres et les articles constitués en tout ou en partie de pierres semi-précieuses.

L'amendement qu'a adopté le comité a combiné tous les alinéas de cet article mais n'a maintenu la taxe que sur les horloges. Cela a eu pour effet d'en exempter les montres, les articles constitués de pierres semi-précieuses et les bijoux.

Cet amendement va-t-il au-delà de l'objet ou de la portée du projet de loi?

Sur le plan de la procédure, cet amendement ne touche pas d'autres articles que celui que vise déjà le projet de loi dans la loi existante. Sur le plan de l'objet, il apparaît à la présidence que l'amendement visait les articles que l'on considère communément comme des bijoux, intention qui, je note, est mise en lumière par le fait que le comité n'a justement pas inclus les horloges à titre de bijoux pouvant être exemptés de la taxe.

J'arrive par conséquent à la conclusion que l'amendement adopté par le Comité permanent des finances dont il a été fait rapport à la Chambre est recevable sur le plan de la procédure.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION—LA SANTÉ

La Chambre reprend l'étude de la motion, ainsi que de l'amendement.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, je félicite mon collègue, le député de Charleswood—St. James—Assiniboia. Il a saisi la Chambre et le Parlement de nombreuses initiatives marquantes dès son arrivée à la Chambre. Ces initiatives concernaient les soins de santé et cette stratégie particulière traduit sa vision immuable, ainsi que sa passion à réaliser celle-ci et à mettre en oeuvre une stratégie profitable à tous les Canadiens. J'invite les députés des deux côtés de la Chambre à appuyer cette initiative.

Dans le cadre de ce vaste débat, je vais faire porter mes brèves observations d'aujourd'hui plus particulièrement sur le cancer, qui demeure l'un des fléaux de notre époque. C'est vrai, des progrès ont été réalisés dans la recherche sur cette maladie. On peut maintenant maîtriser et vaincre certains types de cancer, mais de nombreux autres n'en continuent pas moins de semer la tragédie, la douleur et la souffrance dans la société et chez les gens. Je ne crois pas qu'aucun d'entre nous ne connaisse quelqu'un qui n'ait pas été touché directement ou indirectement par cette terrible maladie.

La frustration qui accompagne cette maladie tient au fait que celle-ci demeure un fléau, au fait que notre système de santé a été conçu à l'origine pour empêcher que les gens ne souffrent des effets catastrophiques d'une maladie comme le cancer.

Nous évoquons souvent, en termes très éloquents, le fait que Tommy Douglas est l'un des fondateurs du système de santé canadien. Il souhaitait que les Canadiens ne souffrent pas des conséquences catastrophiques d'une maladie ou d'un accident tragique. À cette frustration s'ajoute aujourd'hui le fait que nombre de victimes d'une forme ou d'une autre de cancer doivent également assumer les coûts astronomiques du traitement. Nous nous devons d'aborder cette question aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle je vais partager mon temps de parole avec mon collègue de Nova-Centre.

L'une des approches que nous pouvons adopter pour faire face à cette tragique ironie dont est frappée notre système de santé d'aujourd'hui, c'est d'élaborer une stratégie canadienne de lutte contre les maladies. Il s'agit de l'une des nombreuses stratégies que nous devons formuler.

Au cours de cette étape d'élaboration, quelque 700 experts bénévoles, survivants du cancer, professionnels de la santé et aidants naturels ont contribué à l'élaboration de cette stratégie. L'aspect positif, c'est que celle-ci n'a pas été élaborée par des bureaucrates.

Trop souvent, nous faisons des remarques désobligeantes à propos des bureaucrates, alors qu'ils ne font qu'appliquer les stratégies. Mes commentaires ne sont aucunement péjoratifs. Cependant, ce qui donne de la force et de la crédibilité à cette mesure, c'est qu'elle a été conçue par des personnes de milieux très divers, des personnes qui connaissent la réalité bien concrète dont nous parlons aujourd'hui.

Les crédits

Nous demandons pour la stratégie 50 millions de dollars par année sur cinq ans plus 50 millions de dollars pour la recherche. Les priorités consistent à établir des lignes directrices et des normes nationales.

Sans échange d'information, les pratiques qu'on s'affaire à mettre en oeuvre et les essais qui sont faits auront moins de valeur parce que seul un cercle restreint de personnes sera au courant des résultats obtenus dans un coin de pays. Nous devons déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et nous devons savoir pourquoi.

La constatation qu'une mesure ou un traitement ne fonctionne pas n'est pas un recul, mais bien un progrès. Les autres provinces ou territoires peuvent profiter de l'expérience acquise et éviter d'investir des ressources là où les résultats ne sont manifestement pas au rendez-vous.

Des efforts doivent être faits du côté de la prévention primaire, pour que nous puissions déterminer les meilleurs moyens de réduire les risques de cancer et d'augmenter l'effet des facteurs de protection.

● (1530)

Nous devons réfléchir aux moyens de rediriger nos efforts. Nous mettons constamment l'accent sur les soins hospitaliers ou les soins axés sur les hôpitaux. C'est une erreur. Bien entendu, certains traitements doivent être donnés à l'hôpital, mais c'est à l'extérieur des hôpitaux que les besoins continuent d'être importants et que les personnes atteintes de cancer, une fois sorties de l'hôpital, ont besoin de soins constants.

Ce sont les soins constants qui entraînent certains des coûts les plus exorbitants, qu'il s'agisse d'injection intraveineuse de médicaments à domicile, qui serait gratuite si le patient était à l'hôpital, ou encore des coûts qui résultent naturellement de l'obtention de divers traitements loin du domicile du patient.

J'ai rencontré des électeurs qui sont ensevelis sous les factures associées aux traitements en période de récupération ou encore aux traitements constants. Pourtant, notre système de soins de santé devrait protéger les gens contre de telles dépenses.

C'est par un rééquilibrage des efforts entrepris que l'on pourra répondre aux besoins des patients et de leurs familles, besoins qui souvent ne peuvent pas être comptabilisés. Nous devons examiner les priorités en matière de recherche pour donner plus d'ampleur aux travaux dans les domaines prometteurs.

Le Canada est l'endroit idéal pour lancer ce type de stratégie nationale de lutte contre le cancer. La santé étant un champ de compétence des provinces, certaines provinces peuvent mener des expériences, adopter certaines pratiques ou mener des recherches sur certains traitements, tandis que d'autres peuvent tirer profit de ces expériences. En dépit des affirmations de l'Agence de santé publique du Canada, il n'existe en fait aucune stratégie nationale de lutte contre le cancer. C'est inconcevable et inacceptable.

Nous devons réduire le taux de cancer au Canada. Nous devons améliorer le traitement des Canadiens et les soins qui leur sont prodigués. Nous devons les aider à absorber les coûts que ces traitements et soins engendrent et améliorer la prestation des soins de santé dans toutes les provinces.

Nous ne voulons pas que le débat dégénère en discussion partisane parce que la réalité du cancer et de son impact sur la vie, les familles et les collectivités est trop douloureuse, mais il faut quand même reconnaître certaines réalités politiques. Les libéraux ont eu 12 ans pour mettre en oeuvre une stratégie nationale de lutte contre le cancer, pourtant ils n'ont rien fait. Ils ont fait preuve d'un grave

manque de leadership et de reddition de comptes sur ces questions. Il est impossible de savoir où est allé l'argent et de déterminer s'il a été bien dépensé.

Je sais que les libéraux n'ont pas l'habitude, en général, de se soucier d'effectuer des vérifications. La vérificatrice générale leur reproche d'ailleurs cette importante omission. C'est inacceptable. Je ne veux pas faire de politique. Je dis simplement qu'il s'agit d'une des grandes lacunes du gouvernement libéral et qu'il faut corriger cette situation.

Les libéraux disent que les stratégies ciblant des maladies particulières sont inefficaces. C'est absolument faux. De telles stratégies ont donné d'excellents résultats dans de nombreux pays. L'Angleterre, la France et beaucoup d'autres pays européens ont financé des stratégies nationales de lutte contre les maladies. Ces stratégies n'ont pas été mises en oeuvre par les gouvernements qui les finançaient, mais, de façon analogue à ce que nous proposons en l'occurrence, par des groupes de spécialistes qui ont connu les conséquences de la lutte au cancer, tant les victoires que les échecs. Ces stratégies sont à l'avant-plan de la politique de chaque gouvernement en matière de santé.

Notre premier ministre et son gouvernement disent que nous ne pouvons pas le faire. Pourtant, d'autres chefs d'État, dont le président français, Jacques Chirac, le premier ministre britannique, Tony Blair, la première ministre néo-zélandaise, Helen Clark, et le premier ministre australien, John Howard, ont rendu public des stratégies nationales de lutte contre les maladies. Pourquoi ne pouvons-nous pas le faire ici au Canada? Autrement dit, nous pouvons le faire. Il suffit de vouloir.

On nous a avertis qu'il serait trop difficile de mettre en oeuvre une stratégie nationale de lutte contre la maladie à cause de la complexité des relations fédérales-provinciales, alors que c'est exactement le contraire. Il est très utile que des provinces aient essayé diverses approches que nous pouvons examiner.

Le cancer fait de terribles ravages dans la population. Il y a entre 5,2 et 6,6 millions de Canadiens qui vont développer un cancer au cours des 30 prochaines années, ce qui coûtera 540 milliards de dollars à notre économie au seul chapitre de la perte de productivité fondée sur le salaire. Le coût humain de cette terrible maladie, son incidence dévastatrice sur les familles et les collectivités, est incalculable. Le temps est venu de se donner une stratégie nationale.

● (1535)

Le temps est venu de mettre de côté nos divergences partisanes et de dire à nos collègues, comme l'a fait le député de Charleswood—St. James—Assiniboia, que, peu importe l'affiliation politique, c'est une bonne idée qui mérite d'être concrétisée. On pourrait ainsi réduire l'incidence du cancer, effectuer des recherches de pointe et assumer toutes les dépenses auxquelles les personnes atteintes doivent faire face.

Voici une idée qui mérite d'être appuyée. Mettons de côté nos divergences partisanes et faisons avancer la lutte contre le cancer pour être enfin vainqueurs.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, je félicite le député d'Okanagan—Coquihalla de ses observations et je le remercie de partager son temps de parole avec moi dans ce très important débat.

Les crédits

Il a parlé de la nécessité de créer une stratégie nationale particulière, ce dont traite justement la motion qui a été présentée par notre collègue du Manitoba. Le député a aussi dit que les organismes et les groupes du pays qui s'occupent des maladies du coeur, des accidents cérébrovasculaires, des maladies mentales et du cancer, auxquels il a consacré la plus grande partie de son discours, souscrivent pleinement à cette initiative. En fait, ils implorent le gouvernement fédéral de le faire depuis des années.

Le député a fort justement fait valoir que le gouvernement a attendu plus de 12 ans avant d'agir. Toutes sortes d'engagements ont été pris et toutes sortes de promesses ont été faites là-dessus et sur d'autres sujets, mais c'est le Parti conservateur qui a saisi la Chambre de cette motion. Même maintenant on ignore si le gouvernement est prêt à s'engager sur cette voie.

Le député a parlé de la nécessité d'éviter tout esprit de parti, et je suis tout à fait d'accord avec lui à cet égard. Cependant, quand on examine la nécessité d'une stratégie relative à des maladies en particulier et si on compare cela à d'autres initiatives gouvernementales, y compris les manoeuvres visant à acheter le vote de régions, comme nous l'avons vu dans le scandale des commandites des libéraux, on se rend compte, non sans étonnement, qu'une somme semblable a été dépensée, à savoir 250 millions de dollars selon la vérificatrice générale, sur la même période de 10 à 12 ans environ. Pensez à tout ce qu'on aurait pu faire avec cet argent pour la recherche, le développement ou les programmes de soutien des victimes du cancer et des personnes souffrant d'autres maladies visées par la motion.

Le député a-t-il d'autres observations à faire sur les priorités perdues du gouvernement quand on examine les initiatives de dépenses qu'il a prises, l'affreux gaspillage de fonds publics dont il est s'est rendu coupable dans un certain nombre de programmes et l'indéniable besoin des patients atteints du cancer, de leur famille et des personnes ayant survécu à un cancer de pouvoir compter sur ce genre de réseau de soutien et sur l'engagement à long terme relativement à ce genre d'initiative financière?

• (1540)

M. Stockwell Day: Monsieur le Président, la perspicacité du député de Nova-Centre lui a encore une fois permis de relever un point très important.

Peu importe l'objectif visé, il y a toujours une limite au montant qui peut y être consacré. Certaines personnes pensent que l'argent pousse dans les arbres. En fait, un député libéral m'a dit que l'argent poussait vraiment dans les arbres, puisqu'il est en papier. Par conséquent, il faut le dépenser car les arbres continuent de pousser. Ce propos illustre bien les limites de la compréhension qu'ont les libéraux des questions budgétaires.

Plusieurs vérificateurs généraux ont dit que le gouvernement ne fait pas une vérification appropriée de ses dépenses. Il dépense souvent de façon impulsive pour obtenir la satisfaction temporaire qui consiste à plaire à un groupe de consommateurs ou à un groupe d'intérêts simplement pour l'apaiser momentanément, sans se préoccuper de l'ampleur des dépenses, de ce qu'il advient de l'argent, ou des résultats de ces dépenses.

Le député a mentionné d'autres groupes qui appuient ce genre de stratégie et qui partagent nos préoccupations. Nous félicitons l'Association canadienne pour la santé mentale, la Société canadienne du cancer, l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale, et la Fondation des maladies du coeur pour leur leadership. Il ne s'agit pas de petits groupes ou organismes. Ce sont

de grands organismes qui savent ce qu'il faut faire pour assurer un bon contrôle des fonds qu'ils reçoivent.

Les députés savent-ils quand nous voyons ces gens? Nous voyons un grand nombre de bénévoles de ces organismes le soir, lorsqu'ils viennent cogner à nos portes pour recueillir des fonds. Ils prennent une partie du temps qu'ils pourraient consacrer à leurs activités, à leurs entreprises et à leurs familles pour recueillir des fonds d'une façon qui n'est pas facile. Ils n'ont pas les mêmes possibilités que le gouvernement, qui peut, de façon arbitraire, aller fouiller dans les poches des contribuables et prendre leur argent. Ces bénévoles doivent faire du porte-à-porte et recourir à diverses stratégies de collecte de fonds pour recueillir chaque dollar. Ces organismes doivent exercer un contrôle afin de savoir où va l'argent. Ils doivent rendre des comptes aux bénévoles qui siègent à leurs conseils d'administration.

Le gouvernement fédéral aurait intérêt à regarder comment ces organismes contrôlent leurs fonds, à voir l'importance qu'ils accordent à chaque dollar et à se rendre compte que chaque dollar dépensé est pris dans les poches d'un contribuable qui a travaillé fort et qui a sué pour le gagner. Par conséquent, ces dollars devraient être dépensés de façon judicieuse et faire l'objet d'une vérification, particulièrement lorsque c'est la santé des gens qui est en cause.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre la parole après mon collègue de la Colombie-Britannique. Je félicite une fois de plus mon collègue de Charleswood—St. James—Assiniboia de son leadership, de l'initiative dont il a fait preuve en présentant cette motion, et aussi des efforts continus qu'il déploie à la Chambre pour donner l'exemple.

Ce débat positif est d'une importance critique. Il nous force à nous tourner vers l'avenir, mais c'est avant tout une question de compassion. C'est un débat qui soulève les passions de tous les Canadiens parce qu'il touche tant de vies. Nous pouvons quantifier les sommes investies, les dépenses reliées aux programmes, et analyser la façon dont nombreuses de ces stratégies pourraient être mises en oeuvre, pour ce qui est du cancer, des cardiopathies et des maladies mentales, mais il ne faut surtout pas perdre de vue les conséquences pour la population.

On peut dire qu'à peu près tout le monde à la Chambre, y compris les pages et les autres qui y travaillent, a été touché par une de ces terribles maladies. Leur vie, ou celle d'un membre de leur entourage, a été bouleversée par ces maladies.

À lui seul, le cancer, sujet auquel je consacrerai sûrement trop de temps, s'attaque à un Canadien sur trois. Certains députés luttent actuellement contre le cancer. Peu importe la formule que nous employons, le coût humain est faramineux. Les enfants, les familles, les parents, les frères et les soeurs, n'importe qui peut mourir prématurément du cancer.

Si les Canadiens retirent quelque chose de ce débat, j'espère que ce sera le fait que, malgré la partisanerie qui se dégage de notre enceinte, certains députés défendent leurs intérêts et tentent de présenter des mesures positives en cette fin de session parlementaire.

La fin de semaine dernière, dans ma circonscription, Nova-Centre, en Nouvelle-Écosse, j'ai accompagné le premier ministre de la province John Hamm à un événement marquant la Journée nationale des survivants du cancer. Le thème, *Célébrez la vie* », nous rappelait que la vie existe après le cancer, et que nous devons saluer ceux qui continuent de se battre.

Les crédits

Il est opportun que la motion à l'étude aujourd'hui invite le gouvernement à pleinement financer et mettre en oeuvre, en collaboration avec les provinces et les intervenants concernés, la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer.

Pas plus tard que la semaine dernière, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, John Hamm, a parlé devant un auditoire de la crise qui subsiste dans le domaine des soins de santé; il a notamment dit que la lutte contre le cancer était un secteur auquel il fallait accorder de l'attention, un soutien et du financement. C'est le constat que font toutes les provinces et tous les ordres de gouvernement. Maintenant que le gouvernement fédéral a l'occasion de faire quelque chose de positif, il est à souhaiter que, dans sa sagesse, il appuie cette initiative, mais surtout, qu'il donne suite à l'engagement qu'il prendra. Il semble que c'est là où le gouvernement n'est jamais à la hauteur. Même si les libéraux fédéraux décident d'appuyer cette motion ce soir, il y a fort à parier que leur appui sera illusoire, comme ils nous en ont donné la preuve dans le passé. Ils voteront en faveur d'une motion ou d'une initiative ou ils feront une promesse comme celles dont regorgent leurs nombreuses brochures électorales, par exemple, celle d'abolir la TPS ou de mettre un terme au libre-échange, promesses qui ne se sont jamais concrétisées.

La motion invite fermement le gouvernement à financer entièrement une stratégie de lutte contre le cancer, les maladies mentales et les maladies cérébrovasculaires. Les groupes concernés qui suivent actuellement nos travaux devraient surveiller le gouvernement de très près dans l'avenir afin de voir s'il fait le nécessaire pour donner suite à la motion.

Pour travailler à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre le cancer, il faut examiner les efforts déjà déployés par les organismes et les intervenants concernés. En 1999, puis en 2002, on a formé un conseil chargé de diriger l'élaboration de la stratégie. Le conseil comprenait plus de 30 membres, dont des représentants des organismes provinciaux et territoriaux de lutte contre le cancer, de l'Agence de santé publique du Canada, de la Société canadienne du cancer, de l'Institut national du cancer du Canada, de l'Association canadienne des organismes provinciaux de lutte contre le cancer, des Instituts de recherche en santé du Canada et d'Action cancer Canada. Comme mon collègue l'a dit, il y a énormément de groupes qui font un travail incroyable dans ce domaine et qui ont des répercussions considérables dans la vie des gens.

● (1545)

Le gouvernement fédéral a fourni un maigre appui à cette stratégie, tant à l'échelon fédéral que provincial, et de nombreux Canadiens continuent de donner généreusement, mais j'entends constamment répéter qu'il n'y a pas de volonté politique de mettre une stratégie en place. Le conseil lui-même a dit:

L'absence d'engagement politique et de financement substantiel a gravement nui à la capacité de la SCLC de concrétiser ses projets, de réduire l'incidence du cancer au Canada, d'améliorer le traitement et les soins fournis aux Canadiens atteints de cancer et de réaliser des gains d'efficacité dans la prestation des services de santé dans l'ensemble des provinces.

Aujourd'hui, à la Chambre, nous avons l'occasion de montrer que cette volonté politique existe. Aujourd'hui, nous pouvons voter pour appuyer une stratégie qui réduira l'incidence de cette maladie mortelle, qui permettra de faire des progrès dans la recherche d'un traitement et qui, de façon très réelle, aura une incidence sur la vie de ceux qui continuent à lutter. La phrase d'espoir tant répétée «Nous pouvons vaincre le cancer», incarnée par Terry Fox et par d'autres courageux Canadiens qui luttent contre cette maladie, pourrait vraiment devenir une réalité.

Comme je l'ai indiqué, la fin de semaine dernière, j'ai assisté à un dîner où il y avait une personne fort inspirante. Il s'agit de John Hanna du Cap-Breton qui lutte actuellement contre le cancer. Ce monsieur a joué dans la première ligue nationale de hockey à l'époque où elle comptait six équipes. Il a également joué pour les Rangers de New York pendant sa carrière. Comme il a terminé sa carrière de joueur de hockey, il travaille depuis quelques années auprès des enfants et se consacre à des programmes communautaires. Je lui ai transmis, ainsi qu'à sa famille, nos meilleurs vœux de succès dans cette lutte pour la vie.

Un autre conférencier à ce dîner, un ami personnel, Will Njoku, a parlé de l'importance de la santé spirituelle qui est un élément incontournable pour lutter contre le cancer et y survivre.

Je tiens à mentionner que mon collègue de l'autre endroit, le sénateur Mike Forrestall, a présenté au Sénat un projet de loi d'intérêt public qui demande également au gouvernement d'élaborer une stratégie de recherche nationale de lutte contre le cancer. Je félicite le sénateur Forrestall de ses efforts soutenus.

Même si les statistiques sont là, encore une fois, ce qui compte, c'est l'aspect humain. Dans 30 ans, entre cinq et six millions de Canadiens auront le cancer. Entre 2,4 et 3,2 millions mourront prématurément à cause de cette maladie. La prévention, la détection rapide, les traitements appropriés, un mode de vie sain, la consommation d'aliments anticarcinogènes, des stratégies de médication; y a-t-il un aspect de la vie plus fondamental que la santé? Vous en savez quelque chose, monsieur le Président, n'est-ce pas? Y a-t-il un élément plus déterminant de la qualité de la vie que la santé?

La menace du cancer pour la productivité économique est importante. Je le répète, il faut tenir compte de ces aspects. Au cours des 30 prochaines années, l'économie canadienne perdra environ 540 milliards de dollars en raison de la perte de productivité attribuable au cancer. On s'attend à ce que les recettes fiscales qui seront perdues en raison du cancer s'élèveront à quelque 248 milliards de dollars, pertes directement attribuables aux dépenses en santé et à la baisse de la productivité.

Je le répète, je mentionne ces statistiques simplement pour montrer que le cancer a aussi des conséquences économiques gigantesques. C'est pourquoi l'affectation de fonds constitue un investissement bien mince à l'heure actuelle, lorsqu'on pense qu'il se décuplera exponentiellement et servira à atténuer ces conséquences économiques, mais, surtout, les conséquences humaines. On ne saurait trop le répéter et insister là-dessus. Les conséquences humaines ne se mesurent pas en chiffres.

La Stratégie canadienne de lutte contre le cancer décrit trois buts: premièrement, réduire le taux de mortalité par le cancer par des mesures de prévention, notamment la lutte contre le tabagisme, l'activité physique, une nutrition saine, un contrôle accru et un dépistage précoce; deuxièmement, améliorer l'accès au soins de santé en réduisant les délais d'attente pour les traitements; troisièmement, rehausser la qualité de vie des Canadiens et de leurs familles qui vivent avec le cancer en réduisant l'inconfort physique et le stress émotionnel, en soulageant la douleur et en traitant les symptômes des malades. Toutes ces mesures représentent des valeurs ajoutées pour les proches des patients qui souffrent également.

La stratégie permettrait la réalisation de ces buts par la mise sur pied de systèmes et de processus grâce auxquels les intervenants pourraient mettre à profit les meilleures pratiques et techniques utilisées aux quatre coins du pays. Les provinces se communiquent cette information.

Les crédits

Selon la Société canadienne du cancer, le cancer est la principale cause de décès prématuré. Le cancer de la prostate est l'un des cancers les plus répandus. En moyenne, chaque semaine, 394 Canadiens apprennent qu'ils sont atteints du cancer de la prostate.

• (1550)

Les députés se rappellent peut-être qu'il y a eu une journée de sensibilisation sur la Colline du Parlement dans le cadre de l'Initiative canadienne de recherche sur le cancer de la prostate. La recherche est un aspect important de cette maladie, tout comme le sont les mesures de prévention, notamment le test de dépistage de l'antigène prostatique spécifique. Le cancer de la prostate est sur le point de faire davantage de victimes que le cancer du sein au Canada.

Le travail assidu de nombre de Canadiens, notamment d'un résidant de ma collectivité, Darrell Rushton, et d'autres encore fait une différence énorme dans la vie de leur entourage.

Le cancer du sein demeure le cancer qui fait le plus de victimes. La Société canadienne du cancer estime que 21 600 femmes apprendront qu'elles sont atteintes de ce cancer cette année et que plus de 5 300 en mourront. Ces statistiques en disent long. Elles veulent tout dire.

Nous devons faire plus. L'occasion nous en est fournie. L'occasion nous est fournie de redonner du lustre et de la crédibilité à cet endroit. Ce qui est plus important, c'est que l'occasion nous est fournie d'avoir un véritable impact sur le traitement du cancer et de toucher la vie des Canadiens qui continuent de lutter contre cette maladie.

[Français]

M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais réagir un peu sur la motion du Parti conservateur.

Dans un premier temps, j'aimerais vous dire qu'avant d'être député, j'ai été intervenant dans le secteur de la santé pendant 18 ans. Je suis donc très sensible à la question de la prévention du cancer, des cardiopathies et des maladies mentales.

Au Québec, comme dans les autres provinces, on sait que le cancer, les maladies cardiovasculaires, les problèmes de santé mentale et les autres maladies représentent un problème qui est de plus en plus lourd. Au Québec, il y a également des besoins importants. Toutefois, il y a toutes les structures, les programmes et les services qui peuvent répondre aux besoins des personnes atteintes de maladies telles que celles mentionnées par les conservateurs.

Nous avons des hôpitaux, des hôpitaux autonomes, des services de recherche, des organismes communautaires et des CLSC qui assurent des programmes de prévention à travers le Québec. Nous avons également nos propres stratégies de lutte contre le cancer et notre propre politique en santé mentale.

J'aurais une question pour mon collègue conservateur. Cela m'a beaucoup étonné de voir cette motion présentée par les conservateurs, puisque, ces derniers temps, nous entendions un peu parler qu'ils voulaient respecter davantage les compétences des provinces.

Puisque, actuellement, nous avons toutes les structures et les services au Québec, ce que nous demandons, c'est de l'argent. Bien sûr, nous avons des besoins. Toutefois, nous avons les structures, les services et les programmes. Nous voulons donc davantage de transferts en matière de santé pour notre province. Cela m'étonne de voir cette motion présentée par les conservateurs, parce qu'une stratégie de lutte contre le cancer et les autres maladies constituerait

un dédoublement pour des choses qui se font déjà chez nous, au Québec.

Ma question va donc dans ce sens. Mon collègue conservateur ne constate-t-il pas une certaine contradiction avec les avancées politiques qu'ils ont faites ces derniers temps, qui vont dans le sens de respecter les compétences des provinces et du Québec en matière de services de santé?

• (1555)

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, est-ce qu'il y a une contradiction? Pas du tout, absolument pas! Notre parti a beaucoup de respect pour les compétences provinciales et pour le Québec. Ce n'est pas une question partisane ou régionale, mais c'est une question qui cherche des solutions substantielles. Évidemment, c'est aussi une question d'argent. Cette motion vise à donner de l'argent pour cette cause et pour trouver une solution à cette problématique.

[Traduction]

L'idée que les députés du Bloc ou de tout autre parti pourraient tenter de promouvoir un intérêt purement politique et ne pas tenir compte du plus grand bien, ne pas regarder ce qui se passe dans leurs collectivités, comme je l'ai fait chez moi à New Glasgow, en Nouvelle-Écosse, et reconnaître l'important réseau d'appui et les groupes d'aide qui entourent les personnes qui souffrent de cancer, de maladie mentale ou de cardiopathie, ainsi que les efforts extraordinaires que ces groupes et les patients font jour après jour pour tenter de combattre ces terribles maladies, me chagrinent beaucoup.

Je pense à l'Équipe de canot dragon des Women Alike Abreast a River, qui a remporté un grand succès, non seulement dans les courses auxquelles elle a participé, mais plus important encore, dans ses campagnes de collecte de fonds et de sensibilisation, en faisant converger tous les efforts vers la lutte contre le cancer. Je pense chaque année à tous les Canadiens qui continuent de lutter contre cette maladie tout en sachant que le gouvernement a le pouvoir et les moyens, dans ses coffres, de financer ces programmes qui pourraient avoir des répercussions réelles et importantes dans leur vie, mais qu'il choisit, pour une raison ou une autre, par suite de tentatives peu judicieuses visant à s'accrocher au pouvoir, de ne pas financer une stratégie nationale.

Les députés savent-ils que notre pays sera l'hôte d'une conférence internationale en octobre prochain et que nous n'avons même pas une stratégie nationale à présenter? Nous arriverons à cette conférence sans pouvoir dire que notre pays a fait des percées importantes dans la lutte contre le fléau du cancer.

Encore une fois, je rends hommage à ces personnes et aux organismes comme le Aberdeen Hospital de New Glasgow et d'autres. Ils continuent de faire tout ce qu'ils peuvent et de montrer l'exemple, par leurs réalisations, leurs paroles et leurs bonnes actions. J'exhorte à nouveau le gouvernement à faire avancer et à financer une stratégie nationale sur le cancer, les maladies mentales et les maladies du cœur.

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je vais partager mon temps avec le député de Dartmouth—Cole Harbour.

Les crédits

Permettez-moi dire d'emblée que je veux féliciter le député d'avoir présenté cette motion. Il n'y a pas une famille à la Chambre, et même au Canada, qui n'ait pas été touchée par la sauvagerie du cancer ou de la maladie mentale. Ces deux types de maladies ont des effets sur notre pays, sur des particuliers et sur des familles, qui sont inacceptables. Il ne fait pas de doute que nous, à la Chambre, et d'ailleurs notre pays tout entier, avons l'obligation de faire de notre mieux pour nous attaquer à ces problèmes d'une manière qui soit efficace et rentable.

Il est intéressant de faire remarquer, toutefois, que l'opposition n'a pas beaucoup parlé de l'action que mène le gouvernement actuel, action très approfondie et exaltante ces dernières années. Nous avons oeuvré de concert avec les provinces pour élaborer diverses initiatives stimulantes dont je vais parler.

Avant que je ne le fasse, vous me permettez, en guise de préface, de brosser un tableau général. Des recherches effectuées par l'Organisation mondiale de la santé nous indiquent clairement que le fardeau qui pèsera sur les soins de santé et sur les particuliers à l'avenir proviendra en grande partie des maladies chroniques, que ce soient les maladies cardiovasculaires, le diabète sucré de type 1 ou 2, ou encore les maladies connues sous le nom de cancers. Nous savons que les cancers, en règle générale, sont des mutations survenant dans les gènes et nous pouvons y être héréditairement prédisposés. Notre capital génétique est donc extrêmement important, mais ce qui importe aussi, c'est que nous pouvons beaucoup faire pour prévenir un grand nombre des maladies chroniques qui nous affligent en ce moment, qui appartiennent toutes aux groupes que j'ai évoqués.

Ce sont les choses simples. Ce sont les facteurs de risque: tension artérielle élevée, taux de cholestérol élevé, inactivité, obésité, mauvaises habitudes alimentaires, tabagisme et consommation excessive d'alcool. Il y a là une brochette de comportements qui, s'ils étaient modifiés, auraient un effet spectaculaire et profond sur la vie des particuliers, sur leur santé et même sur les coûts pour les gouvernements, le coût des soins de santé pour le contribuable.

Lorsque nous examinons cette brochette de comportements, nous pouvons également observer qu'on peut recourir à des interventions très simples pour y remédier et, ce faisant, s'attaquer aux problèmes dont nous parlons aujourd'hui.

Si nous devenons plus actifs et que nous faisons de l'activité physique de façon modérée tous les jours, si nous mangeons bien, si nous ne consommons de l'alcool que modérément, au mieux, et si nous ne fumons pas, si nous faisons tout cela, nous aurons une profonde incidence sur 90 p. 100 des maladies chroniques qui nous touchent.

En effet, le gouvernement s'emploie à cela. Nous collaborons avec les provinces, qui sont les principales gestionnaires des soins de santé dans notre pays, pour tenter de lutter contre ces maladies. Nous avons investi beaucoup dans un certain nombre d'initiatives.

La première dont je parlerai concerne les Instituts de recherche en santé du Canada. Si les députés en ont la chance, ils devraient jeter un coup d'oeil au travail que font ces instituts. Le directeur des IRSC, le Dr Alan Bernstein, et son équipe, accomplissent un travail extraordinaire. Ils financent quelque 442 projets de recherche et représentent 8 000 chercheurs dans tout le pays. Ces projets sont à la fine pointe de la recherche sur les cancers et sur une foule d'autres maladies.

Comme je l'ai dit, nous savons que les cancers regroupent en général plusieurs maladies causées par la mutation des gènes. Nous avons une prédisposition héréditaire à ces maladies. Elles peuvent survenir séparément ou sporadiquement. Elles peuvent également

être causées par nos activités et par nos comportements. Il s'agit d'une combinaison complexe de maladies.

Que font les IRSC avec les fonds que nous y avons engagés, soit plus de 180 millions de dollars? Nous collaborons avec eux pour qu'ils travaillent de concert avec les chercheurs du monde entier afin trouver des remèdes aux cancers, et nous avons réalisé des progrès considérables à cet égard.

En ce qui concerne le séquençage, qui s'effectue à Génome Canada, notre pays est un des leaders mondiaux dans ce secteur. En fait, le Canada se classe parmi les cinq premiers pays pour ce qui est de la recherche médicale. Par exemple, il a été le premier à séquencer le coronavirus qui cause le SRAS. Nos ressources en génétique seront extrêmement importantes pour nous aider à lutter contre les cancers.

Nous collaborons également avec les provinces pour trouver des moyens de rendre les Canadiens plus actifs. Cela est particulièrement important pour les enfants. Notre pays est parmi ceux qui comptent le plus d'enfants obèses, ce qui aura une incidence profonde à l'avenir, non seulement sur la vie des Canadiens, mais également sur nos coûts dans le secteur de la santé.

● (1600)

C'est simple à faire. Dans le cadre de nos relations avec les provinces, je suggérerais, personnellement, que les ministres provinciaux de la santé et de l'éducation s'entendent avec les commissions scolaires pour rendre obligatoire l'activité physique pour les enfants jusqu'à l'âge de 11 ans. C'est d'une importance déterminante.

Une autre de nos interventions auprès des provinces concerne le programme d'éducation préscolaire qui est parrainé par le ministre. Jusqu'à présent, cinq provinces y ont souscrit. Pour quelle raison? Parce que si nous prenons en charge très tôt les enfants, au cours des huit premières années de leur vie, si nous veillons à ce qu'ils évoluent dans un milieu aimant et protecteur au sein duquel ils sont soumis à une discipline raisonnable, où ils sont bien nourris et où les parents s'engagent réellement auprès d'eux, cela a des répercussions profondes sur le développement de leur cerveau et, comme je l'ai dit, plus particulièrement au cours des huit premières années de leur vie.

Nous savons que c'est au cours de cette période que les neuroconnexions s'établissent d'une manière qui n'intervient à aucun autre moment dans la vie d'une personne. Chez un enfant qui est négligé ou mal nourri ou qui est victime d'abus sexuel ou de violence physique, ces neuroconnexions ne se produisent pas très bien, et cela a des répercussions profondes sur sa santé plus tard. Si nous écartons ces facteurs et donnons à l'enfant des soins attentionnés et un milieu sûr où, comme je l'ai mentionné, il est bien nourri et où l'on s'intéresse à lui, l'enfant évolue dans un cadre idéal pour devenir un citoyen accompli, intégré à la société.

Nous savons qu'on réalise une économie de 7 \$ pour chaque dollar investi dans des programmes d'éducation précoce. Les enfants fréquentent l'école plus longtemps. On observe une diminution de 99 p. 100 des taux de violence envers les enfants, une diminution de 60 p. 100 de la criminalité juvénile et une diminution de 50 p. 100 du nombre de grossesses chez les jeunes qui ont participé à ces programmes. Tout ceci pour dire que ce type de mesure préventive des plus simples a d'importantes conséquences sur la santé et sur une gamme de problèmes de santé, et c'est la raison pour laquelle le gouvernement la met en oeuvre.

Les crédits

J'implore aussi nos téléspectateurs de subir un examen de santé périodique. Les femmes doivent passer des mammographies et des colonoscopies de détection précoce du cancer. Les gens doivent faire vérifier leur taux de cholestérol et leur pression artérielle. Ils doivent avoir une alimentation saine. Ils doivent consulter leur médecin de famille s'ils ont d'autres questions. De petits changements peuvent modifier en profondeur la vie d'une personne. Nous devons chercher à vivre plus longtemps, mais aussi en meilleure santé, et à bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

La Colombie-Britannique dispose d'un programme intéressant. L'agence du cancer de cette province a été un leader mondial dans la prévention d'un grand nombre de problèmes de santé et dans l'amélioration de l'état de santé des Canadiens. En effet, dans ma province, les résultats obtenus dans le traitement des personnes atteintes du cancer sont supérieurs de 12 p. 100 à ceux observés dans le reste du pays.

Le fait de cesser de fumer et de ne pas fumer au travail sont des exemples. Dans ma circonscription, la ville de Victoria a été un chef de file à l'échelle nationale et même internationale à ce sujet. L'interdiction de fumer au travail et dans d'autres endroits a eu une incidence profonde sur une variété de problèmes cardiovasculaires et respiratoires. Elle a eu une incidence très marquée sur la santé des Britanno-Colombiens. Je suis ravi de dire que Santé Canada a également fait figure de chef de file international à cet égard. Le Canada ne se contente pas seulement de réaliser des choses sur le plan national, il exporte également des connaissances partout dans le monde.

Enfin, la question de la santé mentale comporte de nombreuses difficultés. C'est une question qui nous frustre et qui nous met tous au défi. Les problèmes de santé mentale deviendront plus importants au fil de temps. L'OMS a effectué une très bonne analyse de la question. Les téléspectateurs seront peut-être surpris d'apprendre que, au cours des 10 prochaines années, la dépression sera la seconde cause de morbidité dans le monde. De plus, on prévoit que, en Occident, le fardeau des démences sera énorme. Or, certaines mesures emballantes peuvent être prises pour prévenir certains de ces problèmes. Mon temps de parole file, mais je me ferais un plaisir de répondre aux questions sur ce sujet.

Le Canada a pris des initiatives emballantes. Notre gouvernement collabore avec les provinces pour faire face à ces grands défis. Est-il possible de faire davantage? Oui. Le gouvernement fera-t-il davantage? Absolument.

• (1605)

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, le député a parlé de la collaboration avec les provinces, mais ne pourrait-on pas collaborer aussi avec les intervenants? Les intervenants du domaine du cancer, entre autres, ont mis au point un plan d'action. Ils possèdent des connaissances spécialisées. Ils ont recommandé une stratégie canadienne de lutte contre le cancer, mais le gouvernement a refusé de la financer. Le député parle de 300 millions de dollars pour les soins aux malades chroniques. Or, ce que nous envisageons coûterait environ 260 millions de dollars sur cinq ans.

Il y a des députés qui appuieraient un tel plan, mais il est évident que le gouvernement n'a pas l'intention de le financer. Il y a là une contradiction intrinsèque. Il serait fort triste que le gouvernement cherche encore une fois à tromper la confiance des Canadiens au sujet d'une question aussi importante. Le député a également parlé de stratégies nationales, mais il ne reconnaît pas les stratégies axées sur

des maladies particulières comme étant celles qui conviennent dans le cas du cancer, entre autres.

Le gouvernement va-t-il financer intégralement la stratégie de lutte contre le cancer, comme on le demande dans la motion, et s'en servir comme modèle dans l'avenir?

• (1610)

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, je mets en doute l'approche axée sur des maladies particulières que préconise le député parce que le cancer est un ensemble de maladies qui tirent leur origine de facteurs communs fort intéressants. Il n'est pas opportun de traiter la lutte contre le cancer de la même façon que celle contre les divers types de cancer. Le partage de l'information s'impose, car il est préférable de procéder ainsi.

Nous avons prévu, dans le budget de 2005, d'investir quelque 300 millions de dollars sur cinq ans dans l'Agence de santé publique du Canada, ce qui est plus généreux que ce que demande le député. Cette somme est destinée à faire la promotion d'une saine alimentation, de l'activité physique et du contrôle du poids et à formuler des stratégies nationales de prévention et d'élimination des maladies chroniques. C'est précisément ce que demande le député. En fait, nous allons même plus loin. Nous en faisons plus que ce qu'il demande sous un ou deux rapports.

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, j'étais en train d'examiner certains résultats attendus de la stratégie. L'un d'entre eux s'étend sur 30 ans. On prévoit que la mise en oeuvre de la stratégie permettra de sauver quelque 420 000 vies. À 50 ou 60 millions de dollars par année, il me semble que nous en aurons pour notre argent si nous obtenons ce genre de résultats.

Le député était candidat à la direction de l'Alliance canadienne. Je me souviens de l'avoir entendu parler de l'effroyable registre des armes à feu, du terrible gaspillage d'argent lié au registre et de la façon de mieux dépenser cet argent. Nous avons dépensé 2 milliards de dollars. Je me rappelle qu'Allan Rock, le ministre de la Justice, avait déclaré que si le registre sauvait une vie, il valait les 2 milliards de dollars. Le registre des armes à feu nous a coûté 125 millions de dollars par année, sans résultat concret. Toutes les statistiques indiqueraient qu'il n'a pas permis de sauver une seule vie. On ne peut pas faire valoir cet argument. Or, cette stratégie permettrait de sauver 426 000 vies.

Le député d'en face, vu sa vaste expérience en tant qu'ancien candidat à la direction de l'Alliance canadienne, ne pense-t-il pas que les 125 millions de dollars par année que nous gaspillons pour le registre des armes à feu seraient mieux dépensés s'ils étaient alloués à une stratégie comme celle-ci, qui permettrait de sauver des milliers de vies?

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, en tant que médecin, j'ai un parti pris tenace à l'égard des soins de santé. Le député sait pertinemment que je suis très favorable à l'idée d'y consacrer plus d'argent. Toutefois, il faut agir de manière judicieuse et efficace. De fait, nous avons dépassé les demandes du député en allouant 300 millions de dollars aux initiatives visant les maladies chroniques et la prévention.

Les crédits

Je suggère fortement aux députés de prendre connaissance de ces initiatives. S'ils ont des solutions à proposer pour mieux dépenser les sommes prévues, nous sommes tout ouïe. Je tiens également à dire que nous collaborons avec les intervenants des secteurs concernés. Nous sommes déterminés à lutter contre tous les types de cancer. Nous sommes résolus à régler les problèmes liés aux maladies mentales et à mettre en oeuvre les initiatives, efficaces et relativement peu coûteuses, visant les maladies chroniques. Il ne faut pas des sommes considérables pour régler ces problèmes. Les initiatives de prévention sont assez simples. Elles sont peu coûteuses. Nous nous efforçons de les mettre en oeuvre dans le cadre du plan que nous avons établi.

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat, afin de demander au gouvernement de mettre en oeuvre une stratégie canadienne de lutte contre le cancer et les maladies mentales et de s'attaquer aux maladies cardiaques. Ce sont des sujets très importants.

Nous avons tous été touchés par le cancer. Mes parents en sont tous deux morts il y a environ deux ans. Leurs décès ont été très rapprochés. Un de mes parents est mort d'un cancer de l'estomac, l'autre d'un cancer des intestins. Comme la plupart des Canadiens, j'ai été touché par le cancer. Je sais quel héritage douloureux il laisse aux familles.

En tant que député, j'ai eu l'occasion de discuter de cette maladie avec beaucoup de gens, des gens comme Charlene Dill, qui est venue me voir pour me demander d'appuyer le financement de la stratégie, et comme Barbara Thompson, qui est venue me parler de son travail incroyable pour la lutte contre le cancer du sein dans ma circonscription, Dartmouth—Cole Harbour. Elle a mis sur pied un groupe d'aide pour les personnes atteintes du cancer du sein.

J'aimerais parler brièvement de l'aspect de cette motion qui porte sur les maladies cardiovasculaires. J'ai fait partie de la Heart and Stroke Foundation of Nova Scotia, en tant que président du conseil d'administration provincial et du conseil d'administration national pendant plusieurs années. Les maladies cardiovasculaires sont la première cause de décès au Canada. Elles causent plus de 36 p. 100 des décès, soit environ 80 000 par année. Plus de 450 000 Canadiens sont hospitalisés en raison de maladies cardiovasculaires chaque année.

Les troubles les plus courants sont l'insuffisance coronaire, l'arythmie, les troubles des valvules cardiaques et les troubles du myocarde, y compris l'insuffisance cardiaque congestive. On estime qu'un Canadien sur quatre, soit huit millions de personnes, souffre d'une forme ou d'une autre de maladie cardiaque ou de maladie des vaisseaux sanguins, ou risque de subir un accident cérébrovasculaire. Les coûts économiques sont ahurissant: 18,4 milliards de dollars par année.

À cet égard, j'aimerais féliciter le député d'avoir présenté cette motion dans le plus grand intérêt des Canadiens. J'appuierai cette motion. Puisqu'il fait partie, comme moi, du Comité de la santé, le député connaît mon intérêt pour la promotion d'une stratégie nationale de bien-être, qui nous permettrait de cibler les maladies menaçant les Canadiens avant, espérons-le, qu'elles ne les frappent, et d'étudier les dossiers des soins à domicile, des soins palliatifs et de l'aide aux malades.

Aujourd'hui, je tiens à parler non seulement de maladies cardiovasculaires, mais plus particulièrement de la recherche sur ces maladies qui occupe une place importante dans les démarches qu'entreprend le gouvernement du Canada pour promouvoir ce type

de recherche et élaborer une approche nationale en vue de lutter contre cette maladie.

La clé de l'amélioration de la santé des citoyens réside dans l'utilisation avantageuse des investissements canadiens dans le domaine de la recherche sur la santé. Il faut en effet mettre en place des systèmes durables de santé publique et de soins de santé de pointe, qui s'appuient sur l'expérience, et perfectionner les nouvelles technologies de transformation de demain. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a créé les IRSC, les Instituts en recherche sur la santé du Canada, en 2000.

Depuis, ces instituts sont devenus les chefs de file de la transformation du secteur de la recherche en santé au Canada. Aujourd'hui, les IRSC accroissent leur soutien à la recherche qui se démarque, étendent la recherche stratégique, forment la nouvelle génération de chercheurs dans le domaine de la santé, accélèrent le passage de la connaissance aux actes, préparent le terrain partout au Canada, attirent et fidélisent des chercheurs de renommée internationale et donnent suite aux menaces émergentes en santé.

Dotés d'un budget de presque 700 millions de dollars, les IRSC sont les plus importants bailleurs de fonds de la recherche en santé, appuyant le travail de 10 000 chercheurs dans les universités, les hôpitaux d'enseignement et d'autres institutions. L'année dernière, ils ont investi plus de 109 millions de dollars de leur budget dans la recherche sur les maladies cardiovasculaires. Je suis heureux de souligner que le budget de 2005 a augmenté leur budget de 32 millions de dollars, une indication claire de notre intention de continuer d'appuyer la recherche en santé.

Je tiens également à mentionner qu'outre l'augmentation du budget des IRSC, le gouvernement a annoncé des investissements de plus de 13 milliards de dollars pour la recherche et l'innovation depuis 1997. Ces investissements ont été très fructueux puisqu'ils ont créé au Canada un milieu de recherche en santé pouvant faire concurrence à l'échelle internationale, ce dont nous avons vraiment besoin.

Les fonds engagés par les IRSC pour la recherche sur les maladies cardiovasculaires sont mis à profit par l'intermédiaire de partenariats dirigés par l'Institut de la santé respiratoire et circulatoire des IRSC, un des 13 instituts cruciaux de l'organisme voués à la recherche sur la santé. Dirigé par le D^r Bruce McManus, une sommité internationale, et appuyé par un conseil consultatif composé de bénévoles de tous les secteurs de la recherche cardiovasculaire, l'institut fait oeuvre de pionnier dans le domaine de la recherche nationale sur les maladies cardiovasculaires.

Les partenariats constituent une partie intégrante de la vision des IRSC. En créant des partenariats parmi ses intervenants, ceux qui s'intéressent à la santé, au système de santé et à la recherche sur la santé, le Canada sera mieux placé pour appuyer les initiatives de recherche concurrentielle à l'échelle internationale qui produisent de bons résultats plus rapidement pour le bienfait des Canadiens.

• (1615)

Les partenaires des IRSC comprennent d'autres ministères fédéraux, mais également des organismes de financement provinciaux et des ministères provinciaux et territoriaux compétents, des organismes de bienfaisance en santé, des organisations non gouvernementales et l'industrie privée.

Les crédits

Ces dernières années, l'Institut de la santé circulatoire et respiratoire a collaboré étroitement avec ses partenaires à l'élaboration de son plan stratégique et de projets de recherche. Dans le même esprit que la motion dont nous sommes saisis, le plan stratégique de l'institut fait fond sur la connaissance acquise, comble les lacunes et maximise l'investissement des Canadiens dans la recherche sur la santé en mettant l'accent sur la coopération et en réduisant les chevauchements.

La liste des partenaires avec lesquels l'institut collabore est impressionnante; elle compte notamment la Société canadienne d'hypertension artérielle, Blood Pressure Canada, la Société québécoise d'hypertension artérielle et la Fondation des maladies du coeur du Canada. Je faisais partie du conseil d'administration national de la Fondation des maladies du coeur du Canada lorsque les IRSC ont été créés et mis en place, en remplacement de l'ancien CRM. Je sais que les membres de la Fondation des maladies du coeur du Canada étaient ravis de la création de ce remarquable organisme de financement, et des nouvelles possibilités de recherche qu'il ouvrait à la Fondation des maladies du coeur du Canada.

Je voudrais parler de quelques-unes des réalisations des IRSC. Par exemple, le docteur Jafna Cox, de Dalhousie, a démontré que l'utilisation conjointe de médecines parallèles et de médicaments d'ordonnance pour le coeur peut avoir des conséquences fatales pour les cardiaques. Le docteur Cox a constaté que les deux tiers des néo-Écossais souffrant de cardiopathies utilisent au moins une forme de thérapie parallèle qui, utilisée conjointement à la prise de médicaments d'ordonnance, peut avoir des effets mortels. Par exemple, l'anticoagulant warfarine ne devrait pas être absorbé avec des doses élevées de vitamine K, d'éphédra, de ginseng, etc.

Le docteur Luis Melo, de l'Université de la Saskatchewan, a découvert, grâce au soutien des IRSC, une protéine qui joue un rôle au moment des crises cardiaques. Il espère parvenir à mieux comprendre le fonctionnement de cette protéine afin de concevoir une thérapie génique sûre et efficace pour protéger le coeur contre les dommages causés par les crises cardiaques.

Je voudrais également parler du docteur Renée Lyons et du docteur Judy Guernsey, qui effectuent, au Canada atlantique, de la recherche financée par les IRSC. Ces deux médecins s'intéressent à la santé en régions rurales, à la santé des femmes et de la population en général, ainsi qu'à la promotion de la santé dans ces régions qui ne disposent pas de vastes hôpitaux. La question est de savoir comment amener les gens à avoir une meilleure hygiène de vie, à éviter la maladie et à rester en santé après avoir été malade. Les docteurs Renée Lyons et Judy Guernsey ont effectué des recherches remarquables.

Ce ne sont là que quelques exemples des travaux de recherche financés par les IRSC et qui donnent un espoir bien nécessaire aux personnes atteintes de maladies cardiaques.

Je suis très heureux que le gouvernement du Canada ait créé les Instituts de recherche en santé du Canada, car ils adoptent une approche intégrée, coordonnée, stratégique et axée sur les problèmes devant tous les défis auxquels sont confrontés les Canadiens lorsqu'il s'agit de santé et de maladies.

Grâce aux efforts déployés par les IRSC et au leadership de leur Institut de la santé circulatoire et respiratoire, les Canadiens peuvent avoir l'assurance que les investissements qu'ils font dans la recherche sur les maladies du coeur, tant par leurs impôts que par leurs généreux dons aux organismes de charité vouées à la santé cardiovasculaire, sont utilisés de façon coordonnée et à bon escient.

Nous avons besoin d'une stratégie nationale coordonnée sur le cancer et sur les cardiopathies et il nous en faut aussi une sur les maladies mentales. Ce n'est pas là une question partisane. La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de rencontrer TEAM Word Cooperative, un groupe de Halifax qui fait un travail remarquable auprès des consommateurs aux prises avec des troubles de santé mentale. J'ai assisté à une réunion des membres de ce groupe. Nous avons discuté de leurs besoins et de la façon dont nous pourrions nous adresser ensemble au gouvernement en vue d'améliorer les choses.

Nous connaissons tous les coûts des cardiopathies, des problèmes de santé mentale et des cancers. La recherche est la clé. Les Instituts de recherche en santé du Canada sont en train de devenir des leaders mondiaux dans leurs domaines respectifs et ils peuvent devenir un élément crucial de toute stratégie dont le Canada a besoin pour lutter contre ces maladies.

• (1620)

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, je suis content que nous tenions ce débat à la Chambre aujourd'hui. Il s'agit d'une question non partisane parce que nous avons tous été affectés par le cancer.

Ma question pour le député porte sur la stratégie du gouvernement libéral qui semble être axée sur des styles de vie sains et laisser entendre que, pour lutter contre le cancer, il suffirait de donner des drapeaux, des cordes à sauter et des petites affiches sur les bonnes habitudes alimentaires à nos enfants et tout irait mieux.

J'ai l'impression qu'on néglige une question plus vaste. Je me rappelle de mon passé dans la région de Timmins, où on connaît bien le cancer. Quand des veuves ukrainiennes se sont présentées devant la commission des accidents du travail parce que leur mari avait succombé au cancer du cerveau, on leur a dit que c'était les habitudes alimentaires de l'Europe de l'Est qui les avaient tués. Quand des femmes de Kirkland Lake, Red Lake, Timmins et Cobalt ont cherché à savoir pourquoi leurs maris avaient succombé au cancer de l'estomac, au cancer du pancréas, au cancer du poumon ou au cancer de la gorge, on leur a dit que c'était l'air dans leurs maisons qui n'était pas salubre. C'était toujours des choix de vie qui avaient tué ces milliers d'hommes qui travaillaient dans les mines partout dans le Nord de l'Ontario. Ce à quoi ils étaient exposés n'avait rien à voir.

Le débat d'aujourd'hui tombe le jour même où nous avons appris un fait très important, soit que le smog a causé des morts au Canada. Les stratégies présentées ne portent aucunement sur les facteurs environnementaux et les polluants industriels. Nulle part parle-t-on d'aller de l'avant et d'abandonner cette notion ridicule selon laquelle si tout le monde se pliait à certaines normes volontaires, on s'en porterait beaucoup mieux. Nulle part est-il question de s'en prendre aux grands pollueurs qui émettent des cancérogènes dans l'atmosphère.

Le député pourrait-il expliquer en quoi il estime que cette stratégie est musclée, et où on y prévoit de s'attaquer aux grands pollueurs qui dégagent des cancérogènes dans notre atmosphère?

• (1625)

M. Michael Savage: Monsieur le Président, j'aborderai le volet santé de la question. Je crois que le député a commencé à m'interroger au sujet des régions durement touchées par certaines maladies, plutôt que sur les façons de garder les Canadiens en santé.

Les crédits

Je ne cacherai pas qu'au moment de mon élection, l'an dernier, j'ai surtout parlé de l'importance d'établir une stratégie nationale en matière de mieux-être ainsi que de l'importance de garder les Canadiens en santé en encourageant un mode de vie sain et de bons choix alimentaires, et en réduisant le tabagisme, l'obésité et le stress.

C'est dans ma région où ces taux sont les plus élevés. Par conséquent, nous avons les taux les plus élevés de différents cancers, de maladies cardiovasculaires et de maladies cérébrovasculaires, et l'incidence du diabète ne cesse de s'accroître.

Nous devons examiner toutes ces maladies une à une et fournir l'appui nécessaire. Il est aussi important que nous examinions la cause commune ensemble. Si nous continuons à toujours nous occuper seulement des malades au lieu de promouvoir la santé, nous ne rendons pas service aux Canadiens.

Pour l'instant, les 42 milliards de dollars investis dans la santé l'année dernière, sur 10 ans, renforcent les soins de santé, de sorte que nous pouvons au moins dire que nous assurerons des soins actifs à ceux qui en ont besoin, car nous ne pouvons les abandonner. Cependant, en tant que pays, nous devons rompre le cycle de la maladie pour promouvoir le mieux-être; nous ne devons jamais oublier cela.

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, je constate que le député a parlé des IRSC mais qu'il n'a pas parlé de la motion à l'étude, qui traite de la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer et aussi de la stratégie visant les maladies du cœur et les maladies mentales.

Toutefois, les intervenants dans la lutte contre le cancer ont élaboré un processus qui définit la norme. J'espère que d'autres organisations comme la Fondation des maladies du cœur du Canada et l'Association canadienne pour la santé mentale pourront s'en inspirer.

Cela dit, il sera nécessaire d'assurer le financement de la stratégie. C'est ce que vise la motion d'aujourd'hui. Aucun des collègues du député ne nous a encore dit si cette stratégie bénéficierait d'un financement intégral de 260 millions de dollars sur cinq ans, ni quand, le cas échéant.

Le député peut-il nous dire, au nom du Parti libéral, que la stratégie de lutte contre le cancer dont il est question dans la motion sera financée intégralement?

M. Michael Savage: Monsieur le Président, si j'ai manqué de clarté, je m'en excuse. J'ai dit que j'appuyais la motion, et c'est le cas d'autres députés également, il me semble.

Si le député veut parler du passage de la motion qui invite la Chambre à demander au gouvernement de financer intégralement et de mettre en œuvre la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer, j'ai en main une lettre que j'ai adressée au ministre de la Santé et au ministre des Finances après avoir rencontré Charlene Dill à Halifax, avant le budget. J'ai demandé au gouvernement de financer intégralement la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer.

C'est dans une démarche à la fois rétrospective et prospective que j'accorde mon appui à la motion. Je signale également qu'un passage de la motion préconise une stratégie nationale d'ensemble sur les maladies mentales et les cardiopathies. C'est l'aspect que j'ai abordé plus particulièrement, et ma position reste ferme à cet égard.

M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale.

Nous traitons d'un sujet très vaste, qui englobe les besoins en santé et une stratégie nationale de lutte contre le cancer, la maladie mentale

et les maladies cardiovasculaires. Indépendamment de notre point de vue, nous avons tous une histoire personnelle à raconter. Nous avons tous connu quelqu'un qui a été emporté par l'un de ces trois types de maladie. Personnellement, j'ai en mémoire le souvenir d'un ami qui est décédé il y a deux ans. Cette personne avait réussi à vaincre le cancer une fois auparavant, il y a environ 25 ans, mais elle a succombé à cette maladie la seconde fois.

Nous avons tous des parents ou des amis qui ont été victimes de maladies cardiovasculaires. Malheureusement, nous connaissons aussi des gens qui souffrent de dépression et de maladie mentale. Je songe en particulier à quelques-unes de mes connaissances, à des gens cotoyés au fil des années.

Ce dossier fait ressortir la raison profonde pour laquelle nous sommes ici, c'est-à-dire faire quelque chose de pratique et de positif pour nos électeurs. C'est aussi un problème face auquel les Canadiens ont fait front commun, tant au niveau de la collectivité qu'à titre individuel. C'est l'une des raisons pour lesquelles je suis heureux de discuter de la motion.

J'aimerais signaler quelques initiatives qui sont prises dans ma circonscription pour lutter contre le cancer. Je tiens en particulier à féliciter certaines personnes de Saskatoon, notamment des survivants du cancer et d'autres, qui ont uni leurs efforts en fin de semaine afin de recueillir des fonds pour la Société canadienne du cancer. Cette année, Saskatoon a enregistré une participation record, alors que 792 équipes ont recueilli plus de 185 000 \$. Je veux féliciter les gens de ma circonscription qui ont participé à cet événement et qui ont fait leur part pour lutter contre le cancer.

Je tiens aussi à féliciter les chercheurs de la circonscription de Saskatoon—Humboldt qui travaillent au Centre canadien de rayonnement synchrotron afin de trouver un traitement pour guérir le cancer du sein. Ce centre est à la fine pointe de la technologie. Je suis fier que nous ayons pris cette initiative à Saskatoon, avec l'appui financier du gouvernement du Canada. Des chercheurs de toutes les régions du pays travaillent à ce projet, et des mesures très utiles sont prises.

Je veux aussi féliciter le député de Charleswood—St. James—Assiniboia d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre.

Pourquoi avons-vous besoin d'une stratégie nationale pour le cancer ainsi que les maladies mentales et cardiovasculaires? Nous dépensons des dizaines de milliards de dollars pour les services de santé dans notre pays. Nous dépensons des fonds pour lutter contre le cancer, pour fournir des soins généraux, pour les urgences. Pourquoi avons-nous besoin d'une stratégie nationale particulière pour régler ce problème?

En examinant la recherche et les notes d'information sur la question et les raisons pour lesquelles nous devrions nous en occuper, j'ai pensé à quelques motifs pour lesquels je voterai en faveur de la motion.

Les crédits

En premier lieu, nous devons profiter le plus possible de nos ressources d'un bout à l'autre du pays. Nous devons coordonner nos efforts et réfléchir à la question. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir une démarche incohérente relativement au traitement de toute maladie dans notre pays. Quand on examine la situation, on se rend compte qu'il y a au Canada une grande quantité d'excellents établissements et médecins. Diverses approches et divers traitements sont mis à l'essai dans tout le pays. Nous devons non seulement investir dans ces initiatives, mais encore les coordonner pour qu'elles concourent toutes au même but et qu'elles soient efficaces.

C'est pour cela qu'a été créée la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer. Cette idée ne vient pas des députés. Ce n'est pas une idée de leur cru. C'est une idée qui vient plutôt de 700 experts et survivants, des gens qui s'intéressent vraiment à la question et qui ont sur elle des connaissances personnelles. Ce n'est pas une idée servant à une brève réflexion ou à une éphémère publicité d'un jour. C'est une idée qui est l'aboutissement de recherches approfondies, réfléchies et considérables effectuées par des spécialistes qui sont des experts en la matière.

• (1630)

À en juger d'après ceux qui ont décidé d'appuyer cette initiative, j'ai bon espoir que le plan donnera des résultats et sera fonctionnel.

Si nous devons appuyer cette initiative, c'est aussi parce qu'elle définira des priorités. Avec un plan global, il est possible d'assurer une coordination pour mieux faire fonctionner ce qui est déjà en place. J'ai l'impression que, pour l'instant, nous n'avons pas d'objectifs précis, pas de priorités. Nous n'avons ni les buts ni les repères clairs dont nous avons besoin pour élaborer quoi que ce soit. Une stratégie nationale sur le cancer et une stratégie nationale sur les maladies cardiovasculaires et mentales nous donneraient ces éléments.

Il faut aussi soutenir cette stratégie parce qu'elle donnera des résultats réels.

En faisant des recherches sur la question, j'ai été frappé par son importance. On estime qu'un plan national permettrait d'épargner 420 000 vies sur 30 ans. D'après mes calculs, cela donne 14 000 personnes par année. En dehors de Saskatoon, le tiers de ma circonscription est rural. Or, 14 000 personnes, c'est trois fois la taille de la plus grande localité de ma circonscription. C'est un nombre considérable de personnes que nous pourrions sauver chaque année au cours des 30 prochaines années.

D'autres pays se sont dotés de stratégies de lutte contre le cancer et ont obtenu de bons résultats. Au Royaume-Uni, les décès attribuables au cancer ont diminué de 10 p. 100 en seulement quatre ans. Au Luxembourg, en 2000, la mortalité avait diminué de 24 p. 100. En Finlande, la diminution a été de 17 p. 100 et en Autriche, elle a été de 15 p. 100. En quelques années seulement, la baisse a été de 10 p. 100 en Irlande.

La stratégie présente de vrais avantages pour les Canadiens. Il s'agit d'une mesure concrète et applicable.

Permettez-moi de comparer le coût de cette initiative de 300 millions de dollars à d'autres dépenses du gouvernement. D'autres députés qui ont pris la parole aujourd'hui ont fait allusion au scandale des commandites. Lorsque la commission terminera ses travaux, le gouvernement aura dépensé cinq fois plus d'argent que ne lui en coûterait une stratégie quinquennale de lutte contre le cancer. Nous pourrions sauver 14 000 vies par année, au lieu de nous occuper de corruption. Voilà les choix qui s'offrent à nous.

La stratégie serait une utilisation judicieuse de notre argent. À ceux qui répugnent à appuyer les nouvelles initiatives de dépense parce qu'ils craignent le gaspillage, la corruption et d'autres problèmes, je dirai qu'il s'agit d'un des très rares investissements judicieux de l'argent des contribuables. Nous sauverions des vies et épargnerions de l'argent.

Il y a beaucoup d'autres raisons justifiant l'existence d'une stratégie. Nous n'avons qu'à jeter un coup d'oeil du côté des conséquences économiques qu'aurait une amélioration de la santé des Canadiens. La productivité serait améliorée. Il y a beaucoup d'autres raisons justifiant l'idée et la motion.

La dernière raison pour laquelle j'ai décidé d'appuyer la motion est qu'il s'agit d'un plan bien réfléchi. Il ne s'agit pas d'accorder des sommes d'argent pour ensuite se demander quoi faire avec. Le plan a été mûrement préparé. Les gens du milieu s'affairent autour d'une plateforme stratégique de coordination de la lutte contre le cancer. Ils ont des objectifs, des normes nationales, des lignes directrices nationales sur les plans clinique et pratique ainsi que des systèmes de prévention. Ces mesures ne sont pas qu'un éphémère miroir aux alouettes. Elles auront un effet bien réel.

J'ai surtout parlé du programme national de lutte contre le cancer parce que c'est le plus détaillé et le plus élaboré. Mais avant de conclure, j'aimerais dire qu'il faut agir également en ce qui concerne les stratégies nationales sur les maladies mentales et les cardiopathies.

Plus d'une personne sur cinq souffre un jour ou l'autre d'une maladie mentale au cours de sa vie. Des milliers de personnes se suicident. Ce sont des drames humains qui devraient nous inciter tous à agir et à appuyer la motion.

Voilà les raisons pour lesquelles je vais appuyer la motion. J'appuie cet appel en faveur d'une stratégie nationale de lutte contre le cancer, d'une stratégie nationale sur la santé mentale et de véritables progrès dans l'application de la stratégie relative aux maladies du coeur. Ce sont de bonnes raisons. C'est une bonne motion. J'exhorte la Chambre à l'appuyer unanimement.

• (1635)

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NP): Je tiens à affirmer au député de la région de Winnipeg qu'il a tout notre appui à cet égard.

Je ne voudrais pas me montrer trop critique, mais il arrive que le dossier des votes d'un parti revienne le hanter. J'ai déposé, en mars 2003, le projet de loi C-206 qui aurait donné aux aidants naturels la possibilité de s'absenter de leur travail pour s'occuper d'un être cher ayant besoin de soins palliatifs.

Le député avait tout à fait raison de dire que cette motion représentait un investissement très sage de l'argent des contribuables et qu'elle permettrait de réaliser des économies à long terme. Ce sont les mots que j'avais utilisés dans ma motion afin de permettre aux Canadiens de s'absenter de leur travail pour s'occuper d'un être cher à l'article de la mort et de recevoir des prestations d'assurance-emploi sans craindre de perdre leur emploi. Ces prestations seraient semblables à celles qui sont accordées dans le cas d'un congé de maternité.

Malheureusement, l'ancien chef de l'Alliance canadienne, qui est maintenant à la tête du Parti conservateur, et le porte-parole de ce parti en matière de finances, n'ont pas appuyé mon projet de loi. Nous ne pouvons avoir une stratégie nationale sans tenir compte des aidants naturels qui s'occupent de ces gens et leur prodiguent des soins de réhabilitation ou palliatifs.

Les crédits

Mon projet de loi a été déposé à nouveau sous le numéro C-256, et il a franchi l'étape de la première lecture. Il est presque identique à celui contre lequel certains députés du parti précédent se sont prononcés.

Le député est-il prêt à appuyer une stratégie qui permettrait aux Canadiens qui s'occupent d'un membre de leur famille en phase terminale de rester à la maison et de tirer des prestations d'assurance-emploi sans craindre de perdre leur emploi, pour aider un membre de leur famille ayant besoin de soins palliatifs à jouir des avantages auxquels il a droit, c'est-à-dire d'être entouré des gens qu'il aime, de rester dans l'environnement qui lui convient le mieux et, bien sûr, de ne pas souffrir?

Le député, qui a fait tant d'éloges à l'égard de cette motion, que nous appuyons d'ailleurs, pourrait-il nous dire ce qu'il en pense.

• (1640)

M. Bradley Trost: Monsieur le Président, comme le député le sait, cette question a été soulevée non seulement par des députés de son côté de la Chambre, et je leur en sais gré, mais aussi par le député de Langley, qui a dans sa circonscription une résidente qui a dû prendre congé pour s'occuper de sa soeur malade.

J'ai compris les préoccupations de mon collègue de Langley. Il a soulevé cette question et a manifesté beaucoup de compassion, non seulement à la Chambre et devant les caméras, mais en privé aussi.

Je ne connais pas très bien la loi qui était en vigueur en mars 2003, car je n'étais pas député à cette époque. J'examinerai la nouvelle mesure.

En ce qui concerne le principe général dont ont parlé les députés de Langley et de Sackville—Eastern Shore, j'appuie le fait que l'on devrait avoir de la souplesse en matière de dépenses sociales.

Par rapport à certains usages auxquels a servi l'assurance-emploi, cette approche me semble beaucoup plus raisonnable. Je le répète, en principe, tant que je n'aurai pas vu la mesure, je ne m'engagerai pas à voter pour ou contre. Toutefois, j'appuie le principe selon lequel des personnes puissent prendre congé pour prodiguer des soins à des proches qui ont besoin d'eux, par exemple des parents pour s'occuper de leur enfant mourant ou une soeur pour s'occuper de sa soeur gravement malade.

Je crois comprendre qu'il ne fallait qu'une décision administrative du ministre, ce qui me semble beaucoup plus rapide qu'une mesure législative. Si ce n'est pas le cas, j'aimerais en parler avec le député. Celui-ci pourrait m'en apprendre davantage, mais j'appuie la mesure en principe.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, il m'est arrivé la même chose avec une motion d'initiative parlementaire sur les contaminants environnementaux qui affectent la santé humaine. Les amendements du Bloc Québécois ont été adoptés à la Chambre avec l'appui de presque tous les partis. Quelques alliés, comme ils s'appelaient alors, et quelques libéraux s'y sont opposés, mais les amendements ont été adoptés.

Un plus grand nombre de députés libéraux et d'alliés ont voté contre la motion principale. Celle-ci visait à prévenir certaines maladies et se rapprochait beaucoup de ce dont nous débattons aujourd'hui. Le chef de l'Alliance canadienne, devenue Parti conservateur, a aussi voté contre cette motion.

J'aimerais poser au député une question similaire à celle que lui a posée mon collègue. Reconnaît-il le rapport entre les contaminants environnementaux et la santé humaine? Comment propose-t-il d'enrayer les maladies qui frappent nos concitoyens?

M. Bradley Trost: Monsieur le Président, comme cela ne fait pas tout à fait un an que j'ai été élu, je ne suis pas en mesure d'entrer dans le détail de ce que le député a dit.

Permettez-moi d'énoncer quelques principes généraux relativement aux mesures législatives gouvernementales ainsi que les raisons pour lesquelles j'appuie celle-ci. Je parle de mesures qui améliorent la santé des gens.

Les polluants environnementaux transportés dans l'atmosphère qui vont porter atteinte à l'eau, aux terres et à la santé d'autres personnes violent, en principe, les droits inaliénables d'une personne à la vie privée, entre autres droits. C'est pourquoi, comme député conservateur, j'appuie pour des raisons philosophiques la règle de droit applicable aux questions environnementales quand il s'agit de protéger la santé et le reste.

Je ne saurais cependant pas commenter les points précis que le député a soulevés, car je n'étais pas à la Chambre à cette époque.

• (1645)

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, je suis honoré de participer au débat de ce soir. Je remercie notre collègue de Charleswood—St. James—Assiniboia du courage qu'il a eu de saisir la Chambre de cette importante question.

Sa motion dit:

Que, puisqu'il faut élaborer dès maintenant une stratégie nationale pour réduire les coûts humains et économiques de plus en plus lourds du cancer, des cardiopathies et des maladies mentales, la Chambre demande au gouvernement de financer intégralement et de mettre en oeuvre, en symbiose avec les provinces et tous les intervenants, la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer ainsi que d'élaborer et d'appliquer sans délai une stratégie nationale d'ensemble sur les maladies mentales et les cardiopathies, le Canada étant un des rares pays développés à ne pas avoir de plan d'action national pour réduire l'incidence des maladies mentales et des maladies du coeur.

L'importance de ces questions ne fait aucun doute.

Le cancer et les maladies du coeur sont les principales causes de décès chez les Canadiens, puisque ces maladies font ensemble près de 150 000 victimes chaque année. Tous les gens dans cette enceinte et ceux qui nous regardent à la maison ont, sans aucun doute, des êtres proches touchés par ces maladies. Mes deux tantes ont un cancer colorectal.

En fait, en tant que législateurs nous ne sommes pas seuls ni à l'abri. Nous avons perdu des députés à la Chambre des communes au cours des dernières années et des collègues et des amis luttent avec courage à l'heure actuelle contre ces maladies. Je pense à nos collègues d'Athabasca et d'Okanagan—Shuswap en particulier.

Ces questions sont particulièrement importantes pour ma circonscription, Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale. Ma circonscription a un excellent climat et des points de vue fantastiques sur l'océan et les montagnes. Nous avons également d'excellents établissements de santé. Comme ma circonscription est un endroit si merveilleux où vivre, beaucoup de Canadiens viennent s'y installer pour jouir de leur retraite. Ce n'est pas surprenant alors que notre population d'aînés soit la quatrième en importance au Canada. Plus de 17 p. 100 des citoyens de ma circonscription ont plus de 65 ans. Ainsi, les questions de santé ont une importance pour moi en tant que député et pour mes électeurs.

Les crédits

Je vais maintenant parler du cancer. Selon la Fondation Terry Fox, on estime qu'il y a eu 145 500 nouveaux cas de cancer et 68 000 décès au Canada en 2004. Il semblerait que nous réussissions à vaincre la maladie la plupart du temps, mais elle fait encore beaucoup trop de victimes. En fonction des taux d'incidence actuels, 38 p. 100 des femmes seront atteintes d'un cancer durant leur vie et 43 p. 100 des hommes seront dans ce cas. Le cancer est la principale cause de mort prématurée au Canada.

Le cancer est une maladie qui frappe essentiellement les Canadiens plus âgés, surtout les hommes. Parmi les personnes de plus de 60 ans qui meurent du cancer, 82 p. 100 sont des hommes et 78 p. 100 des femmes. Les maladies cardiovasculaires sont la première cause de décès au Canada, toutes les maladies confondues. Elles tuent 32 p. 100 des hommes et 34 p. 100 des femmes. Selon les derniers chiffres de Statistique Canada, soit ceux de 2002, près de 75 000 décès sont attribuables aux maladies cardiovasculaires.

Ces maladies sont toutefois mieux comprises. Il existe plusieurs facteurs de risque, dont certains sont contrôlables par le patient ou les personnes à risque. Il s'agit, entre autres facteurs, du régime alimentaire, de l'exercice, du tabagisme, de l'obésité et de la qualité de l'air. En d'autres termes, bien qu'il faille pousser la recherche médicale afin de mieux comprendre et soigner cette maladie mortelle, il y a plusieurs choses que nous pouvons faire pour prolonger la vie en sensibilisant la population et en préconisant une vie plus saine.

La maladie mentale sous ses diverses formes a des effets néfastes sur la société en termes de perte de productivité, de perte de revenu, de vies et de relations brisées. Elle est souvent à la racine de graves problèmes sociaux tels que l'itinérance, la pauvreté et la criminalité. Dans des cas extrêmes, la maladie mentale peut mener à la violence, à l'incarcération, voire au suicide.

La maladie mentale est peut-être l'état pathologique le moins bien compris. Elle peut affecter les malades aussi gravement que d'autres maladies physiques sans être accompagnée des symptômes physiques. Alors que certaines maladies mentales peuvent être attribuées à des déséquilibres biochimiques, la cause de plusieurs autres est encore mal comprise par la science. Elles n'en sont pas moins lourdes de conséquences sur les malades, leurs familles et la société.

Selon la Coast Foundation Society, le quart des 34 millions de jours d'hospitalisation par année est utilisé par des malades vivant avec une maladie mentale. D'après l'Association des psychiatres du Canada, 16 p. 100 des budgets des soins de santé sont consacrés au traitement de personnes ayant des troubles psychiatriques. Les coûts économiques de la maladie mentale seraient de plus de 14 milliards de dollars selon une estimation de 1998 de Santé Canada. Ce chiffre est assurément beaucoup plus élevé aujourd'hui.

La maladie mentale est un facteur dans 90 p. 100 des cas de suicide, selon le Harvard Medical School Guide, et nous savons que le suicide est la deuxième cause de décès des adolescents au Canada. C'est un bilan terrible.

•(1650)

Depuis les années 1960, le taux de suicide chez les adolescents a plus que quadruplé au Canada, plus de 300 jeunes s'enlevant la vie chaque année.

Étant donné les enjeux liés au cancer, aux cardiopathies et aux maladies mentales, le gouvernement fédéral pourrait certainement assumer un leadership.

Nous sommes tous conscients que la santé est du domaine de compétence des provinces et nous respectons le droit de celles-ci de

fournir les services de santé comme elles le jugent approprié. D'ailleurs, les besoins de la petite province de l'Île-du-Prince-Édouard sont très différents des besoins de ma propre province et il est donc logique que ce soit le gouvernement qui est le mieux placé pour le faire qui fournisse certains services.

Cependant, cela n'empêche pas le gouvernement fédéral de jouer un rôle de leadership dans le domaine de la santé en favorisant la collaboration entre les provinces dans la prestation des services et en recueillant des données nationales à des fins statistiques, particulièrement dans le cadre de la recherche sur les maladies dévastatrices dont nous parlons aujourd'hui.

Par l'intermédiaire de diverses agences qui accordent des subventions, y compris les Instituts de recherche en santé du Canada, le gouvernement fédéral mène et finance des travaux de recherche depuis déjà longtemps, entre autres, dans des institutions provinciales. Chaque année, les IRSC dépensent près de 600 millions de dollars dont une bonne proportion dans la recherche sur le cancer et les cardiopathies.

Je veux prendre une minute pour parler des progrès importants qui sont faits dans la recherche sur les cellules souches, un secteur que financent les IRSC. Au cours des dernières décennies, une bonne partie de notre recherche médicale était axée sur les produits pharmaceutiques, mais les percées dans la recherche sur les cellules souches démontrent que le corps humain pourrait bien avoir la capacité de se guérir lui-même, même après une maladie cardiaque ou un cancer dévastateur.

La technologie en est encore à ses premiers balbutiements, mais les traitements autologues au moyen de cellules souches, c'est-à-dire à partir des cellules souches du patient lui-même, trouvent une variété impressionnante d'applications dans le remplacement ou la régénération des tissus endommagés, y compris dans la régénération du cœur et d'autres organes endommagés par un cancer, et peuvent conduire à la guérison complète du patient.

Les IRSC financent des travaux de recherche sur les cellules souches et notre parti veut encourager cela. Cependant, qu'il soit bien clair que nous voulons que les fonds limités soient utilisés là où ils seront le plus efficace, à savoir dans la recherche sur les cellules souches adultes, pas dans des expériences sur les cellules souches embryonnaires.

Les provinces et les fondations privées de même que les organismes de charité apportent eux aussi une contribution et les Canadiens ne sont pas seuls dans la lutte contre la maladie. D'autres pays occidentaux dépensent aussi des milliards de dollars chaque année dans la recherche de traitements.

C'est toutefois le travail que chaque donateur, bénévole, patient, médecin et chercheur investit dans la lutte contre le cancer qui fait toute la différence. Je suis fier des efforts que ma collectivité a déployés afin d'amasser des fonds pour lutter contre ces maladies. Ainsi, la deuxième édition annuelle du Relais pour la vie de White Rock, une activité de financement qui vient en aide à la Société du cancer de la Colombie-Britannique, a permis d'amasser cette année 127 000 \$ pour la recherche sur le cancer, dans le cadre d'un marathon de 12 heures. Je faisais partie d'une équipe qui a recueilli près de 4 500 \$ de ce grand total.

Les crédits

Nos excellents organismes de services communautaires, comme les Peace Arch Community Services ou PACS, offrent une vaste gamme de services aux gens de notre collectivité qui sont vulnérables et dans le besoin. Parmi ces services, mentionnons les services de counseling et de traitement des dépendances. Ce sont vers les PACS que se tournent bon nombre de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Bien qu'ils reçoivent des subventions gouvernementales, les PACS obtiennent aussi une part importante de leur budget de sources privées et de l'ensemble de la collectivité.

La fin de semaine dernière, les PACS ont organisé dans ma circonscription une foire d'information à laquelle ont participé 45 organismes parmi lesquels un bon nombre s'emploient à relever les défis que pose la maladie, par exemple, le Centre de soins en santé mentale de White Rock/South Surrey, les Services de psychiatrie gériatrique et les Groupes de soutien de Surrey et White Rock aux personnes touchées par le cancer de la prostate.

Évidemment, les Britanno-Colombiens sont des Canadiens très généreux. Le week-end dernier, l'Hôpital pour enfants de la Colombie-Britannique a fracassé un record nord-américain en amassant plus de 10 millions de dollars dans le cadre de son téléthon annuel de 24 heures.

Il me semble clair que les collectivités et les provinces de partout au Canada sont déterminées à vaincre le cancer, les cardiopathies et les maladies mentales. Le gouvernement fédéral peut toutefois faire plus en jouant un rôle de chef de file à l'échelle nationale. Une stratégie nationale peut nous permettre de gagner du temps et de ménager des ressources limitées et nous éviter de déployer les mêmes efforts et de faire des recherches qui ne mènent nulle part.

Il est inacceptable que le gouvernement n'ait pas financé intégralement la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer. Il est inacceptable que nous n'ayons pas de stratégie nationale pour lutter contre les maladies du coeur, la première cause de décès dans notre pays. Il est inacceptable que nous n'ayons pas de stratégie nationale pour lutter contre les maladies mentales, celles qui sont peut-être les plus coûteuses pour notre pays.

• (1655)

Je tiens à signaler que la motion présentée par le député de Charleswood—St. James—Assiniboia fait ressortir le genre de leadership que l'on pourrait toujours attendre d'un gouvernement conservateur et d'un ministre conservateur de la Santé. J'exhorte tous les députés à appuyer cette motion.

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je suis content que le député ait parlé d'une différence fondamentale entre le Parti conservateur et le gouvernement du Canada. Il a parlé de la recherche sur les cellules souches et du fait que son parti est favorable à l'utilisation de cellules souches aux fins de la recherche. Il a aussi dit que son parti est favorable seulement à l'utilisation de cellules souches autologues.

Je comprends tout à fait ce qu'il veut dire. Il estime, comme beaucoup — et je comprends entièrement sa position — qu'un oeuf fertilisé est une forme de vie. Pour des raisons déontologiques et philosophiques, les membres de son parti estiment qu'on ne devrait pas altérer de quelconque façon un embryon. Je respecte cela entièrement. Le point de vue selon lequel la vie commence au moment de la conception est profondément ancré dans la religion. Ceux qui prennent cette position sont entièrement justifiés de le faire, et on les respecte.

Cependant, le Parti conservateur et un ministre de la Santé conservateur s'opposeraient à la recherche effectuée sur des cellules souches embryonnaires.

Bien que je comprenne entièrement la raison pour laquelle son parti interdirait l'utilisation de cellules souches embryonnaires, il reste que les cellules souches embryonnaires sont utilisées dans d'autres pays. La différence est que les cellules souches embryonnaires sont beaucoup plus pluripotentes que les cellules souches autologues. En d'autres mots, les cellules souches autologues ne peuvent pas engendrer autant de différents types de cellules que les cellules souches embryonnaires.

Son parti et un ministre de la Santé conservateur interdiraient la recherche sur les cellules souches embryonnaires et, pire encore, empêcheraient la découverte d'un remède pour ces gens dont nous parlons aujourd'hui, ceux qui sont confrontés au cancer et à une multitude d'autres maladies.

Si le parti du député était au gouvernement, empêcherait-il l'utilisation de cellules souches embryonnaires et interdirait-il la recherche associée?

M. Russ Hiebert: Monsieur le Président, je ne suis ni porte-parole en matière de santé ni un expert de la recherche sur les cellules souches autologues.

Le député d'en face a commencé son intervention en indiquant la différence d'approche en matière de soins de santé entre un gouvernement conservateur et un gouvernement libéral. Je signale que ce sont les conservateurs qui prennent l'initiative à cet égard, non les libéraux. En fait, pendant que les libéraux sont embourbés dans les affaires de corruption, les scandales et les camouflages, les conservateurs ont élaboré un plan à l'intention des Canadiens. Les conservateurs s'intéressent à la santé et au bien-être des Canadiens. Il n'est pas question pour nous de sacrifier ces principes idéologiques simplement pour acheter des votes ou pour faire des gains politiques. Nous sommes ici pour offrir une stratégie nationale logique et globale dans laquelle les Canadiens peuvent avoir confiance.

Les Canadiens se préoccupent des besoins de leurs familles et de leur vie. Bien des gens de ma circonscription aux prises avec de telles questions à la fin de leur vie se demandent quelles recherches sont menées pour les aider à lutter contre le cancer, les cardiopathies ou les maladies mentales. Voilà ce qui les préoccupe. Nous parlons aujourd'hui d'une stratégie nationale qui offrirait précisément des réponses à leurs questions.

Or, on voit un gouvernement qui dit une chose mais qui en fait une autre. Une semaine avant la présentation du budget, le ministre de la Santé a dit qu'il allait investir 26 millions de dollars au titre de cette stratégie nationale. Une semaine plus tard, le budget a été présenté et pas un sou n'y était prévu pour une stratégie nationale sur la santé. Il n'y avait pas un sou pour cela. Les libéraux disent une chose, mais en font une autre.

C'est pour cette raison que les conservateurs ont pris le temps aujourd'hui de présenter cette motion, d'attirer l'attention sur le fait que les libéraux ne défendent pas les intérêts des Canadiens au chapitre de la santé, des maladies cardiovasculaires en particulier, ou de la santé mentale. C'est sur ces questions que porte la motion d'aujourd'hui. Je pense que c'est de plus en plus clair pour les Canadiens qui suivent le débat à la télé ou qui nous verront au bulletin de nouvelles ce soir. Nous, conservateurs, sommes ici pour élaborer un plan. Nous faisons preuve de leadership. Nous ne cherchons pas une façon d'acheter des votes ou de faire une manoeuvre du genre.

Les crédits

• (1700)

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, toute la journée, il m'a tardé de prendre la parole dans ce débat. J'en ai écouté une partie sur le réseau parlementaire et je me suis rendu compte que, malgré les beaux discours de nombreux députés ici présents, si nous examinons les archives du Parlement, nous constaterions que les mesures concrètes prises au fil des ans témoignent d'une toute autre réalité.

En tant que porte-parole du NPD en matière d'environnement, il est important pour moi de faire le lien, de façon succincte et concrète, entre l'environnement des Canadiens et la santé dont ils jouissent. L'environnement est de plus en plus indissociable de notre perception des soins de santé et de leurs coûts, qui semblent augmenter de jour en jour. Si nous n'adoptons pas de mesures fermes et précises pour assurer la protection de l'environnement, les motions comme celle d'aujourd'hui ne servent pas à grand chose. Elles ne traitent pas des vraies causes de certains de nos problèmes de santé.

Nous commençons à avoir des jours de smog l'été. De nombreux Canadiens qui vivent en ville ont du mal à respirer ces jours-là et ils n'ont pas la possibilité comme certains d'y échapper. Des maladies se répandent en raison d'une économie que je qualifierais d'inefficace. C'est une économie qui persiste en raison du manque de volonté de la part du gouvernement à prendre les règlements nécessaires pour assainir l'air et à appliquer les quelques règlements que nous avons.

Les chiffres sont ahurissants. Selon l'Association médicale de l'Ontario, le smog nous coûtera 1 milliard de dollars en Ontario seulement. Nous pouvons multiplier ces chiffres pour les autres villes du pays. Notre bilan économique fait état d'énormes coûts en argent, sans compter les coûts humains.

Sur le plan humain, les Canadiens et leur famille souffrent du smog. Les chiffres sont renversants. À Toronto, 822 personnes sont mortes du smog cette année; 818 à Montréal, 368 ici à Ottawa et 258 à Windsor. Ce ne sont là que des villes prises comme échantillons dans une étude nationale visant à nous aider à comprendre les répercussions sociales sur nos collectivités et nos familles de quelque chose comme le smog, afin que nous puissions déterminer combien il nous coûte sur les plans des soins de santé et, aussi, sur le plan familial, c'est-à-dire du point de vue de la douleur et des souffrances causées par cette pollution.

Une motion antérieure présentée par le député de Windsor-Ouest a été rejetée de justesse par les membres de l'Alliance, devenue le Parti conservateur. Ce qui nous inquiète vivement, moi et mon parti, c'est le ton des discours faits aujourd'hui et l'importance accordée à la santé et à la protection des soins de santé. La motion était très directe et succincte, et elle aurait dû être adoptée, mais cela ne s'est pas fait en raison des habitudes de vote des membres du parti qui porte maintenant un nom différent, mais qui, je ne peux que le supposer, a la même philosophie. La motion demandait à la Chambre d'exhorter le gouvernement à prendre les mesures nécessaires, notamment la rédaction de textes législatifs, pour prévenir les problèmes de santé et maladies causés par une exposition à des contaminants environnementaux identifiables.

Cela est une question cruciale dans la circonscription du député de Windsor-Ouest. Les taux de cancer et les effets négatifs des industries d'hier et d'aujourd'hui sur la santé se font sentir sur le terrain aujourd'hui.

Un des rôles clés et décisifs des pouvoirs publics consiste à mettre en place une structure dans laquelle les Canadiens puissent adopter des modes de vie sains et sûrs. Nous ne permettons pas aux gens de conduire à des vitesses dangereuses à proximité d'une école. Nous ne

permettons pas aux gens de conduire sans porter leur ceinture de sécurité. Ces deux mesures ont un caractère réglementaire et elles sont importantes pour que les Canadiens sachent qu'ils vont pouvoir vivre en sécurité.

Et pourtant, en matière d'environnement, des partis à la Chambre ont voté contre la motion pour s'assurer qu'elle ne soit pas adoptée. Les libéraux ont également voté contre elle. Ils ont refusé de reconnaître le lien important entre notre environnement, les polluants que nous laissons entrer dans l'air et leur effet sur la santé des Canadiens au quotidien.

Un peu plus tôt dans la présente législature, le Parti conservateur a voté contre une motion que nous avons présentée sur le retrait des gras trans de notre système alimentaire. Les associations de promotion de la santé et les associations des maladies du cœur nous ont dit que, au Canada, les gras trans représentent un énorme coût, sur les plans à la fois économique et social.

• (1705)

Le parti qui présente la motion d'aujourd'hui a trouvé le moyen de voter contre une motion que tous les acteurs du monde de la santé trouvaient bénéfique, c'est-à-dire la motion que nous avons présentée en vue de réglementer les émissions des automobiles. Nous savons que les gaz d'échappement des véhicules automobiles sont à l'origine de coûts importants. Alors que la Californie et d'autres États américains ont décidé courageusement d'agir pour que les constructeurs automobiles se rapprochent des normes d'efficacité, au cours des dernières années, et alors que ces mesures se sont traduites par des gains de productivité et d'efficacité sur les marchés concernés, le Canada traîne toujours loin derrière les Américains.

Nombre de Canadiens voudraient bien croire que, sur le plan écologique, le bilan de notre pays est plus respectable que celui de nos partenaires américains, et en particulier des États américains avec lesquels nous échangeons le plus. Mais rien ne saurait être plus loin de la vérité lorsqu'on examine les dossiers un par un. Les conservateurs se sont joints à ces penseurs nettement arriérés dans leur vision de l'environnement et des coûts des soins de santé lorsqu'ils ont voté contre la motion du NPD.

Il s'est finalement produit quelque chose de très important dernièrement. Pour nombre de Canadiens, il est incroyable que, jusqu'à la présente législature, les entreprises canadiennes reconnues coupables d'infractions environnementales aient pu déduire aux fins de l'impôt les amendes qui leur étaient infligées. La plupart des Canadiens trouvent spontanément cette pratique condamnable et comprennent mal qu'on ait pu l'autoriser pendant de si nombreuses années. Des entreprises notoires en ont profité. À un certain moment, la Société maritime CSL Inc. a pu déduire de son revenu imposable une amende de 230 000 \$ comme s'il s'était agi de dîners d'affaires ou comme si elle avait investi cette somme dans notre économie plutôt que de polluer notre environnement.

Les crédits

Au Yukon, nous estimons que le gouvernement fédéral dépense chaque année environ 150 millions de dollars tirés de la poche des contribuables pour décontaminer les mines désaffectées qui polluent les eaux, et principalement les eaux poissonneuses. Les Canadiens donnent donc chaque année au moins 150 millions de leur argent si chèrement gagné en taxes et en impôts qui servent à nettoyer les gâchis laissés par des entreprises ayant fait des profits en polluant. Qu'il s'agisse des régimes favorables aux entreprises ou de tout autre secteur de l'économie, nous n'avons plus aucune raison de faire preuve de tolérance envers les pollueurs dont les agissements contribuent sans cesse à la détérioration de la santé des Canadiens.

Il y a un lien important et édifiant à faire. Une saine réglementation en matière de pollution crée un cycle vertueux dans le milieu des affaires. On encourage les entreprises à faire des investissements et à concevoir leurs activités de manière à apporter une contribution non seulement économique, mais environnementale. Le vieux débat sur les emplois par rapport à l'économie doit cesser. Certains des chiffres que j'ai cités plus tôt révèlent qu'un environnement malsain a des répercussions sur l'économie.

Exploiter une entreprise au Canada n'est pas un droit. C'est un privilège accordé par le gouvernement. Le rôle du gouvernement est d'offrir un cadre législatif, les règles du jeu, pour permettre aux entreprises de fonctionner et de se conduire de sorte que la société en tire parti. Au cours de la dernière décennie, le gouvernement libéral a autorisé l'acquisition par des intérêts étrangers de 11 000 entreprises canadiennes, et ce n'est pas fini. Aucune acquisition, à notre connaissance, n'a été refusée. L'une des conditions de ces acquisitions est qu'elles doivent profiter au Canada. Nous sommes extraordinairement chanceux que tant d'entreprises canadiennes aient été achetées par des étrangers, et que les emplois de certaines aient été transférés vers d'autres marchés, évidemment dans l'intérêt du Canada.

Il est temps que le gouvernement assume les responsabilités que les Canadiens nous ont confiées en nous élisant à la Chambre des communes. Il s'agit de les représenter en faisant preuve de leadership, en étant conscients que la prévention et la réduction de la pollution permettent d'améliorer la santé et le bien-être des Canadiens. Comme nous avons pu le constater en étudiant le dossier des changements climatiques ces derniers mois, de nombreuses entreprises ayant réduit leurs émissions de gaz à effet de serre, lesquelles ont des effets négatifs sur l'environnement, disent avoir amélioré leur rendement et accru leur efficacité. Leurs bénéfices nets ont augmenté à la suite de la réduction de leur pollution.

Nous ne pouvons plus invoquer le vieux paradigme opposant les emplois et l'environnement. Les Européens ont beaucoup d'avance sur nous. Trente-neuf États ont fait plus que le Canada pour respecter leurs engagements au titre du Protocole de Kyoto et ils sont près d'atteindre leurs objectifs. Nous ne devrions plus tarder à reconnaître le lien entre environnement et santé.

• (1710)

Le gouvernement a également pour rôle de favoriser les investissements que nous jugeons valables pour nos collectivités et notre société. À la suite de la négociation du NPD avec le gouvernement, des millions de dollars ont été investis dans l'environnement, ce que nous jugeons bien fondé et valable. Il s'agit d'un investissement sensé. Nous avons aujourd'hui la capacité et les ressources technologiques pour inventer et fabriquer des appareils qui vont nettoyer l'air que nous respirons tout en créant de l'emploi pour les Canadiens. Ce n'est plus une utopie, c'est la réalité.

Les témoins qui ont comparu devant le Comité de l'environnement ont décrit les progrès technologiques, notamment en matière de production d'énergie. La capacité existe bel et bien. Il faut maintenant investir. Si le gouvernement établit le cadre réglementaire opportun et envoie les bons messages aux entreprises, l'économie et l'environnement seront gagnants.

Le gouvernement a récemment trouvé le moyen d'investir en recherche et développement dans le secteur de l'automobile. Il s'agissait d'une bonne cause puisque le secteur de l'automobile forme l'ossature de l'économie ontarienne et, par conséquent, de l'économie canadienne. Cependant, nulle part dans l'accord ne prévoit-on des investissements technologiques axés sur l'amélioration de l'environnement. On ne demande pas au nom des entreprises participantes de perfectionner les voitures dont nous avons besoin de telle sorte que le nombre de jours de smog soit réduit. Rien n'est stipulé qui soit de nature à réduire les coûts économiques et sociaux pour les familles qui doivent se présenter dans nos hôpitaux surchargés avec des maux qui pourraient peut-être leur être évités.

Je voudrais fournir à la Chambre un exemple de plus qui illustre succinctement la convergence des enjeux de l'économie, de l'environnement et de la santé. Il s'agit de la situation du saumon sauvage de la côte Ouest de la Colombie-Britannique face à l'invasion grandissante du saumon d'élevage. Voici en effet ce dont on parlait hier dans le *Vancouver Sun*:

Le saumon d'élevage de la Colombie-Britannique contient six fois plus de BPC, de dioxines et de furanes cancérigènes que le saumon sauvage, selon des résultats d'essais du gouvernement obtenus par le *Vancouver Sun*.

Le *Vancouver Sun* et d'autres journaux ont demandé, en invoquant la Loi sur l'accès à l'information, que Santé Canada leur fournisse cette information. Ils ont voulu savoir si le saumon qui est vendu sur nos marchés et que nous mangeons est propre à la consommation. On s'attendrait à ce que Santé Canada nous donne de lui-même cette information. Il est difficile de croire qu'une telle information dont dispose Santé Canada, qui a pour mandat de protéger la santé des Canadiens, doive être obtenue en invoquant la Loi sur l'accès à l'information. Toutefois, nous avons vu ce qu'il est advenu du mandat de Santé Canada de protéger les Canadiens dans l'affaire de la vache folle. Ce fut un échec.

Quand j'ai demandé à Pêches et Océans combien d'argent était consacré à la surveillance et à la promotion de cette forme d'aquaculture susceptible d'être dangereuse, ce ministère n'a pu me donner aucun chiffre. Nous ne savons tout simplement pas. Nous ne prenons pas note de ces dépenses.

D'une part, nous devons presque forcer le gouvernement à nous dire ce que les Canadiens peuvent manger en toute sécurité. D'autre part, le gouvernement subventionne, parraine et surveille cette forme d'aquaculture. Pareille duplicité ne saurait être perpétuée.

Nous applaudissons certes à cette motion, mais une certaine cohérence s'impose quand on entre dans le cercle vertueux des règlements judicieux qui favorisent l'économie et un environnement où l'on peut maintenir notre qualité de vie, et permettent de créer des emplois pour nos collectivités ainsi qu'un environnement sain et bénéfique.

J'invite le député qui a présenté la motion à demander à son caucus de l'appuyer plus fermement. Lorsque nous avons présenté des motions que nous considérons comme favorables à l'environnement et à la santé des Canadiens, mais qui ont été rejetées, nous avons cru que c'était à cause d'un manque de cohésion à cet égard.

D'aucuns ont fait valoir plus tôt que cette question était trop importante pour qu'on fasse preuve de partisanerie. Quand nous avons présenté la motion sur les gras trans, puis la motion visant à imposer une réglementation à l'industrie de l'automobile et, enfin, lorsque nous avons exercé des pressions en faveur de la suppression des radiations relatives à la pollution au Canada, les conservateurs ont trouvé le moyen de voter sur ces questions d'une manière complètement hypocrite qui fut source de confusion pour nombre de Canadiens.

Nous devons assainir notre environnement tout en permettant le maintien d'une économie saine et productive. Le NPD poursuivra ces efforts. J'ai hâte que mes collègues présentent d'autres motions.

• (1715)

[Français]

Le vice-président: Comme il est 17 h 15, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toutes questions nécessaires à l'expédition des travaux des subsides.

[Traduction]

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

• (1750)

[Français]

(L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote suivant:)

(Vote n° 95)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Victoria)
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Angus
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Bélangier	Bell
Bennett	Benoit
Bevilacqua	Bezan
Blaikie	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz
Brison	Broadbent
Brown (Oakville)	Brown (Leeds—Grenville)
Bulte	Byrne
Cannis	Carr
Carrie	Carroll

Casey	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Chong
Christopherson	Comartin
Comuzzi	Cotler
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Davies
Day	Desjarlais
DeVillers	Devolin
Dhalla	Dion
Dosanjh	Doyle
Drouin	Dryden
Duncan	Easter
Emerson	Epp
Eyking	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Folco	Fontana
Forseth	Frulla
Fry	Gallant
Galloway	Godbout
Godfrey	Godin
Goldring	Goodale
Goodyear	Gouk
Graham	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guarnieri	Guergis
Hanger	Harper
Harris	Harrison
Hiebert	Hill
Hinton	Holland
Hubbard	Ianno
Jaffer	Jean
Jennings	Johnston
Julian	Kadis
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kenney (Calgary Southeast)
Khan	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lapierre (Outremont)
Lauzon	Layton
LeBlanc	Lee
Longfield	Lukiwski
Lunn	Lunney
MacAulay	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Macklin
Malhi	Maloney
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
Matthews	McCallum
McDonough	McGuinty
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLellan	McTeague
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Minna	Mitchell
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Murphy	Myers
Neville	Nicholson
O'Connor	Obhrai
Oda	Owen
Pacetti	Pallister
Paradis	Patry
Penson	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Poillievre
Powers	Prentice
Preston	Proulx
Rajotte	Ratansi
Redman	Regan
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Robillard	Rodriguez

Les crédits

Les crédits

Rota	Russell
Saada	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Sgro
Siksay	Silva
Simard (Saint Boniface)	Simms
Skelton	Smith (Pontiac)
Solberg	Sorenson
St. Amand	St. Denis
Steckle	Stoffer
Stronach	Szabo
Telegdi	Temelkovski
Thibault (West Nova)	Thompson (Wild Rose)
Tilson	Toews
Tonks	Torsney
Trost	Tweed
Ur	Valeri
Valley	Van Loan
Vellacott	Volpe
Wappel	Warawa
Wasylcia-Leis	Watson
White	Wilfert
Williams	Wrzesnewskyj
Yelich — 231	

CONTRE

Députés

André	Asselin
Bachand	Bellavance
Bergeron	Bigras
Blais	Boire
Bonsant	Bouchard
Boulianne	Bourgeois
Brunelle	Cardin
Carrier	Clavet
Cleary	Côté
Crête	Demers
Deschamps	Desrochers
Duceppe	Faille
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gaudet
Gauthier	Guay
Guimond	Kotto
Laframboise	Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lavallée
Lemay	Lessard
Lévesque	Loubier
Marceau	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Paquette
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Poirier-Rivard
Roy	Simard (Beauport—Limoilou)
St-Hilaire	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Basques)	
Vincent — 53	

PAIRÉS

Députés

Efford	Sauvageau — 2
--------	---------------

Le Président: Je déclare l'amendement adopté.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion principale modifiée.

[Français]

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, j'interviens quant à un rappel au Règlement. Le vote auquel nous venons de procéder portait sur l'amendement proposé par le NPD. Selon la coutume, normalement, les députés du parti qui présente l'amendement sont les premiers à se lever.

Je voulais seulement souligner ce point pour les besoins du compte rendu officiel.

[Traduction]

Le Président: Je dois dire que j'ai été aussi étonné que le député. J'ai vérifié et, comme il s'agissait d'une motion de l'opposition, le vote commencerait normalement avec le parti d'opposition, même si

l'amendement a été présenté par un député d'un autre parti. Par conséquent, je pensais que cette pratique était inhabituelle, mais on me dit qu'elle est conforme à celle que nous adoptons au cours des journées d'opposition.

Si la journée d'opposition avait été réservée au NPD et qu'il était question d'un autre amendement, le vote aurait commencé par ce parti. Évidemment, on ne sait jamais quel sera le résultat du vote.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que vous demandiez le consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté pour, sauf les députés libéraux qui aimeraient être enregistrés comme ayant voté autrement.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour appliquer le résultat du vote qui vient d'être pris à la motion dont la Chambre est actuellement saisie?

Des voix: D'accord.

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 96)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Victoria)
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Angus
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Bélangier	Bell
Bennett	Benoit
Bevilacqua	Bezan
Blaikie	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz
Brisson	Broadbent
Brown (Oakville)	Brown (Leeds—Grenville)
Bulte	Byrne
Cannis	Carr
Carrie	Carroll
Casey	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Chong
Christopherson	Comartin
Comuzzi	Cotler
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Davies
Day	Desjarlais
DeVillers	Devolin
Dhalla	Dion
Dosanjh	Doyle
Drouin	Dryden
Duncan	Easter
Emerson	Epp
Eyking	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Folco	Fontana
Forsyth	Frulla
Fry	Gallant
Galloway	Godbout
Godfrey	Goodale
Goldring	

Goodyear
Graham
Guarnieri
Hanger
Harris
Hiebert
Hinton
Hubbard
Jaffer
Jennings
Julian
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Karygiannis
Khan
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon
LeBlanc
Longfield
Lunn
MacAulay
MacKenzie
Malhi
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Sault Ste. Marie)
Matthews
McDonough
McGuire
McLellan
Menzies
Miller
Minna
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)
Murphy
Neville
O'Connor
Oda
Pacetti
Paradis
Penson
Pettigrew
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Powers
Preston
Rajotte
Redman
Reid
Richardson
Robillard
Rota
Saada
Savoy
Scheer
Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Siksay
Simard (Saint Boniface)
Skelton
Solberg
St. Amand
Steckle
Stronach
Telegdi
Thibault (West Nova)
Tilson
Tonks
Trost
Ur
Valley
Vellacott
Wappel
Wasylcia-Leis
White
Williams
Yelich — 231

Gouk
Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis
Harper
Harrison
Hill
Holland
Ianno
Jean
Johnston
Kadis
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lapierre (Outremont)
Layton
Lee
Lukiwski
Lunney
MacKay (Central Nova)
Macklin
Maloney
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Masse
McCallum
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Merrifield
Mills
Mitchell

Myers
Nicholson
Obhrai
Owen
Pallister
Patry
Peterson
Phinney
Poulievre
Prentice
Proulx
Ratansi
Regan
Reynolds
Ritz
Rodriguez
Russell
Savage
Scarpaleggia
Schellenberger
Sgro
Silva
Simms
Smith (Pontiac)
Sorenson
St. Denis
Stoffer
Szabo
Temelkovski
Thompson (Wild Rose)
Toews
Torsney
Tweed
Valeri
Van Loan
Volpe
Warawa
Watson
Wilfert
Wrzesnewskyj

CONTRE

Députés

André
Bachand
Bergeron
Blais
Bonsant
Boulianne
Brunelle
Carrier
Cleary

Asselin
Bellavance
Bigras
Boire
Bouchard
Bourgeois
Cardin
Clavet
Côté

Crête
Deschamps
Duceppe
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gauthier
Guimond
Laframboise
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lemay
Lévesque
Marceau
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Perron
Plamondon
Roy
St-Hilaire
Basques)
Vincent — 53

Les crédits

Demers
Desrochers
Faille
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gaudet
Guay
Kotto
Lalonde
Lavallée
Lessard
Loubier
Ménard (Hochelaga)
Paquette
Picard (Drummond)
Poirier-Rivard
Simard (Beauport—Limoilou)
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les

PAIRÉS

Députés

Efford

Sauvageau — 2

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

MOTION DE L'OPPOSITION — L'ASSURANCE-EMPLOI

La Chambre reprend l'étude, interrompt le 2 juin, de la motion.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 2 juin, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion de l'honorable député d'Acadie—Bathurst concernant les crédits.

● (1800)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 97)

POUR

Députés

André
Asselin
Bell
Bergeron
Bigras
Blais
Bonsant
Bouchard
Bourgeois
Brown (Leeds—Grenville)
Byrne
Carrie
Casey
Christopherson
Cleary
Côté
Crowder
Cuzner
Demers
Desjarlais
Doyle
Duceppe
Faille
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)

Angus
Bachand
Bellavance
Bezan
Blaikie
Boire
Boshcoff
Boulianne
Broadbent
Brunelle
Cardin
Carrier
Chamberlain
Clavet
Comartin
Crête
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Davies
Deschamps
Desrochers
Drouin
Eyking
Folco
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Galloway

Les crédits

Gaudet
 Godin
 Guimond
 Julian
 Khan
 Kramp (Prince Edward—Hastings)
 Lalonde
 Lavallée
 Lemay
 Lévesque
 Marceau
 Martin (Sault Ste. Marie)
 Matthews
 Ménard (Hochelaga)
 Minna
 Neville
 Paradis
 Perron
 Plamondon
 Rodrigue
 Roy
 Siksay
 Simms
 St-Hilaire
 Stoffer
 Basques)
 Thibault (West Nova)
 Vincent
 Watson — 105

Gauthier
 Guay
 Jennings
 Karetak-Lindell
 Kotto
 Laframboise
 Lapière (Lévis—Bellechasse)
 Layton
 Lessard
 Loubier
 Martin (Winnipeg Centre)
 Masse
 McDonough
 Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
 Myers
 Paquette
 Patry
 Picard (Drummond)
 Poirier-Rivard
 Rota
 Russell
 Simard (Beauport—Limoilou)
 Smith (Pontiac)
 St. Amand
 Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
 Tonks
 Wasylcyia-Leis

Moore (Fundy Royal)
 Nicholson
 Obhrai
 Owen
 Pallister
 Peterson
 Phinney
 Poilievre
 Prentice
 Proulx
 Ratansi
 Regan
 Reynolds
 Ritz
 Saada
 Savoy
 Scheer
 Schmidt (Kelowna—Lake Country)
 Silva
 Skelton
 Sorenson
 Steckle
 Szabo
 Thompson (Wild Rose)
 Toews
 Trost
 Ur
 Valley
 Vellacott
 Wappel
 White
 Williams
 Yelich — 175

Murphy
 O'Connor
 Oda
 Pacetti
 Penson
 Pettigrew
 Pickard (Chatham-Kent—Essex)
 Powers
 Preston
 Rajotte
 Redman
 Reid
 Richardson
 Robillard
 Savage
 Scarpaleggia
 Schellenberger
 Sgro
 Simard (Saint Boniface)
 Solberg
 St. Denis
 Stronach
 Temelkovski
 Tilson
 Torsney
 Tweed
 Valeri
 Van Loan
 Volpe
 Warawa
 Wilfert
 Wrzesnewskyj

CONTRE

Députés

Abbott
 Adams
 Allison
 Anders
 Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
 Bagnell
 Bakopanos
 Bennett
 Bevilacqua
 Boivin
 Boudria
 Breitreuz
 Brown (Oakville)
 Cannis
 Carroll
 Catterall
 Chong
 Cotler
 D'Amours
 DeVillers
 Dhalla
 Dosanjh
 Duncan
 Emerson
 Finley
 Fletcher
 Forseth
 Fry
 Godbout
 Goldring
 Goodyear
 Grewal (Fleetwood—Port Kells)
 Guergis
 Harper
 Harrison
 Hill
 Holland
 Ianno
 Jean
 Kadis
 Karygiannis
 Komarnicki
 Lauzon
 Lee
 Lunn
 MacKay (Central Nova)
 Macklin
 Maloney
 Marleau
 McCallum
 McGuire
 McLellan
 Menzies
 Miller
 Mitchell

Ablonczy
 Alcock
 Ambrose
 Anderson (Victoria)
 Augustine
 Bains
 Bélanger
 Benoit
 Blondin-Andrew
 Bonin
 Bradshaw
 Brison
 Bulte
 Carr
 Casson
 Chan
 Comuzzi
 Cullen (Etobicoke North)
 Day
 Devolin
 Dion
 Dryden
 Easter
 Epp
 Fitzpatrick
 Fontana
 Frulla
 Gallant
 Godfrey
 Goodale
 Graham
 Guarnieri
 Hanger
 Harris
 Hiebert
 Hinton
 Hubbard
 Jaffer
 Johnston
 Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
 Kenney (Calgary Southeast)
 Lapière (Outremont)
 LeBlanc
 Lukiwski
 MacAulay
 MacKenzie
 Malhi
 Mark
 Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
 McGuinty
 McKay (Scarborough—Guildwood)
 McTeague
 Merrifield
 Mills
 Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)

PAIRÉS

Députés

Efford

Sauvageau — 2

Le Président: Je déclare la motion rejetée.*[Traduction]*

M. Bill Casey: Monsieur le Président, je veux m'assurer que mon vote est enregistré comme étant en faveur de la motion.

Le Président: Si je me souviens bien, c'est le cas, mais le député pourra le vérifier dans les bleus demain.

MOTION DE L'OPPOSITION — LA NOMINATION DES CANDIDATS À LA
 MAGISTRATURE FÉDÉRALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 juin, de la motion.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le vendredi 3 juin, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion du député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles.

* * *

● (1815)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 98)

POUR

Députés

Abbott
Allison
Anders
André
Bachand
Benoit
Bezan
Blaikie
Boire
Bouchard
Bourgeois
Broadbent
Brunelle
Carrie
Casey
Christopherson
Cleary
Côté
Crowder
Davies
Demers
Desjarlais
Devolin
Duceppe
Épp
Finley
Fletcher
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet
Godin
Goodyear
Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis
Hanger
Harris
Hiebert
Hinton
Jean
Julian
Kenney (Calgary Southeast)
Kotto
Laframboise
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée
Lemay
Lévesque
Lukiwski
Lunney
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
Masse
Ménard (Hochelaga)
Menzies
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)
Nicholson
Obhrai
Pallister
Penson
Picard (Drummond)
Poilievre
Prentice
Rajotte
Reynolds
Ritz
Scheer
Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Simard (Beauport—Limoulu)
Solberg
St-Hilaire
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
Thompson (Wild Rose)
Tilson
Trost
Van Loan
Vincent
Wasylcia-Leis
White
Yelich — 157

Ablonczy
Ambrose
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Asselin
Bellavance
Bergeron
Bigras
Blais
Bonsant
Boulianne
Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)
Cardin
Carrier
Casson
Clavet
Comartin
Crête
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Day
Deschamps
Desrochers
Doyle
Duncan
Faille
Fitzpatrick
Forseth
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gallant
Gauthier
Goldring
Gouk
Guay
Guimond
Harper
Harrison
Hill
Jaffer
Johnston
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lalonde
Lauzon
Layton
Lessard
Loubier
Lunn
MacKenzie
Mark
Martin (Sault Ste. Marie)
McDonough
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Merrifield
Mills
O'Connor
Oda
Paquette
Perron
Plamondon
Poirier-Rivard
Preston
Reid
Richardson
Roy
Schellenberger
Siksay
Skelton
Sorenson
Stoffer
Toews
Tweed
Vellacott
Warawa
Watson
Williams

Les crédits

CONTRE

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Bagnell
Bakopanos
Bell
Bevilacqua
Bergeron
Boshcoff
Bradshaw
Brown (Oakville)
Byrne
Carr
Catterall
Chan
Cotler
Cuzner
DeVillers
Dion
Drouin
Easter
Eyking
Fontana
Fry
Godbout
Goodale
Guarnieri
Hubbard
Jennings
Karetak-Lindell
Khan
LeBlanc
Longfield
Macklin
Maloney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McCallum
McGuire
McLellan
Minna
Murphy
Neville
Pacetti
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Proulx
Redman
Robillard
Rota
Saada
Savoy
Sgro
Simard (Saint Boniface)
Smith (Pontiac)
St. Denis
Stronach
Telegdi
Thibault (West Nova)
Torsney
Valeri
Volpe
Wilfert

Alcock
Augustine
Bains
Bélanger
Bennett
Blondin-Andrew
Bonin
Boudria
Brison
Bulte
Cannis
Carroll
Chamberlain
Comuzzi
Cullen (Etobicoke North)
D'Amours
Dhalla
Dosanjh
Dryden
Emerson
Folco
Frulla
Galloway
Godfrey
Graham
Holland
Ianno
Kadis
Karygiannis
Lapierre (Outremont)
Lee
MacAulay
Malhi
Marleau
Matthews
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Mitchell
Myers
Owen
Paradis
Peterson
Phinney
Powers
Ratansi
Regan
Rodriguez
Russell
Savage
Scarpaleggia
Silva
Simms
St. Amand
Steckle
Szabo
Temelkovski
Tonks
Ur
Valley
Wappel
Wrzesnewskij — 124

PAIRÉS

Députés

Efford

Sauvageau — 2

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Initiatives parlementaires

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES TITRES DE
COMPÉTENCE ÉTRANGERS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 juin, de la motion.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Conformément à l'ordre adopté le lundi 6 juin, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion n^o 195 inscrite sous la rubrique des initiatives parlementaires.

[Français]

La question porte sur la motion.

● (1825)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 99)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Victoria)
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Angus
Bagnell	Bains
Bélanger	Bell
Bennett	Benoit
Bevilacqua	Bezan
Blaikie	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz
Brison	Broadbent
Brown (Oakville)	Brown (Leeds—Grenville)
Bulte	Byrne
Cannis	Carr
Carrie	Carroll
Casey	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Chong
Christopherson	Comartin
Comuzzi	Cotler
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Davies
Day	Desjarlais
Devolin	Dhalla
Dion	Dosanjh
Doyle	Drouin
Dryden	Duncan
Easter	Emerson
Epp	Eyking
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Fontana
Forsyth	Frulla
Fry	Gallant
Galloway	Godbout
Godfrey	Godin
Goldring	Goodale
Goodyear	Gouk
Graham	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guarnieri	Guergis
Hanger	Harris
Harrison	Hiebert
Hill	Hinton
Holland	Hubbard
Ianno	Jaffer
Jean	Jennings
Johnston	Julian
Kadis	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Karetak-Lindell	Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lapierre (Outremont)
Lauzon	Layton

LeBlanc	Lee
Lukiwski	Lunn
Lunney	MacAulay
MacKenzie	Macklin
Malhi	Maloney
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
Matthews	McCallum
McDonough	McGuinty
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLellan	McTeague
Merrifield	Miller
Mills	Minna
Mitchell	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Myers
Neville	Nicholson
O'Connor	Obhrai
Oda	Owen
Pacetti	Pallister
Paradis	Patry
Penson	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Poilevre
Powers	Prentice
Preston	Proulx
Rajotte	Ratansi
Redman	Regan
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Robillard	Rodriguez
Rota	Russell
Saada	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Sgro
Siksay	Silva
Simard (Saint Boniface)	Simms
Skelton	Smith (Pontiac)
Solberg	Sorenson
St. Amand	St. Denis
Steckle	Stoffer
Stronach	Szabo
Temelkovski	Thibault (West Nova)
Thompson (Wild Rose)	Tilson
Toews	Tonks
Torsney	Trost
Tweed	Valeri
Valley	Van Loan
Vellacott	Volpe
Wappel	Warawa
Wasylcia-Leis	Watson
White	Wilfert
Williams	Wrzesnewskyj
Yelich — 219	

CONTRE

Députés

André	Asselin
Bachand	Bellavance
Bergeron	Bigras
Blais	Boire
Bonsant	Bouchard
Boulianne	Bourgeois
Brunelle	Cardin
Carrier	Clavet
Cleary	Côté
Crête	Demers
Deschamps	Desrochers
Duceppe	Faille
Folco	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet	Gauthier
Guay	Guimond
Kotto	Laframboise

Lalonde	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée	Lemay
Lessard	Lévesque
Loubier	Marceau
Ménard (Hochelaga)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Paquette	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Poirier-Rivard	Roy
Simard (Beauport—Limoilou)	St-Hilaire
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Vincent — 54	

PAIRÉS

Députés

Efford

Sauvageau— 2

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

Comme il est 18 h 29, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-259, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (suppression de la taxe d'accise sur les bijoux), dont le comité a fait rapport avec une proposition d'amendement.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC) propose que le projet de loi, modifié, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec l'autorisation de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

• (1830)

M. John Duncan propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, le projet de loi a mis beaucoup de temps à se rendre à cette étape-ci, mais je tiens à remercier les députés d'avoir expédié l'étape du rapport et d'être passés à celle de la troisième lecture.

Le projet de loi a été présenté l'an dernier, le 3 novembre, et débattu pour la première fois le 26 novembre. La deuxième heure de débat devait avoir lieu avant Noël, mais, comme le congé de Noël a été avancé, ce n'est qu'en janvier que le projet de loi a été renvoyé au Comité des finances.

Il vaut peut-être la peine de signaler que le projet de loi porte sur l'article 5 de la Loi sur la taxe d'accise. Dans le texte actuel, il s'agit d'un article en trois parties qui impose une taxe cachée de 10 p. 100 sur les montres et les horloges, les pierres et métaux semi-précieux, et sur les bijoux.

C'est une taxe très controversée qui a été adoptée en 1918 parmi toute une série de taxes sur les produits de luxe. C'était une des répercussions de la Grande guerre comme on appelait la Première Guerre mondiale à l'époque. C'est cette taxe qui a donné lieu à la création de l'Association canadienne des bijoutiers qui lutte contre cette taxe depuis des décennies. Je me suis entretenu avec un bijoutier qui a rencontré un ministre fédéral des Finances pour la première fois en 1947 pour discuter de ce dossier. Ce projet de loi est une mesure bien sincère qui vise à faire enfin disparaître le dernier vestige de ces taxes sur les produits de luxe datant de 1918.

Initiatives parlementaires

Ce projet de loi a été soumis au Comité des finances en janvier, avant le dépôt du budget fédéral. Le projet de loi C-259 a reçu un fort appui des députés de tous les partis.

Le gouvernement a prévu dans le budget déposé en février l'élimination graduelle de cette taxe sur quatre ans, au rythme de 2 p. 100 par année. Cette mesure a été bien accueillie dans un sens, mais elle a tout de même soulevé la controverse, puisqu'il s'agissait d'une mauvaise taxe et qu'à ce titre, certains étaient d'avis qu'on devait la faire disparaître entièrement. Mon projet de loi a donc suivi son cours.

Nous nous retrouvons ici aujourd'hui, en toute solidarité pour ce secteur et à peine quelques mois après le dépôt du budget, et nous avons maintenant réellement l'occasion de faire disparaître cette terrible taxe.

Comme le comité s'est déjà penché sur cette question à plusieurs reprises, j'avais espéré que ce projet de loi serait rapidement soumis à un vote. Malheureusement, le processus d'approbation s'est poursuivi sur presque toute la période maximale prévue. Il y a eu plusieurs annulations et plusieurs retards inexpliqués avant que je puisse comparaître devant le comité, et c'est pendant ce temps que le budget de février a été déposé.

Je crois que c'est le fort appui manifesté par la Chambre et par le public à l'égard du projet de loi C-259 qui a poussé le gouvernement à inclure dans le budget une disposition prévoyant l'élimination graduelle de cette taxe sur une période de quatre ans. Je me suis réjoui de cette décision, mais j'étais d'avis alors, et je le suis toujours d'ailleurs, qu'une taxe néfaste est une taxe néfaste, et je n'ai donc pas retiré mon projet de loi.

Lorsque j'ai finalement comparu devant le comité, le 24 mars, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a laissé entendre que l'industrie joaillière n'appuyait pas mon projet de loi et il a proposé de le rejeter. Depuis ce temps, on a cherché à plusieurs reprises à saper le projet de loi.

• (1835)

Je suis heureux de dire que le secrétaire parlementaire n'y est pas arrivé. Je suis également heureux de dire que l'industrie appuie fermement le projet de loi, que le Président a jugé recevable, aujourd'hui, dans une décision très claire et conforme à tous les avis juridiques ou législatifs que j'ai reçus sur le projet de loi depuis le début son tortueux cheminement au comité.

Je n'ai pas apprécié les retards constants subis par le projet de loi. En dépit du fait qu'il ne restait plus qu'une seule demande de comparaison devant le comité, qui a rapidement été retirée dans le but d'expédier l'étude du projet de loi en comité, la présidence a lancé une étude qui a de nouveau retardé l'adoption du projet de loi.

En mai, les représentants de l'Association canadienne des bijoutiers et de la Corporation des bijoutiers du Québec, qui ont comparu devant le comité, se sont dits tout à fait prêts à appuyer le projet de loi et l'abrogation immédiate de la taxe d'accise sur les bijoux si on leur assurait que les montres et les bijoux seraient assujettis au projet de loi.

Le président de la Corporation des bijoutiers du Québec, M. André Marchand, a déclaré au comité qu'il fallait agir immédiatement plutôt que d'attendre quatre ans. Il s'est exprimé en ces termes:

Initiatives parlementaires

Si aucun geste positif n'est posé, cela risque d'entraîner leur disparition à très court terme. La situation est critique, et nous, détaillants, manufacturiers, importateurs et grossistes, vous enjoignons de corriger cette situation afin que cesse une fois pour toutes cette injustice flagrante qui n'a que trop duré.

Une abolition immédiate et complète [de la taxe] est donc pleinement justifiée, et nous vous demandons de réviser votre position, ce qui permettrait à notre industrie de reprendre la place qui lui revient malgré une concurrence de plus en plus contraignante.

L'Association canadienne des bijoutiers a également réclamé l'abolition immédiate de la taxe. La présidente de l'association, Mme Carmen Rivet, a déclaré:

On a toujours demandé une élimination totale et immédiate. C'est pour cela qu'on s'est battus et c'est toujours ce qu'on a souhaité.

Les témoignages des représentants de l'industrie des bijoux ont poussé le comité à adopter un amendement au projet de loi C-259 pour y inclure les montres, qui, à ce qu'on m'a dit, représentent une part importante du chiffre d'affaires des bijoutiers. Je pense que cet amendement a grandement amélioré le projet de loi. Certains ont soulevé la question de savoir si l'amendement était recevable, mais le comité, et de nouveau le Président aujourd'hui, ont statué qu'il l'était assurément.

Le projet de loi a été adopté tel que modifié par le comité le 19 mai, avant d'être renvoyé à la Chambre dans sa forme actuelle.

Je crois que le moment est venu d'abolir cette taxe et j'exhorte tous les députés à adopter le projet de loi C-259.

J'aimerais maintenant faire part à la Chambre quelques unes des nombreuses lettres que j'ai reçues à l'appui du projet de loi; je lirai également certaines de celles qui me sont parvenues après la présentation du budget fédéral.

Celle-ci provient d'un employé d'une bijouterie:

Je ne saurais trop souligner combien il importe de supprimer d'un coup la taxe d'accise (plutôt que progressivement). Les coûts administratifs et logistiques sont énormes, et, à la seule pensée de la paperasserie et des nombreuses réunions qui m'attendent au cours des quatre ou cinq prochaines années, j'ai mal à la tête.

S'il vous plaît, faites ce que vous pouvez pour faire savoir à vos pairs tout le temps, tous les efforts et tout l'argent qui seraient économisés si vous régliez ce problème une fois pour toutes!

J'ai en main une lettre de la Corporation des bijoutiers du Québec datée du 6 avril de l'année courante, dans laquelle on explique ce qui suit:

Une disposition de cette Loi prévoyait que les artisans étaient exemptés de la taxe d'accise si la valeur annuelle de leur production n'excédait pas 50 000 \$.

Il est alors devenu facile et commode de mettre fin à une société dès que ce montant était atteint, et d'en créer de nouvelles aussi souvent que cela était nécessaire.

● (1840)

Voilà une autre façon selon laquelle une mauvaise taxe a contribué à instaurer un comportement d'évitement fiscal qui s'est révélé très destructeur pour l'industrie.

Parlant au nom de la corporation, le président dit encore:

C'est à contrecœur que nous avons accepté que la suppression de cette taxe soit étalée sur une période de quatre ans tout en étant convaincus qu'il aurait été préférable de l'abolir dès la présentation du budget.

Nous aimerions comprendre pourquoi l'industrie de la joaillerie a été traitée de cette façon, alors que toutes les autres industries d'articles de luxe qui étaient assujetties à la même taxe ont bénéficié de sa suppression totale dès que le principe en eût été accepté.

Au nom de tous les bijoutiers de détail, de tous les fabricants, importateurs et grossistes de bijoux que nous représentons, nous vous implorons de corriger la situation actuelle et de mettre fin une fois pour toutes à cette injustice flagrante qui a déjà trop duré.

Pour toutes ces raisons, nous appuyons totalement le projet de loi C-259 et la suppression immédiate de la taxe d'accise sur les bijoux.

L'élimination pure et simple de la taxe est entièrement justifiée, et permettrait à notre industrie de retrouver sa place malgré la concurrence de plus en plus vive.

Il s'ensuivrait une saine concurrence et cela nous permettrait de réagir à toute taxe imposée par des pays en voie de développement ainsi qu'à l'industrie locale.

J'ai en main une autre lettre de la société Idar Bergseth Designs Inc., où l'on peut lire:

C'est très important pour nous, non pas tant en raison du coût de la taxe que du caractère punitif de son administration pour des artisans comme nous. Nous devons consacrer plusieurs heures par mois uniquement au calcul approprié de la taxe, à la localisation de tous les articles d'inventaire, à chaque pierre, à chaque constatation et à la question de savoir à quel stade la taxe d'accise a été acquittée sur l'article...C'est un cauchemar administratif.

Un autre point qu'il y a lieu de mentionner est qu'une grande partie des bijoux fabriqués en Asie par une main-d'œuvre à très bon marché entrent au pays accompagnés de factures qui ne correspondent pas totalement aux coûts réels de l'importateur. Étant donné que les marchandises sont taxées à 10 p. 100 de la valeur déclarée sur la facture, cette situation désavantage encore plus les fabricants et les artisans canadiens honnêtes.

J'ai une autre lettre envoyée par Pearls Katsuyama, qui est une division de Paramount Trading Co. La lettre dit ceci:

À titre de membre en règle de l'Association canadienne des bijoutiers, nous appuyons pleinement le projet de loi C-259, qui vise à éliminer immédiatement une taxe d'accise injuste.

Nous sommes en activité depuis 40 ans et nous appuyons depuis des années les efforts de l'industrie canadienne de la joaillerie afin de faire abroger cette taxe. Celle-ci aurait dû être éliminée lorsque la TPS a été mise en oeuvre, il y a plus de dix ans. À l'époque, la taxe d'accise visait tous les autres produits de luxe, notamment les manteaux de fourrure et les bateaux de plaisance de grande valeur, avant d'être éliminée. Seule l'industrie de la joaillerie a continué de porter le fardeau de cette taxe. Cette situation a nui à la croissance de notre industrie et elle a encouragé l'importation et la vente illégales de bijoux et de montres. Même un bijou ou une montre de 50 \$ est encore assujéti à la taxe d'accise. Une grande majorité de propriétaires et de dirigeants de bijouteries, y compris les présidents de deux des plus grandes chaînes au détail au Canada, sont en faveur de l'abolition immédiate de la taxe d'accise. Le fait d'éliminer cette taxe discriminatoire sur les bijoux, les montres et les horloges fera en sorte que nous aurons une industrie florissante au Canada, une industrie qui créera plus d'emplois et qui générera plus d'impôts pour notre pays.

Je vais conclure en lisant un court paragraphe tiré d'une autre lettre, que voici:

Nous vous remercions d'appuyer l'abolition d'une taxe vraiment injuste pour notre industrie. Vous avez fait un grand pas dans la bonne direction pour réduire la contrebande, le marché noir, les activités du crime organisé et la véritable fraude fiscale qui ont cours à cause de cette ponction fiscale ridicule. Cette taxe me pose des problèmes depuis 33 ans et elle m'a empêché de pouvoir faire concurrence aux contrebandiers qui achètent et vendent comptant.

● (1845)

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, j'ai remarqué que, dans son intervention, le député a parlé du moment où cette taxe a été imposée aux Canadiens.

Je ne suis pas exactement certain des dates et des raisons et je me demandais si le député aurait l'amabilité de nous fournir un peu plus de détails sur les raisons de sa mise en oeuvre et pourquoi il a fallu tant de temps pour la supprimer.

M. John Duncan: Monsieur le Président, il y a de nombreuses hypothèses à ce sujet. On sait que cette taxe a été imposée en 1918. On sait que l'Association canadienne des bijoutiers n'existait pas avant l'imposition de cette taxe et que c'est cette dernière qui les a incités à se regrouper. Leur but était de se débarrasser de cette taxe qu'ils considéraient comme injuste depuis au moins 50 ans.

Pourquoi cette taxe est-elle la dernière à être supprimée ou pourquoi sa suppression a-t-elle été envisagée en dernier? Certains suggèrent que le milieu étant assez petit, il n'avait pas énormément de poids politique.

Initiatives parlementaires

D'autres disent que le fait de promettre aux bijoutiers la suppression de cette taxe sans pour autant le faire permettait de les fidéliser en tant que source de financement politique éventuelle, à défaut d'un meilleur terme pour décrire la situation.

Si on avait réglé le problème, les bijoutiers seraient repartis bien contents de poursuivre leurs activités. On n'a jamais autant besoin d'amis politiques que quand il s'agit de se débarrasser d'une taxe très discriminatoire.

Chaque fois que je crois comprendre ce dossier et cette taxe et que je consulte quelques personnes de plus, je découvre de nouveaux éléments. C'est en quelque sorte ce qui est remonté à la surface pour expliquer la raison pour laquelle cette taxe est restée en place pendant si longtemps.

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de formuler des commentaires sur ce projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-259, qui demande aux députés de supprimer la taxe d'accise sur les bijoux, après obtention de la sanction royale.

Dans le préambule du projet de loi, il est question précisément des diamants extraits au Canada. Je crois que c'est un excellent point de départ.

[Français]

J'aimerais traiter du rôle du Canada comme pays producteur de diamants.

L'émergence de cette industrie au Canada est des plus remarquables. Grâce à des dépenses d'exploration supérieures à 1,5 milliard de dollars au cours des 10 dernières années et à l'aménagement de deux mines de catégorie mondiale dans les Territoires du Nord-Ouest, le Canada compte maintenant pour environ 15 p. 100 de la production mondiale de diamants et il occupe le troisième rang parmi les producteurs au chapitre de la valeur, après la Russie et le Botswana.

Le Canada est actif depuis très longtemps dans les domaines de l'exploration et de l'exploitation minière. De nombreuses dispositions fédérales importantes sont conçues pour reconnaître le mode de fonctionnement unique de cette industrie.

Ces dispositions comprennent la radiation du coût en capital et le report des déductions pour les ressources. Une autre caractéristique importante du régime fiscal appliqué à l'exploitation minière réside dans la capacité des sociétés d'exploration de rendre admissibles des charges que les investisseurs ne pourraient par ailleurs pas déduire sous forme d'actions accréditives.

● (1850)

[Traduction]

Pour améliorer la structure d'imposition du secteur des ressources naturelles, le gouvernement a pris certaines mesures, notamment une réduction du taux d'imposition des sociétés pour les revenus provenant des ressources, la mise en place progressive d'un crédit d'impôt de 10 p. 100 pour les dépenses d'exploration et de production liées aux diamants et aux autres minéraux admissibles, et l'élimination progressive de l'impôt fédéral sur le capital, une mesure importante pour les industries très capitalistiques, comme l'exploitation minière.

En ce qui concerne la taxe d'accise sur les bijoux qui fait l'objet du projet de loi C-259, il est important de prendre note du fait qu'elle ne désavantage pas l'industrie canadienne de l'exploitation minière sur les marchés intérieurs ou internationaux. La taxe s'applique au même titre aux bijoux et aux pierres précieuses d'origine nationale et importés, qui sont imposés selon le prix de vente des produits

d'origine nationale et la valeur des importations après paiement des droits de douane. De plus, les exportations n'y sont pas assujetties et ne sont donc pas désavantagées sur les marchés mondiaux. En somme, le régime d'imposition du secteur minier, dont fait partie la taxe d'accise sur les bijoux, jette des bases solides pour les industries de l'exploration et de l'exploitation minière au Canada, notamment en ce qui concerne les diamants.

Fait important, les mines de diamants Ekati et Diavik, avec leurs quelque 1 300 employés directs, sont les plus gros employeurs privés dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est un atout important pour le Nord, région dans laquelle le gouvernement continue de faire des investissements stratégiques pour stimuler la croissance économique et sociale.

En plus d'octroyer quelque 2 milliards de dollars par année en paiements de transfert, le gouvernement fédéral met en oeuvre des initiatives de financement adaptées aux besoins particuliers du Nord. Ainsi, on a annoncé les mesures suivantes: l'allocation de 90 millions de dollars sur cinq ans afin d'appuyer la stratégie de développement économique dans le Nord, stratégie visant à assurer que le développement économique de cette région se fait en partenariat avec les Canadiens du Nord; le versement de 3,5 milliards de dollars sur 10 ans, dont 60 p. 100 seront affectés au Nord, afin d'assainir les sites contaminés, injection qui donnera lieu à la création d'emplois et à des projets de développement économique dans la région; l'octroi de 50 millions de dollars sur 10 ans pour la cartographie du plateau continental arctique de manière à protéger la souveraineté du Canada dans l'Extrême-Arctique aux termes de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer.

De plus, à l'automne 2003, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il consacrerait 190 millions de dollars à l'infrastructure du Nord et 155 millions de dollars pour une initiative nationale en matière de satellites visant à développer les services Internet haute vitesse à large bande, qui faciliteraient l'accès à Télésanté, aux affaires électroniques et aux services d'apprentissage à distance.

Enfin, le budget de 2003 comprenait d'autres mesures dont le Nord bénéficiera, notamment 25 millions de dollars sur deux ans pour le programme Partenariats pour les compétences et l'emploi des Autochtones, 20 millions de dollars pour les entreprises autochtones au Canada et 16 millions de dollars pour les sciences dans le Nord. Toutes ces mesures vont grandement faciliter les progrès économiques et sociaux dans le Nord, y compris le développement des compétences et l'infrastructure qui appuieront l'industrie minière et l'industrie du diamant.

J'aimerais maintenant parler de l'importance des projets de loi d'initiative parlementaire. Les mesures proposées par des députés sont un lien important entre les Canadiens, leurs représentants élus et le processus parlementaire. Lorsque des projets de loi d'initiative parlementaire touchent le système fiscal, comme c'est le cas avec le projet de loi C-259, il est particulièrement important que le gouvernement prenne note des intentions exprimées.

Ce projet de loi vise à supprimer la taxe d'accise sur les bijoux, une taxe fédérale en vigueur depuis longtemps qui donne lieu à des recettes de l'ordre de 85 millions de dollars par année. La suppression de cette taxe a aussi été présentée comme étant un moyen de soulager l'industrie de la bijouterie au Canada.

Initiatives parlementaires

Qu'on ne se méprenne pas, le gouvernement appuie les entreprises, petites et grandes, au Canada et il continue d'examiner des mesures en vue d'améliorer l'environnement de manière à le rendre plus propice à la réussite de ces entreprises. Les suggestions des entrepreneurs et des représentants des entreprises ont alimenté grandement le processus de consultation budgétaire au cours des dernières années.

Afin de l'aider à considérer les meilleures options parmi toutes les priorités concurrentielles dans l'avenir, le gouvernement a demandé au Comité permanent des finances, dans le budget de 2004, de jouer le rôle important qui consiste à évaluer un certain nombre de mesures proposées en vue d'appuyer les petites entreprises.

En octobre 2004, le Comité des finances a déposé son rapport dans lequel il a recommandé d'éliminer graduellement sur cinq ans la taxe d'accise de 10 p. 100. J'aimerais citer la recommandation du rapport:

Que le gouvernement fédéral applique l'une des solutions suivantes: éliminer graduellement sur cinq ans la taxe d'accise fédérale sur les bijoux; ou relever graduellement sur cinq ans le seuil d'application de la taxe jusqu'à élimination de la taxe à la fin de la période.

• (1855)

Plus loin, le comité a déclaré:

Par ailleurs, le Comité est conscient que le nombre des propositions valables dépasse l'aptitude du gouvernement fédéral à les financer d'une manière financièrement responsable. De ce point de vue et compte tenu des priorités actuelles du Comité, nous engageons le gouvernement fédéral à procéder immédiatement à la mise en oeuvre de la recommandation relative à la taxe d'accise sur les bijoux [...]

Comme l'a fait remarquer le comité, il existe une grande variété de demandes d'allègement fiscal au Canada. Il incombe au gouvernement et à tous les députés à la Chambre de gérer ces demandes dans le contexte d'une approche globale en matière de politique et de planification fiscales. Autrement dit, il faut examiner les différentes propositions dans le cadre d'un processus qui tient compte des priorités concurrentes et de la nécessité de préserver le principe fondamental de la responsabilité fiscale.

Bien sûr, c'est ce que le gouvernement croyait que le Comité des finances accomplirait en l'aidant à évaluer les priorités en matière d'allègements fiscaux. Le projet de loi d'initiative parlementaire C-259 n'est qu'un des nombreux projets de loi visant un allègement fiscal.

Malgré les bonnes intentions de ces projets de loi, le gouvernement et les députés doivent penser à l'impact fiscal cumulatif de ces mesures et aux difficultés inhérentes à l'examen au cas par cas de ces propositions en l'absence d'un mécanisme efficace pour évaluer les priorités fiscales concurrentes.

[Français]

Au cours des dix dernières années, le gouvernement a maintenu un engagement indéfectible à l'égard de l'équilibre budgétaire et de la prudence financière, dans le contexte d'une politique et d'un cadre financier intégrés. Le tout s'est soldé par des progrès socioéconomiques impressionnants.

Le gouvernement maintient son engagement au chapitre du progrès socioéconomique et il continuera d'évaluer toutes les demandes d'allègement fiscal dans le but de préserver l'intégrité du régime fiscal et du cadre financier. Les nombreuses propositions doivent être évaluées globalement pour faire en sorte que les priorités les plus pressantes des Canadiens soient prises en compte avec tous les égards qui leur sont dus.

[Traduction]

En fait, le gouvernement a déjà établi ses priorités au cours de l'étape préparatoire à la présentation du budget de 2005 et dans l'annonce de son intention d'éliminer graduellement la taxe d'accise sur quatre ans, conformément à la recommandation du Comité des finances qui a été présentée à la Chambre. Pour ce motif et de nombreux autres, j'exhorte les députés à ne pas appuyer le projet de loi C-259.

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, je suis heureux de parler encore une fois aujourd'hui sur le projet de loi C-259, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, et plus spécifiquement la suppression de cette taxe d'accise sur les bijoux.

Il faudrait peut-être retourner un petit peu en arrière. Dans un premier temps, cette taxe — cela a été mentionné à un certain nombre de reprises au cours des différents débats — date de 1916. À l'époque de son implantation, elle s'appliquait à des objets de luxe. On peut comprendre que, dans le contexte du début du siècle, les horloges, les montres et les bijoux de façon générale, étaient considérés comme des objets de luxe.

Vous conviendrez avec moi que la situation a bien changé depuis près d'un siècle. Ce qui était effectivement des objets de luxe en 1916, bien souvent, sont considérés aujourd'hui comme des objets d'utilité quotidienne. Qui n'a pas une montre? Quelle dame n'a pas de boucles d'oreille? Ce sont des choses que l'on peut trouver dans n'importe quel magasin de babioles, magasin à un dollar, etc.

Un bon exemple de cela, c'est que la loi taxait différents articles, entre autres, des objets constitués en tout ou en partie de coquillages naturels. Encore une fois, si on remonte près d'une centaine d'années dans le temps, on peut comprendre qu'il pouvait être beaucoup moins courant d'avoir des bijoux faits à partir de coquillages naturels. Les moyens de transport ayant beaucoup évolués depuis 1916, cela devient plus simple. Maintenant, on ne peut plus considérer cela comme des objets de luxe.

D'ailleurs, dès le début, de nombreux groupes se sont prononcés contre l'adoption de cette taxe et en faveur de son abolition. Effectivement, au fil des années, au fil des décennies, les représentations et témoignages auprès des différents ministres des Finances ont été constantes. En bout de ligne, la demande était toujours la même, soit l'abolition de cette taxe qui est considérée comme un frein à l'industrie.

Dans le cadre de la 36^e législature, le député d'Île de Vancouver-Nord avait déposé un projet de loi tout à fait similaire, ayant pour effet d'abolir cette taxe. Lors de différentes consultations prébudgétaires, de nombreuses représentations ont eu lieu aussi à l'effet d'abolir cette taxe. Dans ce cadre, tant en 1996 qu'en 1997, le Bloc québécois avait appuyé des mesures ayant pour effet l'abolition de la taxe d'accise.

J'ai envie de dire que cette année, dans un esprit de conciliation, pour essayer de préparer le terrain afin que le ministre des Finances se rende aux arguments de cette industrie, le Comité permanent des finances a recommandé que la taxe soit abolie sur une période de cinq ans. Cette recommandation a été acceptée, presque dans un esprit de négociation. En effet, les nombreux ministres des Finances précédents n'avaient jamais écouté ces recommandations.

On s'est dit que, plutôt que de proposer une abolition immédiate, on pourrait suggérer une élimination sur cinq ans et que, peut-être, le gouvernement écouterait. Et effectivement, dans le plan budgétaire de 2005, on a retrouvé cette recommandation qui amène l'élimination de la taxe d'accise sur une période de cinq ans. Cependant, comprenons-nous bien. Ce n'était pas la demande de l'industrie et de la très grande majorité des intervenants qui désiraient bel et bien une élimination immédiate.

Lors de l'étude du projet de loi C-259 en comité, on a reçu un certain nombre de témoins. Il pouvait sembler y avoir certains avantages à éliminer cette taxe sur cinq ans. Pour m'en assurer, j'ai donc demandé à ces personnes, de but en blanc, si cinq ans, cela était correct ou s'ils voulaient une élimination immédiate. Ils ont été très clairs à ce sujet. Ce que l'industrie réclame, c'est une élimination immédiate de la taxe d'accise.

● (1900)

C'était donc une mesure de compromis, à tout le moins aux yeux des membres du Bloc québécois au sein du Comité permanent des finances. Cette position de compromis, qui a été acceptée par le ministre des Finances une première fois, ne répondait pas exactement aux demandes de l'industrie; elle y répondait partiellement. Par contre, le projet de loi C-259 du député d'Île de Vancouver-Nord répond effectivement aux demandes de l'industrie en proposant une élimination complète de cette taxe d'accise.

D'ailleurs, je veux citer rapidement un élément du plan budgétaire de 2005. Il n'a peut-être pas été libellé dans l'esprit d'une élimination immédiate de la taxe, mais je crois qu'il donne de très bons arguments en faveur de cette élimination.

Dans le plan budgétaire de 2005, on peut lire « que l'élimination progressive de la taxe d'accise sur les bijoux garantit le traitement équitable de l'industrie canadienne des bijoux et reconnaît que de tels articles sont offerts pour toutes les bourses et sont très populaires auprès des ménages canadiens ».

Encore une fois, je comprends que lorsque cela a été libellé, c'était dans le cadre d'un retrait échelonné sur une période de 5 ans. Toutefois, l'argument reste valide pour un retrait immédiat de cette taxe d'accise. Plus tôt, j'entendais mon collègue libéral parler de l'importance de s'assurer de prendre l'ensemble des mesures dans le cadre de l'ensemble des autres mesures.

La taxe d'accise rapporterait environ 50 millions de dollars. Je vous soumettrai que du surplus budgétaire de l'année dernière de 9,1 milliards de dollars, la somme de 50 millions de dollars reste quand même une somme — toutes choses étant relatives — assez petite. En ce qui concerne la gestion de cette taxe, les différents intervenants ne s'entendent pas tout à fait.

Le ministère des Finances prétend que la gestion de cette taxe coûtera environ 1,5 million de dollars, alors que, selon différents témoignages, cela pourrait s'élever à 14 millions de dollars pour gérer un revenu de 50 millions de dollars. Sur cette base, je vous soumettrai que le coût pour le gouvernement n'est plus de 50 millions de dollars, mais bien de 36 milliards de dollars.

Il y a d'autres raisons de favoriser l'adoption de ce projet de loi. Les bijoux sont maintenant offerts à différents prix et sont achetés par une très grande majorité de citoyens du Canada et du Québec. Il existe un grave problème: la taxe d'accise fédérale favorise maintenant les bijoux importés par rapport aux bijoux de fabrication canadienne et québécoise.

Plus tôt, on mentionnait l'importance d'appuyer les différentes entreprises et les différentes industries. Il me semble que maintenir

Initiatives parlementaires

cette mesure, même si c'est pour une période de cinq ans, n'est pas de nature à favoriser la croissance de ce type d'industrie.

Il a aussi été entendu que la taxe d'accise entravait la création d'emplois et le développement du marché canadien de la bijouterie, et qu'elle poussait parfois l'industrie à effectuer des opérations dans l'économie souterraine ou à l'étranger. Si ce sont des éléments auxquels nous pouvons mettre fin le plus rapidement possible, j'invite mes collègues parlementaires à procéder et à ne pas attendre une période de cinq ans. Il me semble que l'on doit trouver un moyen de mettre fin à toute mesure qui favoriserait, d'une façon ou d'une autre, l'économie souterraine. Je crois, effectivement, qu'une élimination immédiate serait de nature à enrayer ce problème.

Mon collègue d'Île de Vancouver-Nord déclarait que la croissance de l'industrie du diamant du Canada rendait urgente l'abolition d'une taxe qu'il qualifie lui-même — et je suis tout à fait d'accord avec lui quant à cette assertion — d'anachronique, alors que le Canada est le troisième producteur de diamants au monde et que, selon les différentes prévisions, il pourrait bien devenir le premier d'ici 2012.

Je constate qu'il me reste seulement une minute. Je conclurai donc en disant que les recommandations du Comité permanent des finances ont été faites dans un esprit de compromis, un peu à notre surprise. Je remercie quand même le ministre des Finances qui a retenu ces recommandations. Toutefois, l'industrie demande majoritairement l'abolition immédiate de la taxe d'accise. Nous appuyerons ce projet de loi.

● (1905)

[Traduction]

L'hon. Raymond Simard (secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, cette mesure d'initiative parlementaire, le projet de loi C-259, invite les parlementaires à légiférer afin de supprimer la taxe d'accise sur les bijoux. Je suis très heureux de pouvoir discuter davantage de cette proposition. C'est un dossier auquel je me suis intéressé très activement et j'ai été très heureux que nous ayons prévu le retrait progressif de cette taxe sur une période de cinq ans.

Étant donné que le projet de loi C-259 vise le régime fiscal et qu'il a des répercussions sur le cadre financier, permettez-moi d'abord de parler du bilan financier du Canada depuis 10 ans et des progrès économiques et sociaux qui s'en sont suivis.

Le gouvernement actuel a enregistré huit budgets excédentaires d'affilée et il a réduit la dette fédérale de plus de 60 milliards de dollars. Parallèlement à cela, plus de 100 milliards de dollars de baisses d'impôt cumulatives ont été accordées depuis 1996, celles-ci visant surtout les familles à moyen et à faible revenu, et plus de 200 milliards de dollars ont été investis dans les principales priorités économiques et sociales du Canada: les soins de santé et la péréquation; le bien-être des enfants et des familles; l'apprentissage, les compétences et l'innovation; le logement abordable; les infrastructures communautaires; et l'environnement.

Nous avons obtenu ces résultats parce que nous étions fermement résolus à équilibrer notre budget et à faire preuve de prudence en matière financière. L'engagement concernant la responsabilité financière est en effet la pierre angulaire du gouvernement actuel. De plus, le budget fédéral déposé à la Chambre le 23 février dernier prévoit des budgets au moins équilibrés en 2004-2005 et pour chacun des cinq prochains exercices financiers.

Initiatives parlementaires

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE, le Canada est le seul pays du G7 à avoir enregistré un budget excédentaire en 2004, pour la troisième année d'affilée, et l'on prévoit qu'il sera à le seul pays à enregistrer également un excédent en 2005-2006.

Avec cela en toile de fond, je voudrais maintenant parler de certains projets de loi d'initiative parlementaire, notamment ceux qui ont des répercussions sur le système fiscal. Il convient de signaler qu'au cours de la présente session, il y a maintenant près de 20 projets de loi de cette nature qui ont été déposés, et que tous proposent d'accorder, dans certaines circonstances, des allègements fiscaux dont le coût total annuel pourrait atteindre jusqu'à 3 milliards de dollars.

Chacun de ces projets de loi d'initiative parlementaire traite d'un aspect particulier du régime fiscal. Les mesures proposées dans ces projets de loi vont de la déduction de dépenses afférentes aux outils nécessaires à un emploi en passant par des déductions pour les coûts du transport en commun et la création d'une déduction à l'intention des bénévoles et de ceux qui travaillent auprès d'organismes caritatifs.

Il ne fait aucun doute que les projets de loi présentés par des députés sont motivés par une véritable préoccupation pour le bien des Canadiens et leurs rapports avec le régime fiscal. Cependant, il est important de ne pas perdre de vue que chacun de ces projets de loi a un coût pour le cadre financier.

Par exemple, dans le projet de loi d'initiative parlementaire C-252, il est proposé d'accorder un crédit d'impôt aux particuliers qui participent à des activités physiques ou qui pratiquent un sport en amateur. Les nombreux avantages de l'activité physique ne sont plus à démontrer, mais à un coût estimé à 400 millions de dollars par année, il est clair que la mesure proposée doit être très rigoureusement évaluée à la lumière des autres priorités de nature financière, notamment certaines dépenses ou certains allègements fiscaux. Il se peut que nous convenions tous qu'il est bien d'encourager l'activité physique, mais nous devons nous demander si c'est là le meilleur moyen de dépenser plus de 400 millions de dollars par année ou s'il n'y a pas d'autres priorités plus pressantes.

C'est un de mes principaux arguments: peu importe à quel point une proposition est louable ou défendable en soi, il est impérieux de ne pas perdre de vue ses répercussions sur l'ensemble du régime fiscal et du cadre financier.

En outre, des propositions, même si elles sont relativement peu coûteuses, peuvent créer une injustice envers un groupe de contribuables dont il faudra aussi s'occuper. Des projets de loi peuvent créer des précédents embarrassants, avoir des effets inattendus et même créer des possibilités d'évitement ou d'évasion fiscale et finalement coûter cher. En fait, l'étude de mesures au cas par cas pourrait, avec le temps, accroître la complexité du régime fiscal et nuire à son bon fonctionnement.

Cela étant dit, je crois que nous devons agir avec prudence lorsque nous étudions des projets de loi d'initiative parlementaire qui modifient le régime fiscal. Plutôt que d'étudier des mesures au cas par cas, il faut envisager les propositions dans le contexte d'une politique intégrée et du cadre financier général.

C'est d'ailleurs exactement l'approche qui sous-tend le processus annuel d'établissement du budget, lorsque le gouvernement consulte les Canadiens sur leurs priorités afin de faire des choix éclairés sur l'utilisation des ressources limitées dont il dispose. C'est ce genre d'approche globale de la planification financière qui a permis de protéger la solidité et l'intégrité du régime fiscal fédéral et qui a aussi

facilité les progrès économiques et sociaux impressionnants du Canada au cours de la dernière décennie.

● (1910)

Ce bilan, qui a exigé des choix difficiles, jette les bases permettant de continuer d'offrir les initiatives qui importent le plus aux Canadiens, y compris des annonces concernant des fonds supplémentaires pour la santé, des améliorations au système de péréquation et de nouveaux fonds pour les infrastructures communautaires dans tout le pays.

Ces initiatives et d'autres ne sont possibles que lorsque notre économie continue d'être florissante, et elle est fondée sur une approche prudente et disciplinée à l'égard de la politique financière et fiscale. Dans le contexte d'une démarche globale face à la consultation et l'évaluation des propositions budgétaires, je voudrais attirer l'attention des députés sur le rôle important joué par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes pour ce qui est de conseiller le gouvernement sur l'initiative proposée dans le budget de 2005 au sujet de la taxe d'accise sur les bijoux.

Pour revenir à ce qui a précédé le budget de 2005, il convient de noter que le budget de 2004 parlait de l'importance de suggestions venant des entrepreneurs et des chefs de petite entreprise dans le cadre du processus de consultations budgétaires. Pour l'aider à trouver les meilleures solutions pouvant être mises à l'essai à l'avenir, parmi des priorités contradictoires, le gouvernement a précisé à l'époque qu'il chercherait à obtenir les conseils du Comité permanent des finances.

Ce dernier a ainsi pu évaluer le pour et le contre de mesures d'allègement du fardeau fiscal des petites entreprises et conseiller le gouvernement sur la priorité qu'on devrait leur accorder, en tenant compte des ressources financières limitées du pays.

En fait, le Comité des finances a publié en octobre 2004 son deuxième rapport sur les mesures fiscales visant les petites entreprises, en mettant l'accent sur les taxes et droits d'accise touchant les viculteurs, les petits brasseurs et les bijoutiers canadiens. Le Comité des finances a présenté comme recommandation prioritaire deux solutions pour éliminer progressivement la taxe d'accise sur les bijoux sur une période de cinq ans en réduisant le taux ou en augmentant le seuil à partir duquel la taxe s'applique.

Lorsqu'il a fait le choix entre ces deux solutions, le comité a dit qu'il allait voir laquelle des options serait la plus rapide et la plus simple sur le plan administratif pour le secteur joaillier.

Le Comité des finances a précisé également que beaucoup d'autres secteurs de la petite entreprise profiteraient de la mise en oeuvre des modifications fiscales appropriées et que le comité serait heureux d'entendre des observations de la part de ces secteurs durant la prochaine ronde de consultations prébudgétaires. Chose importante, le comité était tout à fait conscient du fait que le nombre de propositions valables d'allègement du fardeau fiscal qui lui avaient été soumises dépassait la capacité du gouvernement de les financer toutes de manière responsable.

Initiatives parlementaires

Le gouvernement était très content de recevoir le rapport du comité et a attentivement étudié ses points de vue sur toutes ces propositions relatives à l'allègement fiscal qui ont été faites dans le cadre des délibérations sur le budget de 2005. Effectivement, le gouvernement a suivi les conseils du Comité des finances en ce qui concerne le budget de 2005 et a proposé que la taxe d'accise sur les bijoux, les horloges, les montres et les articles faits en pierres semi-précieuses soit retirée progressivement au cours des quatre prochaines années.

Le budget prévoyait la réduction immédiate de la taxe sur les bijoux de 8 à 10 p. 100, et une réduction subséquente de deux points de pourcentage par an jusqu'à ce qu'elle disparaisse entièrement. La proposition est accompagnée d'un plan clair pour le retrait de la taxe d'accise, au profit de l'industrie canadienne du bijou, qui est entièrement conforme au rapport et aux recommandations du Comité des finances, et qui tient aussi compte de la nécessité d'élaborer et de mettre en oeuvre une politique fiscale globale et intégrée.

Cela dit, force est d'admettre qu'il est un peu déconcertant et décevant de voir que le Comité des finances n'est plus disposé à suivre les recommandations qu'il a faites à la Chambre d'éliminer progressivement la taxe d'accise sur les bijoux sur quelques années. Faisant fi de ses propres recommandations, le Comité des finances a choisi d'appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-259, qui éliminerait entièrement la taxe actuelle sur certains articles dès qu'il reçoit la sanction royale.

C'est pourquoi j'aimerais conclure en disant que le fait que le Comité des finances endosse le projet de loi C-259 n'est tout simplement pas représentatif du genre de prudence fiscale et de responsabilité financière qui a valu au Canada huit budgets excédentaires consécutifs.

● (1915)

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, n'est-il pas ironique qu'un gouvernement libéral nous mette en garde contre les décisions précipitées, alors qu'au beau milieu de la nuit, dans une pièce mal éclairée, il n'a pas hésité à engager 4,6 milliards de dollars de l'argent des contribuables sans la moindre hésitation? Les libéraux parlent maintenant d'une taxe imposée à la population depuis 1918. Ils viennent soudainement de se rendre compte qu'ils ne peuvent aller aussi vite. Il est même incroyable que le gouvernement ait la conscience de suggérer cela aux Canadiens.

Je tiens à féliciter mon collègue, le député d'Île de Vancouver-Nord. Je sais qu'il a travaillé fort sur ce projet de loi et je sais que ce n'est pas la première fois que la Chambre en est saisie. Dans le passé, les libéraux, qui étaient majoritaires, ont voté contre. Ils n'avaient aucune intention de mettre ce projet de loi de l'avant, mais mon collègue l'a présenté, et ce, à un moment où cette taxe suscitait l'intérêt de tous les députés. Ils ont alors décidé de faire quelque chose. Je félicite chaudement mon collègue d'avoir présenté ce projet de loi et d'avoir eu la persévérance de continuer à le présenter comme les Canadiens s'y attendent et comme ils apprécieront quand il recevra la sanction royale.

C'est une taxe dite de luxe et j'aimerais m'attarder sur cet aspect.

Nous pouvons nous acheter un bijou ou en offrir un à un ami ou à un membre de notre famille. À cette période-ci de l'année, les bijoux sont souvent un cadeau de choix à offrir aux jeunes diplômés. Que le bijou coûte 10 \$ ou 50 \$, nous devons payer de la taxe. Si j'avais les moyens, je pourrais acheter un véhicule de 80 000 \$ ou 100 000 \$ sans payer de taxe de luxe. Qu'est-ce qui est un luxe et qu'est-ce qui n'en est pas? Dans le monde d'aujourd'hui, bien des articles visés par

ce projet de loi sont nécessaires. Ce sont des articles que nous aimons avoir, utiliser et partager avec nos familles.

L'un des députés d'en face a soulevé la question de la capacité d'exportation, précisant que cela ne donnait pas un avantage concurrentiel déloyal. Toutefois, nous savons qu'à cause de cette taxe, les diamants canadiens coûtent moins cher à l'étranger qu'au Canada. Si cela ne constitue pas une désincitation pour l'industrie diamantaire, je ne sais vraiment pas ce que c'est. Qui voudrait s'installer au Canada pour se lancer dans la fabrication de ce genre de produits? Nous savons que l'Internet a grandement facilité ce genre d'achats et qu'il les a rendus beaucoup plus facilement accessibles à l'échelle internationale. J'ai entendu dire, et je crois que c'est probablement vrai, que l'Internet permet souvent d'éviter de payer des taxes et autres droits.

C'est une taxe injuste. Au moment où elle a été créée, on a affirmé qu'elle serait avantageuse pour les Canadiens et je crois qu'elle a bien joué son rôle à cet égard. Toutefois, pendant combien d'années devons-nous continuer de payer une telle taxe? Je ne comprends pas. Je sais que cela n'est rien de nouveau pour le gouvernement. C'est une chose sur laquelle on a déjà attiré son attention. Le gouvernement est au courant de tout cela depuis plusieurs années. Comme mon collègue l'a souligné, l'Association canadienne des bijoutiers a été créée dans l'unique but de faire disparaître cette taxe. Cela démontre bien que cela aurait dû être fait depuis longtemps. Je félicite mon collègue d'avoir présenté ce projet de loi.

● (1920)

J'étais un nouveau candidat lors des dernières élections. Le dossier dont il a été question à la toute première porte où j'ai frappé était celui-ci. Après en avoir discuté avec la personne visée et avoir bien compris ce dont il s'agissait, j'ai invité mon collègue à présenter ce dossier. Je lui ai offert tout mon appui et je continue de le faire.

L'industrie canadienne des bijoux compte des membres très intéressants. Ce sont surtout des petites entreprises, bien souvent familiales. Il y a environ 5 000 entreprises de bijouterie au Canada. Il n'est donc pas vraiment question d'un petit groupe. Cependant, si on le répartit à la grandeur du Canada, on voit que ces entreprises n'ont pas la capacité de se regrouper pour élaborer des politiques et former des groupes de pression sur le gouvernement afin de faire valoir leurs préoccupations.

Nous savons que ce secteur fournit environ 40 000 emplois au Canada. Je ne crois pas qu'aucun d'entre nous dirait que ce taux d'emploi n'est pas notable. Il s'agit d'une industrie de 1,2 milliard de dollars par année. Qui ne voudrait pas avoir une part du gâteau dans sa circonscription?

Initiatives parlementaires

Je suis conscient que l'aspect de la fabrication représente une possibilité. Je me suis laissé dire par des membres du secteur de la bijouterie et par d'autres personnes que cet aspect pourrait éventuellement déboucher sur un vrai deuxième secteur. Je vois cela comme une belle occasion pour les collectivités rurales et éloignées du Canada d'inciter une industrie à s'établir dans ces régions. Bon nombre d'industries jugeraient que le bassin de population de ces collectivités rendrait cette implantation impossible.

En éliminant cette taxe, on espère faire du Canada un leader dans la production de diamants. Cela favorisera la croissance de l'industrie nationale de la fabrication de bijoux, ce qui sera fort positif pour les Canadiens dans l'avenir.

J'ai participé à de nombreux débats au sujet de la taxe. Pour les détaillants, elle devient rapidement un fardeau. On s'est demandé si les 10 p. 100 devaient tomber d'un seul coup ou si cela devait se faire graduellement. Les gens de l'industrie étaient disposés à supprimer la taxe d'un seul coup, même si cela pouvait leur causer certaines difficultés. C'est ce qu'il convenait de faire d'après eux.

Si on ne nous offre qu'une seule possibilité, alors on doit agir pour le mieux dans les circonstances. Heureusement, grâce à sa persévérance, le député d'Île de Vancouver-Nord a eu raison de l'ordre de priorité du gouvernement sur cette question, qui a été présentée comme projet de loi d'initiative parlementaire. Nous sommes très chanceux d'avoir eu l'occasion d'en débattre et de le faire encore aujourd'hui.

On m'a parlé d'un aspect dont le député a également parlé, à savoir que des sociétés ont été créées en raison même de notre régime fiscal. Les gens d'affaires sont ce qu'ils sont: donnez-leur la possibilité d'exploiter le régime fiscal à leur avantage et ils ne s'en priveront pas.

Nous avons vu dans cette industrie des sociétés fermer boutique lorsque certains plateaux sont atteints. Par la suite, elles redémarrent avec une nouvelle raison sociale. Cette façon de faire n'est probablement pas à l'avantage des gens d'affaires concernés, même si elle est conforme aux règles. Ils veulent probablement contribuer autrement à la croissance du Canada.

Je sais que mon temps de parole file rapidement mais je tiens à dire au gouvernement qu'il importe d'agir sur cette question. Certains ont soutenu qu'il s'agit d'une décision irrationnelle, dont le coût aura des répercussions pour le gouvernement. Nous avons vu le gouvernement agir ces derniers mois et ses députés parcourir le pays en saupoudrant de l'argent. Le moment est venu de supprimer cette taxe et elle doit l'être immédiatement. Je suis honoré d'appuyer mon collègue d'Île de Vancouver-Nord, en vue d'éliminer la taxe d'accise sur les bijoux.

● (1925)

M. Don Bell (North Vancouver, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député d'Île de Vancouver-Nord de son initiative à ce sujet. Je siége au Comité des finances et j'étais présent lorsque cet article a été étudié. Il est vrai que ce dossier remonte à de nombreuses années. L'Association canadienne des bijoutiers a été créée expressément pour faire supprimer cette taxe d'accise. Je crois que cela remonte à l'époque de l'effort de guerre, lorsque la taxe était justifiée.

Au comité, nous avons étudié la proposition de supprimer la taxe sur les montres, les bijoux et les horloges. La proposition initiale du député d'Île de Vancouver-Nord portait sur les bijoux et sur le fait que les montres n'avaient pas été incluses. Un amendement présenté au comité a permis de régler cette question.

Ce qui nous préoccupe principalement, c'est que, avec la croissance de la production de diamants au Canada, ce qui en fait peut-être un des plus grands producteurs de diamants au monde, nous voulons faire en sorte que les bijoutiers et leurs entreprises, particulièrement celles qui sont situées près de la frontière, soient concurrentiels.

La principale discussion que nous avons eue au comité au sujet de l'industrie de la joaillerie portait sur la question de savoir si la taxe devrait être supprimée d'un seul coup, comme le propose le député, ou progressivement, comme le propose le gouvernement. Le comité précédemment était d'accord et le gouvernement avait convenu avec le ministre que la taxe devrait être supprimée.

Je souligne que le comité est saisi de 12 ou 13 projets de loi d'initiative parlementaire, dont bon nombre partent de très bonnes intentions et sont fort valables, tout comme l'est le projet de loi du député d'en face. Or, ce qui nous préoccupe, c'est que le coût de tous ces projets de loi qui partent de bonnes intentions s'élève à environ 2,5 milliards de dollars. En fait, les pertes de recettes provenant de cette seule proposition s'élèveraient à 85 millions de dollars par année lorsque la taxe serait supprimée. Nous devons examiner ces enjeux.

Nous avons accueilli des délégations de l'industrie...

Le vice-président: L'heure réservée aux initiatives parlementaires est maintenant écoulée et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Conformément à l'ordre adopté le vendredi 3 juin, la Chambre se forme maintenant en comité plénier pour étudier l'initiative ministérielle n° 14. Je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

[Suite des délibérations à la partie B]

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 7 juin 2005

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre

Citoyenneté et immigration

M. Telegdi 6695

Comptes publics

M. Williams 6695

Affaire du gouvernement n° 14

Mme Redman 6695

Motion 6696

Adoption de la motion 6696

La Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales

M. Layton 6696

Projet de loi C-403. Présentation et première lecture. 6696

Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi 6696

Pétitions

Les produits de santé naturels

M. Gouk 6696

L'immigration

M. Silva 6696

Questions au *Feuilleton*

M. LeBlanc 6696

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits

Motion de l'opposition-La santé

M. Fletcher 6696

Motion 6696

M. Thibault (Nova-Ouest) 6698

M. Merrifield 6699

M. Masse 6700

M. Szabo 6701

M. Dosanjh 6701

M. Fletcher 6703

M. Gouk 6703

M. Ménard (Hochelaga) 6704

M. Fletcher 6707

M. Lunney 6707

M. Ménard (Hochelaga) 6708

Mme Crowder 6708

Amendement 6711

M. Fletcher 6711

M. Thibault (Nova-Ouest) 6711

M. Boudria 6712

Mme Yelich 6712

M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain) 6713

M. Kramp 6714

M. Thibault (Nova-Ouest) 6715

M. Fletcher 6717

M. Martin (Winnipeg-Centre) 6717

Mme Bennett 6718

M. Fletcher 6719

Mme Yelich 6720

M. Lukiwski 6720

M. Forseth 6721

Mme Demers 6723

M. Thibault (Nova-Ouest) 6724

Mme Demers 6724

M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain) 6725

M. Fletcher 6725

M. Martin (Sault Ste. Marie) 6725

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'Hôpital général de Dartmouth

M. Savage 6726

Le National Spelling Bee

M. Benoit 6726

La Journée de l'air pur

M. Silva 6726

La Maison Claire-Fontaine

M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain) 6726

Cynthia Mathieu

Mme Folco 6727

Le crime organisé

M. Hanger 6727

Dalhousie, Nouveau-Brunswick

M. D'Amours 6727

La Semaine québécoise des personnes handicapées

M. Vincent 6727

La Semaine de l'environnement

Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore) 6727

Kamloops—Thompson—Cariboo

Mme Hinton 6728

Le John F. Kennedy Business Centre

M. Pacetti 6728

L'Administration portuaire de Toronto

M. Layton 6728

L'autisme

M. Day 6728

Bernard Landry

M. Bergeron 6729

La Loi sur les jeunes contrevenants

M. Breitzkreuz 6729

L'Ordre du Canada

Mme Ratansi 6729

Les conversations enregistrées

M. Comartin 6729

QUESTIONS ORALES

La réforme démocratique

M. Harper 6729

M. Martin (LaSalle—Émard) 6729

Le budget			
M. Harper	6730		
M. Goodale.....	6730		
Les relations fédérales-provinciales			
M. Harper	6730		
M. Goodale.....	6730		
Le budget			
M. MacKay.....	6730		
M. Goodale.....	6730		
M. MacKay.....	6730		
M. Goodale.....	6730		
Le cabinet du premier ministre			
M. Duceppe.....	6730		
M. Martin (LaSalle—Émard)	6731		
M. Duceppe.....	6731		
M. Valeri	6731		
M. Guimond.....	6731		
M. Valeri	6731		
M. Guimond.....	6731		
M. Valeri	6731		
L'environnement			
M. Layton	6731		
M. Dion	6731		
M. Layton	6731		
M. Dion	6731		
Le budget			
M. Solberg	6732		
M. Goodale.....	6732		
M. Solberg	6732		
M. Goodale.....	6732		
L'économie			
M. Chong.....	6732		
M. Goodale.....	6732		
M. Chong.....	6732		
M. Goodale.....	6732		
L'assurance-emploi			
M. Lessard	6732		
Mme Stronach.....	6732		
M. Lessard	6732		
Mme Stronach.....	6733		
L'infrastructure			
M. Laframboise	6733		
M. Godfrey.....	6733		
M. Laframboise	6733		
M. Godfrey.....	6733		
Les marchés publics			
M. Poilievre	6733		
M. Brison.....	6733		
M. Poilievre	6733		
M. Brison.....	6733		
M. Benoit.....	6733		
M. Brison.....	6734		
M. Benoit.....	6734		
M. Brison.....	6734		
Le budget			
M. Savage.....	6734		
M. Goodale.....	6734		
Les ressources naturelles			
M. Blaikie.....	6734		
M. Martin (LaSalle—Émard)	6734		
M. Blaikie.....	6734		
M. Dion	6734		
Les marchés publics			
M. Poilievre	6734		
M. Brison.....	6735		
M. Poilievre	6735		
M. Brison.....	6735		
Les garderies			
Mme Ambrose	6735		
M. Dryden.....	6735		
Mme Ambrose	6735		
M. Dryden.....	6735		
La défense nationale			
M. Bachand	6735		
M. Graham (Toronto-Centre).....	6735		
M. Bachand	6735		
M. Graham (Toronto-Centre).....	6736		
La réforme démocratique			
M. Reid.....	6736		
M. Bélanger.....	6736		
M. Reid.....	6736		
M. Bélanger.....	6736		
Le transport aérien			
Mme Dhalla	6736		
M. Lapierre (Outremont).....	6736		
Le mariage			
M. Toews.....	6736		
M. Cotler.....	6736		
M. Toews.....	6736		
M. Cotler.....	6736		
La défense nationale			
M. Roy	6737		
M. Graham (Toronto-Centre).....	6737		
La santé			
Mme Kadis.....	6737		
M. Dosanjh.....	6737		
La défense nationale			
M. Côté.....	6737		
M. Graham (Toronto-Centre).....	6737		
Les travaux de la Chambre			
Le Président	6737		
Recours au Règlement			
L'enquête du commissaire à l'éthique—Décision de la présidence			
Le Président	6737		
Privilège			
La période des questions orales—Décision de la présidence			
Le vice-président	6738		
M. Pallister.....	6739		
Recours au Règlement			
Projet de loi C-259—La Loi sur la taxe d'accise			
M. Duncan	6739		

Projet de loi C-259—Loi sur la taxe d'accise—Décision de la présidence

Le Président 6741

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Les crédits

Motion de l'opposition—La santé

Motion	6741
M. Day	6741
M. MacKay.....	6742
M. MacKay.....	6743
M. André.....	6745
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	6745
M. Fletcher.....	6747
M. Fitzpatrick	6747
M. Savage.....	6748
M. Angus.....	6749
M. Fletcher.....	6750
M. Trost.....	6750
M. Stoffer.....	6751
M. Masse.....	6752
M. Hiebert.....	6752
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	6754
M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley).....	6755
Adoption de l'amendement.....	6758
Adoption de la motion	6759

Motion de l'opposition — L'assurance-emploi

Motion.....	6759
Rejet de la motion.....	6760

Motion de l'opposition — La nomination des candidats à la magistrature fédérale

Motion.....	6760
Adoption de la motion.....	6762

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers

Motion.....	6762
Adoption de la motion.....	6763

La Loi sur la taxe d'accise

Projet de loi C-259. Étape du rapport.....	6763
M. Duncan.....	6763
Motion d'adoption.....	6763
Adoption de la motion.....	6763
Troisième lecture.....	6763
M. Tweed.....	6764
M. Thibault (Nova-Ouest).....	6765
M. Côté.....	6766
M. Simard (Saint Boniface).....	6767
M. Tweed.....	6769
M. Bell.....	6770

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 110 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 7 juin 2005
Partie B

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 7 juin 2005

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Suite des délibérations consignées à la partie A]

[Traduction]

LA GESTION DE L'OFFRE

(La Chambre se constitue en comité plénier, sous la présidence de M. Strahl, pour étudier l'affaire du gouvernement n° 14.)

L'hon. Andy Mitchell (au nom du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale) propose:

Que le comité prenne note de la régulation de l'offre.

—Monsieur le président, je suis heureux de participer au débat de ce soir sur le très important sujet que constitue la régulation de l'offre au Canada. La Chambre sait certainement que la régulation de l'offre touche une partie importante de l'industrie agricole. Elle représente 20 p. 100 des rentrées de fonds de l'industrie nationale. Dans la province de Québec, c'est près de 40 p. 100. En fait, plus de 22 000 producteurs sont assujettis à la régulation de l'offre au Canada, soit une part très importante de l'industrie agricole au Canada.

D'entrée de jeu, une précision s'impose. Le gouvernement du Canada, le Parti libéral, appuie la régulation de l'offre. À mon avis, il s'agit clairement d'un système efficace, qui assure aux consommateurs des produits de qualité, garantit les approvisionnements et permet aux producteurs d'obtenir un prix raisonnable sur le marché.

Depuis le début et tout au long des années, le Parti libéral, le gouvernement, a apporté un soutien réel à la régulation de l'offre. En fait, notre parti était là lorsque le système de régulation de l'offre a été élaboré et déployé, et notre soutien ne s'est jamais démenti.

Nous avons défendu la régulation de l'offre dans de nombreuses négociations internationales. Tout récemment, en juillet dernier, alors que nous étions à Genève pour négocier un accord cadre avec nos autres partenaires de l'OMC, nous nous sommes employés à réaliser tous les objectifs commerciaux du Canada, tout en nous assurant d'obtenir un accord cadre qui permette aux producteurs canadiens de faire ce qu'ils devraient avoir le droit de faire, c'est-à-dire opter pour le système de commercialisation intérieure de leur choix.

J'ai, depuis, rencontré à plusieurs reprises les représentants d'autres pays, ailleurs dans le monde, et chaque fois j'ai fait valoir que le Canada entendait s'efforcer de réaliser ses objectifs aux négociations de l'OMC tout en permettant aux producteurs canadiens de choisir leurs régimes de commercialisation intérieure.

Nous avons déployé de nombreux efforts, de concert avec l'industrie laitière, pour régler un certain nombre de questions. Nous avons collaboré avec l'industrie dans le dossier de l'étiquetage et nous entendons le faire pour toute une gamme d'autres enjeux, notamment les normes. Comme je l'ai mentionné, nous sommes

résolus à obtenir une entente, dans le cadre des négociations de l'OMC, qui respecte et maintienne le système de gestion de l'offre.

Je sais que les négociations de l'OMC et la façon d'aborder la présente situation sont sources de préoccupations. De nombreux intervenants nous ont fait des suggestions, notamment les Producteurs laitiers du Canada. On propose entre autres de prendre immédiatement des mesures en vertu de l'article XXVIII.

Soyons clairs. Je ne rejette pas l'idée d'un recours en application de l'article XXVIII, mais je veux m'assurer d'une chose. Mon objectif ultime, c'est que les négociations de l'OMC débouchent sur un résultat favorable qui permette le maintien et le renforcement des secteurs assujettis à la gestion de l'offre au Canada. Je veux m'assurer que la démarche que j'adopte tend à la réalisation de cet objectif. À mon avis, en ce moment, prendre des mesures en vertu de l'article XXVIII ne serait d'aucun secours.

Je tiens à préciser que cette décision de ne pas prendre de telles mesures à l'heure actuelle ne nous empêche pas de le faire plus tard. Nous avons le droit d'invoquer l'article XXVIII, et nous sommes déterminés à garantir à nos secteurs assujettis à la gestion de l'offre la protection des frontières. Je sais cependant que le fait d'attendre le mois prochain, ou le suivant, ou celui d'après, bref de retarder la prise de mesures commerciales, peut s'avérer coûteux pour l'industrie. Mais il faut comparer ce coût à ce qu'il nous en coûterait si nous compromettions notre capacité d'atteindre nos objectifs dans le cadre des négociations de l'OMC.

• (1935)

La question du recours à l'article XXVIII n'est pas une question de fond. Ce recours ne servirait pas à atteindre notre objectif, c'est-à-dire assurer l'existence d'un solide système de gestion de l'offre dans notre pays. C'est une simple question de stratégie. Il s'agit de déterminer la meilleure approche stratégique à adopter. Il importe que nous nous préoccupions en permanence de cette question.

À cette fin, nous disposons maintenant de l'entente de l'Agence des services frontaliers du Canada, grâce à laquelle nous disposerons de la liste mensuelle des importations de produits identifiés par les Producteurs laitiers du Canada.

Initiatives ministérielles

J'ai également l'intention, et je l'ai fait savoir clairement à l'industrie, d'examiner tous les mois la liste d'importation de ces produits pour que nous puissions déterminer exactement quelles mesures nous devrions prendre de façon continue.

Il est clair que nous ne disons pas non à cela, mais nous devons déterminer le moment qui convient pour prendre une telle mesure, et si nous parvenons au résultat que nous voulons, c'est-à-dire le succès des négociations de l'OMC, il se pourrait que nous n'ayons pas besoin du tout de cette disposition.

J'ai parlé un peu des négociations de l'OMC. Soyons clairs. La gestion de l'offre ne fait pas partie des éléments qui font l'objet des négociations. Font toutefois l'objet des négociations des éléments qui peuvent avoir un impact sur la gestion de l'offre.

Du point de vue du Canada, nous tentons d'atteindre un certain nombre d'objectifs aux négociations de l'OMC. Nous voulons voir la suppression des subventions aux exportations. Nous voulons voir la réduction des soutiens intérieurs. Nous sommes en faveur d'un accès accru aux marchés — d'un véritable accès accru aux marchés. Mais nous voulons aussi nous assurer que cela soit fait d'une manière qui permettra à nos producteurs, comme je l'ai déjà dit, de choisir le genre de système de commercialisation intérieure qu'ils souhaitent. Nous devons nous occuper de ces questions.

Chacun de ces piliers des négociations au sein de l'OMC pourrait avoir un effet sur la gestion de l'offre, qu'il s'agisse des subventions aux exportations, qui ont une incidence sur notre capacité de vendre nos produits à l'étranger, ou encore des soutiens intérieurs. Notre régime de prix administrés pose un problème par rapport aux soutiens intérieurs. Bien qu'il n'y ait aucun déboursé de la part de l'État, les sommes en cause entrent dans le calcul de la mesure globale de soutien, soit le montant total de soutien intérieur qu'on peut accorder.

Des discussions ont cours actuellement sur des plafonds particuliers aux produits et sur la méthode de calcul de ces plafonds. Ces discussions risquent d'avoir un effet sur la gestion de l'offre.

En ce qui concerne l'accès au marché, il y a toute une série de problèmes liés aux tarifs douaniers, et notamment aux droits sur la production excédentaire et à l'expansion de nos quotas. La position du Canada est très claire. Nous devons bénéficier de la souplesse nécessaire pour ouvrir l'accès au marché de la manière la mieux adaptée au Canada. C'est un argument que nous avons présenté à l'OMC et que je fais régulièrement valoir auprès de nos partenaires commerciaux. À mes yeux, c'est un argument qui correspond à une approche judicieuse pour nous. Les négociations au sein de l'OMC portent donc sur des enjeux fondamentaux relativement à la gestion de l'offre.

Je devrais mentionner que l'un des principes que nous sommes déterminés à respecter et que nous respectons d'ailleurs actuellement est celui de la pleine participation de l'industrie aux négociations au sein de l'OMC. Nous nous distinguons nettement de bien d'autres pays sous cet angle. Lorsque nous négocions, ce n'est pas seulement le gouvernement qui est à la table. Il y est accompagné par l'industrie, c'est-à-dire par des représentants des secteurs soumis aux règles de la gestion de l'offre et par des représentants d'autres industries canadiennes. Nous collaborons avec ces gens et nous consultons les députés de l'opposition, comme nous l'avons fait à Genève l'année dernière. Nous consultons aussi les provinces en vue d'atteindre nos objectifs.

Je ne veux pas qu'on s'illusionne. Des défis importants se profilent à l'horizon que nous devons relever. Mais nous avons déjà dû surmonter ce genre d'obstacle, et nous y sommes très bien parvenus.

Nous avons déjà relevé des défis semblables et nous sommes déterminés à réussir encore une fois.

● (1940)

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le président, je suis heureux que le ministre soit parmi nous ce soir pour discuter de cette question. Par le passé, il s'est montré disposé à discuter avec nous.

Il y a un point sur lequel nous voudrions plus de précisions. Le gouvernement a promis de contrôler les produits qui franchissent la frontière. Depuis neuf ans, nous avons vu tout ce qui y passait. Nous avons perdu 50 p. 100 de notre marché de la crème glacée, mais le gouvernement n'a pas levé le petit doigt.

Le ministre actuel est peut-être plus énergique que son prédécesseur, mais nous voudrions obtenir un message clair pour les producteurs, leur disant que, si l'appel interjeté devant le TCCE échoue, le gouvernement interviendra et appliquera l'article XXVIII. Voilà la question. Le ministre du Commerce international fait entendre un son de cloche bien différent. Il ne semble pas voir dans quelles circonstances le Canada pourrait appliquer cet article.

Ce soir, nous ne demandons pas au ministre d'intervenir et d'invoquer immédiatement l'article XXVIII. Nous admettons qu'il doit y avoir des négociations. Toutefois, nous voulons qu'un message soit lancé aux producteurs et aux marchés internationaux: si nous n'obtenons aucune mesure bientôt et si nous n'avons pas gain de cause, nous invoquerons cet article. Il ne suffit pas d'avoir ce moyen d'action en réserve.

Le ministre s'engagera-t-il ce soir à faire en sorte que le gouvernement applique l'article XXVIII si nous n'obtenons pas une réponse raisonnable dans un laps de temps raisonnable?

L'hon. Andy Mitchell: Monsieur le président, permettez-moi de revenir sur certaines des choses que j'ai dites relativement à cette question, particulièrement en ce qui concerne les rapports avec les autres pays.

Une des choses que j'ai déclarées clairement dans mes rapports avec des pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et d'autres, était la suivante: Vous ne pouvez pas prendre de mesures contre nous lorsque nous tentons d'exporter et lorsque nous nous employons à contrôler notre frontière afin de protéger nos secteurs assujettis à la gestion de l'offre sans vous attendre à avoir une réaction du Canada, parce que vous allez en avoir une. Si vous attaquez nos producteurs, si vous vous en prenez à leur capacité de gagner leur vie, nous allons réagir.

Ce que j'ai dit clairement, et je vais le répéter, c'est que nous sommes déterminés à nous assurer d'obtenir un résultat à l'OMC qui corresponde à la réalisation de ces objectifs concernant les soutiens nationaux, les subventions à l'exportation et l'accès aux marchés, mais nous sommes également résolus à le faire d'une façon qui préserve la capacité de nos producteurs de commercialiser leurs produits comme ils le veulent sur le plan national, ce qui signifie la protection de la gestion de l'offre.

J'utiliserai l'ensemble d'instruments qui me donnent la meilleure chance d'y arriver. Pour moi, la façon primordiale d'y parvenir est que nous obtenions les résultats que nous recherchons dans les négociations de l'OMC. Si nous n'obtenons pas gain de cause, il nous faudra examiner nos recours et j'ai indiqué clairement que nous n'avons pas exclu une action aux termes de l'article XXVIII.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le président, je tiens à inscrire la bonne foi des producteurs dans le débat.

Je viens d'une circonscription, Nanaimo—Cowichan, qui compte de nombreux petits producteurs laitiers. Avant de les rencontrer il y a quelques semaines, je croyais être une consommatrice assez bien renseignée. Une de leur préoccupation, à part vouloir protéger la ferme familiale et les petits agriculteurs, cruciaux pour nos collectivités, est de protéger le consommateur.

Une des raisons pour lesquelles ils réclament la gestion de l'offre et une certaine protection est ce qu'on appelle les produits laitiers modifiés. Ils m'ont demandé de lire l'étiquette la prochaine fois que j'achèterais du fromage. En tête de liste des ingrédients figurent les termes produits laitiers modifiés sans autre précision quant au contenu de ces produits modifiés. Selon les agriculteurs, non seulement cette situation nuit à leur production et à leur capacité à opposer une concurrence sur le marché de la crème glacée, mais ils s'inquiètent également au sujet de ce que pourrait contenir ce produit et des risques pour les consommateurs.

J'aimerais bien que le ministre commente là-dessus particulièrement.

• (1945)

L'hon. Andy Mitchell: Oui, monsieur le président, la députée a raison de parler d'autres enjeux que ceux liés à l'OMC, et l'un d'eux concerne l'étiquetage.

On m'a dit - et mon secrétaire parlementaire est présent justement - que durant les discussions en comité, plus particulièrement sur le projet de loi C-27, des amendements ont été proposés en vue de régler les questions d'étiquetage. Ces amendements semblent pertinents. Les membres du Comité de l'agriculture travaillent très fort et font un excellent travail. Je ne suis peut-être pas toujours d'accord avec eux, mais je dois dire qu'il s'agit d'un groupe d'hommes et de femmes qui travaillent fort, qui ont à coeur le bien-être des producteurs et de l'industrie dans son ensemble. Ils ont proposé de modifier le projet de loi C-27 en vue de régler la question de l'étiquetage, et je suis heureux que le comité ait jugé bon d'approuver leurs amendements. Sauf erreur, et je vais demander au secrétaire parlementaire de le confirmer, le comité a appuyé les amendements à l'unanimité.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le président, je siége aux audiences sur le projet de loi C-27 et les néo-démocrates, à l'instar d'autres députés, ont soulevé les questions d'étiquetage. Nous travaillons sur ce dossier. Il faut se demander s'il est suffisant de commencer à récupérer la moitié du marché de la crème glacée qui a été perdue. Le Canada perd des portions considérables des marchés du yogourt et du fromage parce que pendant neuf ans, le gouvernement est resté indifférent à ce dossier. Les exploitants de fermes laitières exercent des pressions depuis neuf ans concernant les questions d'étiquetage et, soudainement, les choses commencent à bouger. Est-ce que la situation évolue parce que nous sommes en situation de gouvernement minoritaire? Je crois que oui.

Initiatives ministérielles

Est-ce que ce sera suffisant? Dans le passé, on n'a rien vu de la part du gouvernement et de l'ACIA concernant la question de l'étiquetage. Ils ont simplement laissé les choses suivre leur cours pendant que la part de marché du Canada continuait à s'amenuiser. Est-ce un premier pas? Oui, c'est un premier pas et dans la bonne direction, mais allons-nous voir un deuxième pas? Il suffit de jeter un coup d'oeil sur le bilan du gouvernement à cet égard pour constater qu'il a été plutôt médiocre.

L'hon. Andy Mitchell: Monsieur le président, de nombreuses de mesures ont été prises. Les députés néo-démocrates ont parlé de l'étiquetage. Comme le député de Timmins—Baie James l'a mentionné, nous avons fait appel de la dernière décision du TCCE. Nous avons clairement fait part de notre intention d'exercer une surveillance mensuelle et de faire participer l'industrie à ce processus. Nous avons clairement exposé les objectifs que nous visons en fonction du résultat que nous voulons obtenir à l'OMC.

C'est ce que nous avons montré en juillet dernier lorsque nous sommes allés à Genève. Nous avons déployé énormément d'efforts pour préparer cet accord-cadre de façon à préserver notre capacité de poursuivre les négociations dans les directions que nous estimions importantes. J'estime que l'étiquetage est une mesure, mais ce n'est pas la seule que nous avons prise. Nous nous sommes employés à soutenir la gestion de l'offre. Nous ne l'avons pas fait seuls. Nous avons grandement collaboré avec l'industrie elle-même et avec les députés de toutes les allégeances. Nous sommes déterminés à continuer de le faire au moment d'aborder cette période cruciale qui commence maintenant et se poursuivra jusqu'à ce que les négociations arrivent à la prochaine étape, à la fin de l'année, au moment de la conférence ministérielle à Hong Kong.

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le président, si les tarifs hors contingent sont abaissés lors des négociations de l'OMC, un des trois piliers de la gestion de l'offre sera en danger. Que compte faire le ministre relativement à la gestion de l'offre si cette situation se présente?

L'hon. Andy Mitchell: Monsieur le président, nous avons l'intention de poursuivre les négociations de façon à ce que nous et d'autres pays puissions améliorer notre accès au marché au moyen d'un ensemble d'outils et en accordant la souplesse nécessaire à chaque pays. J'estime que cela est un point de toute importance. Si un pays a un tarif hors contingent, et certains pays en ont, ils peuvent dire qu'ils ont besoin d'une grosse réduction de leur tarif hors contingent et dire qu'ils sont conformes, mais en réalité, en ce qui concerne le meilleur accès au marché, le résultat pourrait être nul.

C'est pourquoi, d'après nous, la meilleure façon de veiller à l'amélioration réelle de l'accès au marché est d'augmenter les quotas. C'est la position que nous avons prise très clairement. Nous estimons qu'elle est nécessaire si nous voulons poursuivre les négociations de manière à ce que les pays, comme le Canada, aient assez de souplesse pour accomplir leurs objectifs relatifs à l'accès au marché. Comme je l'ai dit à beaucoup de nos partenaires commerciaux, il faut se méfier des solutions qui prétendent, à tort, améliorer l'accès au marché.

• (1950)

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le président, j'interviens à la Chambre aujourd'hui dans le débat sur la production agricole soumise à la gestion de l'offre.

Initiatives ministérielles

Au Canada, les producteurs de lait, de poulet, de dinde et d'oeufs travaillent fort pour offrir aux Canadiens des produits alimentaires sûrs et fiables. Le système de gestion de l'offre est un choix de politique intérieure qu'ont fait les producteurs laitiers et avicoles canadiens. Ces industries reposent sur les producteurs et elles n'ont pas besoin de subventions gouvernementales, mais le gouvernement a un rôle très important à jouer dans leur avenir.

En plus des systèmes de production et de commercialisation reposant sur les agriculteurs, les producteurs ont besoin de régimes fiscaux concurrentiels et de moins de paperasserie et ils ont besoin de l'on défende leurs intérêts lors des négociations commerciales. Il appartient au gouvernement fédéral d'agir sur ce front. Il appartient au gouvernement de veiller à ce que ces industries puissent continuer de fonctionner de la façon dont les producteurs le veulent pour répondre à leurs besoins.

Pourtant, le gouvernement se contente de faire de beaux discours sur la gestion de l'offre. Ses politiques et ses gestes sont contradictoires. En revanche, le Parti conservateur respecte profondément l'agriculture. Mais ce qui est plus important encore, nous reconnaissons que l'agriculture canadienne est diversifiée et que les divers secteurs de l'industrie ont des besoins différents. Nous trouvons cela tellement important que nous avons intégré cette vision dans notre politique agricole.

Je voudrais ce soir parler brièvement de la grippe aviaire et de son effet sur l'aviculture. J'ai déjà parlé de la question à la Chambre, mais je tiens à ce qu'il soit bien clair que, dans la vallée du Fraser, on n'oubliera pas de sitôt ce qui s'est passé. Tandis que les fonctionnaires de l'ACIA tâchaient tant bien que mal de contenir la maladie sans avoir de plan pré-établi, les offices de commercialisation cherchaient à éviter les perturbations sur le marché et donc, la fluctuation des prix.

On a attribué au système de gestion de l'offre l'approvisionnement efficace du marché en produits avicoles pendant la crise, mais il ne faut pas oublier que c'est grâce à la structure de l'industrie, dirigée par les producteurs, qu'on a pu éviter de perturber le marché et limiter les conséquences de la crise pour le consommateur.

L'ESB est un autre problème qui a touché la gestion de l'offre récemment, et c'est loin d'être fini. Lorsque la frontière américaine a été fermée au bétail canadien, les producteurs laitiers ont vu s'effondrer le marché des veaux de boucherie, des génisses de relève et des vaches de réforme. Depuis, les prix se sont rétablis pour certains de ces animaux, mais les producteurs laitiers ne savent toujours pas quoi faire de leurs vaches de réforme. Les bêtes de plus de 30 mois constituent un vrai problème, car la plupart étaient autrefois transformées aux États-Unis, et la viande provenant de ces animaux se vend très peu sur les marchés étrangers.

Les prix des bouvillons et des génisses se sont redressés après avoir été très faibles en 2003, mais les prix des vaches de réforme sont restés très bas. Lorsque la frontière américaine sera ouverte au bétail sur pied, les animaux de plus de 30 mois seront toujours refusés. Il est donc d'autant plus nécessaire d'aider les propriétaires jusqu'à ce qu'une plus grande capacité d'abattage soit installée.

Le Parti conservateur du Canada demande au gouvernement depuis un an et demi de trouver une solution pour les vieux animaux excédentaires. Nous avons conçu des solutions concrètes et nous les avons présentées au gouvernement, mais il continue de faire la sourde oreille aux moyens que nous lui proposons pour régler la crise de l'ESB.

Tandis que le secteur de l'élevage était au bord de l'effondrement, le Parti libéral essayait de trouver quelqu'un sur qui rejeter le blâme.

Je sais que la diplomatie n'est pas un point fort chez les libéraux, mais, au lieu de chercher à faire rouvrir la frontière, le gouvernement a appliqué des programmes d'aide médiocres qui ne répondaient pas aux besoins exprimés par les producteurs, soucieux de leur rentabilité à long terme.

Un bel exemple est le programme proposé en 2003 pour les animaux de réforme. Une lacune flagrante du programme concernait les taux d'admissibilité des animaux. Le programme n'indemnisait pas les éleveurs pour le taux complet du cheptel. Les taux ont plutôt été établis à 60 p. 100 de ces valeurs. Les critiques ont fusé chez les éleveurs de bétail et surtout chez les producteurs laitiers.

Un taux moyen de réforme quotidien de 25 p. 100 est essentiel pour le fonctionnement de la gestion de l'offre. Le programme précédent ne permettait une indemnisation que pour 16 p. 100 des bovins laitiers adultes.

• (1955)

Nous avons suggéré au gouvernement de mettre sur pied un programme pour les vaches de réforme visant à indemniser les producteurs pour toutes les vaches de réforme qui sont devenues un fardeau en raison du manque d'accès au marché. La réduction du cheptel national avec indemnisation pour les éleveurs aurait trois effets: fournir de l'argent directement aux éleveurs; soulager les éleveurs du fardeau de l'alimentation du bétail; maintenir la valeur marchande.

La déclaration de l'attachée de presse du ministre de l'Agriculture, parue dans le *Medicine Hat News* le week-end dernier, au sujet de la possibilité de la fermeture complète de la frontière des États-Unis au boeuf canadien est fort intéressante. Ses commentaires ressemblent étrangement à ce que les députés conservateurs disent depuis plus d'un an. Elle a dit: « Le secteur canadien de l'élevage bovin étudiera un certain nombre d'options, notamment la réforme d'animaux plus âgés. » Il est satisfaisant de constater que le ministre de l'Agriculture admet finalement que le Parti conservateur a raison depuis le début.

Évidemment, le plus grand défi posé par la gestion de l'offre est la pression internationale visant à réduire les tarifs douaniers de tous les biens agricoles. Sans ces tarifs, les secteurs canadiens soumis à la gestion de l'offre ne sont pas en mesure de prévoir le volume des importations, ce qui perturbe l'ensemble du système.

Au cours de la présente ronde de négociations à l'OMC, le premier ministre et ses libéraux ont une fois de plus promis de protéger la gestion de l'offre; mais, compte tenu du bilan des libéraux et de leur irresponsabilité totale, dont ils ont fait la preuve par le scandale des commandites, je me demande si les producteurs laitiers et producteurs de volaille aussi bien que d'oeufs peuvent vraiment leur faire confiance.

La dernière fois, les libéraux ont laissé tomber les fermiers canadiens en renonçant à l'article XI, qui protégeait l'industrie au moyen de restrictions quantitatives s'appliquant aux importations. Ces restrictions ont été remplacées par des tarifs qui, à l'usage, n'ont absolument pas protégé les producteurs canadiens de la concurrence internationale. Un argument à ce sujet: nous voyons arriver en ce moment des produits succédanés qui visent à contourner les tarifs en évinçant les produits laitiers canadiens dans la production de crème glacée.

L'échec total des libéraux à intervenir à l'encontre de l'importation de mélanges d'huile, de beurre et de sucre n'est qu'un nouvel exemple de la négligence du gouvernement à s'attaquer aux questions qui frappent les exploitants canadiens de fermes laitières.

Initiatives ministérielles

Le Parti conservateur du Canada prend en compte les défis auxquels est confrontée l'industrie laitière en ce qui concerne l'utilisation de substances laitières modifiées. Nous comprenons que les producteurs laitiers sont préoccupés par l'utilisation de succédanés de produits laitiers dans la fabrication de produits ressemblant à de la crème glacée et à du fromage, mais non réellement obtenus par transformation de véritables produits laitiers.

Nous reconnaissons qu'il s'agit là d'une question commerciale complexe qui touche, d'une part, les producteurs sous la gestion de l'offre et, d'autre part, les entreprises de transformation des produits alimentaires. À ce sujet, le Parti conservateur endosse les observations de Peter Gould, directeur général de l'association des exploitants de fermes laitières de l'Ontario, qui, aujourd'hui même, a exprimé la nécessité pour les exploitants de fermes laitières et les entreprises de transformation des produits laitiers d'échanger en vue de formuler des solutions éventuelles profitables aux uns et aux autres.

Une mesure législative sur l'exactitude quant à l'étiquetage, en vertu de laquelle les expressions se rapportant au lait et à ses dérivés seraient employées correctement dans la description et la présentation d'aliments, est un autre élément de solution que le Parti conservateur envisage d'appuyer.

Une telle mesure législative permettrait aux consommateurs de prendre, en toute liberté, des décisions informées quant aux produits laitiers qu'ils souhaitent acheter et consommer. J'invite les industries sous la gestion de l'offre à collaborer avec d'autres représentants de l'agriculture canadienne, y compris au sein des secteurs tributaires des exportations, pour élaborer des solutions qui répondront aux besoins de toute l'agriculture canadienne et qui seront acceptées par nos partenaires commerciaux étrangers.

Je tiens à rassurer les producteurs laitiers ainsi que les producteurs de volaille aussi bien que d'œufs: leur prochain gouvernement, conservateur, ne bradera pas leurs intérêts nationaux dans des négociations. Au lieu d'être une partie du problème, comme c'est le cas pour les libéraux, nous continuerons à représenter une partie de la solution.

• (2000)

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.): Monsieur le président, j'ai écouté attentivement les propos de la députée d'en face. Elle s'est vraiment efforcée d'éviter de parler de la position du Parti conservateur sur la gestion de l'offre. Elle a parlé des politiques et des mesures.

Je peux dire ceci à la députée: c'est le Parti libéral qui a instauré la gestion de l'offre et c'est le Parti libéral qui défend la gestion de l'offre depuis 35 ans.

Examinons maintenant la politique du Parti conservateur en matière de gestion de l'offre. J'ai hâte de voir s'il y aura d'anciens alliés de l'extérieur de l'Ontario qui parleront de la gestion de l'offre, car je crois que le Parti allié contrôle vraiment le parti d'en face.

Nous examinerons sa politique. Je lirai un extrait de l'énoncé de politique du Parti conservateur du 4 février de l'an dernier, et je demande aux députés d'écouter attentivement:

Un gouvernement conservateur assurera que tout accord influençant la gestion des approvisionnements assure à nos producteurs l'accès aux marchés étrangers, et qu'il y aura une période de transition suffisante vers l'établissement d'un environnement axé sur le marché.

Voilà, selon moi, le vrai programme du parti d'en face, même s'il tente de le camoufler un peu avec son nouvel énoncé de politique de

cette année, où il dit que la gestion de l'offre demeure viable et qu'il appuiera la gestion de l'offre et son objectif « d'offrir aux consommateurs un produit de grande qualité et à bon prix et avec un rendement raisonnable pour le producteur ».

Ce parti appuie-t-il vraiment les piliers de la gestion de l'offre? C'est la question que je pose à la députée d'en face. Appuie-t-elle vraiment ces politiques? Son chef l'appuie-t-elle à cet égard? Et quelle politique du Parti conservateur existe vraiment? À mon avis, c'est celle qui, en bout de ligne, signifiera vraiment « une période de transition suffisante vers l'établissement d'un environnement axé sur le marché », parce que c'est là le véritable objectif.

J'ai vraiment hâte de voir si les anciens alliés de l'extérieur de l'Ontario parleront en faveur de la gestion de l'offre ce soir.

Mme Diane Finley: Monsieur le président, je trouve intéressant que le député d'en face ne reconnaisse pas aux députés de l'Ontario le droit d'avoir une opinion sensée à ce sujet. J'ai fait partie de l'Alliance canadienne. J'ai appuyé notre politique et j'ai assumé un rôle de premier plan dans le cadre de la mise au point de la politique actuelle, une politique qui, je le précise, a été appuyée pratiquement à l'unanimité par les quelque 3000 membres et délégués de notre parti qui se trouvaient au congrès.

Une voix: Elle a été adoptée de justesse.

Une voix: Effectivement, elle a été adoptée de justesse.

Mme Diane Finley: Permettez-moi, monsieur le président, de corriger mes collègues d'en face. L'appui à l'égard de cette position a été quasi unanime au congrès. Si nos vis-à-vis voulaient bien prendre le temps de lire les comptes rendus de ce congrès et toutes nos politiques, qui, reconnaissons-le, sont très fortes, ils se rendraient compte que notre politique agricole est beaucoup plus universelle et beaucoup plus complète que toutes celles jamais mises au point par le Parti libéral, et ils constateraient aussi que notre parti comprend et respecte l'agriculture et qu'il est prêt à prendre des mesures pour la protéger et non pour lui mettre les bâtons dans les roues.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le président, je suis désolé, mais je trouve tout à fait ironique et risible d'entendre les députés libéraux parler de choses qui ont été adoptées d'extrême justesse depuis que le gouvernement actuel survit grâce à un vote à égalité, le seul gouvernement de l'histoire du Canada qui survit parce que le Président a tranché l'impasse du vote.

J'ai assisté au congrès de notre parti à Montréal. En fait, j'ai été impliqué dans une question assez controversée à ce congrès; donc, je m'y connais en motions adoptées de justesse, et je peux donner aux députés l'assurance qu'il y avait un soutien largement répandu pour les piliers de la gestion de l'offre, pour la politique que notre parti a maintenant.

Je veux signaler également que je suis un ancien député de l'Alliance canadienne et que je soutiens vigoureusement la politique présentée à ce congrès. C'est notre porte-parole en matière d'agriculture qui a mené la charge à ce sujet. Elle est elle-même députée fédérale de l'Ontario et une ex-députée de l'Alliance canadienne.

Initiatives ministérielles

Ce que cela m'indique, d'après la façon particulière dont le député d'en face a choisi de libeller sa question, c'est qu'il tente de la ficeler de telle façon qu'il espère trouver quelqu'un qui n'appuie pas notre politique. Il pourrait alors donner l'impression que, d'une manière ou d'une autre, en dépit d'une politique clairement énoncée, nous hésitons alors qu'en réalité la politique agricole de son gouvernement se caractérise par une négligence totale.

La politique libérale se caractérise par la négligence absolue, et il n'y avait pas un sou pour l'agriculture dans le dernier budget, pas un sou pendant la pire année pour l'agriculture dans l'histoire du Canada. Tel est le bilan du gouvernement libéral. Les libéraux devraient honteusement baisser la tête. Ce député en particulier devrait baisser la tête pour ne pas avoir témoigné une once d'intérêt aux agriculteurs qui l'ont élu.

Ma question est toute simple: depuis 2003, notre parti préconise une approche vigoureuse dans le dossier des vaches de réforme ainsi que de l'accroissement de la capacité d'abattage, ce qui intéresse grandement les producteurs, qu'ils soient assujettis ou non à la gestion de l'offre, qui ont des vaches de réforme dans leurs troupeaux. Est-ce que le porte-parole pourrait commenter les plans relatifs à la capacité d'abattage?

• (2005)

Mme Diane Finley: Monsieur le président, je remercie mon collègue d'avoir donné l'heure juste au sujet de ce qui s'est passé à Montréal.

Fait intéressant, on entend beaucoup parler, ces jours-ci, comme d'ailleurs depuis septembre et au-delà, de la priorité déclarée du gouvernement d'accroître la capacité d'abattage de bétail canadien. Les libéraux ont dit qu'ils s'occuperaient d'abord de permettre à l'ACIA d'accélérer l'ouverture d'une usine supplémentaire, alors qu'une autre usine, située à Salmon Arm, en Colombie-Britannique, devait ouvrir ses portes en juillet de l'an dernier.

Il est intéressant de signaler que, lorsque l'ACIA s'est présentée pour l'approbation finale, elle a dit aux exploitants qu'il restait quelques détails à régler et qu'elle reviendrait la semaine suivante. Lorsque l'ACIA s'est de nouveau présentée, elle a, comme par hasard, remarqué qu'il y avait d'autres détails à régler. Les choses ont traîné ainsi pendant des mois. Ce n'est pas la meilleure façon d'accroître notre capacité.

Notre parti a soulevé la question à la Chambre à l'automne cinq mois après le lancement du processus et, 48 heures après son intervention, l'usine d'abattage obtenait, comme par magie, son permis d'exploitation et pouvait démarrer ses activités. Si c'est ainsi que le gouvernement conçoit d'ouvrir, d'encourager et d'accélérer la capacité d'abattage de nos installations, j'aime autant ne pas penser à ce que ce serait s'il décidait de faire traîner les choses en longueur.

Il y a un besoin criant d'accroître la capacité d'abattage au Canada. Nous avons exercé des pressions en ce sens, avec succès, mais tous les progrès réalisés l'ont été en dépit des programmes gouvernementaux, et certainement pas grâce à eux.

Le Programme de réserve pour pertes sur prêts n'existe pas, à toutes fins pratiques. Les formulaires ne sont pas disponibles. Enfin, après le refus des cinq banques de signer, le gouvernement a demandé à son propre organisme, FAC, d'intervenir. La décision a fait l'objet d'une annonce retentissante, sauf que, deux semaines plus tard, lorsque j'ai parlé au représentant de FAC dans ma localité, il m'a dit n'avoir jamais entendu parler du programme. Dans ce cas, que pourra-t-il faire de bon?

Où est l'efficacité dans tout cela? Rien ne se fait, même si on parle beaucoup. On a beau faire des annonces, encore faut-il livrer la marchandise.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le président, je suis gré à la porte-parole de ses commentaires. Je ne doute pas du tout de son engagement à l'égard de la gestion de l'offre. En revanche, je ne crois pas du tout que le chef de la députée ait le moindre intérêt dans la gestion de l'offre. Quant aux Canadiens qui sont tombés dans le piège, ils sont du genre à prendre des vessies pour des lanternes.

Nous devons examiner les choix. Qui le chef de ce parti a-t-il choisi comme porte-parole en matière de commerce international? Un contestataire avoué de notre système de gestion de l'offre devant l'OMC, un homme qui a dit officiellement que nous avons manqué de vigilance à l'OMC et que nous devons nous tenir debout et faire en sorte de ne pas recommencer. Voilà le porte-parole en matière de commerce international, l'homme qui va parler au nom des conservateurs devant l'OMC.

Voyons voir qui est le porte-parole pour les affaires relatives à la Commission canadienne du blé. Cette commission est l'un des fondements de la gestion de l'offre. Lorsqu'on se rend sur le site web du député de Cypress Hills—Grasslands, on sent la peur du complot, la peur de la fin du monde.

Le député est intervenu à la Chambre pour accuser la Commission canadienne du blé, qui est régie par des agriculteurs, d'être impliquée dans des activités illégales et corrompues. Le Syndicat national des cultivateurs a écrit au chef de ce parti pour réclamer son renvoi parce qu'il se comporte de façon honteuse, qu'il manque de respect à l'égard d'un des grands modèles de réussite canadiens, la Commission canadienne du blé. Un article du *Western Producer* du 2 juin fait état du revirement soudain du Parti conservateur relativement à la gestion de l'offre, revirement qui aurait pour but un gain de votes en Ontario et au Québec, semble-t-il.

L'appui de ce parti à la gestion de l'offre est quasiment nul.

• (2010)

Mme Diane Finley: Monsieur le président, je ne sais trop par où commencer du fait que le porte-parole en matière d'agriculture du Nouveau Parti démocratique mine sa crédibilité au départ, en décrivant la Commission du blé comme étant sous gestion de l'offre. Tel n'est pas le cas. La Commission ne correspond pas au modèle de la gestion de l'offre.

Cela dit, faisons le point. Tout d'abord, la Commission du blé n'est pas sous gestion de l'offre. J'invite le député d'en face à bien se pénétrer de cette vérité. Deuxièmement, pour ce qui est des compétences de notre porte-parole en matière de commerce international, je souligne que ce ne sont pas tous les agriculteurs canadiens qui relèvent d'un régime de gestion de l'offre. En effet, 90 p. 100 d'entre eux ne font pas partie d'un tel régime. Pour 90 p. 100 de nos agriculteurs canadiens, ce sont les exportations qui comptent, et le commerce international revêt une grande importance.

Le bureau de ce porte-parole accueille l'un des plus chauds partisans de la gestion de l'offre au pays. Pour ma part, j'assure l'équilibre. Je suis d'avis qu'aucun sous-secteur agricole ne souhaite profiter au dépens d'un autre. Une approche équilibrée s'impose. Nous ne devons sacrifier un sous-secteur agricole au dépens d'un autre dans aucune négociation ou démarche productive.

Initiatives ministérielles

Pour terminer, je tiens à mettre un aspect au clair. Le chef de ce parti a déclaré publiquement à maintes reprises qu'il était favorable à la gestion de l'offre. Il a signé l'engagement des Producteurs laitiers du Canada, tout comme l'a fait le chef du quatrième parti. Il y est donc favorable, comme il l'a dit très souvent. Il les a rencontrés en tête-à-tête à de nombreuses occasions. Ils comprennent son engagement même si le député d'en face ne le comprend pas.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Monsieur le président, il y a un peu plus d'un mois, la Fédération des producteurs de lait du Québec a lancé une vaste campagne de sensibilisation auprès des députés québécois à propos de l'importation d'ingrédients de lait artificiels subventionnés. L'un après l'autre, chacun des députés fédéraux du Québec a reçu la visite de producteurs de lait locaux qui lui demandaient de mettre de la pression sur le gouvernement pour qu'il arrête l'hémorragie qui affecte leur industrie.

Mais de quoi s'agit-il, au juste? Pourquoi les producteurs de lait demandent-ils des actions fermes de la part du gouvernement fédéral à ce moment-ci?

Les producteurs de lait du Québec et du Canada veulent sensibiliser la population et ses élus au fait que les frontières canadiennes laissent entrer des ingrédients laitiers subventionnés par les gouvernements étrangers. Ces ingrédients remplacent de plus en plus le lait d'ici dans la production des produits laitiers, comme le fromage et le yogourt.

Ces substances laitières modifiées — on pense notamment aux caséines, aux caséinates et aux huiles de beurre et de sucre — contournent les réglementations de la gestion de l'offre pour concurrencer le lait local. En fait, il s'agit d'un trou dans l'Accord du libre-échange dont profitent les producteurs étrangers de protéines laitières pour s'attaquer au marché québécois et canadien, qui est supposé fonctionner sous le système de la gestion de l'offre.

Or, quelles sont les trois règles d'or pour qu'un système de la gestion de l'offre fonctionne? Il faut d'abord un encadrement dans la production, c'est-à-dire limiter la production au niveau de la demande, de telle sorte que les producteurs de lait produisent 100 p. 100 de ce qui sera consommé, ni plus ni moins.

Il faut ensuite, comme deuxième élément, établir un mécanisme de prix qui permettra aux agriculteurs de tirer un juste revenu du marché, plutôt que de vivre grâce à des subventions gouvernementales, comme cela se fait encore dans plusieurs pays, malgré les accords de libre-échange.

Enfin, il faut un contrôle des importations — non pas une fermeture des frontières, mais un contrôle — afin de permettre à l'industrie de connaître l'importance de ces importations et afin de permettre une planification de la production locale en conséquence.

Bref, ces trois éléments, ces trois piliers sont interdépendants, et si l'un d'eux tombe, c'est tout le système de la gestion de l'offre qui s'écroule.

Il faut noter tout de suite que ce système de la gestion de l'offre permet plusieurs avantages. En corrigeant le déséquilibre des forces du marché sans subventions, la gestion de l'offre permet aux producteurs de retirer un revenu équitable d'un marché qui a toujours la fâcheuse tendance d'être défavorable aux producteurs. La gestion de l'offre épargne ainsi l'argent des contribuables, puisque les producteurs ne profitent pas de généreuses subventions gouvernementales. Cela profite aussi aux consommateurs, qui ont accès, sur

les tablettes des épiceries, à des produits laitiers québécois et canadiens parmi les moins chers au monde.

On peut donc affirmer sans se tromper qu'un marché qui opère sous le système de la gestion de l'offre est un modèle qui favorise une agriculture saine et responsable, où tous les participants, c'est-à-dire les producteurs autant que les consommateurs, y trouvent leur compte. C'est un système gagnant-gagnant.

Les députés savent comme moi qu'on n'arrête pas le progrès scientifique. Aussi, les nouvelles technologies ont permis, au cours des dernières années, de fractionner, comme l'indiquent les producteurs de lait eux-mêmes, le lait en plusieurs éléments et protéines de lait. Là où le bât blesse, c'est justement dans le fait que le gouvernement libéral à Ottawa n'a pas tenu compte de cette évolution de la technique moderne sur l'application de la loi.

En effet, alors que les importations de vrai lait étaient contrôlées, de nouvelles protéines laitières sont apparues et n'ont pas été considérées au même titre que le lait véritable lui-même. La loi a donc été impuissante à empêcher ces substances laitières modifiées d'entrer sur le marché québécois et canadien, qui fonctionne, rappelons-le, sous le système de la gestion de l'offre.

Les transformateurs laitiers, ceux qui prennent le lait pour le transformer en fromage et en yogourt, par exemple, ne sont pas dupes. Devant ces nouvelles protéines encore moins coûteuses que le lait local, notamment parce qu'elles sont subventionnées à l'extérieur du pays, les transformateurs n'hésitent pas à s'en servir dans la fabrication de leur fromage et yogourt.

Quel en est le résultat? Il y a dans les produits laitiers, que tout le monde consomme quotidiennement, de moins en moins de produits laitiers véritables et de plus en plus de substances laitières artificielles subventionnées par les pays étrangers.

Autre conséquence, l'entrée des substances laitières modifiées sur le marché québécois et canadien fait en sorte que la demande des transformateurs est de moins en moins forte à l'égard des vrais produits laitiers du Québec et du Canada.

• (2015)

La demande intérieure était moins forte, les producteurs de lait doivent soit diminuer leur production, soit vendre leur lait à perte. Dans les deux cas, le système de la gestion de l'offre est complètement déséquilibré, voire remis en cause dans sa totalité.

Ainsi, les producteurs de lait ont perdu près de 50 p. 100 du marché de la crème glacée à cause des huiles de beurre et de sucre que le gouvernement libéral n'a pas cru bon d'inclure dans les substances importées sous le contrôle du système de la gestion de l'offre. La crème glacée ne constitue qu'un seul exemple parmi d'autres. Les pertes annuelles actuelles des producteurs, causées par ces importations qui violent le principe de la gestion de l'offre, s'élèvent à 175 millions de dollars pour le Canada et à près de 70 millions de dollars pour les producteurs québécois. Cela, c'est sans compter que les effets négatifs de la vache folle ont coûté aux producteurs de lait 100 millions de dollars en 2004, seulement. À ce rythme et en comptant les multiples ingrédients qui réussissent à passer à travers les mailles trop grandes du filet, les producteurs de lait estiment que leur industrie pourrait perdre jusqu'à 30 p. 100 du marché combiné de tous les composants de leur lait. Voilà la véritable catastrophe dont ils ont voulu nous avertir en déversant pas moins de deux tonnes de lait écrémé en poudre dans les bureaux des 75 députés du Québec pour dénoncer l'inaction inacceptable de ce gouvernement.

Initiatives ministérielles

Le pire de tout cela, c'est qu'en bout de ligne, les substances laitières modifiées importées et subventionnées par l'étranger ne profitent même pas aux consommateurs d'ici. Dans certains cas, le fromage et le yaourt constitués des substances laitières modifiées coûtent plus cher lorsque vous passez à la caisse. On déshabille Paul pour habiller Jacques: on appauvrit les producteurs pour transférer la marge de profit chez les transformateurs, tout en assurant que l'industrie étrangère des substituts laitiers prospère au dépens de la nôtre.

Les importations sans restriction et illimitées d'ingrédients laitiers, y compris de protéines de lait, empêchent l'industrie laitière du Québec et du Canada de prédire avec exactitude la demande de protéines laitières, ce qui contribue à abattre l'un des trois piliers de la gestion de l'offre dont je parlais précédemment.

Il est donc urgent que le gouvernement intervienne pour mettre fin à cette démolition en douce du système de la gestion de l'offre. Comme le disaient si bien certains producteurs que j'ai rencontrés à mon bureau de Châteauguay, les pertes qu'ont causées les importations ne seront jamais recouvrées et ne peuvent plus être diminuées. Le gouvernement canadien ne peut qu'empêcher l'augmentation future des pertes. Pour cela, le gouvernement doit établir de nouveaux contingents tarifaires sur certains ingrédients laitiers de façon à protéger l'équilibre nécessaire d'un système comme le nôtre qui fonctionne sous la gestion de l'offre.

Je ne comprends pas, et les producteurs ne comprennent pas non plus, l'entêtement de ce gouvernement libéral à ne rien faire dans ce domaine. En effet, il est tout à fait légal, dans le cadre des règles de l'OMC, d'invoquer l'article XXVIII qui permet de contrer les intrusions étrangères qui remettent en cause un système comme celui de la gestion de l'offre qui ne contrevient pas aux règles du commerce mondial.

En fait, l'utilisation de l'article XXXVIII du GATT ne permettrait qu'une seule chose fort bénéfique pour l'industrie laitière, soit celle de moderniser notre liste de contingents tarifaires afin de la mettre à jour en suivant le développement des techniques de la dernière décennie. Ce ne serait, finalement, que justice que de colmater les fissures de la fondation de notre système de gestion de l'offre.

● (2020)

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le président, je voudrais remercier la députée de ses excellents propos. Les points qu'elle soulevait font état des inquiétudes que l'on entend dans tout le pays, de la part de tous les producteurs de ces cinq produits qui relèvent de la gestion de l'offre. Je pense que c'est important.

Comme la députée l'a dit, on pourrait regarder une ouverture quant à l'utilisation de l'article XXVIII qui permettrait une modification de la liste et de ses annexes.

Je pose la question à la députée. Elle a dû être très encouragée par les propos du ministre qui nous indiquait qu'avec les provinces, on partage plusieurs options au niveau international. On veut un marché équilibré avec la possibilité d'exporter nos produits.

Dans mon comté, j'ai vu des producteurs perdre des marchés intérieurs à cause d'importations qui bénéficient de subventions de production ou d'exportation non raisonnables avec lesquelles on ne peut pas compétitionner. Il était donc important de négocier au niveau mondial.

Je pense qu'on fait bien de négocier tous ensemble, toutes les provinces avec le gouvernement fédéral. Ainsi, nous constituons une

grande force au niveau international pour négocier un système raisonnable.

J'étais très encouragé de l'ouverture du ministre afin d'utiliser, si nécessaire, l'article XXVIII, pour rétablir un équilibre pour protéger la gestion de l'offre au pays, pour pouvoir contrer une érosion dans des produits comme ceux qu'on a mentionnés plusieurs fois: la crème glacée, les laits de beurre ou tous ces produits laitiers.

Je pose la question suivante à la députée. Est-ce qu'elle n'a pas été encouragée par les propos du ministre, comme je l'ai été? N'est-elle pas d'accord que la meilleure manière d'attaquer, au niveau international, des questions aussi importantes pour toutes les provinces, tous les producteurs et les consommateurs — parce que la gestion de l'offre protège également nos consommateurs — est de faire force commune? Il faut que toutes les provinces ensemble et le Canada négocient au niveau international.

Mme Denise Poirier-Rivard: Monsieur le président, je remercie mon collègue d'en face de la question qu'il me pose.

Effectivement, le Bloc québécois ne peut pas être contre l'ouverture des négociations concernant l'article XXVIII du GATT, car nous avons toujours été derrière nos producteurs et nous sommes en faveur de la gestion de l'offre.

Plus tôt, je vous parlais de cette gestion de l'offre. À ce sujet, les productions contingentées sont-elles subventionnées? À cela, je réponds non à 100 p. 100.

Le lait, les oeufs et le dindon viennent du marché et non du gouvernement. Les États-Unis et l'Union européenne continuent de distribuer des milliards de dollars pour leurs produits. L'indice des prix à la consommation pour les aliments de la volaille continue d'augmenter, alors que la part des producteurs s'amointrit.

J'aimerais donner quelques exemples de la part des prix des aliments qui revient aux producteurs. Nous allons tous, de temps en temps, au restaurant et nous y commandons des aliments. Nous ne pensons pas très souvent qu'il y a des producteurs derrière de ce que mangeons. Voici des exemples de prix typiques. Des oeufs Bénédicte que l'on paie 14 \$, le producteur reçoit 31 ¢. Une pizza coûte 13,50 \$; le producteur laitier reçoit 60 ¢ pour cette même pizza de format moyen. De la poitrine de poulet grillé servie sur un lit de riz que l'on paie 8,40 \$, le producteur de poulet reçoit 19 ¢. Je pourrais continuer ainsi et vous donner encore d'autres exemples.

Je ne peux être en désaccord avec le gouvernement quant à une ouverture pour aider nos producteurs du Québec, en ce qui concerne la gestion de l'offre.

● (2025)

[Traduction]

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le président, je suis heureux d'intervenir ce soir dans cet important débat. Je remercie ma collègue du Bloc, qui connaît bien le dossier. Mon parti, moi-même et mon chef, assurément, appuyons sans équivoque le système de gestion de l'offre.

Je pense que je suis l'un des seuls à la Chambre — et j'en suis très fier — à avoir connu les deux systèmes en tant qu'agriculteur, celui de la gestion de l'offre et celui auquel sont assujettis les producteurs de boeuf.

Je ris dans ma barbe lorsque j'entends le député de l'Île-du-Prince-Édouard, qui chahute depuis quelques minutes. Non seulement il essaie de nous faire croire à tous que les libéraux ont inventé le système de gestion de l'offre, mais dans quelques minutes il tentera de nous faire avaler qu'ils ont aussi inventé les pommes de terre.

Initiatives ministérielles

À la lumière de l'amendement au budget proposé par notre nouveau ministre fédéral des Finances, le député de Davenport, la députée du Bloc pourrait-elle me dire combien d'argent elle voit dans le budget pour l'agriculture? Tant qu'à y être, peut-être pourrait-elle me dire combien de seaux le vice-ministre des Finances, le député de Timmins—Baie James, a remplis de lait ces dernières années?

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Monsieur le président, je remercie mon cher collègue. Je voudrais essayer de comprendre moi aussi. En effet, je ne comprends pas la question. Cependant, je peux parler d'agriculture, étant moi-même une agricultrice. Bien sûr, le Bloc québécois et moi-même allons toujours protéger les producteurs et productrices du Québec en ce qui concerne la gestion de l'offre.

[Traduction]

Mme Jean Crowder: Monsieur le président, je voudrais revenir à une question que j'ai posée tout à l'heure au sujet des produits du lait modifié, soit les ingrédients importés qui se retrouvent maintenant dans nos produits. La députée a très clairement expliqué les répercussions de ces produits pour nos producteurs.

Lorsque j'ai posé la question au ministre, il a dit qu'il s'agissait d'une question d'étiquetage qui est abordée dans le projet de loi C-27.

Cependant, je crois savoir de source sûre que ces importations ne touchent pas que l'étiquetage. Ils ont des répercussions directes sur nos producteurs et sur leur capacité de gagner leur vie. J'ai cru comprendre que les ingrédients importés comptaient déjà pour 50 p. 100 du marché de la crème glacée.

Sachant que ma collègue est agricultrice, je me demande si elle peut nous expliquer ce qui arrive aux agriculteurs de nos collectivités lorsqu'ils ne réussissent pas à vendre leurs propres produits parce qu'ils sont remplacés par des ingrédients étrangers dont nous ne connaissons même pas la composition.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Monsieur le président, je remercie ma chère collègue de me poser cette question.

L'importation des ingrédients substitués du lait a une incidence énorme sur les productrices et les producteurs du Québec. Ce sont des huiles de beurre qui remplacent le lait.

Comme je le disais plus tôt, les producteurs ont essayé 50 p. 100 de pertes. Si le producteur laitier ne peut pas vendre son lait, il doit être capable de compenser quelque part. Nous savons tous qu'on traite les vaches deux fois par jour. Ce n'est pas comme un robinet qu'on ouvre et qu'on ferme.

Il est vraiment important qu'on puisse arrêter ces hémorragies causées par l'importation d'ingrédients substitués du lait, surtout au Québec. En effet, le Québec est reconnu pour transformer le lait et pour produire le meilleur lait qui puisse exister en Amérique du Nord.

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le président, c'est un honneur de pouvoir prendre la parole à la Chambre. Chaque fois que je prends la parole, je pense aux habitants de la circonscription de Timmins—Baie James et je suis très fier de participer au débat de ce soir. Je suis aussi fier de prendre la parole en tant que porte-parole du Nouveau Parti démocratique pour les questions d'agriculture.

Notre parti a demandé le débat de ce soir parce que nous croyons que la gestion de l'offre est un sujet primordial dont il faut s'occuper, et dont il faut s'occuper maintenant, particulièrement devant les

importations massives de produits de lait modifié, notre défaite devant le Tribunal canadien du commerce extérieur et la série de négociations qui s'en viennent à l'OMC.

Nous avons demandé ce débat parce que nous, au sein du Nouveau Parti démocratique, croyons qu'il faut envoyer un message au Canada rural. En tant que parlementaires, nous devons restaurer la confiance. Nous sommes ici pour travailler pour le bien de tous les Canadiens et pas seulement pour siéger ici et nous quereller pour savoir qui détient véritablement le pouvoir.

Nous discutons ce soir de la gestion de l'offre, et la question que pose le NPD c'est si le gouvernement invoquera l'article XXVIII du GATT pour rétablir l'équilibre dans notre marché des produits laitiers. Nous avons entendu différentes réponses du gouvernement et il est important que, à l'issue du débat de ce soir, nous puissions transmettre un message clair à nos producteurs et aux acteurs de la scène internationale.

Il ne s'agit pas d'une question complexe. Il s'agit de savoir si le Canada enverra au niveau international le message que nous allons défendre les intérêts de nos agriculteurs. Nous voulons dire aux agriculteurs et au monde entier que nous sommes bien décidés à lutter pour nos agriculteurs.

La question que nous posons tend à vérifier de façon décisive la détermination du gouvernement. Le fait de recevoir des réponses différentes du ministre du Commerce international et de nous faire exposer des scénarios possibles différents par le ministre de l'Agriculture ne répond pas à la question fondamentale de savoir si nous sommes prêts à prendre une position ferme le moment venu.

Nous devons examiner la façon dont l'article XXVIII s'applique à l'échelle internationale. D'autres pays sont toujours très nets dans leur position. Ils luttent pour leurs agriculteurs. Le Canada aime les négociations discrètes. C'est bien beau, si elles fonctionnent, mais l'Union européenne a invoqué l'article XXVIII contre nos importations de blé et d'orge. Les États-Unis ont fait de même contre le blé canadien. La Russie et le Vietnam ont montré qu'ils étaient disposés à défendre leurs marchés intérieurs. Même les États-Unis indiquent clairement maintenant qu'ils vont commencer à s'attaquer aux produits de lait modifié.

Pourquoi le Canada reste-t-il silencieux? Ce silence dit que nous devrions faire confiance au gouvernement, qu'il parviendra à une solution, mais qu'il n'a toujours pas de plan et qu'il n'est donc pas disposé à défendre les intérêts des agriculteurs. Nous nous demandons pourquoi nous ne sommes pas disposés à le faire et à dire que nous ne reculerons pas d'un pouce et que les négociations devront commencer à partir de là.

Je crois que nous sommes à la croisée des chemins en ce qui concerne l'avenir de la gestion de l'offre. Depuis que la question des importations de lait modifié au Canada a commencé à se poser il y a neuf ans, le gouvernement demeure inactif et ne répond pas aux questions soulevées. Entre-temps, nous perdons jusqu'à 182 millions de dollars de notre marché chaque année à cause de l'arrivée massive de produits laitiers non réglementés. C'est l'équivalent de toute la production laitière du Manitoba. Nous avons tout simplement cédé cette part du marché, nous l'avons perdue.

Initiatives ministérielles

C'est ce qui s'est produit au cours des neuf années qui se sont écoulées depuis que cette question a été soulevée pour la première fois par les producteurs laitiers. À l'époque, ces agriculteurs ont demandé que des mesures soient prises, mais rien n'a été fait. On leur a dit que la situation serait surveillée. Nous avons maintenant perdu 50 p. 100 du marché de la crème glacée. Nous perdons des parts importantes du marché du yogourt, du fromage et d'autres produits laitiers également. La surveillance ne suffit pas, car le plan en place est un échec.

Les producteurs laitiers du Canada devraient-ils faire confiance au gouvernement quand celui-ci leur dit qu'il les conduira à la terre promise lors de la prochaine ronde? Voilà la question. Examinons le bilan des libéraux. Pendant neuf ans, les producteurs laitiers ont demandé aux libéraux d'agir pendant qu'ils perdaient sans cesse des parts de marché.

En 2002, les producteurs laitiers, exaspérés, ont forcé la porte des libéraux, qui étaient en journée de réflexion à Chicoutimi. Pour obliger le gouvernement à agir, ils ont dû le jeter dans l'embarras. Le gouvernement a accepté de créer un groupe de travail d'intervenants et de représentants ministériels. Telle fut la mesure promise. Et toute une mesure ce fut puisque dès la création du groupe de travail, les producteurs en ont été expulsés. Et voilà ce que valent les promesses libérales.

• (2030)

Quand on examine le dossier atroce des ministres de l'Agriculture précédents et leur refus de s'attaquer sérieusement aux questions de l'étiquetage et des normes, il importe aussi d'examiner ce qui s'est produit récemment avec la décision du Tribunal canadien du commerce extérieur et considérer cela comme une attaque contre nos marchés de produits laitiers intérieurs.

Quand le TCCE a jugé que le Canada ne pouvait pas classer le PROMILK 872 B sous le numéro tarifaire 0404, ce qui nous permet de demander un taux de droit hors contingent de 270 p. 100, non seulement nous avons perdu, mais encore le tribunal a jugé plus loin que tous les produits protéiniques assujettis au contrôle depuis 1994 ne pouvaient faire partie des articles admissibles au taux de droit hors contingent non plus. Par conséquent, non seulement nous avons déjà perdu des pans entiers de notre marché intérieur, mais encore nous voyons maintenant les portes toutes grandes ouvertes.

Le gouvernement a interjeté appel de la décision et nous l'appuyons dans sa démarche, mais qu'arrivera-t-il si l'appel est rejeté? Sommes-nous sûrs de pouvoir revenir en arrière, parce que, à ce moment-ci, nous avons besoin d'un plan B?

En ce qui concerne les producteurs laitiers, les producteurs de volaille et les producteurs agricoles, par opposition à ceux qui produisent d'autres biens que nous exportons, le problème ce n'est pas que les Canadiens sont incapables de soutenir la concurrence. Ce qu'il faut nous demander, c'est si nous allons attendre et ne rien faire par rapport aux produits lourdement subventionnés qui font l'objet de dumping sur nos marchés.

Nous savons, par exemple, que les paiements directs que l'UE verse pour la production de caséine ont grandement faussé les prix. Nous sommes témoins de pratiques commerciales qui ont un effet de distorsion parce que notre marché est essentiellement inondé de produits de l'UE qui sont subventionnés. Est-ce là les règles du jeu équitable que le Canada appuie à l'OMC? Je ne le crois pas.

Puisqu'il est question de l'OMC, il convient de signaler que, pendant que nos producteurs essaient de convaincre le gouvernement d'envoyer un message clair, Tim Groser, l'ambassadeur de la Nouvelle-Zélande auprès de l'OMC, envoie aussi un message non

équivoque au Canada. Il nous dit de ne pas nous porter à la défense de nos producteurs laitiers. Il nous recommande de ne pas faire valoir l'article XXVIII. En fait, il dit que la réponse du gouvernement enverra à l'échelle internationale un message sur la crédibilité de notre pays. M. Groser et moi-même ne sommes pas d'accord sur grand-chose, mais nous nous entendons sur une chose: c'est notre crédibilité qui est ici en jeu.

Malheureusement, nous avons des interprétations différentes de ce que signifie la crédibilité. Disons ceci. Le Canada est le quatrième exportateur de produits agricoles dans le monde et il est peut-être le cinquième importateur de ce type de produits. Il convient de nous demander de qui le ministre du Commerce et le ministre de l'Agriculture reçoivent leurs ordres: de la Nouvelle-Zélande ou des familles d'agriculteurs du Canada? Sans faire preuve de sectarisme, il faut bien reconnaître que les producteurs laitiers du Canada en ont marre de ce qu'ils appellent « l'attribution des libéraux, leur refus de prendre en considération les préoccupations des producteurs et leurs excuses » dans ce dossier. Ils veulent que le gouvernement agisse et qu'il le fasse maintenant. Ils savent que, lors de la prochaine ronde de négociations à l'OMC, nous devons expliquer très clairement notre position.

Qu'est-ce qui est en jeu si nous acceptons que notre capacité de réglementer nos propres marchés soit minée? Nous parlons de l'avenir du système géré par les agriculteurs le plus réussi au monde. Il n'a pas d'égal. Nos agriculteurs ne sont pas subventionnés. Ils sont capables de faire concurrence dans un marché qui, en plus d'offrir des prix stables et équitables aux producteurs, engendre une très bonne réponse de la part des consommateurs.

Au Canada, un oeuf coûte environ 2,04 \$. Ce même oeuf coûte près de 2,53 \$ dans la plupart des villes américaines. En effet, le coût des produits laitiers dans les villes américaines est plus élevé que dans les villes canadiennes d'environ 23 p. 100. Il ne faut pas croire ceux qui perpétuent le mythe selon lequel nous devrions nous débarrasser de la gestion de l'offre afin d'ouvrir les marchés et de donner plus de choix au consommateur. Il incombe au Parlement et au gouvernement de laisser savoir aux Canadiens qu'ils défendront la gestion de l'offre parce que ceux qui s'y opposent mentent.

• (2035)

Accompagné d'autres députés responsables de l'agriculture de tous les parti, j'ai eu l'honneur de participer à une récente réunion avec une délégation commerciale de la Nouvelle-Zélande. Les délégués semblaient dire qu'ils s'opposeraient à nos produits laitiers excessivement subventionnés et au système de marché fondé sur l'offre. Le message n'est pas reçu sur la scène internationale. Nous ne nous faisons pas entendre.

Pourquoi ne pas invoquer l'article XXVIII? Pourquoi ne pas clairement indiquer que nous sommes disposés à l'invoquer immédiatement? Ça nous donnerait du temps. Nous enverrions un message très clair à l'OMC disant que cela ne fait pas partie des négociations.

Le Nouveau Parti démocratique est déterminé à aider les régions rurales. Il est en faveur de la gestion de l'offre et du principe selon lequel notre économie rurale vaut la peine d'être défendue sur la scène internationale. Compte tenu des circonstances, le fait d'invoquer l'article XXVIII est une bonne façon de le faire savoir.

• (2040)

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le président, le député parle toujours avec passion de l'agriculture et des régions rurales du Canada.

Initiatives ministérielles

Nous sommes lui et moi essentiellement sur la même longueur d'onde en ce qui concerne la gestion de l'offre, le soutien de notre industrie, ce que ces mesures peuvent nous donner et ce que nous voulons en tirer. Toutefois, nous ne sommes pas d'accord sur un point très important.

Je ne suis pas du tout favorable à une sorte de mesure symbolique. Je n'ai pas l'intention de faire un discours grandiloquent pour le simple plaisir de susciter des réactions. Mon objectif est clair et simple. Je veux que, aux négociations de l'OMC, nous obtenions des résultats qui permettent aux producteurs canadiens de faire des choix commerciaux stratégiques sur le marché intérieur et donc qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, maintenir un système de gestion de l'offre.

J'estime qu'il m'incombe, au moment où nous poursuivons ces négociations, de procéder de la manière qui sera le plus susceptible de donner ce résultat. C'est ce que nous comptons faire. J'accepte le fait que le député et moi puissions diverger d'opinion sur la meilleure façon de procéder, et c'est pourquoi nous tenons des débats à la Chambre. Il ne s'agit pas de faire un geste symbolique. Il ne s'agit pas d'essayer de faire une déclaration quelconque. Il s'agit d'obtenir un résultat tangible et positif. C'est ce que nous devons faire. Il ne s'agit pas de parler d'inaction.

Lorsque nous nous sommes rendus à Genève en juillet dernier, nous avons conclu une entente-cadre nous permettant de continuer à négocier comme nous le voulions. Les organismes de gestion de l'offre qui se trouvaient avec nous à Genève, même s'ils n'étaient pas enthousiastes devant la perspective générale des négociations à mener, étaient satisfaits que nous ayons pu maintenir cette entente.

Nous avons pris des mesures commerciales par le passé et nous avons eu gain de cause. Nous avons eu gain de cause au sujet du porc, aux États-Unis, au cours de l'année écoulée. Nous avons eu gain de cause lors de notre dernière contestation aux termes de l'ALENA en ce qui concerne le blé. Nous avons été tout à fait disposés à défendre notre secteur agricole dans le cadre du commerce international. En toute justice, le député a souligné très clairement que nous avons appelé de la décision du TCCE et que nous avons examiné la question de l'étiquetage.

Nous devons examiner d'autres dossiers et nous le ferons. Cependant, en fin de compte, il n'est pas question de symboles. Il s'agit d'obtenir un résultat tangible, à savoir de parvenir à une entente qui permettra de poursuivre la gestion de l'offre dans notre pays, qui permettra à ces 20 000 producteurs et plus de pratiquer l'agriculture d'une manière raisonnable et efficace pour eux, pour les consommateurs et pour l'ensemble du secteur.

M. Charlie Angus: Monsieur le président, j'apprécie les commentaires du ministre. Je ne pense pas que l'article XXVIII soit simplement un symbole. Je ne crois pas que, à ce point-ci, les symboles nous aideront. Nous demandons un engagement.

Nous n'avons vu ni le plan d'action ni aucun des critères que le gouvernement appliquera pour s'assurer que nous protégeons notre marché et que nous commencerons à en récupérer certaines parts que nous avons perdues au cours des neuf dernières années. Nous n'avons pas vu cela. Par conséquent, l'article XXVIII est un outil pour répondre à la crise dans laquelle nous nous trouvons.

Les familles des agriculteurs canadiens se demandent quels résultats positifs le Canada obtiendra auprès de l'OMC. Voilà pourquoi ce n'est pas un symbole dénué de sens. Il faut envoyer un message montrant que notre position est claire. Examinons ce qui est proposé. L'OMC laisse tomber le minimum de 5 p. 100, fait place à des questions sur la Commission canadienne du blé et promet de

prendre des mesures sur les tarifs en cas de dépassement des quotas. Voilà ce dont nous discutons.

C'est bien joli de dire que les agriculteurs canadiens doivent avoir le choix du système de commercialisation qu'ils veulent appliquer. Toutefois, si les appuis appropriés ne sont pas en place pour faire fonctionner ce système de commercialisation, la gestion de l'offre perd alors tout son sens. C'est pourquoi il faut prendre des mesures à l'égard de l'article XXVIII et qu'il faut envoyer un message très clair pour dire qu'au cours de la prochaine ronde de négociations à l'OMC, le Canada ne cédera rien de plus parce qu'il ne lui reste plus rien à céder.

● (2045)

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le président, j'étais assis dans mon bureau il y a environ trois quarts d'heure quand le député de Timmins—Baie James a lancé une attaque personnelle contre moi. J'ai jugé bon de me présenter ici pour rectifier les fausses impressions qu'il a laissées. Je le remercie d'avoir incité le public à visiter mon site Internet. Comme il semble l'avoir fait avec enthousiasme, je l'invite à faire de même. L'adresse est davidanderson.ca. Tous ceux qui veulent y jeter un coup d'oeil sont les bienvenus. Il est lié de près à la Commission canadienne du blé.

Le député a dit que la Commission canadienne du blé était un des piliers de la gestion de l'offre. Je crois que les gens liés à la gestion de l'offre ici présents savent que c'est faux. Je vais démontrer pourquoi c'est faux afin que le député comprenne bien et, espérons-le, ne refasse plus la même erreur.

Une voix: Je croyais qu'il était porte-parole en matière d'agriculture.

M. David Anderson: C'est ce que je croyais aussi. Ceux qui, comme moi, viennent de l'Ouest canadien savent que la Commission canadienne du blé est un organisme tout à fait obligatoire. Les producteurs de blé de l'Ouest canadien doivent en faire partie, qu'ils le veulent ou non. La gestion de l'offre est facultative. Les agriculteurs sont libres d'adhérer ou non au système de contingents.

La Commission canadienne du blé est avant tout un organisme international. Une partie de ses activités de mise en marché se fait à l'intérieur du territoire, mais son objectif principal est de mettre en marché le blé des producteurs à l'échelle internationale. La gestion de l'offre est un système national.

Plus de 50 p. 100 des agriculteurs de l'Ouest canadien souhaitent que la Commission canadienne du blé soit modifiée. Ils veulent s'en éloigner. La grande majorité des participants au système de gestion de l'offre en sont très satisfaits. Ce système jouit de l'appui de ses participants.

J'ai eu l'occasion de me rendre à Genève, vers la fin avril, à l'occasion des négociations commerciales. Le député doit comprendre que la Commission canadienne du blé a déjà été sacrifiée par le gouvernement. Je ne sais pas si le député était au courant, mais le gouvernement a abandonné les garanties financières. Il a abandonné les garanties de prix initial. Il a abandonné tous les programmes de vente de céréales à l'étranger. Il a tout abandonné sans rien obtenir en retour.

La seule chose qui reste, et dont la plupart des Canadiens de l'Ouest veulent se débarrasser, c'est le monopole. Le député doit savoir que la Commission du blé a déjà été sacrifiée. Les partisans de la gestion de l'offre doivent porter attention à ce que fait le gouvernement et s'assurer qu'ils ne se feront pas prendre dans la même situation.

Initiatives ministérielles

Je répéterai que les Canadiens de l'Ouest veulent les mêmes choix que les autres agriculteurs, en Ontario, par exemple. Notre grain a été vendu à un prix inférieure à ce que nous aurions pu obtenir par nous-mêmes. Des agriculteurs ont été emprisonnés, parce qu'ils voulaient vendre leur propre grain.

Si le député le souhaite, je me ferai un plaisir de m'asseoir avec lui pour l'aider à mieux comprendre ce dossier. Nous avons travaillé ensemble au Comité de l'agriculture. Nous avons tenté de l'aider au comité et j'aimerais continuer de l'aider à comprendre les dossiers agricoles, si je peux le faire.

Le député a dit que le NPD devait transmettre un message aux régions rurales du Canada. Sans blague. Le message qu'il a livré ce soir, plein de colère et d'amertume, est une des raisons qui font que le NPD a du mal à élire des députés dans les secteurs ruraux de l'Ouest canadien. Les agriculteurs ne veulent pas entendre cela. Ils veulent un message positif comme le nôtre. Ils veulent un choix. Ils veulent faire leur travail et avoir du succès.

M. Charlie Angus: Monsieur le président, je ne voudrais pas qu'on m'accuse jamais d'être un homme amer et en colère. Je ne connais aucun producteur laitier dans ma région qui peut aller dans les rues vendre du lait à qui il veut. Ou bien il adhère au régime, ou bien il reste en dehors. C'est un élément essentiel du système.

Je répondrai cependant au député que je n'ai rien contre lui. Je posais une question au sujet de la décision de son chef de le choisir pour la Commission canadienne du blé, alors que, le 16 mai, le Syndicat national des cultivateurs a accusé le député d'être volontairement mal informé ou de mener une campagne ininterrompue de salissage contre la Commission canadienne du blé. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le Syndicat national des cultivateurs.

Je parle du message qui est lancé au Canada rural. Pourquoi le chef de ce parti a-t-il choisi un homme qui se voue tout entier à la destruction de la Commission canadienne du blé? Le Syndicat national des cultivateurs s'est fait entendre. Il dit que c'est une honte pour le Canada rural. Je n'ai rien à dire contre le point de vue du député. C'est le sien. Toutefois, le choix de son chef constitue un message, et un message qui me semble très clair.

M. Gord Brown (Leeds—Grenville, PCC): Monsieur le président, la circonscription de Leeds—Grenville que je représente est fortement tributaire de la gestion de l'offre. On y retrouve le plus gros producteur d'oeufs de Canada ainsi que bon nombre de fermes laitières. Une grande partie de l'économie de Leeds—Grenville dépend de la gestion de l'offre.

Je tiens à préciser que je suis un ancien membre de l'Alliance canadienne et que j'étais un grand adepte du système de gestion de l'offre. Je trouve les députés d'en face un peu fourbes, parce qu'ils parlent beaucoup de leur appui à la gestion de l'offre, mais quand vient le temps des négociations commerciales, ils se défilent et ne chargent pas leurs négociateurs de défendre ce système.

Les agriculteurs de ma circonscription craignent toujours que le système disparaisse. Il y a actuellement certaines préoccupations en ce qui a trait aux mélanges de beurre, de sucre et d'huile et à l'importation de caséine et de caséinate. Tout cela a actuellement de graves répercussions sur l'industrie laitière canadienne.

Comment mon bon ami le député de Timmins—Baie James explique-t-il que les partenaires de sa coalition de l'autre côté ne sont pas debout en train d'invoquer l'article XXVIII? Le ministre nous a dit qu'il ne s'intéressait pas au symbolisme. Toutefois, quand cela compte vraiment, quand les négociations commerciales sont en cours, les intérêts du Canada ne sont pas protégés.

● (2050)

M. Charlie Angus: Monsieur le président, j'ai beaucoup de respect pour le député de Leeds—Grenville. Nous siégeons ensemble au Comité du patrimoine et nous avons fait de bonnes choses. Il a posé une bonne question. Les producteurs de lait veulent savoir s'ils seront protégés, si quelqu'un les défendra. Ce soir, j'ai essayé de faire valoir le fait que le gouvernement n'avait pas réussi à démontrer au cours des neuf dernières années qu'il était disposé à prendre des mesures concrètes à cet égard. Il ne l'a pas fait.

Nous entendons finalement dire que des mesures pourraient être prises au chapitre de l'étiquetage. Des mesures pourraient également être prises à l'égard des normes. Toutefois, quand on regarde ce qui a été fait jusqu'à maintenant, on se rend compte que c'est bien peu.

Si j'étais producteur, je serais très inquiet. Les députés de tous les partis ont la responsabilité de voir à ce que les producteurs de tous les secteurs agricoles se fassent entendre à la Chambre. Autrement, leurs préoccupations passeront sous silence et on ne fera rien pour y trouver une solution. C'est la raison pour laquelle nous tenons ce débat ce soir.

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le président, je suis heureuse de prendre la parole ce soir à propos de la question de la gestion de l'offre. Je prendrai quelques minutes pour informer les téléspectateurs de ce qu'est la gestion de l'offre.

Le système canadien de gestion de l'offre établit un lien entre la production et la demande au Canada, et il permet aux agriculteurs de recevoir un juste prix du marché et de ne plus compter sur l'aide gouvernementale.

La gestion de l'offre élimine les grandes fluctuations des prix à l'étape de la transformation à la ferme ou de la distribution, et elle garantit un approvisionnement alimentaire efficient et sûr qui respecte les normes canadiennes en matière de santé et de sécurité.

Les secteurs laitier, de la volaille et des oeufs sont importants pour le Canada, car, collectivement, ils font une contribution nette de 12,3 milliards de dollars au PIB, génèrent des recettes monétaires agricoles de 6,8 milliards de dollars, soutiennent une activité économique supérieure à 39 milliards de dollars et emploient plus de 215 000 Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

La gestion de l'offre responsabilise les agriculteurs tout en étant bénéfique pour les transformateurs, les consommateurs, les pouvoirs publics et les contribuables. Elle a remplacé les cycles d'expansion et de récession par un marché stable et harmonieux, encore une fois sans qu'il n'en coûte quoi que ce soit aux pouvoirs publics ou aux contribuables.

Au Canada, les mécanismes de fixation des prix se fondent sur la négociation collective, par les agriculteurs, de prix minimaux à la ferme pour le lait, la volaille et les oeufs. En agissant ensemble, les agriculteurs peuvent négocier un prix équitable pour leur production alimentaire, en fonction de ce qu'il en a coûté pour produire ces aliments.

Initiatives ministérielles

Dans les pays qui n'ont pas de mécanismes de prix semblables, les agriculteurs touchent un pourcentage encore plus faible du prix payé par les consommateurs. Par exemple, en juin 2004, ACNielsen a fait une enquête comparative de toutes les villes canadiennes et de villes aux États-Unis, et a constaté que le coût moyen du panier de produits laitiers, au Canada, était de 89,75 \$, comparativement à 110,92 \$ aux États-Unis. Autrement dit, les produits laitiers sont environ 23,6 p. 100 moins chers au Canada qu'aux États-Unis.

Je vais maintenant parler plus précisément de questions touchant l'industrie laitière au Canada et des progrès réalisés par le gouvernement et les membres du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour régler les sérieux problèmes auxquels sont confrontés les exploitants de fermes laitières.

Le gouvernement travaille dur, depuis un certain temps, afin d'établir un régime réglementaire juste et équitable relativement aux normes des produits laitiers et à l'utilisation de la terminologie laitière. Les producteurs laitiers sont confrontés à deux problèmes fondamentaux: la définition des produits laitiers visés dans la réglementation; et les étiquettes utilisées pour décrire les produits laitiers et les aliments qui contiennent des produits laitiers. Ces deux questions relèvent du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Je parlerai tout d'abord de la nécessité d'avoir des définitions claires dans la réglementation. On observe des contradictions entre la définition de l'expression produit laitier dans le Règlement sur les produits laitiers et la définition qu'en donne le Règlement sur les aliments et drogues. Le gouvernement veut y remédier, mais il faut procéder de façon transparente pour tous les intéressés, c'est-à-dire les producteurs laitiers et le secteur de la transformation des produits laitiers.

La seconde question touchant la réglementation concerne l'étiquetage utilisé pour décrire les produits laitiers et les produits qui ne sont pas des succédanés de produits laitiers. Le député de Montcalm et son collègue du Bloc se sont occupés du dossier de l'étiquetage avec des représentants des Producteurs laitiers du Canada. Des députés libéraux ont proposé des changements à l'étiquetage et le Parti conservateur a présenté des projets de loi d'initiative parlementaire sur le sujet.

Il s'agit de questions complexes. Pour faire des choix éclairés, les Canadiens doivent pouvoir compter sur une information précise et fidèle sur les produits. L'ACIA protège les consommateurs et l'industrie et fait la promotion de pratiques commerciales équitables en établissant et en appliquant des normes sur l'exactitude de l'information concernant les produits qui figure sur les étiquettes des produits alimentaires.

En fait, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a lancé de vastes consultations sur l'étiquetage des produits alimentaires, plus précisément des ingrédients et saveurs mis en évidence, et sur de nouvelles règles concernant la terminologie des produits laitiers. Les participants aux consultations comprenaient des producteurs, dont les Producteurs laitiers du Canada, des transformateurs, des exportateurs, des importateurs et des consommateurs.

Les producteurs et les consommateurs étaient très favorables à l'établissement de règles concernant un étiquetage clair des produits alimentaires. La question a été renvoyée au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, dans le cadre de l'étude du projet de loi C-27, Loi sur le contrôle d'application des lois relevant de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Je suis convaincue que les députés des deux côtés de la Chambre se réjouissent de la percée réalisée la semaine dernière.

● (2055)

Les députés le savent peut-être, j'ai proposé un amendement visant à ajouter une disposition sur l'emploi de la terminologie laitière. En vertu de ces dispositions, il ne serait plus possible de commercialiser un produit agricole dont l'étiquette mentionne une substance laitière qu'il ne contient pas. Il ne serait pas non plus possible de commercialiser un produit agricole dont l'étiquette mentionne une substance laitière si le produit vise à être le succédané d'un produit laitier.

Certaines exceptions sont prévues. L'une d'entre elles concerne des produits qui ont été traditionnellement employés sous un nom particulier. Personne ne songe à interdire l'expression « beurre d'arachide » uniquement parce qu'il ne s'agit pas véritablement d'un beurre produit à partir d'une authentique substance laitière. Les autres exceptions concernent principalement des expressions qui, aujourd'hui, doivent être ajoutées pour informer clairement les consommateurs que des produits ne sont pas véritablement des substances laitières. Sur les étiquettes des produits, on verra davantage des expressions telles que « arôme artificiel » ou « arôme simulé ». Elles indiqueront aux consommateurs que les produits ne contiennent pas véritablement des substances laitières.

C'est dans ces mesures que nous avons trouvé la solution à un problème que nous étudions et débattons depuis un certain temps déjà. À mon avis, cet amendement et d'autres approches, par exemple assurer la cohérence des définitions réglementaires, sont la meilleure façon de régler cette question.

Il importe de souligner que les Producteurs laitiers du Canada appuient l'amendement que j'ai proposé, et qui a été adopté à l'unanimité par le comité. Je remercie de leur appui tous mes collègues du Comité de l'agriculture.

Dans une lettre qu'ils ont fait parvenir récemment à mon bureau, ces producteurs affirmaient:

Au nom des Producteurs laitiers du Canada, je suis heureux de vous témoigner ma gratitude pour vos efforts qui se sont traduits par l'adoption unanime d'amendements au projet de loi C-27 concernant l'étiquetage.[...] Ces amendements sont le point culminant de plusieurs années de pression soutenue afin que la terminologie laitière ne soit pas employée à mauvais escient ou de manière à induire en erreur. Ils contribueront à protéger l'intégrité des produits laitiers.

Nous devrions être rassurés par le progrès réalisé au sein du comité permanent, la semaine dernière. Nous devrions continuer de rapprocher les deux parties en présence, les producteurs et les entreprises de transformation, de manière à instaurer au Canada une industrie de l'agriculture et de l'agroalimentaire concurrentielle et capable de maintenir sa réputation mondiale en matière de qualité.

En vue d'atteindre cet objectif, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a offert aux deux parties de mettre sur pied un forum où elles pourront discuter des questions et des normes laitières et dégager un consensus sur des recommandations à son intention. Nous attendons les résultats de ces discussions.

La gestion de l'offre est un système valable qui profite non seulement aux producteurs mais également aux consommateurs de tout le pays. C'est pourquoi le gouvernement du Canada demeure déterminé à défendre le cadre de la gestion de l'offre ainsi que la possibilité pour les producteurs canadiens de choisir le mode de commercialisation de leurs produits.

Initiatives ministérielles

• (2100)

M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD): Monsieur le président, curieusement, il y a trois ou quatre semaines, les producteurs laitiers de l'Ontario, et surtout du Québec, ont organisé une grande manifestation devant les édifices du Parlement. Ils ont dit au gouvernement qu'il fallait invoquer l'article XXVIII. Ils ont reconnu que l'étiquetage pourrait avoir des conséquences.

J'ai deux questions à poser à la députée du Parti libéral. D'abord, croit-elle vraiment que nous regagnerons plus de 2 p. 100 ou 3 p. 100 du marché avec l'étiquetage? Allons-nous regagner davantage? Ensuite, quel est l'inconvénient à invoquer l'article XXVIII? En quoi cela nuit-il à cette industrie au Canada?

Mme Rose-Marie Ur: Monsieur le président, pour répondre à la première question du député, oui, je crois vraiment que nous pouvons changer les choses.

En ce qui concerne sa deuxième question au sujet de l'article XXVIII, je peux assurer au député que je n'ai jamais été aussi convaincue qu'aujourd'hui, au moment où j'aborde ce sujet, que le ministre de l'Agriculture et son secrétaire parlementaire ont travaillé avec beaucoup de diligence à cet égard, que le ministre défend les intérêts des producteurs laitiers du Canada dans le cadre des négociations. Il n'a jamais dit qu'il n'invoquera pas l'article XXVIII, mais il dispose d'autres moyens qu'il utilise, et on ne participe jamais à des négociations sans certains moyens de négociation. Je crois que c'est le cas en ce qui concerne le ministre de l'Agriculture.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le président, j'ai le plaisir de prendre la parole de nouveau pour parler du très important sujet de ce soir.

Nous vivons une crise dans le monde agricole et dans les régions rurales du Canada. Je pense que tous les secteurs subissent l'effet de l'effondrement du prix des matières premières et de l'effondrement de bien des choses.

Au sujet de la gestion de l'offre, j'aimerais saisir l'occasion pour remercier les gens de ma circonscription qui ont pris le temps de me parler avant et pendant les élections. Voyant que je suis un céréaliculteur et un producteur de boeuf, ils ont pris le temps de me poser des questions sur mes convictions et sur la politique de notre parti à propos de la gestion de l'offre.

J'ai toujours apprécié que les défenseurs de la gestion de l'offre n'aient pas recours aux tactiques visant à faire peur aux gens qu'emploient certains partis et qu'ils ont même employées ce soir. Les défenseurs de la gestion de l'offre ont préféré me poser des questions sur le sujet. Je pense notamment à l'un des producteurs laitiers, Charlie Rajotte, de Wainwright, que nous appelons le sénateur et qui possède 400 vaches, ainsi qu'à sa famille. Nous sommes toujours les bienvenus autour de leur table pour les entendre parler de leurs frustrations, de leurs inquiétudes et des avantages de la gestion de l'offre et aussi pour leur parler de notre politique et les rassurer.

La députée a fait partie du Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire pendant longtemps. Or, je suis membre du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, et nous avons pu entendre lors de nos audiences d'aujourd'hui le ministre du Commerce international. Lorsque je lui ai posé des questions concernant la gestion de l'offre et l'article XXVIII, il nous a indiqué que le gouvernement n'invoquerait pas cet article et ne serait pas favorable au recours à cet article. Il a poursuivi en disant que le ministre de l'Agriculture avait un certain nombre d'options en réserve pour tâcher de préserver la gestion de l'offre et qu'il nous en parlerait.

Nombre de personnes sont favorables au régime protectionniste de la gestion de l'offre et parlent d'invoquer l'article XXVIII. Quelles sont les options dont nous a parlé le ministre du Commerce international? Je vois le ministre de l'Agriculture expliquer certaines de ces options à la députée. Pourrait-elle nous transmettre cette information pour que nous sachions comment on compte protéger la gestion de l'offre?

• (2105)

Mme Rose-Marie Ur: Monsieur le président, au risque d'indisposer mon collègue qui a posé cette question, je lui dirai que ce qui a été divulgué ou ce que le ministre du Commerce a dit n'a rien de bien secret. Je n'ai pas assisté à la rencontre et je ne puis donc pas répondre. Lorsque j'ai parlé par le passé au ministre du Commerce international, il m'a dit sans hésiter que notre rôle était de défendre la gestion de l'offre.

Comprenons bien que nous ne sommes que l'un des 148 pays qui participent aux audiences. En guise d'explication pour mes collègues d'en face, je leur parlerai de la visite récente d'une délégation de la Nouvelle-Zélande. Ses membres ont rencontré le Comité de l'agriculture, où tous les partis sont représentés et qui, pour l'essentiel, travaille de façon tout à fait apolitique. Nous avons un excellent comité.

Lors de la rencontre avec la délégation néo-zélandaise, j'étais très contente d'être tout à fait à l'autre bout de la table puisque, lorsque la discussion a porté sur la gestion de l'offre, un monsieur de la Nouvelle-Zélande nous a dit qu'il s'agissait d'un organisme commandité par le gouvernement et que la gestion de l'offre était financée par les fonds publics.

J'ai alors pris la parole pour dire que ce n'était pas du tout le cas. Cette délégation qui rencontrait le Comité de l'agriculture n'était pas informée ou l'était mal. Lorsque nous voyons, lors de négociations, des gens d'autres pays traiter avec nous sans comprendre le régime de gestion de l'offre, nous devons nous dire que nous et nos négociateurs avons du pain sur la planche. Je n'ai jamais eu à me rendre à Genève comme certains collègues d'en face mais j'estime que nous avons tous le devoir d'expliquer que le gouvernement a effectivement établi un cadre, mais qu'il ne finance nullement la gestion de l'offre. Il faut bien le faire comprendre.

Lorsque nous nous trouvons là-bas, nous devons poursuivre la lutte avec les négociateurs, qui ont fait un excellent travail, d'après ce que je sais. Ceux parmi nous qui s'y rendront ont également pour tâche d'expliquer aux autres pays le régime de gestion de l'offre en leur donnant des renseignements exacts et en évitant toute mésinformation.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Merci, monsieur le président. Ma collègue, que je connais depuis des années, sait que j'ai assisté à de nombreuses discussions sur des crises touchant diverses industries, des crises auxquelles le gouvernement a mis beaucoup de temps à réagir. Dans nombre de cas, rien n'a été fait. Les crises du bois d'oeuvre et de l'ESB n'ont toujours pas été réglées. Ce dont j'ai été témoin est assez décevant, de la part d'un gouvernement censé appuyer les agriculteurs canadiens.

Initiatives ministérielles

Comme l'a dit mon collègue de Timmins—Baie James, et je pouvais entendre divers commentaires provenant de l'arrière, j'attendais du gouvernement et de ses représentants qu'ils luttent pour les agriculteurs du pays. Nous avons tous déjà vu ces ballons gonflés dont le fond est rempli de sable. Même si on frappe dessus, ils se remettent en place. Honnêtement, c'est ainsi que je perçois le gouvernement, comme un ballon gonflé, qui ne fait rien pour les agriculteurs canadiens. Les autres pays le frappent de plein fouet et il ne fait rien. Il se relève, mais reste à la même place; il tombe et se relève sans cesse, sans rien accomplir.

Voici ma question pour ma collègue: quand changera-t-elle sa position? Quand le gouvernement reconnaîtra-t-il qu'il ne peut pas attendre que l'industrie disparaisse avant d'agir pour les agriculteurs et les producteurs laitiers?

Mon collègue de Windsor—Tecumseh a indiqué que l'étiquetage aura des répercussions sur 2 à 3 p. 100 des producteurs. Nous devons prendre d'autres mesures si nous voulons avoir une incidence sur l'industrie. Quand le ferons-nous, selon elle?

Mme Rose-Marie Ur: Monsieur le président, je remercie ma collègue de son excellente question. J'ai été agricultrice dans une vie antérieure et je peux dire que j'ai toujours vu le gouvernement, que ce soit le gouvernement actuel ou tout autre gouvernement libéral, se porter à la défense des agriculteurs. Pour avoir été productrice agricole dans le passé, je peux vous dire que nous avons toujours défendu les intérêts des agriculteurs.

Prenons l'exemple du porc et des droits compensateurs. Nous étions là. Qu'on ne vienne pas me dire que nous n'avons pas lutté pour l'industrie du porc, et j'ajouterais même avec succès.

À la suite de la chute importante des prix du marché, le gouvernement était là et a octroyé plus de 4,2 milliards de dollars, et 1 milliard de dollars supplémentaires en mars. La députée dit que nous n'avons rien fait?

Par rapport à l'ESB, le Canada a été le premier pays où un cas d'ESB a été diagnostiqué à pouvoir exporter aux États-Unis du boeuf en caisse carton, l'exportation de bovins de moins de 30 mois ayant très peu changé après la découverte d'un cas d'ESB. La députée prétend que nous n'avons rien fait?

Nous avons d'abord et avant tout été présents. Je suis certaine que nous entendrons toujours des commentaires dissonants de la part de certains agriculteurs, mais pour l'essentiel, je suis sûre qu'ils comprennent que les gouvernements font ce qu'ils peuvent. Je remercie toutefois la députée de sa question.

• (2110)

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le président, je suis heureux de prendre part au présent débat exploratoire sur la gestion de l'offre au Canada. Je sais que mes collègues libéraux ont bien hâte de m'entendre.

Cependant, je voudrais commencer mon discours en parlant d'une question très sérieuse. Dans ma province, le Manitoba, il pleut énormément par les temps qui courent. Les champs sont très détrempés et les producteurs n'ont pu mettre leurs récoltes à l'abri. La situation est très grave. Je sais que tous les députés se préoccupent des difficultés des agriculteurs du sud-est et de l'ouest du Manitoba, où les pluies ont causé beaucoup de dommages. J'exhorte les gouvernements fédéral et provincial à aider nos agriculteurs d'une manière appréciable.

J'invite le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire à venir dans la région. Les agriculteurs veulent savoir que les gens à Ottawa se préoccupent d'eux. Il n'y a pas de meilleure façon de le montrer

que si un membre du Cabinet comme le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire vient constater par lui-même les dégâts dans la région et déterminer ce qui peut être fait. Je laisse cela à la discrétion du ministre.

D'autres pressions s'exercent sur l'agriculture. Ce n'est pas seulement la météo. Je sais que le ministre de l'Environnement, même si nous aimons blâmer les libéraux, n'est pas responsable des conditions météorologiques, mais il y a des choses que les libéraux pourraient faire.

Je tiens à souligner que la gestion de l'offre et le contrôle des prix des produits laitiers, de la volaille et des oeufs sont des éléments importants du maintien de la santé économique de nombre de régions du pays, notamment ma circonscription, celle de Provencher, qui se situe dans le sud-est du Manitoba. Les consommateurs, les producteurs et les transformateurs de tout le Canada ont profité de la mise en oeuvre de la gestion de l'offre dans ces secteurs agricoles.

Je le vois tous les jours dans ma circonscription. Les producteurs engagés dans le système de gestion de l'offre ont pu, grâce au capital accumulé dans ce système et sans quitter leur secteur assujéti à ce système, investir dans d'autres secteurs comme celui du porc, qui s'est développé assez rapidement dans le sud-est du Manitoba.

La gestion de l'offre a stabilisé l'agriculture et a permis aux agriculteurs d'exercer leur activité dans d'autres secteurs sans l'aide de l'État. En tant que conservateur, je considère cela comme un facteur très important.

Je sais que nos vis-à-vis étaient à la recherche d'un ancien député de l'Alliance canadienne à l'ouest de l'Ontario qui appuie en fait la gestion de l'offre. Ce genre de député n'est pas si rare dans mon secteur, et je suis fier de dire que j'appuie la gestion de l'offre. Je vois les avantages que ce système a procurés aux membres de ma collectivité.

À l'instar du député de Provencher, mes électeurs réclament de façon constante la protection des intérêts des producteurs dans les secteurs agricoles soumis à la gestion de l'offre, car les faits montrent que la gestion de l'offre ne bénéficie pas seulement aux producteurs, mais aussi aux consommateurs et à l'économie en général. Les secteurs soumis à la gestion de l'offre sont aussi confrontés à des difficultés de temps à autre, mais ils les abordent sans demander une infusion massive de deniers publics, comme je l'ai dit plus tôt.

En règle générale, les agriculteurs sont fiers d'être indépendants, de s'acquitter de leurs obligations et de gagner leur vie. Cette industrie a montré, malgré toutes les difficultés qu'elles a éprouvées, qu'elle est capable mieux que n'importe quelle autre de se prendre en main et d'améliorer l'économie du pays. En même temps, elle offre un rendement équitable aux producteurs et des prix raisonnables aux consommateurs. Qui plus est, il n'y a pas de plaintes quant à la qualité des produits offerts par les secteurs soumis à la gestion de l'offre.

J'ai éprouvé une grande fierté à voir le nouveau Parti conservateur réaffirmer l'engagement pris par l'Alliance canadienne à l'égard de la gestion de l'offre. Je sais que ce fut l'un des sujets de débat lors du congrès d'orientation qui a eu lieu en mars, mais je crois qu'on a pris la bonne décision.

Initiatives ministérielles

Cette politique établit que le Parti conservateur du Canada croit qu'il est dans l'intérêt du Canada et de l'agriculture canadienne que les industries protégées par la gestion de l'offre demeurent viables. Un gouvernement conservateur appuiera la gestion de l'offre et le but de ce système, c'est-à-dire offrir aux consommateurs des produits de qualité élevée à des prix raisonnables et aux producteurs un rendement raisonnable sur leurs produits.

● (2115)

Les agriculteurs canadiens sont laborieux et autonomes, mais je pense qu'il est démontré que face à une concurrence mondiale de plus en plus serrée pour nos agriculteurs, la coopération entre les agriculteurs devient de plus en plus importante pour les rendre compétitifs sur les marchés mondiaux.

En organisant et en élaborant des systèmes de gestion de l'offre, nos producteurs sont mieux en mesure de contrôler leur offre et les prix qu'ils reçoivent. C'est pourquoi le Parti conservateur demande au gouvernement d'appuyer les systèmes de gestion de l'offre dirigés par les agriculteurs. Les gouvernements doivent négocier des accords commerciaux avantageux et lorsque l'agriculture canadienne est confrontée aux défis du commerce déloyal, le gouvernement fédéral doit aller défendre les producteurs sur la scène mondiale avec des délégations de haut niveau.

Il faut s'engager à ce que le secteur assujéti à la gestion de l'offre ait son mot à dire dans la création d'un mandat de négociations commerciales. Je tiens à dire que de plus en plus de mes agriculteurs assujétis à la gestion de l'offre et ayant l'habitude de voter pour le Parti libéral ne le font plus. Je pense qu'ils ont constaté que le Parti libéral ne se préoccupait plus des régions agricoles du pays et se concentrait davantage sur le centre-ville de Toronto. Même si ce dernier est important, les agriculteurs se sentent négligés. Ils ont l'impression que le parti les a abandonnés et non seulement ils disent simplement que le parti les a laissés tomber, mais maintenant que l'industrie n'a plus l'attention du gouvernement, nous constatons des cas de mauvaise gestion. C'est peut-être délibéré ou le fruit de la négligence, mais je pense pour ma part que c'est de la négligence. En fait, le Parti libéral ne comprend pas les agriculteurs de façon générale et le secteur assujéti à la gestion de l'offre.

Dernièrement, des pressions politiques ont incité le gouvernement libéral à exprimer son appui à l'égard de la gestion de l'offre. Je pense qu'il a changé d'avis et il l'affirme maintenant qu'il a négligé l'industrie. Il commence à parler d'appui, mais malheureusement, les belles paroles n'aident en rien.

Des voix: Oh, oh!

M. Vic Toews: C'est regrettable. Les belles paroles ne servent à rien. Mes collègues libéraux rient de moi, mais en fait, ils sont en mesure d'agir et ils n'en font rien. C'est pourquoi il est temps que le Parti conservateur prenne le pouvoir pour que non seulement nous puissions parler de la question, mais aussi que nous soyons en mesure d'aider nos producteurs, en faisant plus que de simplement formuler des critiques constructives comme je le fais ce soir.

Le faible bilan du Parti libéral dans le cadre des négociations de l'OMC et les pressions politiques et économiques de l'OMC forcent le Canada à réduire les droits sur tous les produits agricoles, y compris ceux qui sont assujétis à la gestion de l'offre. Les agriculteurs dans ce secteur se demandent ce qu'ils reçoivent en retour. Ils disent qu'on les sacrifie. On leur dit qu'ils doivent renoncer à cela et pourtant, ils ne voient aucun avantage tangible pour eux en tant qu'agriculteurs.

Les agriculteurs canadiens sont mal représentés par les ministres lors des négociations de l'OMC, comme en témoigne le fait que,

récemment — peut-être que les députés en ont déjà parlé, mais on me l'a mentionné — les libéraux se sont soustraits à leurs responsabilités envers les agriculteurs canadiens lors du mini-sommet ministériel qui a eu lieu au Kenya le 2 mars 2005. Les pays membres y ont discuté de leur engagement envers les résolutions prises lors du cycle de Doha; le ministre du Commerce international et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire n'y ont pas participé parce qu'ils assistaient au congrès libéral.

Je sais que les congrès libéraux sont importants. La politique est importante. Elle est le moteur de la Chambre, mais on aurait espéré qu'au moins un ministre ait pu se rendre au mini-sommet. Permettez-moi de dire pourquoi il était si important d'envoyer au moins un ministre. D'après les règles du mini-sommet ministériel, seul un ministre a le droit de représenter un pays et de parler en son nom.

Voilà un exemple d'un simple cas de négligence, ou d'un mauvais choix de priorité. Peu importe l'importance que le ministre attribue au parti, je pense qu'il aurait pu envoyer un autre ministre à sa place. Un ministre canadien aurait dû y représenter les agriculteurs canadiens.

● (2120)

J'avais d'autres arguments à formuler, mais je sais que mon temps de parole sera bientôt écoulé. Une des choses qui me préoccupent à propos du récent budget négocié entre les libéraux et les néo-démocrates est le fait que le NPD a dit avoir investi 4,6 milliards de dollars supplémentaires dans les grandes villes, sans accorder un sou au secteur agricole.

J'étais déçu que le NPD néglige le secteur agricole. Si ce parti fait un pacte avec le diable, il devrait au moins venir en aide à ceux qui en ont besoin. Voilà le problème. Le NPD aura beaucoup de comptes à rendre pour avoir refusé de reconnaître les difficultés auxquelles les agriculteurs sont confrontés. Il est vrai que les grandes villes sont importantes, mais qu'en est-il des petites exploitations agricoles familiales que nous devons aider si nous voulons que le Canada reste une nation forte et indépendante?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le président, le député a expliqué ses préoccupations en parlant des pluies abondantes dans certaines régions du Canada. J'ajouterais, parce que je sais que mon voisin ici le ferait, que le printemps est difficile en Nouvelle-Écosse aussi. Nous ne devons pas oublier cette région.

Certaines affirmations du député me préoccupent. Il est clair que le Parti libéral n'est pas arrivé soudainement à la conclusion qu'il fallait soutenir la gestion de l'offre à un congrès d'orientation il y a trois mois comme l'a fait le Parti conservateur. Le Parti libéral appuie la gestion de l'offre et il l'appuie efficacement, comme en témoigne le fait que ce système existe et se porte bien depuis 35 ans. Je crois qu'il ne faut pas oublier cela non plus.

Le député se trompe lorsqu'il affirme que nous avons troqué la réduction des droits. Les négociations de l'OMC ne sont pas terminées. En fait, pendant l'élaboration de l'entente cadre qui a été signée en juillet dernier, et que nous avons contribué à négocier, nous avons insisté pour inclure un élément de flexibilité. La question, ce ne sont pas les droits comme tels, et cela, le député devrait le savoir. La question, ce sont les droits hors contingent dont nous discutons ici, pas la réduction des droits généraux et cette distinction est importante. Il est important de comprendre la distinction pour la suite des choses.

Initiatives ministérielles

Le député a mentionné le mini-sommet ministériel. Il y a lieu de préciser qu'il n'a pas mentionné le mini-sommet qui s'est tenu à Paris pour lequel son parti a refusé de se joindre à un ministre, ce qui aurait permis à certains députés d'y participer. Je ne sais pas pourquoi il ne l'a pas mentionné; je crois que cela a à voir avec la tentative de défaire le gouvernement ou quelque chose du genre.

Permettez-moi de parler de résultats. C'est en toute sincérité que j'en parle, sachant que cela intéresse le député, l'ancien ministre. Je sais qu'à l'instar de tous les autres députés à la Chambre, il a à coeur l'agriculture et il est conscient de son importance. Il s'agit d'une question qui, à de nombreux égards, transcende la partisanerie politique. Nous agissons tous de manière partisane de temps à autre.

Une voix: Surtout de l'autre côté.

L'hon. Andy Mitchell: Je ne crois pas que les électeurs nous élisent en pensant que nous n'agissons jamais de manière partisane de temps à autre. C'est pourquoi ils nous demandent de les représenter et c'est pourquoi nous participons à ces débats.

En ce qui concerne l'agriculture et la gestion de l'offre en particulier, je crois qu'il est important de comprendre qu'il est absolument essentiel que tous les partis à la Chambre travaillent ensemble pour obtenir des résultats tangibles aux négociations de l'OMC. C'est important pour la gestion de l'offre. Quelques représentants de l'industrie sont dans l'auditoire ce soir et je suis sûr qu'on nous écoute à la télévision. C'est une question importante.

D'autres questions sont importantes pour l'agriculture en général dans les négociations de l'OMC. Il est essentiel que les députés de tous les partis travaillent ensemble afin d'obtenir ces résultats importants, car il est important d'avoir une industrie agricole vigoureuse au pays. Oui, c'est important pour le Canada rural, mais c'est aussi important pour l'ensemble du pays.

L'agriculture représente 8 p. 100 du produit intérieur brut. Elle est une importante génératrice de richesse au pays. Peu importe si l'on vit dans l'une des plus petites localités ou dans une ville importante, il est impératif que l'industrie agricole soit rentable. Le gouvernement y accorde beaucoup d'importance. Nous comptons de nombreuses réussites à cet égard et il reste beaucoup de défis à relever. Nous les relèverons.

J'insiste, à l'intention du député, sur l'importance de travailler non pas de façon non partisane, parce que c'est sûr que nous agissons de façon partisane de temps à autre, mais de façon à atteindre l'objectif important de préserver une industrie agricole vigoureuse au pays.

• (2125)

M. Vic Toews: Monsieur le président, je remercie le député de ses commentaires. Ce qui me préoccupe, c'est que j'entends des paroles de ce genre depuis un certain temps déjà. J'habite dans une circonscription agricole, et mes électeurs ont déjà entendu ces commentaires, à savoir que nous devons travailler ensemble et mettre de côté les considérations partisans. Ils en sont conscients.

En gros, je crois que les députés travaillent de façon non partisane, surtout en comité. Je fais partie du Comité de la justice, et nous avons réussi à adopter des projets de loi très importants en mettant la partisanerie de côté.

Malheureusement, lorsque je fais part à mes électeurs des avancées dans le domaine de la justice, bon nombre d'entre eux veulent savoir ce qui se passe du côté des agriculteurs. Bien honnêtement, les progrès dans les deux domaines ne sont pas comparables.

Je vais croire le ministre sur parole lorsqu'il dit qu'il souhaite travailler de façon non partisane, mais je crois que le moment est

venu pour le ministre de prouver qu'il peut produire des résultats réels. Je conviens que les mesures prises sur des questions telles que l'étiquetage engendreront des améliorations de 2 ou 3 p. 100, mais nous avons besoin de gains plus substantiels que cela. Ce n'est tout simplement pas suffisant.

Si le ministre est à la recherche d'idées, je sais que mon collègue, notre porte-parole en matière d'agriculture, a fait bon nombre de suggestions, mais il semble que personne ne soit à l'écoute. Si un soir le ministre souffre d'insomnie, il pourrait lire les commentaires et les discours de notre porte-parole en matière d'agriculture. Je crois que cela lui donnerait suffisamment de nouvelles idées pour le tenir occupé pendant quelques heures. Je dis cela en toute sincérité.

Je tiens à remercier le ministre d'être ici ce soir et de montrer qu'il est déterminé, verbalement, du moins, à collaborer. Cependant, nous voulons que les choses bougent. Il pourrait commencer par jeter un coup d'oeil sur les idées du Parti conservateur. Les libéraux n'ont jamais hésité à s'approprier les idées des conservateurs lorsque cela leur permet de protéger leur avenir politique. En toute honnêteté, je les invite à le faire en ce qui a trait à l'agriculture. Même si cela leur donne quelques votes de plus, ce serait bénéfique pour nos agriculteurs.

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.): Monsieur le président, le député de Provencher dit que le gouvernement ne prend aucune mesure. Je trouve vraiment fort intéressant d'écouter les députés d'en face ce soir. Peut-être que s'ils côtoient les libéraux assez longtemps, ils se convertiraient, parce qu'on voit une conversion ici ce soir. Les députés d'en face commencent à voir la lumière en ce qui concerne la gestion de l'offre.

Je dois cependant m'élever contre le député quand il dit que le gouvernement ne fait rien et abandonne les collectivités rurales. Le député maintiendrait-il encore son affirmation si je lui disais que les gouvernements fédéral et provinciaux ont versé des sommes records de 4,8 milliards de dollars, en 2003, et de 4,9 milliards de dollars en 2004? Le gouvernement a reconnu la présence d'une crise agricole. Il a pris des mesures: il a mis de l'argent dans les poches des agriculteurs. En outre, depuis 35 ans, il soutient de façon constante l'industrie de la gestion de l'offre.

Je suis ravi de voir ce soir que les députés d'en face commencent au moins à nous suivre. Je ne leur fais pas encore vraiment confiance, je l'admetts, mais au moins on voit une petite conversion. S'ils nous côtoient assez longtemps, ils finiront peut-être par comprendre et par nous appuyer. Nous pourrions même en arriver à voir le chef du parti appuyer la gestion de l'offre. Ce serait un événement.

• (2130)

M. Vic Toews: Monsieur le président, même si je suis en mesure d'affirmer que notre chef appuie la gestion de l'offre et qu'il a participé de près à l'élaboration de la politique de notre parti sur cette question, je ne vais pas contrer ce qu'avance le député en dénaturant les faits.

Initiatives ministérielles

Disons que, sans être schizophrène, je suis d'accord avec moi-même pour dire que le Parti libéral a malheureusement négligé les agriculteurs. Le député dit que le fait d'avoir agi a mis de l'argent dans les poches des agriculteurs. Les seules agissements du gouvernement, à notre connaissance, sont ceux qui ont rempli les poches de leurs amis du scandale des commandites. Très rapidement en effet des millions de dollars ont été empochés.

Je suis d'accord que l'on pourrait parler d'action si on mettait de l'argent des contribuables dans les poches des agriculteurs. Malheureusement, mes agriculteurs n'ont pas vu beaucoup la couleur de cet argent et certainement pas des montants qui ressemblent à ce que le gouvernement est censé leur avoir donné, selon le député. Y aurait-il du coulage entre Ottawa et l'agriculteur? Je n'en sais rien. Il y a peut-être une entreprise de publicité qui sert d'intermédiaire tout en se servant au passage.

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir prendre part à ce débat sur l'engagement du gouvernement à l'égard de l'ensemble du secteur agroalimentaire, notamment à l'égard de nos producteurs régis par la gestion de l'offre, et sur les mesures que prendra le gouvernement pour défendre leurs intérêts sur la scène internationale.

[Français]

Tout d'abord, j'aimerais rappeler à la Chambre les moyens qu'a pris le gouvernement pour soutenir et défendre nos cinq industries assujetties à la gestion de l'offre.

Comme nous le savons tous, la gestion de l'offre est un système de gestion des produits agricoles typiquement canadiens. Créé il y a plus de 30 ans, ce système offre des avantages réels aux producteurs et aux consommateurs. Il assure stabilité et prospérité tant aux producteurs qu'aux transformateurs, et il offre aux consommateurs des produits alimentaires à valeur ajoutée de première qualité.

Les producteurs laitiers et les producteurs de volaille et d'oeufs ont choisi la gestion de l'offre. Ce choix s'avère fructueux pour ceux-ci. Le gouvernement appuie fermement ce choix et a démontré à maintes occasions qu'il défendra sans relâche la capacité qu'ont les producteurs de choisir comment ils veulent commercialiser leurs produits.

• (2135)

[Traduction]

Examinons pendant quelques minutes comment le gouvernement s'y est pris pour défendre le droit de choisir un système de commercialisation ordonnée comme la gestion de l'offre.

Nous savons que d'autres pays ont tenté de contester certains éléments de notre système de gestion de l'offre par l'entremise de divers groupes spéciaux internationaux de règlement des différends. Au milieu des années 1990, par exemple, le gouvernement du Canada a tout mis en oeuvre pour obtenir gain de cause dans le cadre d'une contestation des États-Unis concernant la gestion de l'offre aux termes de l'ALENA. En travaillant en étroite collaboration avec les cinq industries régies par la gestion de l'offre et les gouvernements provinciaux, le gouvernement a eu gain de cause.

De la même manière, le gouvernement a ardemment défendu la position du Canada dans le cadre d'un différend sur les produits laitiers à l'Organisation mondiale du commerce, alors que les États-Unis et la Nouvelle-Zélande contestaient certaines pratiques commerciales de notre industrie laitière sur les marchés d'exportation. La défense préparée par le Canada montre comment le gouvernement fédéral continue de défendre avec acharnement nos

choix de politique intérieure, en collaboration étroite avec le secteur et les gouvernements provinciaux.

Nous savons également que des pressions sont exercées sur notre système de gestion de l'offre dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture. Mais le Canada se défend énergiquement! Nos négociateurs, sous l'égide du ministre du Commerce international et du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, s'emploient à promouvoir les objectifs du Canada dès qu'ils en ont l'occasion. Ils tentent d'obtenir un résultat qui sera juste et équitable pour tous les producteurs canadiens, et qui uniformisera les règles du jeu avec lesquelles ils doivent composer.

Nos négociateurs défendent également avec ardeur la capacité des Canadiens de choisir comment ils souhaitent commercialiser leurs produits.

[Français]

Si nous analysons la situation de plus près, nous constatons que les importations de diverses protéines de lait sont à la hausse depuis un certain temps. Cette tendance préoccupe grandement nos producteurs laitiers, compte tenu de la centralité du pilier de contrôle des importations du système de gestion de l'offre.

Voilà donc pourquoi les producteurs laitiers du Canada ont demandé au gouvernement d'amorcer les négociations sur l'article XXVIII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Si les mesures prises à l'égard de l'article XXVIII donnent les résultats escomptés, le Canada pourra négocier la création de nouveaux contingents tarifaires pour certains produits, comme la caséine, la caséinate, les mélanges d'huile de beurre et de sucre ainsi que les isolats de protéines de lait, conformément à la demande des producteurs laitiers du Canada.

Je tiens à assurer tous les députés que le gouvernement a clairement et honnêtement discuté de cette demande avec les producteurs laitiers du Canada. Le gouvernement a expliqué sa position, soit que ce n'est pas le moment idéal d'entreprendre des négociations au titre de l'article XXVIII. J'expliquerai donc plus en détail la position du gouvernement dans quelques instants.

Chaque fois que la gestion de l'offre a fait l'objet d'une contestation, le gouvernement est intervenu et a agi dans l'intérêt des producteurs canadiens. Comme nous le savons tous, la gestion de l'offre est un élément essentiel de notre politique agricole intérieure qui doit être promu et défendu tant au pays que sur la scène internationale.

Je pense également qu'il est important, dans le cadre de ce débat, de prendre le temps de bien comprendre que l'appui indéfectible du gouvernement à l'égard de la gestion de l'offre ne diminue en rien l'appui qu'il témoigne à d'autres producteurs canadiens qui sont davantage tournés vers l'extérieur ou axés sur l'exportation.

[Traduction]

Nous savons tous que le Canada est une nation commerçante et il en va de même pour bon nombre de nos producteurs agroalimentaires. Cela signifie que le gouvernement doit tenir compte stratégiquement des besoins de tous les producteurs pour atteindre les objectifs globaux du Canada sur la scène internationale.

Je voudrais une fois encore examiner les efforts déployés par le gouvernement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture pour illustrer que c'est précisément ce que fait le Canada.

Initiatives ministérielles

En 1999, le gouvernement annonçait la position que le Canada prendrait aux négociations de l'OMC sur l'agriculture. Cette position avait été élaborée en étroite consultation avec les gouvernements provinciaux et l'éventail complet des intervenants du secteur agroalimentaire.

Le principal objectif du Canada est d'uniformiser les règles du jeu à l'échelle internationale. Le Canada attend des résultats ambitieux de ces négociations, à savoir l'élimination des subventions à l'exportation, des réductions considérables des subventions qui faussent les échanges et l'amélioration substantielle de l'accès au marché pour tous les producteurs agroalimentaires.

L'atteinte de ces objectifs contribuera grandement à abolir les mesures de soutien et de protection injustement élevées qu'offrent une poignée de pays. En même temps, le Canada va continuer à défendre la capacité de ses producteurs à choisir les modalités de commercialisation de leurs produits.

[Français]

Les producteurs d'ici appuient les objectifs globaux du Canada, même si à certains égards leurs points de vue sur la façon d'atteindre les objectifs diffèrent. Ils conviennent que les règles commerciales mondiales plus claires, plus justes et plus équitables sont véritablement dans leurs intérêts à tous.

Depuis le début des négociations de l'OMC en 2000, le gouvernement a travaillé en étroite collaboration avec tous les producteurs canadiens. À toutes les étapes des négociations, on a fait participer pleinement les gouvernements provinciaux et les intervenants du secteur agroalimentaire. Les ministres et les fonctionnaires ont rencontré à de nombreuses reprises les intervenants pour recueillir leurs points de vue sur la question faisant l'objet des négociations.

En outre, le gouvernement appuie fermement et facilite les efforts déployés par les représentants de l'industrie agroalimentaire pour aller rencontrer des gouvernements étrangers et leurs homologues de l'industrie, un peu partout dans le monde, afin de présenter leurs points de vue à l'égard des négociations sur l'agriculture.

Il y a quelques semaines à peine, par exemple, plus de 65 représentants du secteur agroalimentaire se sont rendus à Genève pour participer au symposium public annuel de l'OMC. Non seulement cette coopération entre les producteurs, les organismes agricoles et le gouvernement du Canada inspire-t-elle confiance et resserre-t-elle le lien entre les intérêts canadiens et les producteurs de l'OMC, mais elle renforce la position des négociations canadiennes.

● (2140)

[Traduction]

Oui, il reste encore beaucoup à faire dans les négociations et le Canada doit relever des défis bien concrets chemin faisant. Cependant, je peux garantir à la Chambre que le Canada continuera de capitaliser sur sa crédibilité et son influence dans sa lutte pour obtenir des résultats positifs pour tous nos producteurs.

Comme je l'ai mentionné il y a quelques instants, le ministre de l'Agriculture m'a beaucoup encouragé dans le débat de ce soir lorsqu'il a dit qu'il n'hésiterait pas, au bon moment, à recourir à l'article XXVII au besoin. Je crois que c'est ce qu'il faut faire et que c'est la chose responsable à faire.

Nous devons examiner le cas de chacun de nos producteurs. Je représente une partie de la vallée de l'Annapolis. Nous avons de nombreux producteurs; certains bénéficient de la gestion de l'offre, d'autres pas. Des installations ont fermé leurs portes, car elles ne pouvaient soutenir la concurrence des importations déloyales qui

sont subventionnées et des productions qui sont subventionnées. Il est important que les règles du jeu soient les mêmes pour tous. Je crois que les producteurs de notre pays peuvent faire concurrence à n'importe qui n'importe où pourvu que les mêmes règles soient appliquées et qu'un appui identique soit fourni.

Si nous voulons appuyer l'ensemble de l'industrie, nous devons encourager le ministre à négocier les mêmes règles pour tous. J'ai cru comprendre en écoutant le ministre et d'autres ministres également que le recours à l'article XXVIII présentement ne serait pas avantageux pour ce processus.

Je crois le ministre sur parole, car je le connais depuis longtemps et je sais qu'il est honnête et intègre. Ce que je lui demande, comme quelqu'un l'a mentionné, c'est de fixer une limite. Je crois qu'il est important que les producteurs comprennent dans quelles conditions nous pourrions recourir à une telle mesure et quels sont les jalons.

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Madame la présidente, mon collègue a parlé de la vallée de l'Annapolis. Je me plais à penser que la meilleure vallée, en Nouvelle-Écosse, est celle de Musquodoboit, mais c'est un autre débat.

Avant que je ne commente ses propos, je veux simplement réitérer certaines de mes préoccupations à l'intention de mes collègues conservateurs à propos de leur conversion sur le chemin de Damas. Entre 1993 et 1997, leur chef actuel a voté en faveur de toutes les compressions du budget de l'agriculture proposées par les libéraux; elles ont été soutenues par le Parti réformiste à l'époque et par le leader actuel à cette époque. L'ancien chef du Parti de la Saskatchewan, Elwin Hermanson, a voté en faveur de toutes les compressions du budget de l'agriculture que les libéraux ont présentées, avec l'appui à l'époque du Parti réformiste. Ils ont diminué le tarif du nid-de-Corbeau. Les compressions relatives aux silos-élevateurs et tout ce que les libéraux ont proposé en agriculture ont eu l'appui du Parti réformiste.

En fait, il n'est pas nécessaire de remonter loin dans le passé. En 1997, dans leur cahier électoral, ils ont préconisé d'autres compressions du budget du ministère de l'Agriculture du Canada. Ce n'était pas le NPD. C'était le Parti réformiste et les conservateurs d'aujourd'hui.

Lorsque leur porte-parole principal en matière de commerce était président de l'Alliance canadienne du commerce agroalimentaire, il a dénoncé, non pas en ces mots, mais il a critiqué la gestion de l'offre et ne voulait pas que les agriculteurs soient protectionnistes. Maintenant, l'ACCAA se plaint que les conservateurs, comme les libéraux, ont trop peur de perdre les voix des producteurs laitiers pour résister à une position vigoureuse sur l'accès au marché qui promet de faire tomber toutes les barrières commerciales, y compris la protection canadienne sous forme de droits de douane élevés pour les secteurs laitier, de la volaille et des oeufs. Les conservateurs ont-ils peur de l'ACCAA ou ont-ils peur du Syndicat national des cultivateurs?

Ils ont maintenant le député de Cypress Hills—Grasslands, qui a dit à la Chambre que la Commission canadienne du blé se livrait à des activités illégales et corrompues. La Commission canadienne du blé est une entité discutable. Je comprends que les conservateurs aient leur opinion et que nous, du NPD, ayons la nôtre. Cela dit, si un député conservateur veut dire que la Commission canadienne du blé se livre à des activités illégales et corrompues, ce député devrait avoir le courage de franchir le rideau de l'immunité et de le dire à l'extérieur, dans l'antichambre. Sinon, ce ne sont que des balivernes, et c'est ce que nous recevons souvent des conservateurs.

Initiatives ministérielles

Ils se plaignent que l'entente de 4,6 milliards de dollars que le NDP a conclue avec le gouvernement libéral ne contient rien pour l'agriculture. J'ai représenté de nombreuses exploitations agricoles de la vallée de Musquodoboit. J'ai grandi dans l'Ouest du Canada, comme le député le sait peut-être, s'il a daigné écouter. Le fait est que les agriculteurs se préoccupent de l'environnement, de l'éducation et des sans-abris.

Nous allons agir dans le domaine de l'agriculture. S'ils nous en laissent le temps, nous inclurons des mesures pour l'agriculture. En fait, chaque matin, lorsque nous prenons notre petit déjeuner, nous devrions remercier les agriculteurs d'accomplir leur dur labeur. Nous savons que, de nos jours, l'agriculture est l'une des professions les plus dangereuses au monde. Il serait irrespectueux et honteux qu'aucun député n'appuie les agriculteurs.

Le Parti libéral est au pouvoir depuis 1993. Il y a quelques années, lorsque un lobby agricole a pris part à une réunion du caucus néo-démocrate, j'ai parlé à un jeune garçon de 12 ans aux environs de Prince Albert. Je lui ai demandé s'il voulait être agriculteur et il m'a répondu: « Absolument pas ». Je lui ai demandé combien d'enfants, sur les 23 de sa classe, choisiraient le métier d'agriculteur. « Aucun », m'a-t-il répondu. Pourquoi diable quelqu'un voudrait-il s'engager dans cette industrie aujourd'hui? C'est déplorable.

Notre pays a perdu des milliers de familles d'agriculteurs, et la même chose est vraie pour les familles de pêcheurs, comme le député de Digby le sait. Les secteurs de l'agriculture et des pêches des régions rurales du Canada sont mis à rude épreuve. Il est temps que le gouvernement ainsi que les députés de tous les partis comprennent la grave situation que vivent les agriculteurs. Ils travaillent tous les jours pour nous nourrir, et nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les aider.

J'ai une seule question pour mon collègue de la belle vallée de l'Annapolis. Dira-t-il au ministre que, si ce dernier songe à invoquer l'article XXVIII, il devrait agir et dire aux agriculteurs qui regardent le débat qu'il va l'invoquer, afin de signifier à l'OMC et au reste du monde que le Canada a vraiment à coeur de protéger les intérêts de ses agriculteurs et de leurs familles?

• (2145)

[Français]

L'hon. Robert Thibault: Monsieur le président, comme vous pouvez le constater, dans cette simple et unique question, le député soulève plusieurs points importants.

[Traduction]

Je ne sais comment parler de tout ce qu'a mentionné le député, mais je commencerai par dire que l'offre la mieux gérée du pays pourrait bien être formée par les partisans de la gestion de l'offre au sein du Parti conservateur. S'ils sont parvenus à faire adopter cette position par leur parti, j'en suis très heureux. Je me réjouis que tous les partis appuient la gestion de l'offre dans notre pays.

L'aide étrangère est l'un des éléments du projet de loi C-48. Je pense que l'aide étrangère profite beaucoup à notre agriculture parce que nous devons contribuer à la création d'un système et de nouveaux partenaires commerciaux dans le monde avec qui nous pourrions un jour commercer.

Enfin, le député dresse un parallèle entre l'agriculture et les pêches, et je pense que cela est important à bien des égards. Je sais, à l'instar du député, que les exportations canadiennes de poisson ont atteint un niveau record, mais que le nombre d'emplois n'a pas suivi la même évolution en raison des changements causés par la modernisation.

Je vois la même chose se produire en agriculture. Je le vois dans ma circonscription. Les fermes laitières s'achètent et se vendent des quotas entre elles, à l'instar des pêcheurs. Les fermes laitières étant un peu plus grosses, elles ont besoin de plus de vaches pour augmenter leur chiffre d'affaires et se doter du capital nécessaire pour leurs familles ou pour prendre leur retraite. L'almanach a disparu depuis longtemps de la cuisine, à la ferme, pour y être remplacé par l'ordinateur. Les exploitations agricoles familiales sont de petites entreprises gérées par de petits entrepreneurs.

Je regrette que ce garçon de 12 ans n'ait pas l'ambition de vivre de l'agriculture. J'espère que nous pourrions compter sur la génération montante. Comme dans le secteur de la pêche, le coût en capital pour exercer le métier d'agriculteur est énorme et constitue un obstacle de taille pour la prochaine génération.

Sur le plan international, il existe également des parallèles. Dans le régime de gestion de l'offre, nous gérons la quantité de produits mis en marché, le prix de ces produits et les méthodes de distribution. Ce régime fonctionne assez bien. Dans le secteur de la pêche, nous gérons les quotas, mais ceux-ci sont fondés sur les stocks. Les stocks font l'objet de négociations internationales, et parfois, il peut y avoir de l'abus.

Nous devons être fermes dans nos négociations, tout en maintenant un bon équilibre. Nous savons que nous devons faire des concessions à certains égards pour faire des gains à d'autres égards. Si, d'entrée de jeu, nous nous présentons aux négociations armés d'une massue avec l'intention de protéger un secteur de l'industrie — que j'aimerais bien voir protégé, du reste, puisqu'il y a de nombreuses exploitations agricoles qui bénéficient du système de gestion de l'offre dans ma circonscription —, nous mettons en péril les négociations concernant l'autre partie du secteur agricole, c'est-à-dire la partie exportatrice, qui souhaite que tous puissent être sur un pied d'égalité sur les marchés internationaux.

Le dossier n'est pas simple pour le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et pour le ministre du Commerce international. Certaines personnes pensent que le ministre du Commerce international serait réticent à ce qu'on invoque l'article XXVIII, si jamais on devait en venir là. Le ministre de l'Agriculture, qui vient d'une région rurale, me comprendra sans doute très bien si je lui dis que, le moment venu, il devrait emmener le ministre du Commerce international derrière la grange pour lui dire un mot à ce sujet.

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le président, que de paroles en l'air, particulièrement de la part des néo-démocrates, dans ces discours sur l'agriculture. Je me demande si mes collègues du NPD ont déjà conduit un tracteur ou utilisé une déchaumeuse, une tasseuse ou un semoir. Je me demande s'ils savent ce qu'est un semoir à grains ou s'ils ont déjà assisté à la naissance d'un veau.

Je trouve très étrange que certains députés de leur caucus fassent de grandes déclarations catégoriques sur l'agriculture et les besoins des agriculteurs, alors qu'un grand nombre d'entre eux ne viennent pas de familles agricoles. Dans mon parti, c'est tout à fait l'inverse. Bon nombre de membres du caucus conservateur ont grandi à la ferme ou sont propriétaires d'une ferme.

C'est très étrange d'entendre certains députés néo-démocrates faire autant de discours creux alors qu'ils n'ont aucune expérience en agriculture.

Initiatives ministérielles

• (2150)

M. Tony Martin: Il est très arrogant de votre part de dire que nous n'avons aucune expérience dans ce domaine. J'ai moi-même grandi à la ferme.

M. Michael Chong: Monsieur le président, je ne crois pas que le député ait déjà travaillé dans une ferme. Toutefois, il semble croire qu'il connaît tout sur l'agriculture.

J'ai travaillé dans une ferme pendant ma jeunesse. J'ai travaillé pour un agriculteur du nom de John Glichrist, un bon libéral. Le Championnat international de labour s'est tenu à sa ferme en 1968.

Nous avons une ferme dans le comté de Wellington, à environ un mille du chemin où j'ai grandi. C'est dans ma circonscription, Wellington—Halton Hills, que les premiers spécimens de Herefords ont été introduits au Canada au cours des années 1860, dans le comté de Puslinch; que la première ramasseuse-presse à balles rectangulaires a été utilisée au Canada et que la race bovine Angus a été établie. De plus, nous avons les fermes expérimentales de l'Université de Guelph à Arkell et la station de recherches d'Elora.

Toutefois, l'agriculture, et je parle de l'agriculture traditionnelle, fait face à de graves problèmes au Canada. Quand j'étais jeune, les granges à deux étages étaient pleines, les clôtures étaient bien solides et il y avait du bétail dans les bâtiments. Les granges et les champs étaient tous bien garnis.

À l'heure actuelle, il suffit de faire une balade dans ma circonscription pour se rendre compte que la moitié des granges tombent en ruine ou ont été démolies. Les clôtures ne tiennent plus. Les exploitations familiales sont littéralement en voie de disparition. En fait, pour la première fois, je vois des terres en friche ce printemps. Certains producteurs de cultures industrielles n'ont même pas semé. C'est la première fois de ma vie que je vois une telle chose.

Le maïs vaut environ 2,80 \$ le boisseau. Les coûts de production sont supérieurs au prix de vente. Ne vous fiez pas à moi. Les statistiques confirment ce qu'on raconte.

Entre 1993 et 2004, le revenu agricole réel a diminué de 18 p. 100. Entre 1994 et 2000, la population de notre pays a augmenté de 10 p. 100. La politique agricole du gouvernement ne donne rien. Depuis 10 ou 12 ans, le nombre d'exploitations agricoles en Ontario a diminué de 10 p. 100. Dans cette province, l'agriculture ne marche pas.

La seule chose qui marche, dans l'agriculture traditionnelle, et la seule chose qui protège l'entreprise familiale, c'est la gestion de l'offre.

Dans le comté de Wellington, nous avons 26 000 vaches et environ 500 exploitations. Ce secteur marche bien. Il n'y a pas de renflouages à coups de milliards. Le secteur est à l'abri des chocs violents qui ont secoué les secteurs non protégés par la gestion de l'offre.

Pourquoi le gouvernement sacrifie-t-il la gestion de l'offre? Il a eu dix ans pour régler le problème des huiles de beurre qui servent à contourner les règles. Il a eu dix ans pour s'attaquer aux problèmes de dépassement de quotas. Il profite de ces problèmes pour sacrifier la gestion de l'offre. Le temps est venu, le gouvernement libéral doit être franc. Les libéraux sacrifient discrètement cette industrie, peu à peu, au lieu de la faire tout d'un coup. Qu'en pense le secrétaire parlementaire?

L'hon. Robert Thibault: Monsieur le président, d'abord, il est injuste de dire que, parce que nous ne sommes pas agriculteurs, nous ne nous soucions pas de l'agriculture ou des agriculteurs.

J'ai grandi près d'une exploitation agricole mixte. Ma famille élevait des visons. Je n'ai jamais pratiqué cette forme d'élevage. Je n'ai pas pratiqué l'agriculture. Mon père était enseignant. Cela ne fait pas de moi un professeur. Les agriculteurs de ma circonscription me renseignent sur l'agriculture.

J'ai été très heureux lorsque le ministre est venu dans ma circonscription rencontrer un groupe d'agriculteurs de tous les secteurs. Il ne s'agissait pas de manoeuvres de relations publiques. Rien n'avait été annoncé dans les médias. Rien n'avait été dit au préalable. Il s'est assis avec eux pendant plus de deux heures et a entendu leurs préoccupations et leurs suggestions. Il leur a dit très honnêtement ce qu'il pouvait faire ou non pour les aider.

Il ne les a pas quittés en leur faisant de fausses promesses et en leur donnant de faux espoirs. Les agriculteurs sont repartis convaincus, comme je le suis moi-même, que le ministre de l'Agriculture faisait honnêtement de son mieux pour faire avancer leur cause et pour faire progresser leur industrie afin qu'ils puissent nourrir leur famille et investir dans l'avenir de leur famille.

Il y a eu des changements dans le nombre d'exploitations agricoles et également dans ma circonscription. Autrefois, on trouvait une laiterie dans chaque petit village. Aujourd'hui, il y en a très peu. Il y a une coopérative dirigée par les producteurs. La dernière qui appartenait à une famille était la Cook's Dairy, à l'extérieur de Yarmouth. Soit dit en passant, elle produisait le meilleur lait du pays. Son logo était: « Vous pouvez peut-être fouetter notre crème, mais vous ne pouvez pas battre notre lait. » C'était un excellent logo.

Cela a changé et le nombre d'exploitations agricoles dans la région a changé. Elles ont tendance à être plus vastes et moins nombreuses. C'est malheureux en un sens, mais il s'agit là d'une progression naturelle du marché.

Nous devons faire en sorte qu'elles survivent et qu'il y ait un avenir pour le Canada rural et pour le secteur agricole.

• (2155)

[Français]

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le président, d'entrée de jeu, je dois dire que je suis ici par obligation. Ne vous méprenez pas sur mes propos. Ce n'est pas parce que mon whip, mon leader parlementaire ou mon chef m'ont obligé à être ici, mais c'est une obligation due au manque de résultats offerts par le gouvernement libéral concernant la gestion de l'offre. C'est pourquoi j'ai insisté pour participer ce soir au débat exploratoire sur la gestion de l'offre.

Je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises lorsqu'on parlait d'agriculture, je suis moi-même petit-fils d'agriculteurs, de producteurs laitiers. Ma circonscription touche deux grandes régions administratives. Il n'y a pas moins de 1 400 fermes soumises à la gestion de l'offre dans le Centre du Québec et environ 760 en Estrie. Il est très important pour moi et pour les producteurs de chez nous que l'on puisse parler encore une fois, en débat exploratoire, de la gestion de l'offre, ici, en cette Chambre.

Si je suis ici par obligation, ce n'est donc pas parce que cela ne me tente pas et qu'on m'y oblige, mais bien parce que le dossier traîne en longueur et que les producteurs, encore aujourd'hui, appellent à l'aide. La réponse à cet appel à l'aide est plus que décevante.

Initiatives ministérielles

Pour exemple, je peux vous nommer le ministre du Commerce international qui a opposé une fin de non-recevoir à la demande des producteurs laitiers qui avaient laissé jusqu'au 25 mai dernier — c'est tout récent — au gouvernement fédéral pour invoquer l'article XXVIII devant l'OMC. J'ai le journal *La Terre de chez nous* qui est très lu dans la région et partout au Québec. Je peux vous en lire un petit extrait. Il s'agit d'un article du 2 juin 2005, soit jeudi dernier. On dit, et je cite:

Le ministre fédéral du Commerce international craint de mettre la gestion de l'offre en danger s'il prend les moyens souhaités par les producteurs laitiers pour mettre fin au commerce incontrôlé des produits dérivés du lait.

[...]

La Fédération des producteurs de lait du Québec n'est guère emballée par la timidité du ministre.

Cela vient des producteurs eux-mêmes. Ils sont très inquiets face au manque de fermeté des deux ministres, celui du Commerce international mais aussi celui de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire concernant la gestion de l'offre.

De ce qu'on peut lire dans ce journal, le ministre du Commerce international a peur de froisser ses alliés alors que ceux-ci n'hésitent pas à contester notre régime de gestion de l'offre pour protéger leur agriculture. Dans notre cas, on a toujours peur. En langage québécois, on dit qu'on est plus catholique que le Pape. C'est ce qui arrive actuellement dans ce dossier.

Le ministre envoie un message très dommageable aux fabricants de produits laitiers, soit qu'ils peuvent continuer à utiliser les produits dérivés qui sont maintenant utilisés dans les produits laitiers. Cela inclut les huiles de beurre, dont on a parlé énormément ce soir, les caséines, les isolats de protéines, je ne vous les nommerai pas tous. Ces sous-produits échappent à tout contrôle tarifaire. Ces ingrédients prennent littéralement la place du lait, par exemple dans la crème glacée, les yaourts et le fromage.

Je viens d'une région où on produit énormément de fromage, que ce soit avec Lactantia ou le fromage Côté qui a été acheté récemment par Saputo. Il y a donc de grosses industries, mais aussi de plus petites industries qui fabriquent du fromage de façon plus artisanale. Les producteurs se retrouvent avec des tonnes de lait en poudre sur les bras, puisque l'utilisation des sous-produits laitiers est de plus en plus fréquente.

Comme les 74 autres députés fédéraux du Québec, j'ai reçu un sac de lait en poudre que j'ai apportée au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, le 27 avril dernier, en compagnie de plusieurs de mes collègues du Bloc québécois. Le ministre était absent de son bureau mais on nous a tout de même reçus, ce qui était déjà bien. On a pu déposer nos sacs de lait en poudre.

Vous comprendrez que ce geste était symbolique, tant de la part des producteurs agricoles qui sont venus les porter à nos bureaux, que de notre part, lorsque nous les avons amenés au bureau du ministre. Cela était symbolique peut-être, mais significatif de la crise qui frappe nos producteurs laitiers. L'inquiétude va grandissante.

Par exemple, les producteurs de lait du Québec perdent 70 millions de dollars par année — au Canada, c'est 175 millions de dollars — à cause de l'importation des sous-produits laitiers. Ce sont des chiffres qui parlent. C'est assez impressionnant. Ces mêmes producteurs ont perdu 50 p. 100 du marché de la crème glacée, seulement à cause de l'utilisation des huiles de beurre. Cela va aller en empirant si le gouvernement libéral n'enlève pas les mains de ses poches. De plus, il faut savoir que les importations augmentent. On parle de 2 millions de dollars par mois. C'est loin d'être un phénomène passager, au contraire.

Ces sous-produits laitiers proviennent de pays, surtout l'Union européenne, qui subventionnent massivement leur production agricole et leurs exportations. On le sait, nos producteurs ne reçoivent pas de telles subventions. J'appelle cela une concurrence déloyale. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

● (2200)

De plus, les consommateurs n'en profitent même pas. Si, au moins, les consommateurs payaient une catégorie de crème glacée moins chère en raison de certains produits qu'elle contient, on dirait alors, dans un sens, que les consommateurs sont gagnants. Cela serait malheureux pour les producteurs agricoles, mais il y aurait au moins un gagnant. Or, ce n'est même pas le cas.

Seuls les transformateurs sont gagnants. En effet, ces ingrédients coûtent moins cher, il est vrai, que les véritables produits laitiers. Cependant, le prix de la crème glacée faite avec l'huile de beurre, par exemple, a augmenté au même rythme que la bonne crème glacée faite avec du lait ou de la crème, uniquement

D'ailleurs, j'invite les consommateurs à bien lire les étiquettes lorsqu'ils achètent des produits laitiers. Si vous voyez les mots « lait », « crème », vous avez là un produit laitier de grande qualité et vous aidez évidemment les producteurs laitiers de votre région, que vous soyez de n'importe où au Canada. En lisant, les étiquettes, vous constaterez parfois les mots « substances laitières modifiées ». Ce sont des mots magiques que l'on retrouve sur les étiquettes de fromage, de yogourt ou de crème glacée. Cela démontre que des produits de substitution ont été utilisés. Ces produits viennent d'ailleurs, soit de l'Union Européenne et des États-Unis.

J'invite les consommateurs à faire des choix éclairés. Si vous voulez aider vos producteurs et productrices agricoles, achetez les produits fabriqués avec du lait et de la crème. Vous contribuerez ainsi à aider les gens de chez nous. Le gouvernement peut aussi les aider, bien sûr, et c'est ce qui manque.

L'avenir du système de gestion de l'offre est en péril. Le gouvernement libéral, comme je le mentionnais plus tôt, demeure frileux face aux mesures à adopter. Pourtant, je lui rappelle qu'il a appuyé une motion du Bloc québécois, soit la motion M-163 au sujet de laquelle j'ai eu le plaisir de prendre la parole le 15 avril dernier pour défendre la gestion de l'offre. Cette motion réclamait que le gouvernement fédéral ne fit aucune concession dans les négociations présentes et futures à l'OMC, qui affaibliraient le système. Cette motion a été adoptée à l'unanimité en cette Chambre. Il faudrait peut-être se le rappeler.

Le gouvernement du Québec a aussi exigé du gouvernement fédéral qu'il prenne les mesures nécessaires afin de corriger la situation en empêchant ces produits de substitution d'échapper à tout contrôle tarifaire.

Le système de gestion de l'offre n'est pas compliqué. Cela assure un revenu minimal aux producteurs agricoles en évitant, de surcroît, une distorsion dans les prix sur le marché mondial. Ce système fait l'unanimité au Québec. Ottawa n'a, pour sa part, jamais affiché la vigueur nécessaire pour le défendre dans ses négociations sur la scène internationale.

Prenons pour exemple ce qui s'est passé à Cacun en 2003. En effet, la gestion de l'offre a failli nous échapper. Ce sont des pays africains qui se sont finalement ralliés au Canada pour réussir à sauver le système de gestion de l'offre. On a été alors très inquiets. Remontons encore plus loin. À Marrakech, en 1994, c'était aussi très inquiétant, car le gouvernement avait alors abandonné l'article XI du GATT. Cet article était une forme de protection, mais on n'entrera pas dans les détails. Cependant, une chose est certaine. On n'avait pas écouté les agriculteurs, qui deux ans auparavant, en 1992, étaient venus ici, sur la Colline du Parlement, au nombre de 40 000, pour demander au gouvernement de sauver le système de gestion de l'offre.

Je ne sais pas si cela nécessite encore des démonstrations éclatantes comme celles que l'on a faites récemment en donnant des poches de lait en poudre et que l'on a remises au ministre par la suite. Si l'on a besoin à nouveau de 40 000 producteurs laitiers de chez nous, je me ferai un plaisir de leur annoncer qu'il se produira une grande manifestation encore une fois, afin de faire réfléchir ce gouvernement.

La seule protection qu'il reste c'est l'article XXVIII du GATT que refuse d'utiliser le ministre du Commerce international. Je l'ai lu plus tôt dans un article de *La Terre de chez nous* qui date du 2 juin dernier.

Qui donc peut défendre l'industrie si les ministres du Commerce international et de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire refusent de le faire? Le Bloc québécois ne peut malheureusement pas se trouver à la table de négociations de l'OMC. Alors, on défend cela ici, bien sûr, avec les autres partis de l'opposition. Quelquefois, cela réussit, car l'on a quand même adopté à l'unanimité la motion M-163. Aussi, le Parti libéral et certains de ses députés font des discours intéressants. Toutefois, les discours et la pratique, ce sont souvent deux choses différentes.

En ce qui nous concerne, le Québec serait le mieux placé pour le faire. Cependant, il lui faudra devenir un pays afin de s'asseoir à l'OMC. Cela se fera bientôt. Il est certain que cela ne plaît pas à tout le monde, mais la situation commande quand même une action immédiate. Et, immédiatement, c'est le Canada qui peut défendre le système de gestion de l'offre. Il faut respecter cela pour l'instant, mais il faut le faire aussi et passer à l'acte.

Je conclus en disant que si le gouvernement désire véritablement défendre la gestion de l'offre, il doit utiliser dès maintenant l'article XXVIII du GATT devant l'OMC, afin d'instituer de nouveaux contingents tarifaires et maintenir ses importations au niveau actuel jusqu'à un maximum de 10 p. 100. Cela doit être fait. Je vous remercie de votre attention.

● (2205)

[Traduction]

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.): Madame la présidente, je suis ravi de voir le député du Bloc ici ce soir. Je suis ravi de voir qu'il appuie le système canadien de gestion de l'offre, qui fait beaucoup pour le Québec.

À elle seule, la gestion de l'offre rapporte à la province 2,277 milliards de dollars en recettes brutes. C'est donc un moteur économique important au Québec, et nous savons que les producteurs appuient vigoureusement ce système.

Cependant, je trouve très étrange que le parti d'en face veuille continuer de parler de séparation alors que le système est basé sur un

Initiatives ministérielles

système national de gestion de l'offre et qu'il bénéficie grandement aux producteurs québécois.

Ma question concerne le point que le député a soulevé relativement à l'article XXVIII. Je ne sais pas si le député a entendu ce que le ministre a dit plus tôt. Le ministre de l'Agriculture n'a assurément pas écarté l'article XXVIII. Il a indiqué clairement que nous devons considérer l'utilisation stratégique de cet article. Nous ne voulons pas l'invoquer de façon à mettre en jeu les avantages retirés par l'ensemble de l'industrie, y compris les producteurs bovins et les producteurs de pommes de terre au Québec, ainsi que d'autres producteurs.

Le député ne reconnaît-il pas qu'il importe de ne pas utiliser seulement la menace, mais de se montrer stratégiques quant à la façon d'utiliser les divers outils qui sont à notre disposition dans nos discussions auprès de l'Organisation mondiale du commerce?

Je ne crois pas qu'il voudrait que nous invoquions l'article XXVIII trop tôt de façon à mettre en péril notre position lors de ces discussions. J'espère que ce n'est pas ce qu'il souhaite.

[Français]

M. André Bellavance: Madame la présidente, je sais qu'il ne faut pas signaler la présence ou l'absence de députés en cette Chambre, mais je suis heureux de savoir que le secrétaire parlementaire du ministre et le ministre lui-même ont entendu mon discours.

Ce que j'ai dit reflète ce que les producteurs agricoles et laitiers de ma région sont venus me dire. Or, le secrétaire parlementaire vient de me dire qu'il ne faut pas lancer cela trop vite, qu'il faut faire attention avec l'article XXVIII et ne pas faire n'importe quoi. Je peux comprendre qu'il faille adopter certaines stratégies. Néanmoins, peut-il comprendre, de son côté, que les producteurs agricoles régis par le système de gestion de l'offre crient à l'aide depuis longtemps? Il est bien placé pour savoir qu'on a connu toutes sortes de problèmes épouvantables. Une crise agricole se vit actuellement.

Ce qu'on demande à ce gouvernement, c'est d'utiliser une mesure de protection qui peut être utilisée par tous les pays. L'article XXVIII peut être utilisée dès maintenant face à l'OMC. C'est ce que les producteurs agricoles demandent. Je ne vois pas pourquoi on devrait attendre. Ces gens crient à l'aide. C'est immédiatement qu'il faut agir.

Le secrétaire parlementaire a rappelé que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire avait dit plus tôt qu'il n'excluait pas le recours à l'article XXVIII. Pour moi, les choses ne vont pas assez loin ni assez vite.

Je reviens à l'article, que j'ai en main depuis tout à l'heure, de *La Terre de chez nous* du 2 juin 2005. Le titre indique « Importation d'ingrédients laitiers — Le Canada n'invoquera pas l'article XXVIII ». Tel est le fin fond de l'histoire. Ce qu'on demande au ministre, c'est d'invoquer l'article XXVIII. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

Effectivement, dans un Québec indépendant, le système de la gestion de l'offre serait beaucoup mieux défendu qu'il ne l'est actuellement. Au Québec, nous y tenons comme à la prunelle de nos yeux. Ce n'est pas le cas du gouvernement libéral. Les exemples qu'il nous a donnés le démontrent. On est toujours sur un fil de fer; la défense du système de gestion de l'offre est toujours fragile.

Initiatives ministérielles

• (2210)

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Madame la présidente, je comprends bien que le député appuie le système de gestion de l'offre, tout comme nous. J'ai seulement une question à lui poser.

Le député recommanderait-il que le ministre quitte la table des négociations, si le système de gestion de l'offre est menacé?

M. André Bellavance: Madame la présidente, il faudrait demander au ministre si, dans le cas échéant, cette stratégie est envisageable et profitable.

À mon avis, de quitter la table des négociations au moment où le système est menacé n'est certainement pas une bonne attitude à prendre. Qui défendra le système de gestion de l'offre si le ministre quitte la table? Il faut être présent mais ferme. De la même façon, les députés doivent être présents en Chambre. Si je laisse mon siège vide, je ne parle pas au nom des producteurs laitiers de ma région.

Je pense plutôt le contraire de ce qu'a évoqué la députée. Le ministre doit être là. Le ministre du Commerce international et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire doivent tous deux être fermes dans ces négociations. Cela ne veut pas dire de passer outre aux règles de l'OMC. Cela veut dire d'utiliser les moyens à notre disposition pour défendre notre système de gestion de l'offre et notre agriculture. Il n'y a pas seulement le Québec qui profite du système de la gestion de l'offre, mais aussi les autres provinces du Canada.

Je ne vois pas pourquoi les ministres sont si timides, alors qu'ils ont un outil pour négocier. On a abandonné l'article XI du GATT en 1994; ce n'est pas le temps d'abandonner les outils qu'il nous reste en ce moment. En recourant à l'article XXVIII, on pourrait répondre à la demande des producteurs agricoles. Ce faisant, nous défendrions véritablement notre système.

[Traduction]

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Madame la présidente, je veux simplement dire au député du Québec que je comprends sa position au sujet de la gestion de l'offre et que, depuis que je suis ici, j'ai vu beaucoup de ses collègues défendre ce système. Je comprends également les craintes du député devant l'hésitation du ministre à recourir à l'article XXVIII.

Nous savons que nos voisins américains, par exemple, ne ratent pas une occasion d'invoquer tous les articles possibles pour défendre leur industrie. Je sais que dans le dossier du bois d'oeuvre, par exemple, même lorsqu'ils perdent, ils invoquent l'article à répétition parce qu'ils sont absolument convaincus qu'ils doivent défendre leur industrie.

J'aimerais que le député me donne une idée des conséquences du changement sur l'agriculture au Québec si le ministre n'invoque pas l'article XXVIII.

[Français]

M. André Bellavance: Madame la présidente, je remercie le député de sa question pertinente et de l'appui qu'il manifeste au système de gestion de l'offre.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, uniquement en raison de l'utilisation des produits de substitution, c'est 70 millions de dollars que les producteurs laitiers du Québec perdent annuellement; au Canada, c'est 175 millions de dollars. C'est un impact tangible, très actuel et malheureux.

Le député a cité un bon exemple, soit le dossier du bois d'oeuvre, où des pays, en l'occurrence les États-Unis, n'hésitent pas à utiliser

des mesures protectionnistes pour protéger leur industrie. Dans le cas du bois d'oeuvre, évidemment, selon nous et selon à peu près tout le monde, même les consommateurs américains, les États-Unis ont utilisé des mesures que je pourrais qualifier de dilatoires. Or, il y a possibilité d'utiliser des mesures sans qu'on ferme totalement les frontières.

Chez nous, on vient de vivre un drame: une usine de meubles vient de fermer ses portes. En quelques mois, 175 employés ont perdu leur emploi. On sait que dans l'industrie du meuble, tout comme dans celle du textile, soit deux secteurs en difficulté, il y aurait possibilité d'utiliser certaines mesures protectionnistes face à la concurrence asiatique, sans pour autant fermer totalement les marchés.

Donc, je ne vois pas pourquoi, dans le domaine de l'agriculture, secteur pas mal mieux nanti que d'autres, on n'utiliserait pas les mesures possibles à notre disposition pour défendre notre système de gestion de l'offre.

• (2215)

[Traduction]

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Madame la présidente, c'est un plaisir pour moi de prendre part à l'important débat de ce soir sur la gestion de l'offre.

Puisque d'autres ont déjà expliqué l'importance du système de gestion de l'offre et l'engagement du gouvernement envers tout le secteur agroalimentaire, je m'attarderai tout particulièrement aux efforts qu'a déployés le gouvernement pour obtenir un résultat positif aux négociations de l'OMC à Doha, qui laissent présager que nos producteurs et nos exportateurs auront des chances plus égales face à leurs concurrents étrangers.

L'OMC est avant tout un outil qui permet d'assurer la prospérité nationale, qui garantit à nos exportateurs un accès sûr aux marchés mondiaux, un environnement commercial stable et prévisible et l'égalité des chances pour nos producteurs.

De plus, grâce à l'OMC nos importateurs peuvent se procurer des produits auprès des fournisseurs les plus efficaces dans le monde, ce qui leur assure des intrants moins chers qui stimulent la productivité et ce qui permet aux consommateurs d'avoir de meilleurs choix.

L'OMC fixe les règles du commerce mondial. Ces règles soutiennent les relations commerciales du Canada avec chacun des 147 autres membres de l'OMC.

C'est par l'intermédiaire de l'OMC que le Canada cherche à raffermir et à élargir son accès aux marchés de ses partenaires commerciaux traditionnels comme les États-Unis, l'Union européenne et le Japon, de même qu'avec les marchés émergents du monde en développement comme la Chine, le Brésil et l'Inde.

L'OMC aide également le Canada à gérer des différends avec les États-Unis et d'autres partenaires commerciaux sur la scène mondiale en fonction de règles et non simplement du pouvoir de chacun.

En bref, l'OMC garantit au Canada l'accès au marché mondial.

En tant que puissance moyenne dépendant du commerce, le Canada connaît l'importance de règles claires et applicables et de mécanismes efficaces de règlement des différends pour veiller à ce que la politique de la force ne nuise pas au commerce des produits agroalimentaires dans le monde entier.

Initiatives ministérielles

Le Canada ne cesse de travailler avec un large éventail de pays pour établir un système commercial dans lequel tous les pays, quelle que soit leur puissance politique ou économique dans le monde, puissent être compétitifs sur un marché mondial égal pour tous et gouverné par des règles adoptées de façon multilatérale.

Nous croyons que les négociations de l'OMC représentent la meilleure chance d'offrir de véritables possibilités de croissance et de développement aux pays développés et en développement. C'est pourquoi le Canada entend continuer de rechercher un résultat ambitieux et équilibré dans le cadre de la ronde actuelle de négociations de l'OMC. C'est également la raison pour laquelle l'énoncé de politique internationale du Canada intitulé *Fierté et influence: Notre rôle dans le monde*, reconnaît que la ronde actuelle de négociations de l'OMC dans le cadre du Programme de Doha pour le développement va stimuler fortement la stratégie canadienne en matière de commerce international et les perspectives de développement de la plupart des membres de l'OMC.

Je voudrais prendre quelques instants maintenant pour expliquer ce que le Canada cherche à atteindre, dans le cadre des négociations de Doha, un résultat ambitieux dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Nous voulons obtenir des règles du jeu égales pour tous permettant aux producteurs et transformateurs de produits agroalimentaires canadiens d'être compétitifs; améliorer l'accès aux marchés pour les fournisseurs de produits et de services dans des pays développés et en développement; renforcer les règles commerciales touchant les droits antidumping, les droits compensateurs et les subventions; faciliter le commerce en réduisant les tracasseries administratives à la frontière; mieux intégrer les pays en développement dans le système commercial mondial.

Les négociations agricoles de l'OMC sont essentielles pour le Canada dans son ensemble et pour le secteur agroalimentaire en particulier, car ces négociations nous offrent la meilleure chance de travailler avec d'autres pays pour obtenir des règles du jeu égales pour tous en nous attaquant aux subventions étrangères et aux barrières commerciales qui nuisent à notre capacité d'offrir une concurrence loyale sur les marchés étrangers.

Avant que les négociations agricoles ne commencent en 2000, le gouvernement a consulté longuement les gouvernements provinciaux et tout le secteur agroalimentaire pour élaborer les objectifs de négociations du Canada. Notre premier objectif est d'uniformiser les règles du jeu pour tous. Plus particulièrement, nous cherchons à éliminer les subventions à l'exportation le plus rapidement possible et nous voulons obtenir des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges ainsi que des améliorations marquées de l'accès aux marchés pour tous les produits agricoles et agroalimentaires.

Notre position de négociation a permis au Canada de mettre à l'avant des approches et des idées fortes et crédibles tout au cours de la négociation.

Je peux dire fièrement que le Canada a joué un rôle actif et efficace dans les négociations. Nos négociateurs oeuvrent avec divers pays, développés et en développement, afin de proposer des approches novatrices et pratiques qui nous permettront de nous rapprocher des objectifs établis dans le cadre de ces négociations.

Le Canada assume à merveille un rôle de courtier entre les divers points de vue divergents en faisant fond sur nos alliances actuelles et en créant de nouvelles. Cette approche est un succès. Nombre de nos idées et de nos approches se sont retrouvées dans les textes des négociations et, plus important encore, dans l'entente cadre dont ont convenu les pays membres de l'OMC en juillet 2004.

● (2220)

Cette entente cadre oriente toujours les négociations. Elle prépare clairement le terrain afin que les règles soient les mêmes pour tous et que certaines des inégalités auxquelles nos producteurs sont confrontés depuis le cycle de l'Uruguay soient corrigées. Elle permet au Canada de voir plus loin afin qu'il puisse mener à bien ses objectifs fixés dans le cadre des négociations, et elle reflète beaucoup des idées clés que le Canada met en avant depuis le début des négociations.

Lors des négociations sur l'entente cadre en juillet 2004, la délégation canadienne n'a ménagé aucun effort pour défendre nos intérêts et pour mettre sur pied un cadre qui répondrait aux intérêts de tout le secteur de l'agroalimentaire, dont les cinq secteurs soumis à la gestion de l'offre et la Commission canadienne du blé.

Je tiens à féliciter le ministre du Commerce international et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pour le temps et l'énergie qu'eux et leurs responsables ont consacrés en travaillant avec les intervenants dans le cadre de ces négociations.

Étant donné ce nouveau cadre de travail, le Canada peut continuer d'oeuvrer à l'atteinte de ses objectifs, qui ont été fixés en étroite collaboration avec les provinces et l'ensemble des intervenants du secteur de l'agroalimentaire. Il est vrai que le Canada devra faire face à des pressions croissantes qu'on continuera à exercer dans les domaines qui nous tiennent à coeur, mais nous sommes prêts. Le Canada maintiendra ses consultations étroites avec les intervenants afin d'obtenir la meilleure solution possible pour tout le secteur de l'agroalimentaire.

Dans ces négociations, le gouvernement doit continuer de faire valoir avec insistance le point de vue du Canada: tous nos producteurs ont besoin d'un système d'échanges fondé sur des règles; nos producteurs ont besoin que les règles du jeu soient les mêmes pour tous afin de garantir l'équité et l'efficacité du commerce; le Canada continuera de défendre le droit des producteurs de choisir comment commercialiser leurs produits, y compris par l'entremise de structures telles que la gestion de l'offre et la Commission canadienne du blé; les pratiques commerciales de la Commission canadienne du blé sont équitables, comme l'ont clairement affirmé un groupe d'experts de l'Organe d'appel de l'OMC en août 2004.

Nous avons été heureux de voir que l'ensemble des mesures approuvées en juillet 2004 ont donné un élan aux négociations. Nous avons été heureux de voir que les mesures approuvées en juillet comprenaient plusieurs idées canadiennes. Bien que les négociations continuent de gagner en intensité et de poursuivre sur cette lancée, il reste beaucoup de travail à faire si nous voulons que les négociations débouchent sur une sixième conférence ministérielle de l'OMC fructueuse, qui se tiendra à Hong Kong, en Chine, du 13 au 18 décembre 2005. Le Canada sera à l'avant-scène de ces événements.

Nous devons déployer tous les efforts possible afin de promouvoir les intérêts de notre secteur agricole. Nous devons continuer d'appuyer l'agriculture canadienne, qui repose en grande partie sur l'exportation, sur un système d'échanges prévisible, sur la gestion de l'offre et sur la Commission canadienne du blé.

Un système d'échanges multilatéral et prévisible est absolument vital pour les intérêts du Canada, une nation commerçante dont presque 40 p. 100 du PIB dépend des échanges commerciaux. Le Canada doit donc s'assurer de prendre part aux négociations et d'exercer de l'influence afin de veiller à ce que ses intérêts soient mis en avant et soient inclus dans tous les aspects des négociations.

Initiatives ministérielles

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Madame la présidente, je suis heureux d'intervenir dans l'important débat de ce soir. Je remercie notre collègue d'en face d'assumer la présidence de notre Comité de l'agriculture et de faire en sorte que la plus grande partie des travaux s'y déroulent sans partisanerie. Ce sont des travaux importants.

Dans le débat de ce soir, il est regrettable qu'il y ait eu certains propos politiques coléreux et mal inspirés sur une question aussi importante. Nous revoici plongés dans un débat exploratoire sur une question agricole. Moi-même producteur, ayant tiré une partie de mes revenus d'un secteur assujéti à la gestion de l'offre à titre d'acheteur de bovins et d'exportateur de bétail, je regrette que nous ayons à débattre de l'avenir de la gestion de l'offre et du choc économique qu'elle subit en ce moment. Je croyais que les secteurs assujéti à la gestion de l'offre étaient le bastion le plus sûr de notre agriculture.

Les familles de producteurs subissent actuellement beaucoup de pression. La crise de l'ESB fait du tort à nos producteurs de bétail, y compris à ceux du secteur laitier. L'industrie du blé a connu de graves difficultés de culture et de récolte au cours des deux ou trois dernières années. Le prix des produits demeure faible en raison des problèmes vécus dans le commerce international. Il est regrettable que nous nous retrouvions ici aujourd'hui à discuter des produits assujéti à la gestion de l'offre et des coups durs dans ces secteurs, à cause non seulement de l'ESB, mais également d'une certaine concurrence malheureuse livrée par d'autres produits au plan national. Nous parlons aussi de la concurrence éventuelle qui découlera des négociations actuellement menées à l'OMC.

Je suis conscient qu'il est difficile pour le gouvernement de négocier dans le cadre de ce nouveau cycle et de chercher à obtenir le meilleur accord possible pour tous les producteurs canadiens. Il importe pour nous de tenir une position qui n'oppose pas une industrie à une autre. Selon moi, il n'y a pas un seul producteur agricole dans notre pays qui souhaite voir un secteur désavantagé par rapport à un autre dans notre production nationale.

J'aimerais que mon collègue, le président du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, m'indique les moyens exacts dont nous disposons pour protéger notre gestion de l'offre. De plus en plus de produits arrivent sur notre marché comme dérivés constitués d'une combinaison de produits alimentaires. Ils échappent aux contingents tarifaires en vigueur qui visent à protéger l'industrie. Évidemment, ces contingents sont en place pour protéger tous nos produits agricoles, ainsi que ceux d'autres industries, mais avec les niveaux actuels que nous avons négociés, il est certain que nous enregistrons des pertes. Nous avons déjà parlé des caséines et des caséinates et de certains autres produits, notamment des huiles de beurre et des oléobeurres. Comment allons-nous protéger l'industrie sans assister à l'effondrement complet du marché national de nos industries assujétiées à la gestion de l'offre?

• (2225)

M. Paul Steckle: Madame la présidente, je remercie le député de l'excellent travail qu'il fait au comité avec ses collègues des autres partis. Nous collaborons très bien. Compte tenu du genre de travail non partisan que nous faisons, nous avons été en mesure de réaliser énormément de choses.

Mon collègue a demandé quels outils nous avons. Le meilleur outil que nous avons est la capacité de sensibiliser les gens à la gestion de l'offre. Si le Canada a échoué quelque part, c'est probablement à cet égard. Une partie de la faute est peut-être

attribuable aux secteurs assujétiés à la gestion de l'offre qui, essentiellement, n'ont pas expliqué ce système à nos amis.

Comme cela a été mentionné récemment, nous avons rencontré nos homologues de Nouvelle-Zélande et ils n'ont pas compris. Ils croyaient que la gestion de l'offre dépendait du gouvernement, que c'était en quelque sorte un plan gouvernemental judicieux pour nous permettre de gérer l'offre. Ce n'est pas le cas. Il est également faux de croire que le secteur de la gestion de l'offre reçoit d'énormes subventions.

Il reste encore beaucoup à faire. Pour nos partenaires à l'OMC — je signale que 147 autres pays font partie de ce partenariat — il ne faudrait pas, comme cela a déjà été mentionné, échanger un secteur contre un autre.

Nous avons beaucoup parlé de l'article XXVII ce soir. Il importe de signaler pour tous ceux qui nous regardent ou qui nous écoutent, que seuls les partisans de la gestion de l'offre du secteur laitier souhaitent qu'on ait recours à l'article XXVIII. Ceux des autres secteurs du GO5 ne veulent pas qu'on ait recours à l'article XXVIII présentement.

Nous devons veiller à traiter d'autres aspects de l'agriculture, mais nous devons faire attention de ne pas échanger un aspect du secteur de la gestion de l'offre contre un autre. C'est un risque très réel.

L'éducation est le meilleur outil dont nous disposons. J'ai participé aux négociations à Cancun. Notre délégation canadienne comptait environ 150 personnes, et j'ai vu le groupe représentant les groupes commerciaux, le secteur des grains et des oléagineux, d'un côté de la salle, et le secteur de la gestion de l'offre, de l'autre côté. C'était un groupe très divisé. En plus de ne pas prendre place ensemble dans la salle où se tenaient les discussions, nos délégués ne s'entendaient pas sur ce que nous devons accomplir dans ces négociations.

Nous avons beaucoup d'éducation à faire. Si nous comprenons bien et si les gens d'ailleurs et nos autres partenaires comprennent l'objectif du cycle de négociations et comprennent qu'il s'agit du moyen le plus équitable, beaucoup plus de pays pourraient nous appuyer dans nos efforts pour arriver à nos fins aux réunions de l'OMC.

• (2230)

M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD): Madame la présidente, j'ai été quelque peu étonné par le dernier commentaire de mon collègue du Parti libéral en face lorsqu'il a dit que nous ne pouvons pas troquer une industrie contre une autre. N'est-ce pas précisément ce que le Canada est en train de faire?

Il a dit qu'il acceptait que le secteur laitier perde la moitié du marché de la crème glacée au pays, qu'il y ait des pertes importantes de parts de marché pour le secteur du fromage et celui du yogourt. C'est ce qui se passe en ce moment. En fait, actuellement, nous perdons de plus en plus de terrain.

Il a affirmé que nous ne devrions pas dresser les secteurs les uns contre les autres, mais je crois que c'est exactement ce que fait le gouvernement. Les libéraux ont décidé de ne pas invoquer l'article XXVIII, qui est censé nous protéger. Les États-Unis l'ont invoqué, la Russie l'a invoqué et de nombreux autres pays l'ont invoqué pour protéger des secteurs à l'intérieur de leur secteur agricole.

Nous sommes convaincus que les secteurs des céréales et des graines oléagineuses veulent autre chose. Ils ne perdent rien dans cette décision. En n'invoquant pas l'article XXVIII, nous sacrifions en fait l'industrie laitière au pays, une importante partie en tout cas.

La situation perdure. Le député était sur la Colline du Parlement il y a un mois. Il a entendu les producteurs laitiers. Il a entendu leur appel à l'aide. Où sommes-nous? Pourquoi ne les aidons-nous pas? Pourquoi avons-nous décidé de leur dire « Désolé, nous sommes disposés à vous sacrifier »? Ce n'est pas ce que le ministre de l'Agriculture ou le ministre du Commerce international leur ont dit, mais cela semble être la réalité à ce stade-ci. J'aimerais savoir pourquoi le gouvernement a décidé de ne pas appuyer ce secteur et de ne pas le défendre.

M. Paul Steckle: Madame la présidente, la question est légitime. De toute évidence, il se peut que le député refuse de croire ou ne comprenne pas complètement la réponse que je vais donner, et je ne suis pas certain de saisir toutes les répercussions qui s'ensuivraient si nous faisons valoir l'article XXVIII, mais voici ce que j'ai à dire.

Le député a dit que les États-Unis et d'autres pays se sont déjà servis de l'article XXVIII. Celui-ci existe pour une raison, au même titre que l'article XI existait. On a renoncé à l'article XI. Voici l'argument que l'on fait valoir: puisqu'on a abandonné l'article XI, le même sort attend peut-être l'article XXVIII et nous avons donc intérêt à nous en prévaloir avant de le perdre. Ce n'est pas de cela dont il est ici question, et je ne propose pas d'échanger un aspect de la gestion de l'offre contre un autre. Je dis simplement qu'il y a des groupes assujettis à la gestion de l'offre qui refusent qu'on fasse valoir l'article XXVIII parce qu'ils sont conscients des conséquences qui pourraient s'ensuivre.

Si nous fermons totalement la porte aux négociations concernant le secteur assujetti à la gestion de l'offre parce que, à ce point-ci des négociations, nous avons invoqué prématurément l'article XXVIII, nous aurons alors, dans les faits, compromis toute la gestion de l'offre. Ce n'est pas ce que nous voulons. Je pense que ce que l'on se dit, c'est que, si nous estimons nécessaire de faire ultérieurement valoir l'article XXVIII, nous le ferons. Le ministre nous a donné des garanties en ce sens.

Je comprends que ce n'est peut-être pas une bien grande consolation pour certains, mais je tiens à dire aux députés que, si nous utilisons maintenant l'article XXVIII et que, comme nous le craignons, nous perdons alors la capacité de poursuivre les négociations sur la gestion de l'offre, je ne suis pas certain que les autres secteurs assujettis à cette gestion viendront remercier le secteur de la production laitière ou le gouvernement. Je suis certain que l'opposition...

La vice-présidente adjointe: Reprise du débat, la députée de Simcoe—Grey a la parole.

• (2235)

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Madame la présidente, il me fait plaisir de prendre la parole ce soir sur cette question importante de la gestion de l'offre.

Les députés qui ont eu l'occasion de visiter ma belle circonscription de Simcoe—Grey n'ignorent pas à quel point l'agriculture y est un source d'emploi de première importance. Le secteur agricole joue un rôle critique dans notre pays et l'agriculture procure des avantages aux régions environnantes. Au Canada, le secteur rural représente 15 p. 100 du PIB, et ce à l'avantage de tous les Canadiens.

Dans ma circonscription de Simcoe—Grey, les entreprises agricoles et agroalimentaires représentent un chiffre d'affaires de

Initiatives ministérielles

plus de 150 millions de dollars. Parmi les emplois de production de biens, 27 p. 100 sont des emplois de l'agroalimentaire. Il en résulte des aliments sûrs à prix abordables qui sont produits à proximité.

Il importe cependant que les producteurs et le gouvernement collaborent pour assurer la viabilité de l'agriculture. Nos agriculteurs sont laborieux et indépendants mais la collaboration devient de plus importante pour assurer la compétitivité des producteurs sur les marchés mondiaux.

Un gouvernement conservateur appuierait la gestion de l'offre et l'objectif qu'elle sous-tend: fournir à prix équitable au consommateur un produit de grande qualité en assurant un rendement raisonnable au producteur. Voilà qui relève du gros bon sens. Pourtant, le gouvernement libéral a dû se faire tirer passablement l'oreille avant même de consentir à envisager d'appuyer la gestion de l'offre. Cela ne suffit pas.

Les agriculteurs canadiens souffrent parce que le gouvernement n'était pas bien représenté aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce. En 2003 par exemple, les libéraux ont tenté de relancer les négociations de l'OMC en offrant de réduire de 5 p. 100 les tarifs sur les importations d'oeufs, de volailles et de produits laitiers. Ce qu'ils font en réalité, c'est opposer les intérêts de certains agriculteurs à ceux des autres pour atteindre leurs objectifs. Cela n'est pas correct.

Puis, au cours des négociations de l'OMC de 2004, le gouvernement a signé une entente qui menaçait la gestion de l'offre dans les secteurs des oeufs, de la volaille et de la production laitière. Les ententes signées en 2004 engagent le Canada à réduire les tarifs proportionnellement aux réductions consenties dans d'autres pays. C'est honteux.

Le gouvernement n'a pas réussi à protéger adéquatement les secteurs canadiens profitant de la gestion de l'offre. Les ministres de l'Agriculture et du Commerce international ont plutôt concédé les tarifs les uns après les autres dans ces secteurs. Comme le gouvernement ne protège pas les agriculteurs canadiens, il ne leur a pas expliqué les répercussions que ces négociations pourraient avoir pour eux.

Le Parti conservateur est d'avis que le gouvernement doit appuyer les systèmes de gestion de l'offre qui reposent sur les agriculteurs et qu'il doit négocier en vue d'obtenir des ententes commerciales avantageuses.

Lorsqu'un secteur de l'agriculture canadienne fait face à un différend commercial injuste, Ottawa doit se porter à la défense des producteurs sur la scène internationale en dépêchant des délégations de haut niveau. Le gouvernement doit s'engager à ce que le secteur soumis à la gestion de l'offre participe à l'élaboration d'un mandat pour la négociation commerciale, mais nous attendons des mesures dans ce sens depuis douze ans déjà. Cela fait maintenant douze ans et jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a fait preuve que de mauvaise gestion et de négligence.

Ne nous imaginons pas une seule minute que les agriculteurs canadiens ne se rendent pas compte du manque de soutien de la part du gouvernement. Au cours de la dernière année, j'ai parcouru toute ma circonscription. Je me suis entretenue avec des centaines d'agriculteurs à des manifestations communautaires, à la ferme, sur les trottoirs, sur le pas de leur porte, ainsi qu'au café-restaurant de Terry Dowdell à Baxter Corners.

Initiatives ministérielles

Le message qu'ils m'ont donné était très clair: ils ne respectent plus les politiciens. Ils disent que leur confiance a été continuellement violée ces 12 dernières années et qu'ils en ont assez. Ils ont entendu les promesses libérales, fait confiance au gouvernement à de multiples reprises, ont attendu des actes, mais ils ont constaté que les libéraux continuent de violer leurs promesses, ne font pas de cas des Canadiens et dévalorisent encore davantage le travail des élus aux yeux du contribuable canadien. Des promesses faites, des promesses violées.

Le fait de former le gouvernement, qu'il soit minoritaire ou non, ne procure pas simplement le privilège de fauteuils raffinés de l'autre côté de la Chambre, mais impose aussi la responsabilité de gouverner dans l'intérêt des Canadiens. Toutefois, le gouvernement actuel est devenu tellement arrogant qu'il ne représente plus les intérêts des Canadiens.

Ce ne sont pas simplement les agriculteurs qui en ont assez de ce gouvernement libéral. Les messages libéraux contradictoires sont un facteur qui contribue à l'isolement du Canada aux négociations de l'OMC. Les grands pays ou entités, comme les États-Unis, l'Union européenne, l'Australie, le Brésil et l'Inde jouent un rôle de plus en plus important dans les négociations de l'OMC, tandis que le Canada se retrouve en touche.

• (2240)

À l'instar du Canada, l'Union européenne et les États-Unis sont des exportateurs agricoles nets. Ils se sont présentés aux négociations, en juillet dernier, en ayant des plans solides et bien conçus pour atteindre leurs objectifs et défendre leurs intérêts. Le Canada n'a aucun plan. Il n'a pas défendu ses producteurs agricoles et il est devenu un spectateur, plutôt qu'un participant pouvant influencer sur l'accord sur l'agriculture.

Les libéraux nous diront qu'ils ont tenté d'obtenir un consensus de l'industrie en consultant les intervenants, en convaincant les producteurs qu'ils avaient suffisamment de munitions pour participer aux négociations commerciales. Or, les libéraux ont trahi la confiance des agriculteurs. Le gouvernement a abdiqué sa responsabilité d'honorer son propre mandat de négociation.

Les agriculteurs canadiens ont besoin et veulent d'un gouvernement qui les écoutera, d'un gouvernement qui s'efforcera de soutenir et de protéger le secteur agricole, d'un gouvernement pour les Canadiens.

Keith Currie, président de la Fédération de l'agriculture du comté de Simcoe et également agriculteur local dans ma circonscription, a été très clair au sujet de la gestion de l'offre. Il a dit que ce système fonctionne et qu'il serait dommage que le gouvernement le laisse passer à travers les mailles du filet.

Il a dit que le système de gestion de l'offre donne un bon rendement aux agriculteurs et leur permet de remettre leurs bénéfices dans l'économie, non seulement pour l'achat de nouveau matériel, mais aussi pour l'acquisition d'articles comme du mobilier pour leur maison et des fournitures scolaires pour leurs enfants. En outre, les agriculteurs paient des impôts sur leur revenu. Il s'agit donc d'une situation où tous sont gagnants, a-t-il dit. Je suis entièrement d'accord.

M. Currie a ajouté que le gouvernement fédéral avait besoin d'un plan à long terme pour l'agriculture et que les Canadiens devaient savoir qu'un pays qui a une production alimentaire stable restera économiquement viable. Nous ne pouvons pas perdre cet atout.

M. Bill Mitchell, directeur adjoint des communications et de la planification chez les Producteurs laitiers de l'Ontario, a dit très clairement que l'industrie laitière voulait que le gouvernement du Canada adopte une position ferme aux prochaines négociations commerciales. Il a ajouté que l'industrie laitière avait subi des pertes importantes en raison des importations subventionnées qui arrivent chez nous à cause d'échappatoires dans les dispositions commerciales. Les producteurs laitiers veulent que le gouvernement agisse tout de suite et fasse cesser le carnage.

Je vais expliquer en termes simples ce qu'est une échappatoire au moyen d'un exemple. Si nous mélangeons de l'huile de beurre et du sucre, les droits tarifaires sont nuls. C'est qu'il s'agit d'un nouveau mélange dont il n'a pas été question dans les négociations commerciales. Il n'y a aucun droit tarifaire, puisque le nouveau mélange n'a pas été visé par les négociations.

Selon M. Mitchell, le Canada devrait protéger son agriculture en éliminant ces échappatoires qui occasionnent des pertes à nos producteurs. Toujours selon lui, un moyen d'y arriver est d'améliorer les normes des produits et les règlements sur l'étiquetage.

Les agriculteurs canadiens qui sont en régime de gestion de l'offre sont des gens très engagés et travailleurs qui suivent avec attention ce que nous faisons au Parlement. Ils surveillent parce qu'ils veulent que le gouvernement se tienne enfin debout et donne la priorité aux intérêts du Canada dans les négociations de l'OMC.

Je suis fier de prendre la parole devant eux et à la Chambre et de dire que moi, mon parti et mon chef appuyons la gestion de l'offre. Mon parti et moi sommes fiers de défendre les agriculteurs canadiens.

L'été dernier, le chef de notre Parti conservateur fort et uni, le chef de l'opposition et député de Calgary-Sud-Ouest a appuyé fermement la gestion de l'offre en signant une déclaration.

Notre parti a dit clairement qu'il appuyait la gestion de l'offre ainsi que les trois piliers de la gestion de l'offre, comme le dit la déclaration:

...le système canadien de gestion de l'offre, qui se fonde sur la planification de la production pour qu'elle corresponde à la demande, sur la fixation par les producteurs de prix correspondant aux coûts de production ainsi que sur le contrôle des importations...

Le Parti conservateur s'assurera que les agriculteurs canadiens aient la priorité dans les négociations commerciales. Il défendra les agriculteurs canadiens.

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Madame la présidente, je suis heureux d'intervenir dans le débat à ce moment-ci. Je remercie la députée de son intervention, bien que j'estime qu'un rappel à la réalité s'impose, si je me fie à certains de ses commentaires.

Premièrement, nous devons comprendre et tous les Canadiens doivent comprendre une chose. La députée cite une foule d'événements qui ont eu lieu avant cette année, mais au moment de ces événements et avant le congrès de mars de son parti, ce dernier n'appuyait pas le système de gestion de l'offre. C'est la réalité et je demanderai à mon secrétaire parlementaire de lire la politique de ce parti. Celui-ci peut bien modifier sa politique, mais il devrait admettre qu'il l'a changée et qu'il a changé d'approche.

Initiatives ministérielles

Deuxièmement, dans la première partie de son discours, la députée critique le gouvernement en affirmant qu'il n'a pas d'approche particulière. Plus tard, elle critique notre approche. Il y a un manque de cohérence ici. Elle ne peut pas, d'un côté, reprocher au gouvernement de ne pas avoir d'approche et, de l'autre, critiquer l'approche du gouvernement.

Le mandat de négociation que nous remplissons a été conçu au fil des consultations avec l'industrie. C'est la réalité. La députée a dit que le Canada restait à l'écart. J'étais à Genève en 2004. Nous avons siégé toute la nuit, le lendemain et la nuit suivante. Le Canada n'était pas sous-représenté. Il était à la table. Je pense que si la députée parlait aux quelque 40 représentants de l'industrie qui étaient avec nous à Genève à l'époque, ces derniers lui diraient que l'accord-cadre que nous avons conclu durant ce processus nous a donné l'occasion de poursuivre les négociations d'une manière qui nous a permis de faire des progrès vers la protection de la gestion de l'offre et vers l'atteinte claire de notre objectif.

Dire que le Canada n'était pas à la table, que le Canada n'a pas défendu fermement la gestion de l'offre et d'autres producteurs du pays et qu'il n'était pas accompagné de représentants de l'industrie est tout simplement inexact. C'est de la désinformation.

Nous avons clairement appuyé le secteur assujéti à la gestion de l'offre dans notre pays et nous l'avons fait depuis le début. Nous l'appuyons depuis 35 ans. Nous avons négocié à l'OMC pour atteindre d'importants objectifs pour l'ensemble du secteur agricole canadien, soit la suppression des subventions aux exportations, la réduction des soutiens intérieurs et un accès accru aux marchés. Cependant, nous le faisons tout en continuant de permettre aux producteurs de choisir le régime de commercialisation intérieure qui leur convient, y compris la gestion de l'offre.

Les mesures, les positions et le processus que nous adoptons ont tous pour objectif la durabilité à long terme de la gestion de l'offre au Canada. Nos décisions visent justement à atteindre cet objectif. Il y a peut-être des désaccords quant à l'approche stratégique choisie pour atteindre ces objectifs, soit. Les débats à la Chambre devraient porter notamment là-dessus. Cependant, je souligne qu'il n'y a pas de désaccord quant à l'importance que le gouvernement accorde au soutien de la gestion de l'offre sous toutes ses formes au Canada et à sa détermination à cet égard.

• (2245)

Mme Helena Guergis: Madame la présidente, honnêtement, je ne souscris pas à la plupart des propos du ministre.

Je signale que, lors de la dernière campagne électorale, j'ai défendu la gestion de l'offre, faisant valoir que la plate-forme électorale de notre parti préconisait la gestion de l'offre. Rien n'a changé depuis.

Le ministre a soulevé la question de l'absence du gouvernement à la table, ce dont j'ai parlé plus tôt. Permettez-moi d'élaborer au sujet des négociations à l'OMC et de signaler certains faits de manière à ce que ceux qui suivent le débat comprennent bien de quoi je parle.

Je rappelle au ministre que le gouvernement libéral a donné un appui verbal à la gestion de l'offre en raison des pressions politiques qu'il subissait.

Toutefois, il n'a pas joint le geste à la parole. Dans la pratique, lors des négociations à l'OMC, le gouvernement libéral n'a pas su représenter adéquatement tous les producteurs agricoles, y compris les producteurs des secteurs soumis à la gestion de l'offre.

Si j'ai bonne mémoire, je crois que c'est le député de Provencher qui a signalé plus tôt ce soir que les agriculteurs canadiens n'avaient

pas eu une bonne représentation ministérielle lors des négociations à l'OMC. Récemment, l'absence du ministre du Commerce international et du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire à la réunion ministérielle qui a eu lieu au Kenya du 2 au 4 mars nous a montré une fois de plus que les libéraux se défilent de leurs responsabilités à l'égard des agriculteurs canadiens.

Lors de cette réunion, les pays membres ont discuté de leurs engagements dans le cadre du cycle de négociations de Doha. Le ministre du Commerce international et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire n'étaient pas à la réunion parce qu'ils participaient au congrès libéral. En vertu des règles de la ministérielle, sans la présence d'un ministre d'un pays, aucun autre représentant de ce pays ne peut intervenir officiellement. Personne n'a représenté le Canada. C'est une honte.

Il est évident que les libéraux ont été pitoyables en ne sachant pas montrer aux autres pays que les secteurs soumis à la gestion de l'offre au Canada devraient être exclus des négociations à l'OMC. Ils ont plutôt utilisé les tarifs dans les secteurs soumis à la gestion de l'offre comme une monnaie d'échange dans le cadre de ces négociations.

La piètre performance de ces ministres auprès de l'OMC met en péril le gagne-pain de tous les agriculteurs. Le Canada se classe au troisième rang parmi les pays exportateurs agricoles dans le monde. Étant donné que les deux ministres ont envoyé à l'OMC et à ses pays membres des signaux contradictoires, il n'y a pas lieu de s'étonner de voir que le Canada perd de sa crédibilité parmi les États membres de l'OMC.

• (2250)

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Madame la présidente, j'aimerais, dans mes commentaires, revenir sur ce qu'a dit plus tôt le ministre de l'Agriculture.

Le ministre a mentionné ce qui me semble être un autre argument libéral préfabriqué, à savoir que, compte tenu de l'engagement plus ferme de notre parti à l'égard de la gestion de l'offre, notre politique antérieure est celle qui importe vraiment. Il a dit à tort que nous étions contre la gestion de l'offre avant notre congrès de mars.

Il a raison de dire que nous sommes plus résolument engagés sur la voie de la gestion de l'offre depuis le congrès de mars. Cette nouvelle orientation est le fruit du travail d'un certain nombre de personnes, y compris moi-même et la députée qui a pris la parole auparavant. Ces personnes ont déployé des efforts considérables pour veiller à ce que nous appuyions plus fermement la gestion de l'offre. Notre engagement est sincère. Il ne s'agit pas d'un fauxsemblant comme celui du gouvernement, qui n'a pas prévu un soutien pour soutenir l'agriculture dans son dernier budget, même si nous venons de vivre la pire année agricole de l'histoire de notre pays.

Voilà donc le vrai bilan du gouvernement dans ce dossier. Les cris que poussent actuellement les députés d'en face montrent bien combien la réalité les choque lorsqu'elle leur est présentée.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement libéral ne s'est pas engagé à fournir un sou. Un gouvernement conservateur veillerait-il en premier lieu à ce que des ressources soient prévues pour le secteur agricole dans un budget conservateur? La députée veillerait-elle à ce que le budget conservateur contienne de telles sommes?

L'hon. Wayne Easter: Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Manifestement, nous parlons de faits bien connus. Si le député ne peut pas comprendre son propre énoncé de politique, il ne peut évidemment pas comprendre le budget non plus.

La vice-présidente adjointe: Le député de Lanark—Frontenac—Lennox and Addington peut continuer.

M. Scott Reid: Madame la présidente, je serai très bref parce que je veux entendre ce que la députée a à dire en réponse à ma question.

Est-ce qu'un gouvernement conservateur et elle-même consacraient des ressources au secteur agricole canadien? Plus particulièrement, est-ce que des ressources seraient consacrées à l'augmentation de la capacité d'abattage et de conditionnement, ce qui a été totalement négligé par le gouvernement actuel?

Mme Helena Guergis: Madame la présidente, je dois admettre que j'ai eu énormément de difficulté à entendre la question du député étant donné tous les cris qui fusent de tous les côtés.

Je crois que la question visait à savoir si nous accroîtrions la capacité d'abattage. Cela est très important pour le Parti conservateur. Nous affirmons depuis un certain temps déjà que nous aimerions voir les libéraux augmenter cette capacité. Ils ont promis de le faire, mais nous attendons toujours. Pourquoi?

Apparemment, le seul moment où nous voyons les choses bouger au sujet de la capacité d'abattage, c'est lorsque le Parti conservateur soulève la question à la Chambre. Ce n'est qu'à ce moment-là que les libéraux agissent. Il semble que c'est ce qu'il faut pour que la capacité d'abattage soit augmentée. C'est extrêmement important, surtout dans le cas des vaches de réforme, et nous appuyons les mesures en ce sens.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la présidente, je voudrais tout d'abord féliciter les agriculteurs du Yukon pour le travail remarquable qu'ils font et pour la diversité et la qualité de leurs produits. Chaque année, j'inaugure avec fierté la foire agricole où leurs produits sont exposés. Ce sont des produits uniques, quoi que puissent penser les gens de cette région. Le réchauffement climatique permet au Yukon d'accroître sa production et d'offrir un large éventail de produits de très grande qualité.

Puisque le ministre est ici ce soir, j'en profite pour le remercier, lui et son ministère, pour le remarquable soutien accordé à l'industrie agricole. Grâce à cela, l'agriculture est devenue un secteur très dynamique de notre économie.

Je suis heureux de participer au débat important de ce soir et de réaffirmer le ferme engagement du gouvernement en faveur de notre système de régulation de l'offre, qui est en place depuis des années. Ce système, pour lequel ont opté les producteurs laitiers et les producteurs de volaille et d'oeufs il y a trois décennies, s'est révélé un choix judicieux de leur part. La régulation de l'offre est l'un des éléments caractéristiques de la politique agricole du Canada, et le gouvernement en est très fier.

La régulation de l'offre est un système de gestion des produits agricoles propre au Canada, et ses avantages sont nombreux. Elle assure aux producteurs comme aux consommateurs la stabilité et la prévisibilité des marchés. Elle permet aux producteurs d'obtenir, sur

le marché, un prix équitable en échange de produits de consommation de haute qualité et à valeur ajoutée.

Notre système de régulation de l'offre connaît toutefois sa part de difficultés. Les producteurs, et les producteurs laitiers en particulier, qui sont régis par ce système sont confrontés à de réelles difficultés provenant de diverses sources. Certaines de ces difficultés proviennent du marché intérieur, et sont notamment attribuables aux progrès technologiques du secteur laitier, aux valeurs élevées des quotas et aux possibilités limitées de croissance sur les marchés intérieurs.

D'autres difficultés sont d'origine internationale; je pense notamment aux tentatives des concurrents qui produisent à de faibles coûts d'entrer sur notre marché en dépit de droits élevés. D'autres problèmes sont attribuables aux pressions réelles que subit le Canada dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'Organisation mondiale du commerce. Par exemple, en ce qui concerne l'accès au marché, nos taux de droits hors contingent sont soumis à des pressions, parce que tous les autres membres de l'OMC demandent des réductions généralisées des droits.

En ce qui concerne l'aide intérieure, l'application de disciplines à l'aide spécifique par produit limitera la liberté d'action du Canada en ce qui concerne le soutien des prix du marché pour les producteurs laitiers. Au chapitre de la concurrence sur le marché de l'exportation, l'élimination des subventions à l'exportation fermera presque complètement l'accès des producteurs laitiers aux marchés d'exportation. Globalement, notre industrie soumise à la régulation de l'offre pourrait diminuer de taille et les producteurs laitiers, les producteurs de volaille et les producteurs d'oeufs pourraient devoir se contenter d'un rendement moindre.

Nos producteurs assujettis à la gestion de l'offre sont parfaitement au courant de ces défis et des répercussions qu'ils pourraient avoir sur leurs activités et leurs résultats nets. Un des principaux piliers du système de gestion de l'offre au Canada, c'est la gestion de l'offre intérieure par la restriction des importations. En réglementant les niveaux d'importations, le gouvernement peut prévoir la demande à venir et s'assurer ensuite que la production intérieure réponde à la majeure partie de cette demande.

Cependant, compte tenu des défis dont je viens de parler au niveau intérieur et à l'échelle internationale, les producteurs assujettis à la gestion de l'offre, notamment les producteurs laitiers, s'inquiètent de plus en plus de ce qu'ils considèrent comme étant « l'érosion de l'important moyen de contrôle de la gestion de l'offre ». Par conséquent, ils ont exercé beaucoup de pressions sur le gouvernement afin qu'il protège leurs intérêts. Les Producteurs laitiers du Canada ont fait pression sur le gouvernement pour qu'il entreprenne une contestation aux termes de l'article XXVIII du GATT qui, si elle est couronnée de succès, permettrait au Canada de négocier la création de nouveaux contingents tarifaires ou CT sur certains produits.

Les Producteurs laitiers du Canada ont expressément demandé la négociation de nouveaux CT sur quatre ingrédients laitiers particuliers: la caséine, les caséinates, les mélanges d'huile de beurre-sucre, ainsi que les isolats de protéine laitière. L'augmentation des importations de ces produits a eu des répercussions sur près de 50 p. 100 du marché de la crème glacée et sur 20 p. 100 du marché du fromage.

Initiatives ministérielles

Les producteurs assujettis à la gestion de l'offre ont aussi demandé des règles justes et équitables qui définissent le commerce mondial. Pendant trop longtemps, ces producteurs et de nombreux autres producteurs canadiens ont été lésés par les iniquités incluses dans l'Accord de l'OMC sur l'agriculture et par la surprotection injuste accordée par une poignée d'autres pays.

● (2255)

Je tiens à mentionner à la Chambre que le gouvernement du Canada a entendu les préoccupations des producteurs assujettis à la gestion de l'offre. En fait, non seulement nous les avons entendus, mais nous travaillons main dans la main avec eux pour régler les problèmes et commencer à examiner des solutions à court et à moyen terme pour assurer leur prospérité.

C'est vrai que le gouvernement a dit aux producteurs laitiers du Canada que, stratégiquement parlant, ce n'est pas le bon moment de procéder en vertu de l'article XVII compte tenu de l'intensité des négociations de l'OMC sur l'agriculture et du fait qu'il ne sait pas encore au juste quelle tournure prendront les négociations.

Le gouvernement estime que c'est en maintenant notre crédibilité et notre influence sur les négociations que le Canada pourra le mieux défendre les intérêts des producteurs laitiers.

D'autres membres clés de l'OMC ont prévenu le Canada qu'amorcer des procédures en vertu de l'article XVIII à ce stade-ci des négociations minerait sérieusement notre crédibilité et notre influence. Le ministre du Commerce international et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ont personnellement communiqué la position du gouvernement aux producteurs laitiers à de nombreuses occasions.

Parallèlement, les PLC ont obtenu la garantie que le gouvernement continuera d'examiner leurs demandes à la lumière de ce qui se passe actuellement dans les négociations de l'OMC ainsi que du contexte national et international.

Cela étant dit, le gouvernement envisage d'autres mesures en vue de dissiper les préoccupations des producteurs laitiers du Canada. Par exemple, il interjettera appel de la décision du Tribunal canadien du commerce intérieur sur la classification tarifaire d'un isolat protéique du lait en vue de trouver une solution au problème de l'augmentation des importations de protéines laitières sous diverses formes.

Le gouvernement prendra des dispositions afin de surveiller le niveau d'importation de produits de protéines laitières analogues afin de déterminer les tendances, et nous travaillerons avec la Commission canadienne du lait afin de surveiller étroitement toute augmentation de l'excédent de poudre de lait écrémé. Le gouvernement travaille aussi avec les producteurs laitiers afin de dissiper leurs préoccupations au sujet du règlement en matière d'étiquetage et de normes d'étiquetage.

En ce qui concerne les négociations de l'OMC dans le domaine agricole, le gouvernement a travaillé en étroite collaboration avec tous les producteurs canadiens, et avec vigueur, pour obtenir, à l'échelle internationale, des règles de commerce plus équitables, plus claires et plus justes. Un tel objectif correspond vraiment aux intérêts de tous les producteurs canadiens, car il leur permettra de faire efficacement des affaires dans une économie de plus en plus mondialisée.

Parallèlement, nous continuerons à défendre fermement la possibilité pour nos producteurs de choisir le mode de mise en marché de leurs produits par l'entremise de structures de commercialisation ordonnées, telle la gestion de l'offre.

Le Canada est un joueur actif dans les négociations de l'OMC sur l'agriculture. Nous nous employons auprès de pays nombreux et divers à faire valoir nos idées comme étant les moyens les plus efficaces pour instaurer la justice et l'équité dans le système de commerce mondial.

On a reconnu notre capacité de mettre en avant des idées pratiques et crédibles qui font progresser les négociations, et nous l'avons fait d'une manière qui visait à obtenir un résultat positif pour l'ensemble du secteur de l'agroalimentaire.

Je suis fier d'informer la Chambre que bon nombre des principales idées et approches du Canada orientent la façon dont les négociations se déroulent. À titre d'exemple, la notion canadienne que les pays octroyant les subventions les plus élevées devraient accorder les réductions les plus marquées a été retenue par tous les États membres de l'OMC et oriente actuellement les discussions sur la façon de diminuer le soutien national responsable de distorsions commerciales.

Le cadre des négociations de juillet 2004 en agriculture reflète également la proposition canadienne suivant laquelle il faut faciliter l'accès des marchés aux produits critiques, tels nos produits soumis à la gestion de l'offre, en combinant des réductions de tarif et l'expansion des contingents tarifaires, pour donner aux divers pays la latitude nécessaire pour appliquer leurs politiques nationales respectives.

Nous constatons que les négociations se dirigent vers une situation plus équitable ainsi que des règles claires et plus justes qui lèvent certaines injustices dont ont souffert nos producteurs depuis le cycle Uruguay.

En conclusion, je réitère que le gouvernement reconnaît parfaitement la gravité des défis qui se posent à nos producteurs des domaines soumis à la gestion de l'offre. Plus important, je souligne qu'il continuera de faire tout ce qu'il peut pour les relever. Il s'est associé et il continuera de s'associer à nos producteurs pour rechercher des solutions à court et à long terme afin d'assurer la viabilité et la prospérité durable de notre système de gestion de l'offre.

● (2300)

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Madame la présidente, c'est avec attention que j'ai écouté le député d'en face faire son exposé, tout comme j'ai écouté la plupart de ceux qui ont pris la parole ce soir.

On penserait que l'esprit de parti serait mis de côté sur une question d'une telle importance pour le pays et pour les agriculteurs du Canada, et que les députés chercheraient ensemble une solution à certains des graves problèmes de l'agriculture.

Il faut malheureusement noter chez bon nombre de députés libéraux et surtout chez certains députés néo-démocrates une partisanerie des plus honteuses, ainsi que des commentaires qui dépassent de loin la bonne mesure et qui, je dois le dire, sont loin de nous aider à résoudre les problèmes.

Le député qui vient de prendre la parole n'est pas de ceux qui ont formulé des commentaires dans un esprit partisan.

Initiatives ministérielles

Ce soir, plusieurs députés libéraux et néo-démocrates ont déclaré que les conservateurs étaient en quelque sorte les pires ennemis des agriculteurs. J'aimerais bien que le député me dise alors pourquoi la très grande majorité des agriculteurs du pays ont choisi des députés conservateurs. Si les conservateurs ne défendent pas utilement les intérêts des agriculteurs, comment se fait-il que la très grande majorité des agriculteurs ont appuyé de leur vote des députés conservateurs à la grandeur du pays? Comment le député explique-t-il la contradiction entre ce que disent les libéraux et les néo-démocrates au sujet des conservateurs et des agriculteurs et la réalité bien concrète des résultats électoraux?

• (2305)

L'hon. Larry Bagnell: Madame la Présidente, j'aimerais me concentrer sur le bon côté des choses. Je suis d'accord avec le député qui a dit, dans ses propos d'ouverture, que nous devrions adopter une approche non partisane dans les débats exploratoires. Je pense que si les responsables retiennent les bonnes suggestions qui sont mises en l'avant dans les débats exploratoires, ces derniers ont au moins cela de bon.

Cependant, je ne crois pas que c'était entièrement juste de soulever cela. Le député conservateur qui a parlé avant les deux derniers a tenu des propos très justes et non partisans et a fait un très beau discours, cependant, celui qui a pris la parole après a dressé une liste d'informations erronées très partisanses, alors peut-être n'est-il pas bien placé pour en parler.

En ce qui concerne la deuxième question, je ne tiens pas à répondre à ceux qui critiquent les conservateurs parce qu'ils ne représentent pas les agriculteurs.

Je tiens à dire tout simplement que nous représentons les agriculteurs. Nous avons appuyé la gestion de l'offre dans le budget. Récemment, nous avons augmenté d'un milliard de dollars notre aide aux agriculteurs. Nous faisons tout ce que nous pouvons. Comme je l'ai dit dans mon discours, on a pris quatre ou cinq initiatives axées sur les exploitants de fermes laitières jusqu'à ce que prenne fin ce cycle de négociations, dont je pourrais mentionner toute une liste de choses, si quelqu'un veut bien me le demander, que nous tentons d'accomplir pour le secteur agricole, les exploitants de fermes laitières et les autres agriculteurs à cause des préjudices que les subventions accordées dans d'autres pays peuvent causer chez nous et aussi dans d'autres secteurs. J'essaie seulement de voir le bon côté des choses.

C'est une bonne chose que beaucoup des partis appuient les agriculteurs et, avec un peu de chance, nous pourrions ensemble trouver le meilleur moyen de les appuyer et de parler d'une seule voix ferme dans les négociations. Lorsque ces dernières prendront fin, nous aurons toujours des solutions mais il nous faut garder notre crédibilité et notre leadership dans ces négociations tout en essayant d'accomplir le plus possible compte tenu de ces irritants qui nuisent à notre commerce.

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Madame la présidente, j'apprécie l'intervention du député. Comme des commentaires lui ont été adressés, il a voulu parler de certains des éléments positifs du secteur agricole. Nous avons entendu des inexactitudes dans certains des propos qui ont été tenus.

J'aimerais poser quelques questions au député. Premièrement, il a mentionné le milliard de dollars que nous avons investi dans l'agriculture. Je sais que s'il en avait eu l'occasion, il aurait mentionné que, dans le budget, nous avons prévu des fonds pour élargir les programmes d'avances printanières et automnales et que nous avons

fourni des ressources additionnelles à la Commission canadienne des grains.

Je sais également qu'il aurait indiqué que la capacité d'abattage a augmenté de 30 p. 100 au Canada et que deux nouveaux abattoirs ouvriront bientôt leurs portes. Il aurait également parlé du programme de réserve pour pertes sur prêts, des investissements à l'Île-du-Prince-Édouard et de l'agrandissement d'autres abattoirs.

Je pense qu'il aurait également signalé que nous avons à nouveau accès à 14 marchés internationaux. De plus, il aurait certainement indiqué que nous nous sommes employés à faire appel de la décision rendue aux États-Unis par un tribunal californien et que, aujourd'hui, ce tribunal a reconnu au Canada le droit de comparaître. Voilà une de nos réalisations. Je pense que c'est positif.

J'estime important de présenter à la Chambre l'ensemble des faits et de comprendre les mesures que nous avons prises dans le budget, quel soutien additionnel a été offert après le budget et quels progrès sont réalisés. Je ne veux pas un seul instant laisser entendre qu'il n'y a pas d'autres questions importantes à traiter. De toute évidence, la gestion de l'offre est une tout comme les négociations de l'OMC.

Le député a souligné l'importance de parler des éléments positifs dans le secteur de l'agriculture. Convient-il que certains des points que j'ai présentés sont positifs? Il voudrait peut-être en présenter d'autres.

• (2310)

L'hon. Larry Bagnell: Madame la présidente, je ne tiens pas vraiment à répondre à cette question, mais je conviens que c'est une bonne chose que toutes ces facettes de l'appui à l'agriculture soient énoncées. J'aurais aimé pouvoir énumérer tous ces éléments, mais c'est maintenant chose faite.

Par contre, je dois dire que nous sommes une nation commerçante. Je crois que tous les députés conviendront qu'un petit pays comme le nôtre qui dépend autant du commerce a besoin de progresser. Nous devons faire des progrès sur le plan commercial. Par exemple, nous venons de remarquer que les énormes nouveaux marchés auront un effet gigantesque sur le Canada; nous avons donc commencé à augmenter nos échanges commerciaux de manière stratégique, non seulement avec les États-Unis, mais aussi avec le Brésil, la Chine et l'Inde, les marchés émergents sur la scène mondiale.

Notre temps tire peut-être à sa fin ce soir, mais pour contribuer davantage au débat, je tenterai d'énumérer rapidement quelques-uns de nos objectifs dans les négociations, car nous ne voulons pas miner notre crédibilité à cause d'une décision précipitée. Nous tenterons d'atteindre ces objectifs avant décembre. Nous pourrions alors apporter des changements, mais en plein cœur de ces négociations très animées, où nous avons beaucoup à gagner et à perdre, je crois que nous voulons simplement aller de l'avant. Nous voulons tenter d'établir les mêmes règles du jeu pour tous dans le secteur agroalimentaire. Nous voulons un meilleur accès au marché pour les biens et services. Nous voulons des règles sur les recours commerciaux et la facilitation des échanges. Nous voulons une meilleure intégration des pays en développement.

Initiatives ministérielles

En agriculture, nous cherchons à éliminer complètement toutes les subventions à l'exportation, à réduire considérablement les mesures intérieures de soutien au commerce qui faussent les échanges et à améliorer concrètement l'accès au marché pour tous les produits agroalimentaires. Parallèlement, bien sûr, nous voulons continuer d'aider nos producteurs qui bénéficient de la gestion de l'offre à commercialiser leurs produits comme ils le souhaitent. Nous sommes loin du résultat final, mais nous pourrions faire des gains dans le secteur de l'agriculture, dans le secteur manufacturier et dans le secteur des services, entre autres.

Protégeons notre crédibilité et ne prenons pas de décision précipitée en matière de protectionnisme en ce moment. Défendons la gestion de l'offre et nos différents secteurs, et tentons d'en faire le plus possible dans ces domaines. Nous ne devons pas perdre de vue que tous ces secteurs sont en danger dans les négociations de l'OMC, pas seulement un. En bout de ligne, nous devons faire le nécessaire pour nous adapter en vue d'aider nos producteurs laitiers.

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Madame la présidente, je suis ravi de pouvoir faire quelques observations au sujet de cette question très importante. Je tiens à dire d'entrée de jeu qu'elle n'est pas aussi compliquée que le gouvernement veut bien le faire croire. En fait, elle est assez simple, surtout lorsque nous nous entretenons avec les agriculteurs, comme je l'ai fait le week-end dernier au bureau de ma circonscription, et qu'ils nous expliquent ce qu'ils veulent du gouvernement.

Ils veulent que le gouvernement défende leurs intérêts. Ils veulent savoir qu'ils ont un allié. Ils veulent savoir qu'ils ont un ami. Ils veulent savoir que le gouvernement a le courage de prendre position devant d'autres pays et de dire qu'il protégera notre industrie, car, au cours des huit ou neuf derniers mois, ils ont vu le secteur agricole être attaqué par les États-Unis, par l'ESB et maintenant, dans le cas qui nous occupe, par d'autres pays, par l'OMC, qui nous prive de notre capacité de faire progresser une industrie pour répondre à nos besoins et pour exporter nos produits à l'étranger.

Ils ne voient pas, dans le ministre présent ici ce soir, et dans le gouvernement, quelqu'un et un gouvernement qui sont prêts à livrer ces batailles à leur côté. Ils se sentent abandonnés. Ils se sentent seuls. Ils ont l'impression que personne ne comprend les conséquences de cette situation pour eux et pour leur gagne-pain, leur mode de vie.

Je suis ici ce soir pour dire qu'il est temps d'honorer les promesses que les libéraux ont faites lors des dernières élections fédérales, les propos que le premier ministre a tenus. Il a dit publiquement qu'il appuyait le maintien du système de gestion de l'offre, un modèle agricole équitable, et qu'il interviendra personnellement, de sorte qu'au terme des négociations à l'OMC, les producteurs soumis à la gestion de l'offre puissent continuer de répondre aux besoins des consommateurs canadiens et d'obtenir toutes leurs recettes du marché, en fonction de leurs coûts de production, y compris un rendement raisonnable sur leur travail et sur leur capital. C'est ce qu'il a dit pendant les élections.

C'était là une bonne déclaration, sauf que, comme pour tout le reste, lorsque vous montez sur les tribunes pour faire campagne en quête de pouvoir, vous dites n'importe quoi pour être élus...

• (2315)

La vice-présidente adjointe: Le député de Sault Ste. Marie doit adresser ses observations à la présidence et non aux députés.

M. Tony Martin: Madame la présidente, ils ont besoin des 19 députés du Nouveau Parti démocratique pour leur dire de bouger,

de rester vigilants, parce que chaque fois que nous tournons le dos, ils...

M. Leon Benoit: Et c'est vraiment ce que vous avez fait dans le nouveau budget. Vous n'en faites mention nulle part.

M. Tony Martin: Eh bien, parlons-en du budget. Si ce n'était de ce budget, de cet accord que le chef du NPD a réussi à conclure avec le premier ministre à la dernière minute, alors que le pouvoir vous glissait des mains et que vous espériez y rester encore un peu, au pouvoir; si ce n'était de ces 4,6 milliards de dollars pour les habitants du pays, que vous serait-il arrivé?

Pendant la campagne électorale, vous avez promis des logements abordables, de l'aide pour les étudiants qui sont en butte à des frais de scolarité élevés. Vous avez promis...

La vice-présidente adjointe: Le député de Sault Ste. Marie a une longue expérience à titre de parlementaire. Il sait qu'il doit s'adresser à la présidence. Veuillez vous adresser à la présidence.

M. Tony Martin: Cette question me passionne, madame la présidente, et je sais que les agriculteurs qui sont ici tout comme ceux qui sont dans ma circonscription veulent que je parle en leur nom au gouvernement, par votre entreprise madame la présidente, et que je lui demande de se battre. Il ne faut pas baisser les bras, il y a trop de choses en jeu.

Nous savons que les libéraux ont, durant la campagne électorale, fait toutes sortes de promesses. Dans leur discours du Trône, un bon nombre de ces promesses brillaient soudainement par leur absence. Et ce fut encore pire dans leur budget où il n'y en avait aucune.

J'entends les conservateurs chahuter à ma droite. Le premier budget qui a été présenté ne renfermait aucune mesure sur l'agriculture. Qu'ont dit les agriculteurs du caucus conservateur? Qu'a dit le caucus conservateur? Ils ont dit qu'ils appuyaient le budget. Quand celui-ci a été mis aux voix, où étaient-ils? Ils se sont abstenus. Puis, quand le budget a été mis aux voix de nouveau, ils ont voté en faveur en principe.

Voilà ce que j'appelle faire une chose et son contraire. Ni le gouvernement ni les conservateurs ne peuvent prétendre avoir des principes.

Ce que les agriculteurs voudraient entendre, ce soir, c'est quelqu'un qui se lève pour dire: « Nous serons à vos côtés et nous vous défendrons. Nous ferons tout notre possible. Nous prendrons le risque d'invoquer l'article XXVIII. » Nous savons, tout comme les agriculteurs, que d'autres pays ont emprunté cette voie. D'autres pays ont invoqué l'article XXVIII et ne se sont pas vu infliger de sanctions ni par l'OMC, ni par les autres pays. Non. On a plutôt considéré qu'ils se donnaient un solide rapport de force.

Initiatives ministérielles

C'est ce que veulent les agriculteurs. Ils veulent que leur gouvernement prenne leur défense en adoptant une position ferme à l'égard de tous ces pays qui voudraient s'emparer notre part du marché. Ils veulent que le gouvernement agisse de manière conforme à l'histoire et aux antécédents de notre pays. Après tout, nous nous sommes constamment battus en Europe pour chercher à défendre leurs intérêts et leur liberté. Les agriculteurs veulent que leur gouvernement livre maintenant la bataille à leurs côtés pour protéger leur secteur, leurs intérêts, leur avenir et leurs exploitations agricoles, qu'ils ont bâties à la sueur de leur front, pour leur famille. Mais ce n'est pas ce qui se produit. C'est vraiment malheureux, parce que les agriculteurs attendaient bien plus de la part du gouvernement dans ce dossier.

L'Union européenne a eu recours à l'article XXVIII pour limiter les importations de blé et d'orge. Les États-Unis l'ont fait contre le blé canadien. La Russie et le Vietnam ont protégé leurs marchés intérieurs. Les États-Unis prennent actuellement des mesures contre les produits de lait modifié, et la liste continue. D'autres pays ont épaulé leurs agriculteurs pour protéger leurs intérêts contre d'autres pays qui voulaient s'emparer d'une grande partie de leur marché intérieur.

C'est la cinquième fois en neuf mois que je prends part à un débat sur l'agriculture à la Chambre. C'est à cause de l'importance de l'agriculture dans ma circonscription.

L'autre jour, je discutais avec un agriculteur, et il m'a parlé des effets de cette décision de l'OMC. Ils sont très lourds pour lui et ses voisins. Je crois qu'il m'a dit que l'impact était d'environ 35 000 \$ sur l'avoir et que sa part de marché avait nettement diminué.

On a réalisé une étude d'impact économique pour connaître l'importance de l'agriculture dans la région d'Algoma-Manitoulin. En avril 2004, les ventes agricoles étaient de 86,2 millions de dollars, et il y avait 2 827 emplois. C'est un peu comme avoir une autre Algoma Steel.

Si la société Algoma Steel de Sault Ste. Marie était menacée, nous serions tous sur le pied de guerre. Le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et la ville seraient sur le pied de guerre. Nous nous lancerions dans la mêlée pour protéger Algoma Steel.

Dans le cas des agriculteurs, on parle de 2 827 emplois, ce qui est comparable au nombre d'emplois assurés par Algoma Steel, et le gouvernement ne bouge pas. L'OMC rend une décision. Le gouvernement pourrait invoquer l'article XXVIII, mais que fait-il? Rien. Il ne se prononce pas. Il ne fait rien pour régler les problèmes d'une industrie qui peuvent avoir autant de répercussions pour ma région que la fermeture d'Algoma Steel pourrait en avoir si le gouvernement ne faisait rien.

Les agriculteurs sont pénalisés par toutes les répercussions de l'ESB et la fermeture de la frontière, et ils le sont maintenant par cette décision de l'OMC. Ils sont très déçus de voir que le gouvernement ne fait rien.

• (2320)

D'un côté, je présume que nous pouvons nous réjouir de la tenue de ce débat exploratoire et de l'importance qu'on accorde à l'agriculture, à nos agriculteurs et à leurs graves problèmes, dont celui de la gestion de l'offre. D'un autre côté toutefois, on peut aussi se demander pourquoi tenir un aussi grand nombre de débats, puisque si peu de mesures concrètes sont prises.

S'il doit y avoir un autre débat exploratoire, il convient de se demander s'il mènera à quelque chose. Y a-t-il des députés qui comprennent les répercussions réelles de mesures de ce genre et de

l'inaction du gouvernement pour les agriculteurs de leur circonscription?

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Madame la présidente, il y a ici un sentiment d'urgence. Le bilan du gouvernement en matière d'agriculture laisse à désirer. Selon Statistique Canada, en 1993, le revenu agricole net était inférieur de 18 p. 100 à ce qu'il était en 2004. Cela tient compte du rajustement en fonction de l'inflation. L'an dernier, le secteur agricole a connu une de ses meilleures années depuis cinq ou six ans.

Le bilan du gouvernement en matière agricole est lamentable. La gestion de l'offre a toutefois été un des aspects positifs de l'agriculture. Je suis en faveur de la gestion de l'offre. Il y a 500 producteurs laitiers dans le comté de Wellington. Je suis d'ailleurs allé assister à l'assemblée générale annuelle des producteurs laitiers de ce comté il y a quelques mois. J'ai écouté les inquiétudes que ces producteurs ont exprimées et j'ai appris les investissements qu'ils font dans leur industrie.

J'appuie la gestion de l'offre parce qu'elle fonctionne. Nous n'avons pas à accorder des milliards de dollars d'aide pour secourir cette industrie. Celle-ci n'a pas connu de perturbations commerciales à l'échelle intérieure ou sur la scène internationale. Ce système procure des revenus stables et permet aux familles d'agriculteurs, aux producteurs laitiers et aux producteurs de volailles qui travaillent d'arrache-pied de bien gagner leur vie. C'est très important.

La gestion de l'offre repose sur trois piliers. Elle est comme un tabouret à trois pattes. Il y a les quotas de production, le contrôle des prix et le contrôle des importations. Ce sont les trois éléments importants dans la gestion de l'offre. Ce sont les trois pattes du tabouret. Si une de ces pattes est cassée, le tabouret tombe.

Le gouvernement actuel mine une des trois pattes du tabouret. Il abandonne lentement la gestion de l'offre en abandonnant un des trois piliers, soit les droits hors contingent, en d'autres mots, en renonçant au contrôle des importations. Je serais étonné que l'un des pères de la gestion de l'offre, si on peut s'exprimer ainsi, Eugene Whelan, qui siégerait parmi mes vis-à-vis, approuve ce que le gouvernement est en train de faire en abandonnant ainsi un des trois piliers du système.

Pourquoi le gouvernement, le ministre de l'Agriculture, le ministre du Commerce extérieur sont-ils en train d'abandonner un des trois piliers de la gestion de l'offre à l'OMC? En faisant cela, ils détruiraient la gestion de l'offre.

Pourquoi le gouvernement est-il en train de céder lentement le contrôle des importations, c'est-à-dire les droits hors contingent?

• (2325)

M. Tony Martin: Madame la présidente, c'est une bonne question et je crois qu'on pourrait poser la même aux conservateurs. Lorsque ces derniers ont eu l'occasion de présenter des propositions relativement à l'agriculture lors du débat sur le budget au sein du comité, ils ne l'ont pas fait.

Ce soir, je tiens à dire au gouvernement qu'il doit agir. Il doit se tenir aux côtés des agriculteurs du Canada qui traversent une des périodes les plus difficiles qu'ils aient vécues et comprendre que les paroles n'ont pas de valeur. Il faut passer aux actes.

Initiatives ministérielles

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Madame la présidente, je vois que le temps réservé à ce débat est presque écoulé et je veux simplement prendre quelques instants pour remercier les députés de tous les partis de leur participation de ce soir. Je sais gré, à n'en pas douter, à tous les députés d'avoir pris le temps et l'énergie pour s'y préparer, et d'avoir exposé leurs idées. Il était important que cela soit fait ce soir.

Je veux exprimer ma gratitude à tous les députés, à vous, madame la présidente, à vos greffiers au Bureau, ainsi qu'à tous les employés du Parlement qui ont contribué à la tenue de ce débat, ce soir. Il est près de 23 h 30 et je les remercie de leur travail de ce soir.

Bien que je ne sois pas censé le faire, je veux remercier tous les membres de l'industrie qui ont assisté à ce débat, ici-même, toute la soirée. Je les remercie de leur attention et du dur labeur qu'ils ont consacré à toutes ces questions, travaillant de concert avec le gouvernement et avec d'autres députés.

Permettez-moi de conclure en remerciant tout le monde et, bien sûr, les Canadiens qui ont eu l'occasion de suivre ce débat à la télévision, y compris les producteurs d'un océan à l'autre.

M. Tony Martin: Madame la présidente, je suis déçu de la façon dont le gouvernement s'est présenté ce soir sans dire clairement qu'il

allait enfin faire quelque chose. Le ministre a clos la discussion comme si elle n'était pas vraiment importante.

Nous sommes ici aujourd'hui à cause de ce que le député de Timmins—Baie James a qualifié de « négligence politique » à l'égard du Canada rural. Dans la livraison du 2 mai du *Hill Times*, il dit ceci:

Au cours des douze dernières années, les agriculteurs ont été livrés à eux-mêmes pour se mesurer à la concurrence et faire face aux obstacles de plus en plus grands sur la scène nationale et internationale. Ils se sont adaptés. Ils sont devenus plus efficaces et se sont tournés vers des économies d'échelle de plus en plus grandes. En fait, ils sont acculés au pied du mur et il ne semble pas y avoir de volonté politique de la part des libéraux au pouvoir pour trouver un nouveau modèle.

La vice-présidente adjointe: Comme il est 23 h 30, conformément à l'article 53.1 du Règlement, le comité lève la séance et je quitte le fauteuil.

● (2330)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La Chambre s'ajourne à demain, à 13 heures, conformément au paragraphe 128 du Règlement.

(La séance est levée à 23 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 7 juin 2005

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La gestion de l'offre

Étude de l'initiative ministérielle no 14 par la Chambre, en comité plénier, sous la présidence de M. Strahl.....	6771	M. Sorenson.....	6784
M. Mitchell (au nom du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale).....	6771	Mme Desjarlais.....	6784
Motion.....	6771	M. Toews.....	6785
M. Angus.....	6772	M. Mitchell.....	6786
Mme Crowder.....	6773	M. Easter.....	6787
M. Angus.....	6773	M. Thibault (Nova-Ouest).....	6788
Mme Finley.....	6773	M. Stoffer.....	6789
M. Easter.....	6775	M. Chong.....	6790
M. Reid.....	6775	M. Bellavance.....	6791
M. Angus.....	6776	M. Easter.....	6793
Mme Poirier-Rivard.....	6777	Mme Finley.....	6794
M. Thibault (Nova-Ouest).....	6778	M. Martin (Sault Ste. Marie).....	6794
M. Miller.....	6778	M. Steckle.....	6794
M. Angus.....	6779	M. Bezan.....	6796
M. Mitchell.....	6780	M. Comartin.....	6796
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands).....	6781	Mme Guergis.....	6797
M. Brown (Leeds—Grenville).....	6782	M. Mitchell.....	6798
Mme Ur.....	6782	M. Reid.....	6799
M. Comartin.....	6784	M. Bagnell.....	6800
		M. Benoit.....	6801
		M. Mitchell.....	6802
		M. Martin (Sault Ste. Marie).....	6803
		M. Chong.....	6804
		M. Mitchell.....	6805

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**